

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE.

(ANNEE 1873.)

TOME III. — 1^{re} LIVRAISON.

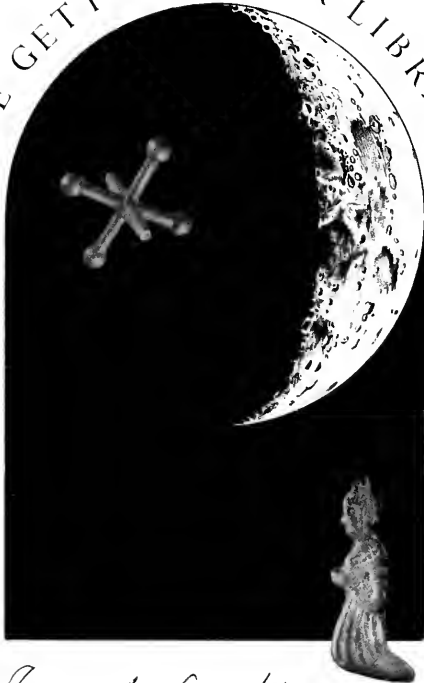
ROUEN

IMPRIMERIE ESPÉRANCE CAGNIARD,

Rues Jeanne-Darc et des Basnages.

—
1874.

THE GETTY CENTER LIBRARY



*Why ask for the moon
when we have the stars?*

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

BULLETIN

DE LA

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE.

TOME III.

ROUEN

Rues Jeanne-Darc et des Basnages.

—
1874.

AVERTISSEMENT.

La Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure commence cette année le troisième tome de ses *Bulletins*. C'est le cinquième volume de ses publications, puisque les *Bulletins* ont été précédés par deux volumes de *Procès-verbaux*.

Cette Société archéologique a une double mission parmi nous. En 1818, au commencement de son existence, elle était ce qu'elle est encore aujourd'hui : une Commission administrative créée par la Préfecture pour le service archéologique et monumental du département.

Cet état dura sans mélange jusqu'en 1862.

Au début, la commission tenait un simple procès-verbal de ses séances, auxquelles assistaient les membres nommés par le Préfet. Ces hommes étaient toujours les plus savants et les plus zélés du pays. Il serait difficile de citer un archéologue d'une certaine valeur qui n'ait pas fait partie de la Commission des Antiquités.

Ces membres étaient alors ce que nous sommes aujourd'hui, le conseil-né de la Préfec-

ture. L'Administration consultait toujours la Commission dans les cas difficiles, surtout dans les affaires importantes et délicates. Celle-ci entourait toujours de ses conseils l'autorité, qui en tenait grand compte. Mais, à partir de 1862, M. E. Le Roy, Préfet de la Seine-Inférieure, fit figurer la Commission au budget départemental. Il lui accorda d'abord une somme de 500 francs, qui bientôt fut portée à 600.

Avec cette somme modeste, la Compagnie put payer l'employé chargé de tenir ses écritures, et faire imprimer les procès-verbaux qu'elle rédigeait régulièrement depuis sa fondation. Plus tard, elle fit paraître annuellement des *Bulletins*, absolument comme une Société savante. M. le Ministre de l'Instruction publique voulut bien la traiter comme telle, et à chaque volume qui parut, il daigna lui accorder un secours de 300 francs qui, ajoutés à l'allocation principale, lui permit de continuer ses *Bulletins* et de les illustrer.

De plus, le nombre de ses Membres s'est accru, et les hommes laborieux voyant qu'il était ouvert un théâtre pour leurs travaux, ont présenté des traités sur diverses questions curieuses, et composé des mémoires sur des points archéologiques et des sujets particuliers de l'histoire du pays.

De là est née l'émulation et le zèle qui se sont manifestés au sein de cette Compagnie. De cette manière, elle a uni à l'autorité d'une Commission administrative l'influence d'une Société savante.

Il nous est difficile de dire ce que l'on pense de nous à l'étranger. Cependant nous n'hésiterons pas à avancer que les *Bulletins* de la Commission sont, au jugement des hommes compétents, les plus développés et les meilleurs qui existent dans leur genre. Tous les faits qui constituent la vie départementale s'y meuvent à leur aise et y sont consignés. On y trouve même des faits généraux qui universalisent cet intéressant travail. Du reste, il y a toujours moyen d'intéresser le lecteur comme l'auditeur, non-seulement au récit des faits qui s'accomplissent dans le pays, mais à la nouvelle des acquisitions faites pour le musée de Rouen, l'un des plus complets de France, et assurément le plus provincial de tous.

Pour bien faire apprécier la manière d'agir de la Commission de la Seine-Inférieure, nous ne saurions mieux faire que de répéter ici le jugement qu'a porté sur ses travaux l'homme le plus parfaitement compétent en cette matière ; nous voulons parler de M. le baron de Guilhermy, chargé de rendre compte de nos

travaux devant le tribunal le plus capable qu'il existe à Paris. Voici en quels termes s'est exprimé sur nos *Bulletins* le savant membre des Comités historiques :

« En examinant le volume récemment publié par la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, je n'ai pu m'empêcher d'admirer le zèle infatigable des hommes dévoués qui la composent, et leur vigilance qui ne néglige rien, parce qu'ils savent qu'en fait d'archéologie un objet de la plus chétive apparence peut acquérir une valeur qu'on ne lui aurait pas soupçonnée d'abord. Aucune de nos sociétés archéologiques n'excite les mêmes sympathies, n'est investie du même pouvoir, et ne rend les mêmes services.

« Deux volumes publiés en 1864 et 1866 présentent un abrégé des opérations de la Commission depuis son origine, en 1818, jusqu'à l'année 1866, c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle. Aujourd'hui s'ouvre une série nouvelle. La Commission fera part au public de ses opérations d'une manière périodique et régulière ; elle le prendra pour témoin et juge de ses actes. Aux procès-verbaux de ses séances, elle ajoutera les meilleurs mémoires que ses membres lui auront communiqués. C'est ce qu'elle a déjà fait pour les trois

années 1867, 1868 et 1869, dans le volume que nous avons été chargé d'analyser.

« Les Antiquités romaines sont recueillies avec soin pour le musée départemental. On découvre encore assez fréquemment, dans les fouilles des rues de Rouen, des sépultures, des poteries et même des fragments de sculptures. Les fouilles des cimetières mérovingiens se poursuivent avec succès, elles produisent des fibules, des bagues, des agrafes, des verroteries, des armes, des monnaies.

« Le Vice-Président de cette Compagnie, par une de ces heureuses chances qui n'arrivent qu'aux plus habiles, a retiré d'une fosse du cimetière de Nesle-Hodeng, une monnaie d'argent de Théodebert I^{er}, roi d'Austrasie, ce qui est une rareté numismatique de premier ordre.

« La cathédrale de Rouen, éprouvée par tant d'outrages et de mutilations, retrouve peu à peu des richesses d'art et d'histoire destinées à réparer ses pertes. Le cœur du grand roi Richard a été déposé dans un tombeau d'une belle exécution. Un artiste de mérite a reproduit en pierre l'effigie de Henri au Court-Mantel, exhumée des fouilles du sanctuaire; et, ainsi que le Comité des Travaux historiques en avait exprimé le désir, on a mis en

réserve, pour le Musée départemental, la sculpture originale, précieuse encore, bien que fort endoinmagée. Une des chapelles de l'église s'est ouverte pour donner un abri au monument du premier président Claude Groulard et de sa femme, déplacé pendant la Révolution et reconstruit ensuite provisoirement au Palais-de-Justice, dans la grande salle des procureurs.

« Vous connaissez tous, Messieurs, le pittoresque coteau de Graville, qui domine le cours de la Seine et le port du Havre. L'ancienne église du prieuré doit sa célébrité plus que millénaire au culte de sainte Honorine. Il résulte d'une étude attentive du tombeau de cette illustre martyre que le cercueil de pierre qui a si longtemps renfermé ses restes, présente tous les caractères des tombeaux du iv^e au v^e siècle. La dissertation qui met en lumière cette circonstance intéressante s'appuie sur les nombreuses découvertes d'anciennes sépultures faites en Normandie ; elle ne pouvait prendre pour base un terrain plus solide.

« Les hommes de science et de travail qui concourent à la publication du *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* recevraient avec reconnaissance

une part dans les allocations dont le Comité présente chaque année la répartition au Ministre de l'Instruction publique. Ce secours serait exclusivement employé à l'amélioration du *Bulletin*, dont les ressources sont insuffisantes et dont les services sont incontestables (1). »

(1) *Revue des Sociétés savantes des départements*, v^e série, tome IV, p. 253-54.



LISTE DES MEMBRES
DE
LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS
DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

—
1873-1874.
—

Dates.	Noms.	Qualités.
1871, 20 mars.	LIZOT ✻,	préfet de la Seine-Inférieure, <i>président</i> ¹ .
1834, 16 mars.	COCHET ✻ (l'abbé),	conservateur du Musée d'antiquités de Rouen, inspecteur des monuments historiques et religieux de la Seine-Inférieure, <i>vice-président</i> .
1860, 2 août.	LANGLOIS D'ESTAINTOT	(le vicomte Robert), avocat, à Rouen, <i>secrétaire</i> .
1864, 17 mars.	BOUQUET ✻,	professeur au lycée de Rouen, <i>secrétaire-adjoint</i> .
1866, 24 janvier.	LOTH (l'abbé),	professeur à la Faculté de Théologie de Rouen, <i>secrétaire-adjoint</i> .
1824, 22 déc.	FLOQUET ✻,	correspondant de l'Institut, à Paris.

¹ En l'absence de M. le Préfet, la Commission est présidée par M. le Secrétaire-Général.

- 1825, 2 juillet. DEVILLE ☼, fondateur du Musée d'antiquités, ancien receveur général, à Paris.
- 1831, 19 déc. Henry BARBET GO ✕ ☼, ancien député, ancien maire de Rouen.
- 1841, 29 nov. BARTHÉLEMY ☼, architecte diocésain, à Rouen.
- id. id. G. MORIN ☼, conservateur du Musée de peinture, à Rouen.
- 1842, 9 mai. BEAUCAMP (l'abbé), ch. hon., curé de Saint-Ouen de Rouen.
- 1850, 19 déc. Alfred DARCEL ☼, administrateur des Gobelins, à Paris.
- 1852, 27 mars. L. DE GLANVILLE, membre de l'Académie de Rouen.
- id. id. DESMAREST ☼, architecte en chef de la Seine-Inférieure, à Rouen.
- 1854, 20 juin. DE BEAUREPAIRE ☼, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.
- 1856, 2 août. DE LA LONDE (Adolphe), capitaine en retraite, à Rouen.
- 1858, 2 août. DECORDE (l'abbé), curé de Notre-Dame-d'Aliermont, arrondissement de Dieppe.
- 1860, 2 août. LECOMTE (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie de Rouen.
- 1860, 12 août. SIMON, architecte, à Rouen.
- 1860, 27 août. DE Merval (Stéphane), propriétaire, à Canteleu.
- 1861, 5 août. G.-V. GRANDIN, propriétaire, à Elbeuf.
- 1862, 20 mai. COLAS (l'abbé), chanoine de l'église métropolitaine de Rouen.

- 1864, 17 mars. BAUDRY (Paul), propriétaire, à Rouen.
- 1865, 12 janv. DE GIRANCOURT *, membre du Conseil général, à Rouen, et à Varimpré, près Neufchâtel.
- id. id. BRIANCHON, archéologue, à Gruchet-le-Valasse.
- id. id. SOMMÉNIL (l'abbé), ch. hon., à Blosseville-Bonsecours, près Rouen.
- 1866, 16 fév. DE BLOSSEVILLE * (Marquis Ernest), ancien député, à Rouen, et à Amfreville-la-Campagne (Eure).
- 1867, 31 janv. G. GOUELLAIN, négociant, à Rouen.
- 1868, 14 mars. BATAILLE DE BELLEGARDE, maire de Grémonville, à Rouen.
- id. id. GUEROULT, docteur-médecin, à Caudebec-en-Caux.
- 1868, » août. JEUFFRAIN (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la Cathédrale de Rouen.
- 1869, 3 juill. GOSSELIN, pharmacien, à Caudebec-lès-Elbeuf.
- 1870, 3 janv. D. DERGNY, archéologue, à Grandcourt, près Londinières.
- 1870, 24 janv. FRÈRE (Edouard), bibliothécaire de la ville de Rouen.
- 1871, 27 nov. DE LA SERRE, inspecteur des Eaux et Forêts, à Rouen.
- id. id. Michel HARDY, bibliothécaire-archiviste de la ville de Dieppe.
- id. id. Ch. ROESSLER, archéologue, au Havre.
- 1873, 27 janv. C. D'IQUELON, membre du Conseil général, à Rouen.
- 1873, 9 avril. LORMIER, avocat, à Rouen.
- id. id. PELAY, directeur d'assurances, à Rouen

PROCÈS-VERBAUX

DE

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Pendant l'année 1873.



SEANCE DU 23 JANVIER 1873.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, à la Préfecture, en la salle ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. Bouquet, de Glanville, de Beau-repaire, de Merval, P. Baudry, de Girancourt, Brian-chon, l'abbé Loth, G. Gouellain, de Bellegarde, mem-bres titulaires, MM. Gosselin et Hardy, membres correspondants, et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 27 novembre est lu par M. l'abbé Loth et adopté.

Observations à propos des canons armoriés.—A l'oc-casion de cette lecture, des observations sont échangées entre MM. l'abbé Cochet et de Merval à propos des armes qui décorent le tube en bronze destiné à la projection de pièces d'artifice dont il est question dans le procès-

verbal, M. Cochet persiste à les attribuer aux *Le Cornu de Bimorel*, M. de Merval aux *Mauduit*.

M. l'abbé Cochet invoque à l'appui de son opinion une note que lui a communiquée M. des Guerrots, qui cite l'*Histoire de Rouen* de du Souillet, 1731, t. 1, 2^e p., p. 64; le nobiliaire de Magny, d'après *Saint-Allais*, et même un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen.

M. de Merval rappelle que l'*Agneau pascal* se trouve dans les armes des Beaussan, sieurs du Desert, Heuzey, sieurs de Trigny, Martin, sieurs de Villers, Mauduit, sieurs de Fatouville, de la Mare de Quillebeuf, et Vachot.

Le motif qui l'a déterminé pour les *Mauduit*, c'est qu'une Suzanne *de Creny* épousa Hubert le Seneschal, sieur de Villeneuve, près Londinières et qu'un Marc le Seneschal avait épousé Magdelaine de *Mauduit*.

Il voit d'ailleurs une erreur dans la désignation de l'agneau pascal comme armes des Le Cornu, pendant la première moitié du xvii^e siècle. Il invoque à cet égard les procès-verbaux de la recherche de la Galyssonnière et les monuments funéraires qui sont dans les églises de la Croix-Saint-Leufroy, vallée de l'Eure. Les armes des Bimorel étaient : *d'argent à deux fasces de sable*.

Dessin de Crosse. — M. Billiard offre à la Commission un charmant dessin exécuté par M^{lle} Pottier, d'une crosse provenant de l'abbaye de Saint-Amand et sur laquelle se trouvent gravés les mots : ARGVE. OBSECR. INCREPA. Des remerciements lui sont adressés.

Dessin d'un vase de verre. — M. l'abbé Cochet offre également de la part de M. de Bommy, le dessin d'un vase gallo-romain ou mérovingien, trouvé à Nesle-Normandeuse et faisant partie de la collection de

cet archéologue. Ce vase a été trouvé en ouvrant le chemin de fer de la Bresle.

La correspondance imprimée comprend :

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 12^e et 13^e année, 1871 et 1872.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1872, n^o 3.

Notice sur le Campigny, station de l'âge de la pierre polie, par E. et H. de Morgan.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, 1872.

Mont-aux-Malades. Vases des XIII^e et XIV^e siècles.

— M. l'abbé Cochet fait passer la photographie de vases des XIII^e et XIV^e siècles, trouvés au Mont-aux-Malades. Ces dessins sont offerts à la Commission par M. l'abbé Tougard. La photographie a été exécutée par M. l'abbé Lemaire, professeur au Petit-Séminaire.

M. l'abbé Tougard adresse en même temps à la Commission une note détaillée racontant dans quelles circonstances cette découverte a eu lieu. Nous en extrayons ce qui suit :

« Au mois de juin 1872, des ouvriers commencèrent à creuser une cave de six mètres de profondeur au Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades. A un mètre environ de la surface du sol, ils rencontrèrent un joli pichet du XIV^e siècle, parfaitement entier (hauteur 0,24, circonférence 0,48) aux pastillages et dessins faits à la molette. Malheureusement, la cuisson un peu trop prolongée, n'avait point laissé au vernis son plus vif éclat.

« On trouva en même temps un autre vase beaucoup plus commun dont une partie du col était brisée (hauteur 0,13, circonférence 0,50). Ce vase, au fond concave

et à la panse large, a été reconnu par M. l'abbé Cochet comme appartenant au XIII^e siècle. »

A côté de ces vases, au milieu de nombreux fragments de pichets émaillés, de pavés émaillés brisés, sur l'un desquels on peut voir la tête et les deux pattes d'une sorte de griffon, M. Gouellain fut assez heureux pour découvrir une petite hachette ou grattoir, de l'âge de la pierre taillée.

Deux petites monnaies de cuivre attribuées, l'une au règne de Charles VI, l'autre à un baron du XII^e siècle (Foulques d'Anjou ou le sire de Gien), ont été également recueillies dans cette fouille. Il y a vingt ans, on avait trouvé déjà au Petit-Séminaire une pièce d'or qu'on croit être une médaille du temps de Henri VII. M. Tougard complète sa note dans les termes suivants :

« Les ouvriers rencontrèrent dans les remblais une grande quantité de petits charbons. Il furent un peu gênés par une masse considérable de terre très-mouvante, qu'on a cru, à sa couleur, être un vaste dépôt de cendres. A six mètres de profondeur, on était loin d'avoir atteint le bord de ce singulier gisement, car un ouvrier y enfonça une pince qui y pénétra tout entière.

« A trois mètres au moins de profondeur, parmi de gros cailloux et de la terre rapportée, existait un mur cintré en pierre blanche de petit appareil. Était-ce le fondement de quelque tourelle flanquant l'un des bâtiments de l'antique prieuré ?

« Enfin, nous signalerons plusieurs morceaux de minerai de fer, dont l'un, enveloppant un quartier de brique, pourrait bien être un culot de creuset. »

Il adresse, en terminant, les plus vifs remerciements à

notre collègue, M. Gouellain, pour son obligeante intervention dans la direction de la fouille.

Pierre tombale de la commanderie de Sainte-Vaubourg, dans l'église du Val-de-la-Haye. — M. Tougard a également envoyé à la Commission un note intéressante sur l'encastrement dans l'église du Val-de-la-Haye, d'une pierre tombale provenant de l'ancienne Commanderie de Sainte-Vaubourg.

Nous reproduisons ici cette communication dans son entier.

« On vient d'encastrer dans le chœur de l'église du Val-de-la-Haye une belle dalle tumulaire (1 m. 96 de hauteur sur 0 m. 97 c. de largeur) en marbre noir. Elle porte au sommet des armoiries malheureusement très-endommagées (nous supposons que ce sont les armes des d'Avernes), et un peu plus bas deux têtes également mutilées, qui semblent portées sur des ailes de chauve-souris armées de griffes. — Enfin on lit l'inscription suivante :

Pour mémoire à la postérité.

F. Gilles de Bernart de Courmesnil, reçu chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem en MDCVII, commanda la Galère S.-Paul en MDCXXXIII, fut receveur et procureur général de son ordre, et mourut en MDCL, commandeur de Sours et Arville et de Ste Vaubourg.

F. Eustache de Bernart d'Avernes, son neveu, reçu en MDCXXX, commanda une galère et un vaisseau, fit beaucoup de prises sur les Turcs, fut aussi receveur, et procureur général de son ordre, et mourut en MDCLXXXII, commandeur de Moisy, de Fontaine-sous-Mondidier et de Ste-Vaubourg.

F. Eustache de Bernart d'Avernes, neveu du précédent, reçu en MDCLXIX, eut la commanderie de Ste-Vaubourg en MDCXXXIX, celle de Maupas en MDCCXV, et le Grand Prieuré de Champagne en MDCCXXXIV, posséda cette dignité pendant XIII ans, et la rétablit avec beaucoup de travail et de dépense ; il mourut le XXXI déc. MDCCXXXVII, et est enterré sous ce marbre.

Priez Dieu pour leurs âmes.

Posé par les soins de François de Bernart d'Avernes, neveu du grand prieur, reçu en MDCCV, cy-devant capitaine de cavalerie, ensuite capitaine de galère, et maintenant commandeur de Fontaine-sous-Mondidier de Chanu. MDCCXXXVIII.

Au-dessus de la dalle, M. le curé du Val-de-la-Haye a fait sceller à ses frais dans la muraille une petite plaque de marbre blanc où on lit en lettres rouges :

Dalle tumulaire
de l'ancienne chapelle de Ste-Vaubourg,
encastrée dans les murs de cette église
par les soins de M. Fizeaux de la Martel,
propriétaire de la commanderie.

7 Novembre 1872.

On doit de grands éloges à M. le baron Fizeaux de la Martel, maire du Val-de-la-Haye, et à M. l'abbé Cruet, curé de cette paroisse, qui ont ainsi sauvé d'une destruction certaine cette belle dalle depuis longtemps adossée à un mur où elle était exposée à la pluie et à toutes les injures de l'air.

Quant à la chapelle de Sainte-Vaubourg, qui fut bénite par Eudes Rigaud le 29 octobre 1264, il n'en

reste que le mur du côté nord, avec ses contre-forts, et deux retombées de colonnes. Le tout a été publié par M. Albert Sarrazin, dans son *Autographe normand* (n° 3).

A quelques pas des ruines de cette chapelle, on voit encore de vieux bâtiments ruraux du xi^e ou du xii^e siècle, qui sont bien conservés. La cheminée de la ferme possède une plaque de fonte armoricée, également dessinée par M. Sarrazin, mais encore inédite. »

Société des Antiquaires de Londres. — M. l'abbé Cochet donne lecture d'une lettre de M. Watson, secrétaire de la *Société des Antiquaires de Londres*, annonçant que le Conseil de cette Compagnie, sous la présidence de *Lord Stanhope*, a accepté l'échange de ses *Proceedings* avec le Bulletin de la Société.

M. le secrétaire est chargé de lui transmettre les remerciements de la Commission.

Mort de M. Pouchet. — M. le président fait part du décès de M. le docteur Pouchet, membre de la Commission depuis 1831. Il avait toujours porté le plus vif intérêt à nos publications. Malheureusement sa surdité l'empêchait d'assister à nos séances.

Vitraux de la cathédrale d'Exeter. — M. le président rappelle que le *Times*, dans ses numéros d'octobre, a donné une série d'articles sur les vitraux achetés à Rouen pour la cathédrale d'Exeter, de 1310 à 1316. Ces vitraux représentent un personnage unique sous un dais. Sont-ils contemporains de ceux de la chapelle de la Vierge à la Cathédrale ?

M. de Beaurepaire fait une observation à l'occasion d'une inscription qui se trouve sur le vitrail provenant de Sainte-Vaubourg, et dit qu'il faut lire : Frère JEHAN. LE CLAVIER (du nom de l'office).

Cimetière du Camp-Sainte-Marie, à Nesle-Normandeuse. — M. l'abbé Cochet communique ensuite une note de M. de Morgan sur des fouilles opérées au *Camp de Sainte-Marie*, commune de Nesle-Normandeuse. Nous la donnons dans son entier :

Blangy, le 24 décembre 1872.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai encore une fois recours à votre obligeance pour vous prier de vouloir bien communiquer cette lettre à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. Lorsque vous nous avez fait l'honneur de venir visiter notre collection, vous nous avez exprimé le désir d'être le premier informé de tout ce que nous pourrions découvrir ; je m'empresse donc de vous aviser des résultats que nous avons obtenus dans une fouille faite par nous sur la commune de Nesle-Normandeuse, canton de Blangy. Je vous dirai tout d'abord que Nesle possède des sépultures franques sur deux points : au camp Sainte-Marie et près du moulin ; c'est sur ce dernier point que les travaux du chemin de fer de la Bresle firent découvrir le beau vase de verre que possède M. de Bommy, ainsi que plusieurs autres vases en terre noire, rouge et grise. Mais ce n'est pas de ces sépultures que nous avons à vous entretenir, car nous avons sondé le terrain à plusieurs places, mais sans résultat ; elles étaient seulement au nombre de cinq ou six et nous croyons que toutes ont été trouvées. Le véritable point important à visiter à Nesle, était le camp de Sainte-Marie, situé sur un petit plateau dominant la vallée, et parfaitement placé entre le ruisseau de Pierrecourt, la Bresle et les bois ; ce fut le lieu de séjour des Francs et en même temps leur nécropole.

Il ne nous appartient pas de nous approprier la découverte de ce cimetière ; comme presque toujours, c'est au hasard qu'elle est due. Le propriétaire du champ, nommé

Loisellier, en y extrayant du caillou pour l'entretien de la route y rencontra sept ou huit sépultures qui lui donnèrent des vases et des armes qu'il offrit à M. de Girancourt ; de plus, la charrue ramenait de temps à autre sur le sol de nombreux débris de vases, souvent même des armes et des ossements.

Tous ces renseignements, que nous devons à l'obligeance du propriétaire, nous donnèrent à penser que le camp Sainte-Marie (et son nom seul de camp venait appuyer notre opinion, car jusqu'à présent les endroits portant cette dénomination nous ont toujours offert des vestiges de l'antiquité), nous donnèrent à penser, dis-je, que le camp de Sainte-Marie renfermait un cimetière franc.

C'est guidé par les trouvailles précédentes que nous entreprîmes notre fouille au mois de novembre dernier. Nous avons été heureux, bien que toutes aient été violées. Je ne crois même pas qu'il soit possible de rencontrer jamais un cimetière qui ait subi une spoliation plus méthodique et plus complète. En effet, bien que nous ayons exploré un nombre considérable de sépultures, une seule, celle d'un guerrier, avait été respectée. Mais pour avoir déjà été visitées, les sépultures du camp Sainte-Marie ne nous ont pas moins offert un assez bon nombre d'objets. Peu de bronze, quelques armes, et surtout des vases. Ils étaient aux pieds et aux genoux. Cette partie du corps ayant été la plupart du temps négligée par les spoliateurs, ces objets y étaient restés en place.

Aussi trouvâmes-nous plus de vingt vases et, dans ce nombre, plusieurs sont vraiment curieux. — Nous signalons tout d'abord à votre attention une petite cruche en terre noire, de forme très-élégante, avec une anse et un bec en forme de cœur ; elle est couverte de trois rangs superposés d'ornements pointillés en creux. Cette pièce parfaitement intacte ne manque pas, je crois, d'un certain intérêt.

Une autre pièce assez curieuse est une petite fiole en verre, couleur vert d'eau, ornée au col de huit filets de verre blanc. Quant aux autres vases, nous ne pouvons entrer dans le détail, cependant trois d'entre eux méritent quelques lignes.

L'un est noir et couvert d'ornements en relief. Il est fait à la main et en terre graveleuse semblable à celle dont faisaient usage nos premiers ancêtres les Gaulois.

Le second est un petit vase ou plutôt un plat assez large et peu élevé; il était brisé, mais à cause de sa forme singulière, nous nous sommes attachés à le recomposer. Le dernier dont il nous reste à parler est en terre blanche fort dure; nous le croyons moins ancien que les autres.

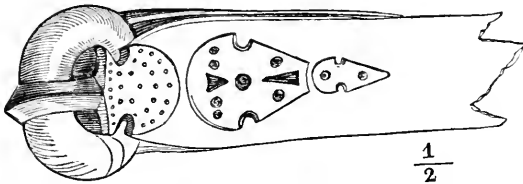
Pour terminer ce qui concerne les vases, qu'il nous suffise de dire que les autres n'offrent rien de particulier; qu'ils sont en terre rouge, noire ou blanche, et quelquefois d'assez grande taille.

Un mot maintenant des objets en fer. — Ils sont au nombre de vingt environ: 5 lances ou framées, — 3 haches ou francisques, — 1 scramasaxe, — 2 poignards dont un avec sa garniture de gaine en bronze, — des couteaux, — 2 alènes, — 1 fermeture de bourse, — 1 javelot trouvé dans une tombe d'enfant, — enfin, des débris de boucles en fer et ceux d'un mors de cheval. Ces derniers ne sont curieux que parce qu'ils portent les traces d'une étoffe assez fine.

Les objets de bronze, qui, nous l'avons déjà dit, étaient peu nombreux sont: une pince à épiler, — 1 anneau, — 3 petites boucles, — 1 autre très-belle en bronze argenté, ornée de points en creux et précédée de trois ornements en même métal, dont deux sont jumelés. (Nous reproduisons à la page suivante, à moitié de sa grandeur, ce dernier ornement.)

Cette boucle était à la ceinture du guerrier dont la

tombe n'avait pas été spoliée, en contact avec les autres objets : pince à épiler, poignard, couteau, bourse, etc., et nous avons trouvé les trois ornements en position. Ils étaient à la place qu'occupe généralement la plaque de bronze ou de fer damasquiné dans les tombes riches. Nous avons déjà observé ce fait au Musée de Saint-Germain et en visitant la magnifique collection de M. Beaudot, à Dijon. Ce savant archéologue a bien voulu nous faire remarquer lui-même que ces ornements servaient à fixer, par dessus et par dessous, la courroie qui, après avoir saisi la boucle dans son double, était repliée par derrière.



AGRAFE DE CEINTURON EN BRONZE (NESLE-NORMANDEUSE, 1873).

Avant de finir, signalons encore des perles de verre blanches, colorées ou émaillées en bleu et jaune que nous avons rencontrées dispersées çà et là dans les tombes.

Nous voudrions, Monsieur l'Abbé, avoir plus de choses intéressantes à exposer à la Commission des Antiquités sur les recherches que nous venons de faire ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, le camp Sainte-Marie a été dépouillé avec soin ; nous n'avons fait que glaner dans un champ qui nous paraît maintenant épuisé ; l'insuccès des derniers jours de notre travail nous a fait renoncer à l'idée de continuer nos explorations.

Daignez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre dévoué serviteur.

H. DE MORGAN.

Saint-Pierre-en-Val, hameau de *la Poterie*. — *Cachette monétaire romaine*.—M. Hardy donne lecture d'une note relative à une cachette monétaire de l'époque romaine trouvée au hameau de *la Poterie*, commune de *Saint-Pierre-en-Val*.

En novembre dernier, un chasseur de la ville d'Eu, M. Lecomte, en se baissant pour ramasser un lièvre, vit, éparpillées sur le sol, une trentaine de monnaies de billon de la plus parfaite conservation et il les recueillit. Cinquante autres environ ont été ramassées depuis. Leur état de conservation fait présumer qu'elles devaient provenir d'un vase récemment brisé par les derniers labours d'automne.

Celles d'entre elles que nous avons examinées, ajoute M. Hardy, se rapportent aux empereurs dont suit la liste : *Gordien III*, 238 à 244; *Philippe*, 244 à 249; *Trébonien-Galle*, 251 à 254; *Valérien*, 253 à 263; *Gallien*, 253 à 268; *Posthume*, 261 à 267. Nous avons en outre reconnu trois impératrices: *Otacilia Severa*, femme de Philippe; *Salonina*, femme de Gallien, et *Herennia Etruscilla*, femme de Trajan-Dèce qui régna de 249 à 251.

Toutes ces monnaies sont du milieu du III^e siècle, et il est à présumer que la date de l'enfouissement de ce petit trésor n'est pas postérieure à l'année 270.

Déjà en 1863, M. l'abbé Cochet avait signalé la découverte d'une cachette de monnaies romaines au triège du *Bois-l'Abbé*, près Eu¹. Les pièces rencontrées dans ce dernier endroit étaient également en billon et se rapportaient aux mêmes types que celles trouvées à Saint-Pierre-en-Val. Dans l'une et l'autre cachette,

¹ *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. 1^{er}, p. 224-225 et t. II, p. 432.

les Posthume étaient les plus nombreux. N'est-on pas dès lors en droit de supposer que la crainte d'un commun péril aura porté les Gallo-Romains du Bois-l'Abbé et ceux de Saint-Pierre-en-Val, qui sont voisins, à enfouir ainsi les monnaies qui constituaient leurs plus grandes richesses ?

Instruments en silex des temps préhistoriques au Val-de-Gland, près Eu. — M. Hardy donne ensuite lecture d'une note qui se réfère à la découverte d'instruments en silex, des temps préhistoriques, trouvés dans le diluvium au *Val-de-Gland*, près *Eu*.

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE.

Instruments en silex trouvés dans le diluvium au Val-de-Gland, près Eu (Seine-Inférieure).

On désigne sous le nom de *Val-de-Gland*, un vallon profond, aux pointes brusquement inclinées, surtout du côté nord, et qui, prenant naissance aux haies de Saint-Quentin, dans le département de la Somme, vient s'ouvrir dans la vallée de la Bresle, à l'extrémité de la *Chaussée*, l'un des faubourgs de la ville d'Eu.

L'orientation générale du *Val-de-Gland* est du Nord-Est au Sud-Ouest. En examinant sur une carte la configuration orographique du pays, on reconnaît immédiatement que ce vallon a dû servir de déversoir principal pour les eaux diluviennes qui, partant des plateaux voisins, se précipitaient dans la vallée de la Bresle.

Les traces de ces grandes inondations et de leur écoulement tumultueux se laissent parfaitement reconnaître dans une excavation profonde pratiquée à l'extrémité orientale du *Val-de-Gland* pour une extraction de cailloux.

Cette carrière, creusée jusqu'à 8 mètres de profondeur, et dont le développement en largeur est de 25 à 30 mètres, présente un mélange confus de sables gris, d'argiles ferrugineuses et de cailloux roulés.

Au milieu de ces terrains friables, se rencontrent d'énormes blocs de craie blanche et des morceaux de fer limoneux. Enfin, nous y avons remarqué de petites masses charbonneuses, signalées également dans les gisements quaternaires d'Abbeville, par M. Boucher de Perthes, et que, d'accord avec le savant géologue, nous sommes porté à considérer comme des restes d'anciens végétaux.

Dès les premières excursions que nous fîmes au *Val-de-Gland*, en 1870, nous avons soupçonné, par le désordre des terrains, qu'un grand tourbillon des eaux diluviennes avait dû se former à l'endroit même où la carrière avait été creusée.

L'examen des pentes qui viennent aboutir à cet endroit semblait, en outre, autoriser cette supposition ; mais nous en eûmes la pleine conviction dans une dernière excursion faite le 2 de ce mois. Car les ouvriers, employés à l'extraction des cailloux, ayant continué d'entamer le coteau, avaient mis à découvert une falaise de craie en forme de cirque ou d'entonnoir et dont les parois étaient revêtues d'une mince couche d'argile très-compacte. Le mouvement gyroïde des eaux était ici manifeste, ce qui justifiait en même temps l'origine diluvienne du sol inférieur du *Val-de-Gland*.

Ce n'est pas toutefois au seul point de vue de la géologie que la carrière du *Val-de-Gland* nous a offert des sujets d'étude.

Dès le mois de mars 1870, nous avons recueilli la belle hachette dont nous avons reproduit la gravure d'après le *Magasin pittoresque*¹ et nos excursions ultérieures ont

¹ *Magasin pittoresque*, année 1872, p. 520.

mis en notre possession une vingtaine d'instruments en silex d'un réel intérêt.

Si nous cherchons à classer ces monuments de l'industrie primitive d'après la nomenclature suivie communément, nous dirons que la plupart de ces outils sont du type des *couteaux*. Nous distinguerons cependant deux *hachettes lancéolées*, deux *hachettes triangulaires*, un grand *couteau-hache* et un instrument de forme indéfinie dans lequel nous hésitons à reconnaître une grossière ébauche de hache ou bien un *nucleus*.

Pour les caractères morphologiques, les silex taillés du *Val-de-Gland* offrent la plus grande analogie avec ceux du gisement de Saint-Acheul et doivent être rapportés à la même époque, si tant est qu'il y ait réellement une distinction chronologique à établir entre les divers gisements du bassin de la Somme, ce que jusqu'ici nous répugnons fort à admettre.

Enfin les instruments recueillis au *Val-de-Gland* sont en général colorés de tons chauds par le peroxyde de fer et recouverts de nombreuses dendrites. Ces caractères leur sont communs du reste avec tous les cailloux extraits de la même carrière pour l'empierrement des routes.

Parmi les centaines de mètres cubes de cailloux, sortis de ce sol diluvien et brisés sous le marteau du cantonnier, combien de précieux souvenirs de nos ancêtres des premiers âges ont déjà disparu !

Michel HARDY.

Dieppe, 22 janvier 1873.

M. l'abbé Cochet fait part à la Commission de la proposition faite par M. le Ministre de l'Instruction publique, d'acquérir la belle collection de médailles de M. de Saulcy. Satisfaction a été ainsi donnée au vœu exprimé dans une de nos précédentes séances, vœu qu'a-

vaient partagé en même temps que notre Commission soixante-six Sociétés savantes de France.

M. Gouellain fait passer sous les yeux de la Commission un fauchard en fer oxydé trouvé dans l'Orne. Un second fauchard du même genre a été trouvé à Nesle-Hodeng; il était de l'époque mérovingienne.

Mont-aux-Malades. — Tombes de lépreux. — Vases du XIII^e siècle. — Au *Mont-aux-Malades*, autour de la chapelle neuve, on a trouvé un certain nombre de tombes de lépreux enterrés à un mètre au-dessous du sol. On y a rencontré quatre vases du XIII^e siècle remplis de charbon, une monnaie de Charles VII et une petite croix du XVI^e siècle.

Observations relatives à la conservation de l'âtre Saint-Maclou. — M. l'abbé Cochet croit devoir signaler à la Commission un projet de percement de rues et l'assainissement du quartier Martainville mis en ce moment à l'étude par l'administration municipale et qui entraînerait la suppression d'une partie de l'âtre de Saint-Maclou. Cet âtre est une des curiosités archéologiques les plus remarquables de notre ville, justement signalée par Langlois dans sa *Danse des Morts*. Il croit qu'il y aurait lieu de protester contre ce projet et sollicite sur ce point un vote de la Commission.

Tous les membres présents sont d'avis de prendre la délibération suivante :

« La Commission des Antiquités, informée par un bruit qu'elle ne peut, quant à présent, contrôler, que les travaux projetés dans le quartier Martainville par l'administration municipale de la ville de Rouen, auraient pour conséquence d'anéantir dans l'une de ses parties le monument connu sous le nom d'*âtre Saint-Maclou* exprime à l'unanimité le vœu que ce cloître du XVI^e siècle

soit respecté par les tracés projetés et, qu'en aucun cas et sous aucun prétexte, il ne soit porté atteinte à l'une des reliques les plus curieuses de notre ville. »

Plaque de cheminée aux armes des Fouquet-Belle-Isle. — M. de Merval signale, chez un revendeur de la rue de la République une magnifique plaque de cheminée aux armes du maréchal duc de Belle-Isle, qui provient du château de Bizy, près Vernon.

Paris. — Les cadrans solaires de la rue Vieille-du-Temple. — M. Brianchon appelle l'attention de la Commission sur les curieux cadrans solaires qui ornent un hôtel de la rue Vieille-du-Temple, n° 47, à Paris.

La notice dont il donne communication est ainsi conçue :

Les cadrans solaires du n° 47 de la rue Vieille-du-Temple, à Paris.

Dans l'un des quartiers de Paris qui ont le mieux gardé l'empreinte du siècle de Louis XIV, le quartier Saint-Antoine, se trouve la rue Vieille-du-Temple, et, dans cette rue, la maison d'Amelot de Biseuil, bâtie sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Rieux. C'est dans la petite cour d'honneur de cette maison, qui appartient aujourd'hui à M^{me} Lecoq et porte le n° 47, que j'ai vu, au mois de juin 1871, quatre cadrans solaires, peints à fresque, aussi remarquables par l'agencement que par l'état de conservation. Laissant de côté la description technique, qui trouvera un interprète plus digne d'elle dans le travail que prépare l'un de nos savants collègues, M. Rössler, sur les méridiens, je me bornerai à signaler à la Commission, outre l'existence de ces curieux cadrans, le texte des inscriptions dont ils sont couverts et le nom de l'auteur, que j'ai été assez heureux de rencontrer.

Nos cadrans, qui présentent des parallélogrammes d'in-

égale largeur sur une hauteur uniforme d'environ trois mètres, sont placés à droite et à gauche de la cour d'entrée, deux de chaque côté. Pour la clarté du récit, nous ferons le tour de la cour en commençant à droite.

Comme nous l'avons dit plus haut, nous ne chercherons pas à décrire les combinaisons mathématiques des nombreuses et diverses lignes droites ou courbes, pleines ou pointées, ni les signes du zodiaque, ni les flèches indicatives, ni les signes arabes et romains qui figurent sur chacun des quatre panneaux astronomiques. La plupart des disques ou cadrans, posés sur des tiges de fer rigides ou torsés, ont disparu.

1^{er} CADRAN.

En haut, sur un phylactère :

FALLACES DENoTAT ANNoS

Au-dessous, sur deux cartouches :

LONGITV	ORTVS
DIEI NOCT	OCCASVS

Au bas, sur un phylactère :

LONGITVDO DIEI NOCTIS ORTVS OCCASVS

2^e CADRAN.

Sur la banderolle supérieure :

NEC. VLTIMA. SIT. PRIOR

Sur une banderolle latérale :

AZIMVTHE
.SIVE.
.CIRCVLI.
.VERTICALES.

Sur la banderolle inférieure :

.ALMVCANTARATHS. SIVE. CIRCVLI. PARALLELI.

3^e CADRAN.

Sur ce cadran sont figurées deux sphères célestes dorées.

bas-reliefs sur les battants de la menuiserie, qui représentent des Vertus. On a placé sur cette même porte, du côté de la cour, un grand tableau de sculpture, qui fait voir Remus et Romulus allaités par la louve, du même sculpteur¹. Toutes les faces, du côté de cette première cour, sont chargées de cadrans à soleil, de l'invention du P. Sébastien TRUCHET, carme.

• • • • •
 « Cette belle maison est du dessin de COTTARD. »

Ainsi s'exprime, dans la *Description de la ville de Paris*, Germain Brice, qui ajoute :

« Mais, depuis la mort du président Amelot qui l'a fait construire, et qui recevoit si civilement les curieux qui l'alloient voir, ceux à qui elle est tombée en partage n'en permettent plus l'entrée à personne, sans qu'on puisse en savoir la raison. »

Chose étrange ! au bout de cent soixante ans, la remarque de Germain Brice, écrite en 1713, semble encore toute neuve, et ce n'est qu'après une heure d'instances et de négociations, sous l'engagement d'honneur que je ne dessinerais rien, engagement qui ne m'était que trop facile à tenir, qu'il m'a été permis de relever les légendes exposés ci-dessus.

Quant à l'auteur des cadrans solaires qui ornent la maison d'Amelot de Biseuil, nous savons par Fontenelle, qui en a prononcé l'éloge, que c'était un grand mécanicien, distingué de Colbert, et qu'il s'appelait Jean Truchet, de l'ordre des Carmes, plus connu sous le nom du P. Sébastien.

« Le père Sébastien, poursuit Fontenelle, a eu part à quelques aqueducs de Versailles et a travaillé à un grand nombre de modèles pour différentes manufactures, par exemple, pour les proportions des filières des tireurs d'or de Lyon, pour le blanchissage des toiles à Senlis, pour les

¹ Daté de 1660.

machines des monnoyes de France, travaux peu brillants, observe le judicieux secrétaire de l'Académie, et qui laissent périr en moins de rien le nom des inventeurs, mais par cet endroit-là même réservés aux bons citoyens....

« Il fut visité par Pierre-le-Grand, qui l'admira fort et voulut le faire boire dans son verre....

« Il a inventé de nouveaux canons qui se portoient plus aisément sur les montagnes.

« C'est lui qui a inventé les machines à transporter de gros arbres tout entiers sans les endommager¹, de sorte que, du jour au lendemain, Marly changeait de face et étoit orné de longues allées arrivées de la veille.

« Il est encore auteur de deux tableaux mouvants pour Marly et d'une élégante machine du système de Galilée, pour les corps pesans². »

Né à Lyon, en 1657, le P. Sébastien Truchet mourut à Paris, le 5 février 1729.

Nous avons pensé que ces détails, concernant les services rendus à la science par un religieux obscur, ne sauraient être indifférents à la Commission, et appelleriaient son intérêt, d'une manière spéciale, sur les cadrans solaires de la rue Vieille-du-Temple, n° 47.

BRIANCHON.

Gruchet-le-Valasse, 25 novembre 1872.

M. Bouquet observe que ces cadrans sont la reproduction de ceux qui ornent la cour du collège Louis-le-Grand.

Les orgues de l'abbaye de Montivilliers à la Sainte-Trinité de Fécamp. — M. Brianchon rapporte ensuite le texte d'une inscription en lettres cursives collée à l'intérieur de l'orgue de l'église de la Sainte-Trinité de

¹ Le Diable.

² *Eloges* par Fontenelle, Paris, 1742, t. vi, p. 384.

Fécamp. Elle a été découverte au mois d'août 1872 par M. Gentil, conservateur de la Bibliothèque publique. Cet orgue provient de l'abbaye de Montivilliers et fut cédé en 1802 par l'Etat à M. l'abbé Adam de Valleville, curé de Fécamp.

Cet orgue a été édifié sous le Gouvernement de Madame Madeleine Léonore Gigault de Bellefont, dame et Abbesse de cette abbaye de Montivilliers, pour la décence de l'office divin et le soulagement de la Communauté, après en avoir obtenu la permission de Mgr de Saulx-Tavannes alors archeveque de Rouen, qui a fort approuvé ce projet. Le dit orgue a été construit par Mrs Jean-Baptiste Nicolas et Louis Charles Lefevre, freres, demeurant a Rouen, et posé et mis en état de toucher le 29 septembre 1746.

A la plus grande Gloire de Dieu.

Portraits des ducs de Normandie dans le chœur de Fécamp. — Notre collègue a également retrouvé dans un manuscrit de Dom Mareste (1703) conservé à la bibliothèque de Montivilliers, la mention suivante relative à l'origine des portraits des ducs de Normandie, accrochés dans le chœur de Fécamp: « notre dit abbé le cardinal Bourges fit faire les deux tableaux des ducs dans le chœur. Les mêmes portraits sont représentés aussi derrière ces tableaux, immédiatement sur la muraille et plus d'après nature, puisque Richard y est avec la barbe qu'il avait en effet et même beaucoup plus longue. *Barbâ coniferâ et prolixâ honoratus*, p. 158 de la 1^{re} partie. On peut retirer, ou pour parler ainsi ouvrir les dits tableaux crochez à des gonds pour voir lesdites autres peintures à fresque. »

Un portrait du château de Rocquefort. M^{lle} de Gonseville. — M. Brianchon a également recueilli

cette légende sur un des tableaux du château de Roquefort qui a appartenu au marquis Le Ver.

Catherine françoise Baudouin
 Baronne d'Envermeu dame
 & patronne de Gonzeville, de
 Rocquefort, née le 16 juillet
 1716 de messire pierre nicolas
 Baudouin chlr, Conseiller au parlement de
 Normandie et de dame catherine
 magdelaine Anzeray, petite fille de
 pierre Baudouin chlr, sgr du Basset
 Conseiller au même parlemt, et de dame
 marie anne Le Ver dame et patronne
 de Gonzeville, fille de messire jacques
 Le Ver, chlr Baron de Villers
 Sgr & patron de Gonzeville
 et de dame magdelaine
 le Cornier de Sainte Helene
 Morte le 5 juillet 1810

SON ESPRIT ECLAIRÉ SANS ORGUEIL SANS FOIBLESSE,
 EN SE MONTRANT AU SAGE, ÉTONNAIT LE SÇAVANT:
 ET SON CŒUR PLEIN DE ZELE, AVEC DÉLICATESSE
 SECOURAIT LE MALHEUR ET SAUVAIT L'INDIGENT.

M^{lle} de Gonzeville est représentée en bergère avec houlette et bourdon.

Vernon (Eure).—Note sur l'église.—M. Brianchon termine ses communications par la lecture suivante d'une intéressante note complémentaire sur l'église de Vernon.

Une seconde visite à l'église de Vernon, faite au commencement de la présente année 1872, nous permet de compléter les premières indications insérées au procès-verbal de la Commission du 10 novembre 1870 ¹.

¹ *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. II, p. 62-65.

Outre les quatre tapisseries des Gobelins que nous avons citées et qui se trouvent, Joseph et Marcien, sous l'orgue; saint Ambroise, au milieu de la nef, à droite, et le char de la Vertu récompensée, derrière la chaire, à gauche, nous en avons retrouvé trois autres. L'une, de très-petite dimension, recouvre un prie-dieu, dans la chapelle de l'Immaculée-Conception, où l'on admire surtout deux tableaux d'agate, à bordure de cuivre plaquée d'ornements en fer et représentant, l'un, la Crèche; l'autre, la Fuite en Egypte. La seconde tapisserie décore la chapelle du Sacré-Cœur. Elle retrace l'épisode de Daniel dans la fosse aux lions, avec cette inscription :

INNOCENTIA
IUDICATA
IN DANIELE

Enfin, la troisième, appendue en dehors du mur du sanctuaire, du côté de l'Évangile, fait allusion à une légende allemande du XIII^e siècle et représente l'empereur Rodolphe de Hapsbourg mettant pied à terre devant un prêtre qu'il rencontre portant le viatique à un mourant. L'inscription est ainsi conçue :

HVMILITAS
EXALTATA
IN
RVDOLPHO

Toutes ces tapisseries, que l'on n'avait pas eu le temps, au moment de l'invasion, de rouler et de mettre en lieu sûr, ont été admirées et non pillées par les Prussiens. — *Res miranda populo.*

On remarque encore, dans l'église de Vernon, quelques bons tableaux, dont une Institution du Rosaire; un bas-relief en marbre figurant l'arbre de Jessé; le maître-autel en marbre, avec application de cuivre, orné de deux grands reliquaires; les lambris sculptés de la chapelle de la Vierge, et l'orgue, où le ciseau du sculpteur nous montre, aux

côtés de David, jouant de la harpe, et sainte Cécile, du clavecin, les Anges de la musique, et différentes Vertus, parmi lesquelles nous avons reconnu, à leurs emblèmes ordinaires, la Prudence, la Justice, la Force, la Charité, l'Innocence et la Foi.

Une tradition, dont je n'ai pu vérifier l'exactitude, fait venir de Gaillon, l'orgue et le maître-autel ¹.

Dans la chapelle de Sainte-Marguerite, sur une plaque de marbre blanc, est gravée l'inscription suivante :

CETTE CHAPELLE FUT FONDÉE
EN 1441 SOUS L'INVOCATION DE STE MARGUERITTE
PAR JEAN DE BORDEAUX
ELLE FUT RESTAURÉE EN 1846 PAR D^{lle} A. C. S. DE BORDEAUX
DAME DE FROIDEFOND DE FLORIAN

Au-dessous, deux écussons accolés, probablement aux armes des Froidefond et des Bordeaux.

Nous terminerons cette revue par l'inscription commémorative d'un Normand, fixée au revers d'un pilier de la nef, vis-à-vis le tombeau de dame Marie Maignart de Bernières, femme d'Alphonse Jubert d'Arquency.

Cette inscription, gravée sur un rectangle en pierre, est surmontée d'une sorte de fronton hémisphérique, au milieu duquel se superposent des armoiries et un médaillon. Le médaillon représente le Christ sortant du Tombeau ou la Résurrection. L'écusson se blasonne de, au chevron de, accompagné de deux croissants en chef, et d'une merlette en pointe. De chaque côté du médaillon et de l'écusson sont agenouillés le donateur et la donatrice.

¹ Nous ne doutons pas que le maître-autel de Vernon ne vienne de l'ancienne chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon.

D O M

IOANNI LE CAUCHOIX FEVDI DVM VIVERET
 VERNONENSIS QVÆSTORI INTEGERRIMO, MVLTIS
 HONESTIS MVNERIBVS PVBLICE PRIVATIMQVE
 LAVDABILITER FVNCTO, 8, CAL, IVL, È
 VIVIS NON SINE BONORVM MOERORE AC LACHRIMIS
 SVBLATO, ET MAGDALENÆ SEZILLE EÏVS CHARISSIMÆ
 CASTISSIMÆQVE CONIUGI, PARENTIBVS SVIS BENE
 MERITIS ATQVE OPTIMIS PERPETUÆ ET DEBITÆ
 PIETATIS ERGÔ, IOANNES LE CAUCHOIS FILIVS IN SAXVM
 INCIDI CVRABAT

ANNO DM CIQ IO LXXXXVI

CARMINE SI LONGO CELEBREM PIA FATA PARENTVM
 IAM VIDEOR SVRDO VERBA DEDISSE ROGO;
 QVAMQVAM NON SURDO, NAM VIVUS QVI BENÈ SEMPER
 AVDIERIT, MORTVVS NVNC AVDIET IPSE MALE,
 VNUM HOC, QVANDO NIL VIVIS NISI VOTA SPERSVNT,
 DEPRECOR :
 ÆTERNVM MOLLITER OSSA CVBANT

Comme on le voit, cette pierre commémorative a été érigée en 1596, par Jean le Cauchois, en son vivant receveur fiscal de Vernon, décédé le 8 des calendes de juillet de ladite année, et de Madeleine Sezille, sa femme.

L'inscription se termine par un jeu de mots dont nous ne dirons rien, si ce n'est que le latin le brave ou le supporte: mais que nous renouçons, pour notre part, à essayer d'en faire passer le mauvais goût en français.

BRIANCHON.

26 octobre 1872.

Le Conservateur des Archives du Doubs a écrit à M. l'abbé Cochet, à la date du 17 janvier dernier, pour le consulter sur la désignation qu'il convenait de donner à un objet en bronze, trouvé sur la poitrine d'un

guerrier burgonde dans le cimetière de Saint-Vaast, à Cussey-sur-l'Ognon.

Ce bronze se termine d'un côté par une sorte de cuiller, de l'autre par un tailloir ornementé. Au milieu de la tige est un anneau auquel était fixée une chaînette d'acier aujourd'hui réduite à un empâtement d'oxyde de fer. Le revers de la cuiller comme celui du tailloir contient une sorte de croix pattée.

M. l'abbé Cochet assure que des objets semblables ont été trouvés à Envermeu. Il les croit destinés à l'encens.

Ancienne maison du Havre de 1523.—M. l'abbé Cochet remet ensuite pour le portefeuille de la Commission le calque de la première maison du Havre construite en bois en 1523.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire,
VICOMTE D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1873.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, Vice-Président.

Sont présents: MM. de Glanville, de Beaurepaire, de la Londe, de Merval, l'abbé Colas, de Girancourt, Brianchon, l'abbé Somménil, l'abbé Loth, Gouellain, l'abbé Jeuffrain, de Bellegarde et de la Serre, membres.

MM. Gueroult et Gosselin, membres correspondants, et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 1873 est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

Les Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, année 1872.

Le Bulletin de la Société Académique de Laon. T. XIX. M. le président signale une intéressante notice sur l'abbaye de Prémontré dont notre département ne contenait qu'un rameau, sur son extrême frontière, l'abbaye de l'*Isle-Dieu*.

Le Bulletin de la Société Dunoise. Janvier 1873.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs. 6^e vol. (1870-1871).

M. le Président dépose sur le bureau l'expédition d'un arrêté pris par M. le Préfet de la Seine-Inférieure à la date du 27 janvier dernier et nommant membre de la Commission M. d'Iquelon, membre du Conseil général et maire de Sommesnil.

Il fait ensuite part d'une décision prise par M. le Préfet, qui a bien voulu affecter aux séances et aux archives de la Commission une salle spéciale qui se trouve située au-dessus du cabinet de M. l'archiviste départemental.

La Commission prie M. le Président de vouloir bien transmettre à M. le Préfet tous ses remerciements pour cette preuve de bienveillant intérêt.

M. Dutuit. — *Offre d'un nouveau volume-porte-feuille pour les dessins de la Commission*. — M. le Président fait part de l'offre généreuse de M. Dutuit qui offre à la Commission un nouveau volume destiné au classement des dessins qui lui sont remis à chaque séance. Il rappelle à ce propos les services rendus à l'archéologie par l'initiative de la Commission et insiste

tout particulièrement sur la conservation qui lui est due des églises de Moulineaux et d'Yainville.

Il ajoute que, conformément à la mesure précédemment adoptée, les dessins déjà reçus et ceux à recevoir seront désormais classés chronologiquement par ordre de séances, de manière que les procès-verbaux servent d'indice à tous ceux qui auraient besoin de consulter les portefeuilles.

M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé à la Commission une circulaire en date du 30 décembre, relative à la 11^e réunion des Sociétés Savantes à la Sorbonne au mois d'avril 1873.

M. le Secrétaire de la Commission archéologique de Saint-Petersbourg accuse réception de la 1^{re} livraison du t. II des *Bulletins de la Commission*.

M. Floquet a également accusé réception des dernières publications de la Commission par une lettre en date du 11 février, conçue dans les termes les plus flatteurs pour les travaux qui y sont contenus.

Houdetot. — *Baptistère octogone en plomb du XVI^e siècle.* — M. l'abbé Cochet a découvert à Houdetot un baptistère octogone en plomb, présentant à chaque angle une curieuse gargouille et qu'il croit du xvi^e siècle. Ceux du xiii^e sont carrés comme à Belbeuf et à Valmont; il aurait désiré le conserver au Musée des Antiquités; seulement, depuis que ce baptistère a été retrouvé sous les planches qui le cachaient, la paroisse paraît y tenir. Il pèse 65 kilos et un plombier, pour en faire un semblable, demanderait 100 fr. Notre collègue ne sait encore le parti auquel il se résoudra.

M. de Glanville croit avoir vu un baptistère analogue dans l'église de Bourg-Achard; seulement il était décoré de 12 personnages qui se sont trouvés successi-

vement enlevés par les curieux qui venaient l'admirer.

Statue de saint Pierre du XIV^e siècle. — M. l'abbé Cochet a aussi rapporté d'Houdetot un fragment de statue de saint Pierre, ornée d'une agrafe de chape à quatre feuilles et la tête coiffée de la tiare. Il croit que cette statue est du xiv^e siècle, mais que la tiare a été ajoutée au xvi^e et a dû remplacer une mitre primitive.

Un membre cite une ancienne statue de saint Pierre, du xiv^e siècle, provenant du portail de la Calende. Au lieu de tiare, l'apôtre est coiffé d'une mitre de la forme la plus simple, rappelant assez celle d'un bonnet de coton.

M. de Glanville signale dans le cimetière de Saint-Pierre-aux-Ifs une statue de saint Pierre assis, bénissant, ayant un anneau à la deuxième phalange. Cette statue est informe. Il la croit du xiv^e siècle et elle a la tiare.

Vitraux de la cathédrale d'Exeter. Vitraux analogues dans la chapelle de la Vierge de la cathédrale de Rouen. — M. l'abbé Cochet rappelle l'article publié dans le *Times* sur les vitraux de la cathédrale d'Exeter, article communiqué par M. E. Frère à l'Académie de Rouen et qui attribuait à une fabrication rouennaise l'origine de ces vitraux datés de 1317 à 1318. Dès qu'il en eut connaissance, il crut qu'il serait très-précieux d'avoir un dessin de ces verrières, et il s'adressa dans ce but à M. Read, consul général des Etats-Unis, qui l'a obtenu de l'obligeance de lord Stanhope.

Notre collègue fait passer ce dessin sous les yeux de la Commission.

Chaque vitrail contient un personnage encadré dans

une arcature qui reproduit les dessins usités sur les pierres tombales de cette époque et notamment sur celles retrouvées récemment dans l'ancien couvent des Dominicains de Rouen. Du reste, on ne saurait leur trouver d'analogues plus fidèles que les vitraux de la chapelle de la Vierge à la cathédrale, qui datent, on le sait, de Guillaume de Flavacourt.

M. de Girancourt ajoute que cette provenance des vitraux d'Exeter se trouvait déjà rappelée dans les notes des *Antiquités Anglo-Normandes* de Ducarel, qui disait en avoir relevé l'indication dans les registres de la fabrique d'Exeter.

Dieppe. — Vases romains. — M. le Président fait passer sous les yeux de la Commission un dessin, grandeur naturelle, des vases provenant des fouilles de Neuville-la-Pollet. (Il est destiné au portefeuille de la Commission).

Rouen.—Renseignements à propos du vote relatif à l'âtre Saint-Maclou.—Il rappelle ensuite que, pour se conformer au vœu exprimé par la Commission, dans sa dernière séance, vœu relatif à la conservation de l'âtre Saint-Maclou, il a été trouver l'un de Messieurs les adjoints. M. Barabé, chargé de cette partie du service, a bien voulu lui communiquer les plans des différents projets dont la réalisation est étudiée. L'un de ces tracés aboutit au portail des Marmousets, en dégageant le chevet de Saint-Maclou, et laisse complètement à droite l'âtre de Saint-Maclou; l'autre joint la rue Armand-Carrel à l'église Saint-Vivien.

La Commission n'a donc plus à cet égard aucun sujet de préoccupation.

Rétable de la chapelle Saint-Etienne à la cathédrale.
— M. le Président donne de nouveaux détails sur la

question du rétable de la chapelle Saint-Etienne à la cathédrale. Fulconis a fait un projet de restauration divisé en deux plans superposés. La partie inférieure contient le martyre de saint Etienne. Tout y est : on y voit *Cælos apertos*, l'effet en est charmant. La partie supérieure, relative au crucifiement, n'est pas moins bien réussie, seulement ce projet se traduit par une demande de 6,000 fr., que l'artiste consent à réduire à 5,500 fr. et M. l'abbé Robert, qui possède les fonds, déclare ne pouvoir dépenser que de 2,500 fr.

La question doit donc forcément subir un temps d'arrêt.

Manneville-la-Goupil. — *Urne en verre.* — M. l'abbé Cochet vient d'obtenir pour le Musée une urne en verre actuellement possédée par des demoiselles Saint-Pierre à Ingouville et provenant de Manneville-la-Goupil. Elle contenait des ossements qui en ont été retirés. Dans le fond de cette urne, on distingue une marque unique de verrier, deux canards et deux poissons, à chaque angle est cette inscription V. P. PI-ROC.

Neufchâtel. — *Restauration de la chapelle de la Vierge et du Saint-Sépulcre.* — M. Barre restaure en ce moment dans l'église de Neufchâtel la chapelle de la Vierge, ainsi que le transept méridional. M^{me} de Janzé a donné 12,000 fr. dans ce but ; on refait toutes les fenêtres en pierre ; on vient de rétablir le Saint-Sépulcre, et il est difficile de procéder à ce travail délicat avec un soin plus scrupuleux. M. le président rappelle d'ailleurs que c'est M. Barre qui est l'auteur de la flèche nouvellement élevée sur l'église d'Auffay, flèche admirablement réussie et qui est l'une des plus remarquables de l'arrondissement de Dieppe.

Rouen.—Cimetière Saint-Laurent. Cercueils francs. — M. l'abbé Cochet constate qu'en creusant, l'année dernière, une cave dans la rue du cimetière Saint-Laurent, on a trouvé divers cercueils de pierre de l'époque franque. Ils se trouvaient à une profondeur de deux à trois mètres. Cette église était alors dans les faubourgs, ainsi que celle de Saint-Godard, connue sous le vocable de Sainte-Marie, à l'intérieur de laquelle saint Romain voulut que son corps fut déposé.

Au Mont-aux-Malades, en dégageant la chapelle, on a mis à jour divers cercueils de lépreux et un cercueil franc évidemment rapporté pour un mort du xiii^e siècle.

Caudebec-en-Caux.—Fragments du Jubé. — M. Gueroult soumet à la Commission deux photographies de l'embase du grand jubé en pierre qui fermait autrefois le chœur de l'église de Caudebec. Chacune de ces embases qui ont leurs deux faces sculptées se développe sur une longueur de 2 mètres, une épaisseur de 0^m,07 et une hauteur de 0^m,75. On remarque, au milieu des arcatures ogivales, des N couronnés et des fleurs de lys.

Le même fait ensuite part des découvertes suivantes:

Monnaie d'or de Charles IX. — 1^o Une monnaie d'or de Charles IX, pesant 3 gr. 25 c., avec la légende *Christus vincit*, portant à l'avers une croix fleurdelysée, losangée, portant en cœur un C chargé d'un point secret, et au revers l'écu de France couronné avec cette légende CAROLVS VIII. D. G. FRANCO. REX. M.D.LXI.

Pierre tombale du XVII^e siècle. — 2^o Une pierre tombale fruste, de provenance inconnue, actuellement déposée dans le jardin de M. de Caumont, à Caudebec, haute de 0,52, large de 0,48, sur laquelle on lit en caractères onciaux :



HIC JACET
 DIONYSIVS NOEL
 CALIDO BECI
 CONSILIARIVS
 OBIT
 1624.

3^o Une assiette polychrome, que M. Gueroult croit de fabrication rouennaise, et qui représente le bonnet de la terreur, supporté par une longue hampe fichée à la gauche d'une église et d'un château qu'il domine.

Monchy-sur-Eu. — Cachette monétaire romaine. — M. le Président communique une note de M. Hardy, relative à la découverte faite, près de Monchy-sur-Eu, d'une trentaine de monnaies romaines, toutes de billon et fort bien conservées pour la plupart. Ce dernier croit qu'elles doivent provenir d'une cachette monétaire ramenée à la surface du sol par les derniers labours. Il y a des pièces de Gordien III, Philippus Senior, Otacilia, Gallien, Salonina, Her. Etruscilla et Posthume. Les monnaies de Posthume sont les plus abondantes, ce qui autoriserait à regarder la cachette comme antérieure au iv^e siècle. L'auteur se propose, dès qu'il aura complété ses renseignements, de publier une note dans le *Courrier de la Bresle*.

Croix reliquaire du XII^e siècle. — M. Gueroult communique la photographie d'une croix reliquaire qu'il attribue au xii^e siècle, croix ramenée dans les filets d'un pêcheur de Caudebec.

Cette croix, aux bras égaux est émaillée d'azur; deux coqs d'or sont gravés sur la branche transversale et affrontés, deux poules également d'or sur la branche perpendiculaire et tournées à senestre.

Sur une petite plaque carrée, occupant l'intersection des branches, se trouve saillir une partie bombée en cuivre rouge, placée diagonalement (en barre) et qui servait de réceptacle à la relique.

La partie postérieure est munie d'un diaphragme mobile ; la branche transversale est surmontée par un anneau destiné à la suspendre, et les branches sont entourées d'un grenetis d'or.

Fragment de corniche romaine trouvée au Bois-l'Abbé, près Eu. — M. l'abbé Cochet communique ensuite le dessin d'un fragment de corniche trouvé aux environs d'Eu, au Bois-l'Abbé, et provenant de l'époque romaine. On y remarque une série de médaillons, affectant la forme de boucliers, sorte de décoration qui, dans la pensée de ses auteurs, servait à caractériser des destins qui devaient durer éternellement. (Ce dessin, exécuté par M. de la Serre, a été reproduit dans le *Bulletin*, t. II, p. 431.)

M. Gueroult a communiqué à M. le Président une série d'extraits par lui relevés sur les manuscrits Gaignières et dans Farin.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
VICOMTE D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1873.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, en l'une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. Barthélemy, de Glanville, de Beaurepaire, de La Londe, Simon, de Merval, Baudry, Brianchon, Sommesnil, marquis de Blossville, Gouellain, de Bellegarde, de Lépinois, Frère, de la Serre, d'Iquelon et Bouquet ; M. Hardy, membre correspondant et M. de Linas, d'Arras, assistent à la séance.

M. le vicomte d'Estaintot remplit les fonctions de secrétaire.

MM. les abbés Jeuffrain et Loth, MM. Gueroult, Gosselin et Rœssler, sont excusés.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président signale la présence de M. d'Iquelon nommé récemment membre et il espère beaucoup de son concours.

Observations sur la tiare. — Quelques observations sont échangées à propos de la statue de saint Pierre dont il a été question dans la dernière séance. Un membre cite une figure de saint Pierre portant la tiare, copiée sur un manuscrit du xiv^e siècle. On observe d'ailleurs qu'il s'agit de savoir si la tiare à laquelle il est fait allusion était ornée de la triple couronne.

Bas-relief de Saint-Etienne. — M. Barthélemy s'excuse sur l'impossibilité où il a été de faire transporter dans la salle des séances le bas-relief proposé pour l'autel de saint Etienne. Il sera apporté à la prochaine réunion.

M. l'abbé Cochet note une observation faite par M. l'abbé Robert à propos du bas-relief du crucifiement où la sainte Vierge est représenté évanouie, contrairement à la tradition de l'Eglise, qui chante le *Stabat Mater*.

La correspondance imprimée comprend les pièces suivantes :

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, t. III, 2^e liv.

Répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXXIII.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 3^e et 4^e trimestre 1872.

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, ann. 1870-1872.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 1872, 4^e liv.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1872, 3^e trim.

M. d'Estaintot a sollicité de M. Barre et a l'honneur d'offrir en son nom à la Commission une épreuve photographique de son projet de restauration du Sépulcre de l'église de Neufchâtel.

Rouen. — Colonne romaine. — Dessin. — M. l'abbé Cochet fait passer sous les yeux de la Commission le dessin exécuté par M. de la Serre, de la base de la colonne antique qui fut trouvée à Rouen dans les tranchées pratiquées en face l'église Saint-Laurent.

Elle est remarquable par la double moulure en gorge qui se profile au-dessus de la base.

Mesures de pierre. — Dans cette fouille, on a également trouvé une mesure en pierre, que l'ingénieur chargé de la direction des travaux a remise au Musée départemental.

M. le Président a reçu récemment le dessin d'une mesure semblable trouvée à Cherbourg, et sur la desti-

nation de laquelle il était consulté par M. l'abbé Moigno. Ce genre de mesures est encore usité dans le midi de la France. Il y aurait à étudier leur capacité.

Sur le clocher d'Arques, on voit encore peintes les mesures en étain du fief de Lardenière, comme à Rouen, au-dessus du portail de Saint-Maclou, sont sculptés les vases des saintes huiles dont cette église avait le privilège.

M. Simon rappelle qu'il a trouvé dans les fondations de l'hôtel d'Iquelon une de ces mesures, parfaitement intacte.

M. Cochet ajoute qu'il en a vu une chez M. Cointet, de Jumièges, ornée de fleurs de lys et de l'hermine de Bretagne. Il la croit du xv^e siècle.

A Merval on en voit une sculptée sur ses quatre côtés, et dont notre collègue espère offrir les photographies à la Commission. Elle servait de bénitier à l'église.

Vases curieux, probablement étrusques. — M. le Président rappelle à la Commission les vases curieux que M. Gosselin lui soumit dans la séance du 26 octobre 1872: suivant les uns, ils étaient mexicains, suivant d'autres, étrusques. Aujourd'hui, M. Lelong, de Saint-Sever, lui a remis deux petits vases d'une forme élégante à anses horizontales, recouverts d'un vernis noir sur lequel tranchent de fines rayures horizontales formées de traits noirs et blancs: au pied se dessine une large bande noire pâle sur laquelle le pinceau a tracé une sorte de fretté d'un ton un peu plus coloré.

Ces vases proviendraient d'Incheville. On les aurait trouvés au pied du camp de Mortagne, et M. Lelong les tiendrait de la sœur de M. de Liévin, filateur.

M. de la Serre serait porté à attribuer à ces vases une origine italienne.

Londres. — Société des Antiquaires. — M. le Président communique une lettre de M. Watson, secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, annonçant l'envoi de son Bulletin à l'adresse du secrétaire de la Commission. Cette lettre est datée du 18 mars. Cependant les procès-verbaux ne sont pas encore parvenus.

Mort de M. Féret. — M. l'abbé Cochet fait part de la mort de M. FÉRET, un des plus anciens correspondants de la Commission, et résume ainsi sa vie :¹

« M. Pierre-Jacques FÉRET, naquit à Dieppe en janvier 1794 (nivôse an II). La ville alors était partagée par des qualifications révolutionnaires et la *rue de la Barre*, où il vit le jour, faisait partie de la *section Brutus*. Son père était pharmacien et son grand-père avait été fournisseur au Canada de l'hôpital de Québec. Sa mère était sœur du fameux Pocholle, qui fut maire de Dieppe pendant une année, en 1791. Au moment de la naissance de M. Féret, tout culte catholique était proscrit en France. Il fut cependant, malgré cette défense, baptisé dans l'église de Saint-Jacques de Dieppe, par un autre oncle, l'abbé Féret, mort depuis curé de Saint-Pierre-en-Val.

« Il fut élevé par son oncle Pocholle qui, député à la Convention, devint régicide en 1793 et, plus tard, préfet de la Roer, puis sous-préfet de Neufchâtel. Démonstraire en 1815, il fut exilé en 1816 comme régicide. Pocholle se réfugia en Belgique et revint mourir en France en 1832.

¹ Depuis ce temps, M. M. Hardy, bibliothécaire de la ville de Dieppe et membre de la Commission, a publié dans la *Vigie* et à part une vie de M. Féret, ornée de son portrait et de son autographe.

« L'une des choses sur lesquelles M. Féret s'efforçait le plus de défendre la mémoire de son oncle, c'était sur la violation du tombeau d'Agnès Sorel. Il prétendait que ce dernier n'en avait enlevé qu'une boucle de cheveux.

« M. Féret prit part au siège d'Anvers. Il revint ensuite à Paris où il écrivit dans une revue politique l'*Homme gris*. Revenu à Dieppe en 1822, il eut le premier l'idée de faire des fouilles dans le sol de la *cité de Limes*. Il les exécuta seul avec son frère et ce fut ainsi qu'il trouva le beau vase gaulois qui orne aujourd'hui la bibliothèque de Dieppe.

« La venue de la duchesse de Berry à Dieppe en 1824 donna un nouveau développement à ces premières tentatives de M. Féret. Elle s'intéressa à ses recherches et voulut bien les protéger. C'est ainsi qu'eurent lieu les fouilles de Caudecôte, qui amenèrent les découvertes de vases précieux conservés longtemps au château de Rosny, puis celles de Braquemont et de Grèges.

« M. Féret fut ainsi amené, dès 1827, à jeter les bases de la Société archéologique pour la recherche des antiquités dans l'arrondissement de Dieppe qui fut définitivement inaugurée en 1828.

« On lui doit, en grande partie, l'érection de la colonne élevée en souvenir de la bataille d'Arques.

« Après 1830, il fouilla la *villa* de Sainte-Marguerite-sur-Saône. M. Vitet fournit les fonds, M. de Caumont en inséra le récit dans le *Bulletin monumental*. »

Voici du reste la liste des ouvrages de M. Féret :

1. Notice sur Dieppe, Arques et quelques monuments circonvoisins, Paris, 1824.
2. Recherches sur le camp de César ou la cité de

Limes (*Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.* 1825, p. 1 à 101).

3. Du camp de César ou de la cité de Limes (in-8° de 18 p. et 2 pl. 1825).

4. Notice sur Ango de Dieppe (*Archives de la Norm.* 1824, p. 144).

5. Dieppe en 1826, ou lettres du vicomte *** au mi-lord *** (in-12 de 188 p. Dieppe, 1826).

6. Souscription pour la recherche et la découverte des antiquités de l'arrondissement de Dieppe. in-8°, 68 p. Rouen, 1826.

7. Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe. in-8° de 31 p. Rouen, Baudry, 1828.

8. Histoire navale. Antiquités de Dieppe. Combat naval de 1555. in-folio. Dieppe, 1834.

9. Promenades autour de Dieppe. in-18, 78 p. Dieppe, Delevoye, 1838, réédition 1859.

10. Lettres adressées à M. de Caumont sur les fouilles pratiquées à Sainte-Marguerite (*Bulletin monumental*, 1843, p. 92).

11. Note sur les observations de M. Fallue, concernant les sépultures de la vallée de l'Eaulne. (*Rev. de Nom.* 1851, p. 311-328).

12. Histoire des Bains de Dieppe. in-8. Dieppe, 1855.

13. La maison de Henri IV. in-8° 72 p. 1842.

M. de Linas. — *Etoffe ancienne.* — M. de Linas soumet à la commission le dessin, exécuté par lui, de grandeur naturelle, d'une curieuse étoffe qui existe à la bibliothèque de Rouen, et qui lui avait été signalée par M. Pottier.

Voici en quels termes il développe l'importance de cette découverte :

ÉTOFFE ARABO-PERSANE CONSERVÉE A ROUEN.

Dans la grande galerie de la Bibliothèque publique de Rouen, première fenêtre à droite, existe un monument toujours négligé par les visiteurs, bien qu'il offre un remarquable intérêt au point de vue de l'histoire des tissus.

C'est un lambeau d'étoffe qui servait jadis de couverture à un *Pontifical de Reims*, manuscrit du ^{xiii}e siècle. M. André Pottier, de docte et regrettable mémoire, pensant qu'un objet aussi curieux ne devait pas rester dans l'ombre, l'avait fait encadrer et placer contre le panneau qu'il occupe aujourd'hui. En 1866, l'illustre bibliothécaire, plus porté à favoriser les études d'autrui qu'habile à se mettre lui-même en relief, me confia la pièce débarrassée du verre et du carton qui la garantissaient de la poussière, mais non, hélas! des ardeurs du soleil. J'ai donc pu l'examiner sur toutes les faces, à l'endroit comme à l'envers, malgré les lacunes, les trous, les souillures, outrages du temps et des hommes, conquérir ses détails perdus et raviver ses couleurs ternies. Enfin, grâce à l'obligeance de M. Edouard Frère, le digne successeur de M. Pottier, il m'a été récemment permis de compléter un travail en souffrance et de reconstituer graphiquement l'ensemble d'un des plus précieux trésors que nous ait légués l'art oriental.

En voici la description :

Une série de médaillons elliptiques (h. o m. 237 mil.) encadre deux lions ailés, rampants, contournés et adossés; une hampe rigide, fleuronée de tulipes et amortie au sommet par un bouquet en éventail, sépare les monstres; entre leurs jambes et devant leurs poitrails circulent des liliacées tigées et feuillées, analogues aux précédentes. Autour de l'ellipse, règne une bordure (larg. o m. 055 mil.) orlée de bandeaux, dans laquelle courent dix paires de griffons affrontés, individuellement isolés par deux modèles alternatifs de tulipes sortant de leurs bulbes. L'es-

pace quadrangulaire ménagé entre les ellipses comporte deux taureaux également rampants, contournés et adossés; mais la hampe qu'ils accostent et les végétaux qui les cantonnent, tout en présentant les mêmes types, offrent une ornementation beaucoup plus chargée que celle du motif principal. L'un des côtés du lambeau est prolongé par une large bande à dessins de mosaïque, étoiles à huit pointes avec quatre-feuilles au centre et croix fichées dans les intervalles; système flanqué d'un triple bandeau, roues comprises entre deux torsades.

Le champ est bleu turquin; les figures, en or, sont esquissées par un trait rouge cramoisi; la silhouette des lions et des taureaux est en outre rechapée de blanc. L'or et le blanc, rehaussés de filets rouges, forment le décor végétal dont les hampes et les enroulements sont blancs en réserve. La mosaïque offre les quatre couleurs ci-dessus, mais le bleu s'y rencontre en minorité. Les éléments constitutifs du tissu, lancé croisé, sont la soie et l'or; la soie, peu tordue, est de la plus belle qualité; l'or, découpé en lamelles d'une extrême ténuité, enveloppe une âme de soie jaune vif, qui, apparaissant à distances régulières, imprimait au métal un chatoiement tout particulier.

L'origine du monument ne peut guère être mise en doute. Le lion ailé, le taureau, le griffon (*simorg*), appartiennent au symbolisme de l'ancienne Perse; les tulipes et les torsades, à son ornementation. L'objet sort donc des ateliers de l'Iran, ou plutôt des provinces mésopotamiques, qui, vers 650, tombèrent sous le joug de l'Islam avec le reste de l'empire sassanide. La date est moins facile à préciser. La longue feuille à crochets, caractéristique du système décoratif arabe, qu'on voit sur le ventre et sous les pieds des animaux, prouve surabondamment que la fabrication de l'étoffe est postérieure à la conquête musulmane; d'autre part, la timidité de ces mêmes feuilles et la grande tournure des lions empreints du cachet achéménide s'accordent pour démontrer que l'influence du vain-

queur n'avait pas encore anéanti chez le vaincu tout souvenir de son art national.

Une attribution à la dynastie mongole qui gouverna la Perse après la mort de Gengis Khan (1226) n'est pas admissible. Je possède un brocart à la légende d'Alaeddin Kei Cobad, fils de Kei Khosrou, sultan seljoucide de Koniah (1219-1237) ; or, les lions et les feuilles à crochets que montre ce dernier tissu s'écartent notablement, quant au style et à l'exécution, de l'étoffe de Rouen, bien qu'on y reconnaisse la même école. Les crinières des lions, surtout, ici profondément fouillés, à peine indiquées là-bas par de rares volutes, déterminent une profonde lacune entre les deux objets. Je me bornerai donc, maintenant, à renfermer le monument rouennais dans une période fort vague qui s'étendrait du VIII^e siècle au XII^e. Plus tard, une étude comparative avec la tapisserie persane venue de l'église Saint-Géréon, à Cologne, au Musée Germanique de Nuremberg, le suaire de saint Lazare, à Autun, et l'*holosericum* fond bleu à guépards blancs de la chape dite de saint Mesme, à Chinon, me conduira, je l'espère à un classement moins élastique.

Je ne dois pas oublier un fait significatif. En ébauchant mes dorures à l'ocre jaune, j'ai obtenu un effet de majolique très accentué : les plus habiles connaisseurs en faïences qui soient à Rouen, MM. G. Gouellain, A. de Bellegarde, d'Iquelon, de Glanville, Paul Baudry, en ont été frappés comme moi. Or, une coupe persane en porcelaine tendre, passée en Angleterre de la collection Boissel de Monville, offre sur le bleu de son bord externe, de riches arabesques cuivreuses, et au-dedans, un semé de plantes singulières en rouge doré vif, parmi lesquelles ressort la figure d'un taureau. M. A. Jacquemart, à qui j'emprunte ce renseignement, y voit une preuve de l'antiquité du vase ; j'en conclurai pour mon compte que la céramique en Perse suivait l'impulsion donnée par l'industrie textile, à sup-

poser que les deux arts ne recourussent pas simultanément aux mêmes cartons.

Quel fut l'usage primitif d'un merveilleux tissu, trop splendide pour convenir à d'autre qu'au souverain ? Était-ce un manteau royal, une robe d'apparat, les courtines d'un pavillon ? J'incline vers la dernière attribution. Certains arrachements que j'ai reconnus sur le côté opposé à la bande mosaïque m'autorisent à croire que cette disposition s'y répétait également. Le dessin alors consisterait en une série de raies verticales (*pallium virgatum*) d'inégales largeurs, offrant alternativement une rangée d'ellipses et une ligne de mosaïques. Ceci posé, l'épaisseur relative de l'étoffe, ainsi que la dimension des raies, ne s'allieraient guère avec l'idée d'un vêtement quelconque. Les Orientaux ont toujours eu un goût prononcé pour les *pallia virgata*, et les fabriques actuelles de la Syrie continuent à en livrer au commerce ; mais les raies sont étroites et la légèreté des tissus est proportionnelle aux chaleurs du climat.

Auffay. — Inscription. — M. d'Estaintot fait part à la commission de la communication qui lui a été faite parmi les débris provenant de la démolition de l'ancien clocher d'*Auffay*, de curieux fragments d'une jolie inscription du XV^e siècle, recueillis par M. des Vastines.

Ces fragments, d'autant plus précieux pour *Auffay* que ce bourg s'y trouvait indiqué avec la qualification de *ville*, auraient couru grand risque de ne jamais retrouver leur sens primitif si notre collègue n'avait eu la bonne fortune, dans le dépouillement qu'il a fait des archives du Bosmelet, de retrouver un petit cahier contenant toutes les inscriptions qui existaient en 1763, dans l'église d'*Auffay*.

Celle dont il a reconnu les fragments y figure en son

entier. La voici avec l'indication des parties conservées.

Cy deuat gist noble damoiselle Alips d'Auzouville pour lame de laquelle les religieux de ceste ville sont subjects célébrer une messe à diacre et soubz diacre chacun an perpétuellement le jour de son trespas en l'autel St Jacques heure de prime et vigiles le jour précédent Et pour ce faire leur a esté donné par Guille Payen, escuier, sieur de la Pânière, son fils vingt sols de rente en leur fié sur l'ostel colnet benet a condicion que ce ladicte rente venoit a non valloit lesdits religieux pourront cesser laquelle trespassa le xvii jour de septembre mil iiii' lx ix pries dieu pour elle

Le manuscrit contient, en outre, l'indication des armoiries gravées au-dessus de l'inscription, qui était appliquée contre l'un des gros piliers du clocher.

L'écusson était parti au 1^{er} d'azur a deux léopards passans d'or, au 2^{me} d'argent au chevron d'azur sommé d'une étoile d'or placée au premier quartier.

L'Etat des fiefs de 1503 donne l'indication d'un Nicolasou Loys Payen, chevalier sieur de la Payennière, qui possédait à Auzouville-en-Caux différents fiefs. dont l'un, le fief d'Auzouville, est indiqué comme relevant du roi. Il le possédait évidemment au droit de cette *Alips d'Auzouville* dont l'inscription d'Auffay a conservé les noms.

Découvertes aux environs de Dieppe. — M. Hardy donne lecture d'une note intéressante sur les découvertes faites dans l'arrondissement de Dieppe. Nous la reproduisons ici en entier :

TEMPS PREHISTORIQUES.

Brotonne. — M. l'abbé Sauvage, aumônier du collège de Dieppe, possède une hachette en silex gris, soigneusement polie, mais ébréchée fortement en plusieurs endroits, trouvée, en 1872, dans la forêt de Brotonne. C'est le premier objet de pierre rencontré dans cette forêt, où abondent cependant les souvenirs de la période celtique.

Dieppe. — Vers 1850, une cachette d'instruments en silex de l'âge néolithique fut découverte dans une carrière de cailloux, à Caudecôte, dans l'emplacement occupé depuis par le prolongement du cimetière de Dieppe.

L'ouvrier de qui nous tenons ce renseignement, nous raconta avoir trouvé, à une petite profondeur, au milieu de la carrière, une sorte de poche enduite d'argile sur les côtés et dans laquelle étaient une trentaine de silex taillés. Leur agglomération dans un si petit espace, leur couleur noire, si différente de celle des autres cailloux et le poli de quelques-uns, fixèrent son attention ; il en prit trois et rejeta le reste.

L'un des trois a été malheureusement perdu, mais les deux autres, une petite hachette polie et un beau grattoir, sont entrés dans notre collection. Ces deux objets sont d'un noir très-profond et d'une variété de silex que nous n'avons pas encore vu dans nos contrées.

Sur le même plateau de Caudecôte, nous trouvâmes, en 1870, un fragment de hachette en silex et récemment encore au milieu de débris romains dont nous parlerons tout-à-l'heure, un débris de vase de l'âge néolithique.

De cet ensemble de découvertes, il est permis de conclure que le plateau de Caudecôte fut habité ou tout au moins fréquenté par une des tribus aborigènes auxquelles la cité de Limes servit de place de refuge.

ÉPOQUE ROMAINE.

Arques. — Une petite urne romaine, aujourd'hui conservée dans le Musée de Dieppe, a été trouvée, en 1872, dans la vallée d'Arques, non loin du pont d'Archelles. — Elle était engagée dans la tourbe à une assez grande profondeur. — Haute de 110 millimètres, elle est en terre grise à couverte noire ; sa forme est des plus gracieuses. — La surface extérieure, dans sa partie bombée, est ornée de rangées circulaires de petites raies légèrement obliques et tracées à la pointe.

Dieppe. — Une entaille pratiquée dans le talus du chemin des Fontaines, au hameau de Caudecote, a mis au jour une certaine quantité de débris romains.

M. Le Barc de Boutteville, propriétaire du terrain voisin, nous a remis une fort belle terrine en terre grise trouvée dans cet endroit. La forme en est correcte et peu commune. — Le rebord est rentrant, large de 22 millimètres et orné de trois sillons concentriques. La hauteur du vase est de 105 millimètres et son diamètre, à l'ouverture, de 235 millimètres. Cette terrine est malheureusement brisée et incomplète.

Une petite fouille, opérée par nous le 18 mars dernier, ne nous a procuré également que des débris. — La plupart appartiennent à des vases d'assez grande dimension, mais de facture généralement grossière et n'ayant dû servir qu'à des usages domestiques.

Nous pensons que, non loin de ces débris, se trouvent des habitations romaines et les travaux de terrassement projetés par les propriétaires des champs voisins amèneront probablement d'intéressantes découvertes.

 ÉPOQUE CHRÉTIENNE.

Bouteilles. — A cinq cents mètres environ au sud de l'ancienne église de Bouteilles, une motte avancée sur

la prairie, vis-à-vis le village d'Etran, a été dernièrement entamée par les travaux du chemin de fer direct de Paris à Dieppe.

Les terrassiers ont rencontré et démoli un mur de façade en silex, parallèle à l'orientation générale de la vallée et se reliant par ses deux extrémités à deux autres murailles également en silex et présentant une épaisseur de 1 mètre 20 centimètres.

Nous pensons, avec M. l'abbé Cochet, que ce sont là des restes de l'ancien prieuré de *Bernesault*, qui, du XI^e au XIV^e siècle, releva de l'abbaye de Beaubec.

Dans le prolongement du talus, vers le nord, on remarque une foule de débris céramiques et les aires encore distinctes d'anciennes habitations.

Nous y avons recueilli, pour le Musée de Dieppe, deux petits vases en terre grésée du XV^e ou du XVI^e siècle.

L'un est cylindrique, irrégulier de forme et haut de 40 millimètres. Un petit godet du même genre et que nous croyons, comme celui-ci, avoir servi d'encrier, se trouve reproduit dans l'*Archéologie céram. et sépulcrale*, par M. l'abbé Cochet. Paris, Derache, 1860, VIII^e tableau.

Le second est pyriforme et haut de 66 millimètres. Des analogues ont été plusieurs fois rencontrés dans des sépultures chrétiennes et décrites par M. l'abbé Cochet, qui les considère comme vases à parfums.

Michel HARDY.

Dieppe, 6 avril 1873.

Mont-aux-Malades. — Monnaie. — M. Gouellain communique à la commission une petite monnaie d'argent trouvé au Mont-aux-Malades. M. de Linas la croit Carolingienne et tétrastyle.

Rouen. — Le Collège de l'Albane. — M. de Beaurepaire communique la note suivante sur une inscription relative à une fondation faite en faveur du

collège de l'*Albane*, et récemment encadrée dans les murs de la chapelle Saint-Etienne de la Cathédrale, par soins de M. le chanoine Robert.

Le collège d'Albane fut fondé en 1245 pour dix clercs âgés de vingt-un ans, sachant lire et chanter, dont quatre devaient être sous-diacres, trois diacres et trois prêtres. Il tire son nom de son fondateur Pierre de Colmieu, ancien archevêque de Rouen, et nommé cardinal d'Albano. Il fut établi par ce prélat *en reconnaissance des bienfaits qu'il avait reçus de la noble église de Rouen.*

La charte de fondation est datée de Lyon, jour de saint Laurent 1245.

« Outre cette fondation ou institution primitive et ces rentes, les chapelains du collège d'Albane ont encore eu, dit Pommeraye¹, plusieurs augmentations ou autres nouvelles fondations dont une des principales est celle qui fut faite par un nommé Jaques Cavé, à cause de la réédification de leur collège, ce qui paroît par l'inscription gravée sur une pierre, au-dessus de la porte de leur maison. Pour cela, ils sont obligés de dire tous les jours une messe basse en la chapelle Saint-Jacques-Saint-Christophe en ladite église, et le premier jour de chaque mois la célébrer haute avec diacre et sous-diacre. »

C'est cette inscription qui a été encadrée par les soins de M. l'abbé Robert, dans la chapelle de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise. J'en ai rétabli à peu près intégralement le texte, altéré dans plusieurs parties par l'ouvrier chargé de la restauration. Le fait est intéressant par l'établissement qu'il rappelle et aussi parce que l'acte de fondation de Jacques Cavé n'existe pas, du moins, à ma connaissance.

M. Barthélemy promet l'estampage de cette inscription pour les portefeuilles de la commission.

¹ Pommeraye, *Hist. de la Cathédrale de Rouen*, p. 546.

Rouen.—Inscription romaine. — M. l'abbé Cochet signale en terminant la découverte faite à Saint-Gervais, d'une inscription funéraire gravée sur une pierre. On y reconnaissait une scie à main, un niveau ou A. M. de Gaucourt suppose même qu'on doit y voir une *ascia*.

On y lit les mots : MATER et POSVIT.

Cette inscription est actuellement déposée au Musée.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire,
Vicomte R. D'ESTAINTOT.

SEANCE DU 7 AOUT 1873.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, dans la salle ordinaire de l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. de la Londe, de Merval, Paul Baudry, Brianchon, l'abbé Loth, Gouellain, Frère, de la Serre et Pelay, membres résidants, MM. Gosselin et Hardy, membres correspondants, et M. le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le secrétaire a reçu de la Société royale des Antiquaires de Londres :

Les livraisons de *Proceedings* de 1860 au mois de mai 1872. (Soit 4 volumes et 5 livraisons.)

Le Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. X, 1872.

Le Bulletin de la Société archéologique et scientifique de Soissons, t. II, 1868.

Le Bulletin de la Société archéologique de Rambouillet, t. I. 3 livraisons.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, séance du 30 janvier 1873.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin histor. 83^e et 84^e livraisons.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans, t. XV, n^o 1, 2 et 4.

Bulletin de la Société Dunoise. Avril et juillet 1873 (n^{os} 16 et 17).

Liste des membres titulaires, honoraires et non-résidents, correspondant au comité des travaux historiques.

Bulletin de 1872. — M. le président distribue aux membres présents, le *Bulletin de la Commission*, année 1872, t. II. 3^e livraison.

Mort de M. de Caumont. — Il a reçu une lettre de faire part de la mort de M. A. de Caumont, membre correspondant de l'Institut, directeur de l'Institut des provinces, fondateur de l'Association normande et de la Société française d'archéologie, décédé à Caen, le 16 avril dernier, dans sa soixante-douzième année.

Tout le monde savant s'associe aux regrets que cause sa perte ; il a été pour nous le créateur de la science archéologique et son cours d'antiquités monumentales en a été le point de départ. Sans doute, la fondation de notre commission a une date antérieure, mais elle n'a pu avoir l'influence et l'initiative exercées par les leçons publiques de M. de Caumont.

Il a dirigé jusqu'en 1840 la Société des Antiquaires de Normandie.

C'est un guide très-sûr pour les églises ; M. le président lui rend ce témoignage qu'il a été pour lui le rénovateur de l'architecture gothique, que ses études classiques ne lui permettaient pas de comprendre.

Ses ouvrages donnent peu de renseignements sur le tombeau ; mais il fut un grand initiateur, et M. le président est heureux de lui rendre cet hommage.

M. Frère signale ce fait, que les congrès de la Sorbonne ont été créés à l'imitation des réunions annuelles de l'Institut des provinces.

Nouveaux membres. — M. le président signale la nomination de deux membres titulaires nouveaux, par arrêté préfectoral, en date du 9 avril 1873 :

M. Lormier, avocat, dont la réputation comme bibliophile est faite depuis longtemps ;

M. Pelay, également amateur de livres, et qui prètera à nos séances un concours intelligent et sympathique.

Envoi du Bulletin à Paris. — M. le vice-président a envoyé aux comités des travaux historiques le *Bulletin de la Commission*. Il espère qu'il sera jugé digne des mêmes encouragements que les années précédentes.

Dessins. — M. de la Serre offre un dessin colorié du vase italo-grec ou étrusque, soumis à la commission à sa dernière séance, et le dessin, emprunté à un vase grec, d'un Bacchus tenant à la main un vase du même genre.

M. Hardy fait hommage de sa brochure sur les *Cachettes monétaires du III^e siècle, dans la Seine-Inférieure*.

M. Pelletier d'Elbeuf fait également hommage de

photographies et notes relatives à l'ancienne église Saint-Jean d'Elbeuf.

Anniversaire de l'incendie de Bolbec. — M. le président communique une note empruntée au *Journal de Fécamp*, du 17 juillet 1873. Elle est ainsi conçue :

« Hier 14, la *Procession du feu* n'a pu avoir lieu, comme à l'ordinaire, dans les rues de la ville, vu le mauvais temps.

« Cette procession se fait tous les ans à Bolbec, le 14 juillet, en mémoire du terrible incendie qui détruisit notre ville, le 14 juillet 1765.

« L'on peut encore lire l'inscription suivante sur une maison rue de Gruchet, occupée par M. Schuh :

INCENDIE ARIVÉ A BOL
BEC LE DIMA
NCHE XIV
JUILLET
1765
DAVID
BELFORT

« Bolbec avait déjà été incendié au mois de juin 1656. »

Cachette du XIV^e siècle. — M. Billard a fait récemment l'acquisition d'une cachette monétaire, contenant 200 pièces de monnaie blanche du XIV^e siècle. Elles sont en partie entrées au musée avec le vase qui les contenait.

Saint-Martin-Osmonville. — A Saint-Martin-Osmonville, M. Pelay a constaté, dans la ferme de M. Varenge, cent mètres environ de débris romains, intéressants à déblayer, et qui dénotent probablement la présence d'un hypocauste.

On sait que saint Ribert mourut au VII^e siècle, aux sources de la Varenne.

Fresquiennes. — Sépultures. — M. le curé de Fresquiennes fait en ce moment procéder au pavage de son église ; il a découvert ainsi plusieurs cercueils de plomb qu'il attribue aux Romé de Fresquiennes. M. l'abbé Cochet a constaté que des membres de la même famille étaient enterrés à Saint-Martin-du-Bec. (Canton de Criquetot-l'Esneval.)

Dessins. — M. Hardy offre à la commission, de la part de M. Mathon, des calques relevés sur d'anciennes bannières des environs de Neufchâtel, et un ancien plan du château de Saint-Germain-sur-Eaulne.

Lammerville. — Station préhistorique. — Il donne ensuite lecture d'une note relative à une station de l'âge néolithique, constatée à Beautot, commune de Lammerville. Nous la donnons ici dans son intégrité :

Station de l'âge néolithique, à Beautot, commune de Lammerville.

Le 16 avril 1872, je signalais à la commission plusieurs instruments en silex trouvés au hameau de Beautot, commune de Lammerville, par M. Levézier, instituteur dans cette commune.

M. Levézier n'a cessé depuis cette époque d'explorer assidument la plaine de Beautot, et des centaines de silex taillés recueillis par lui sur le sol et appartenant à la période plus récente de la pierre polie, sont venus démontrer qu'il y avait eu là une station préhistorique.

Le 4 mai dernier, nous visitâmes nous-même la station de Beautot.

Elle s'étend sur un plateau que limite, vers le nord-ouest, le vallon de Faguillonde, au sud-ouest celui de la Billonde, et qui s'incline à l'est vers la vallée de la Vienne.

Les pentes qui circonscrivent la plaine de Beautot sont

en général peu abruptes et n'auraient pu servir à la défense en cas d'attaque.

L'élévation du plateau, la vue assez étendue que l'on découvre dans la vallée qu'arrose la Vienne, et surtout le voisinage de cette rivière, nous paraissent avoir été les motifs principaux qui déterminèrent les Celtes à s'établir en ce lieu.

Quoique l'on rencontre des silex taillés dans toute la plaine de Beautot et même dans les champs qui l'avoisinent, la bande de terrain qui longe la vallée de la Vienne en renferme un plus grand nombre, et fut certainement la place où se groupèrent les habitations.

Parmi les silex recueillis par M. Levézier, nous noterons particulièrement les *nuclei* et les *percuteurs* témoins irrécusables d'une fabrication faite sur place.

Les *percuteurs* de Beautot sont en général globulaires et assez volumineux; quelques-uns sont rugueux sur toute leur surface, ce qui indique un long service dans cet état; il serait facile au premier abord de les confondre avec les *molettes* ou *broyeurs*. Un caractère spécial distingue toutefois ces derniers; ils offrent tous des facettes planes produites par la trituration des grains.

M. Levézier nous a rapporté plusieurs *molettes* trouvées à Beautot. La rencontre seule de ces instruments permet déjà de conclure que les Celtes qui ont fréquenté ce lieu étaient agriculteurs.

Deux hachettes entières en silex poli et plusieurs fragments représentent l'industrie du polissage, si fréquemment exercée par les habitants préhistoriques des *Marettes* de Londinières.

Les *grattoirs*, habituellement façonnés avec soin, sont à Beautot d'une facture grossière. Cette observation s'applique également aux ciseaux, aux lames et éclats retouchés.

Cette rudesse dans la forme rencontre deux explications: Ou il faut admettre, chose toute naturelle du

reste, que les ouvriers de stations différentes étaient souvent d'inégale habileté, ou bien que la station de Beautot est d'une époque plus récente.

Plus on se rapproche des temps historiques, plus la taille des silex est grossière et négligée.

Tant que les hommes n'eurent que la pierre à leur disposition pour façonner tous leurs outils, ils s'appliquèrent constamment à la tailler avec le plus de perfection possible; mais quand ils connurent les métaux, ils apportèrent moins de soins à la travailler.

Les outils en silex ne furent plus alors employés qu'à titre d'auxiliaires et pour suppléer à la rareté et à la haute valeur commerciale de ceux en bronze ou en fer.

Ce serait une erreur, en effet, de supposer que la transition fut soudaine entre ce qu'on est convenu d'appeler l'âge de la pierre et l'âge des métaux. Longtemps encore on utilisa le silex dans nos contrées quand déjà l'emploi du fer était connu.

Nous espérons même démontrer un jour que l'âge de la pierre se prolongea, chez les Calètes, beaucoup plus tard qu'on le croit d'ordinaire, et peut-être même jusqu'à l'époque de la conquête des Gaules.

C'est au déclin de l'industrie de la taille des silex que nous rapportons la station de Beautot.

D'après la rareté relative des silex taillés, nous croyons en outre que cette station, beaucoup moins importante que celle du Campigny et des Marettes, ne fut pas comme elles longtemps habitée, mais servit plutôt de lieu de halte.

Quoi qu'il en soit, c'est un point de plus à marquer sur la carte de la Seine-Inférieure aux époques préhistoriques.

Caudebec-lès-Elbeuf. — Objets gallo-romains. — M. Gosselin informe la commission de nouvelles découvertes faites à Caudebec, dans le milieu romain

qu'il a déjà signalé ; elles consistent en spatule, aiguille en bronze, médailles de Faustine, hipposandale en fer avec un anneau et deux crochets. C'est le troisième de ce genre qu'il rencontre.

Note sur E. Desplanques. — M. de Beaurepaire lit une notice sur Estienne Desplanques, artiste rouennais.

Cette notice sera insérée dans le *Bulletin*.

Jubés d'églises. — M. de Beaurepaire rappelle l'existence de jubés dans les églises de Saint-Ouen, de Saint-Maclou et de Saint-Laurent.

M. l'abbé Cochet cite également dans le nord les jubés de Bourbourg et de Bergues.

Tous ces jubés ont en général disparu à une même époque que Thiers appelait l'époque *Ambonoclaste*. Celui de Fécamp fut détruit en une nuit, vers 1802, par ordre de l'abbé Adam de Valleville, curé de Fécamp et ancien curé de Vergetot.

Incendie de Beaulieu. — M. de Beaurepaire manifeste le regret que la commission ne possède aucun dessin du prieuré de Beaulieu, brûlé il y a quelques semaines, et possédant une remarquable salle capitulaire du XIII^e siècle. Il était devenu la mesure d'une ferme appartenant à M^{lle} de Tourville.

Fresquiennes. — Le Rétable. — M. l'abbé Cochet a acheté pour le musée le rétable de Fresquiennes, qui représente les scènes de la Passion. Il en existe encore un assez remarquable à Touffreville-sur-Cailly ; sa conservation n'est due qu'à cette circonstance que l'on n'officie pas dans l'église. C'est ainsi que celui de Blainville est passé dans le cabinet de M. de Bellegarde.

Le rétable de Fresquiennes présente les cinq scènes suivantes : le Portement de Croix, — sainte Véronique,

— le Crucifiement, — la Descente de Croix, — la Mise au Tombeau.

A Auffay, le rétable représentait le Triomphe de la Vierge. Il est déposé dans la sacristie.

Houdetot. — Baptistère en plomb. — M. l'abbé Cochet ajoute qu'il a fait définitivement l'acquisition du baptistère en plomb de Houdetot. Il y en avait un semblable à Saint-Pierre-en-Port.

Le Boisguillaume. — Inscriptions obituaire. —

M. de Merval communique un document relatif aux inscriptions obituaires de l'église du Boisguillaume, trouvé par M. de Montholon en Bourgogne.

Voici d'abord le texte de l'inscription :

- « En ce cereueil doucement se repose
- « Le sieur d'Assy et au ciel est enclose
- « Son âme pure. Regardez en cecy
- « N'estre en ce monde que travail, soley
- « Douleurs, ennuis, que peine intollerable
- « Pour parvenir à la vie perdurable. »

Le document qui complète cette inscription est le reçu suivant :

« Je soubsigné Thomas Liegar, maistre graveur et tombier à Roüan promet graver sur la tombe de feu Monsieur d'Assy en l'église du Boisguillaume Lez Roüan le second article cy dessus avec les armoyries mi-parties dud. Sr d'Assy et de lad. feue dame de Montholon bien et deuement et estenet l'escripture en vers comprise en six lignes cy dessus trassez faisant le troisième article cy dessus et ce dans quinze jours et incontinent l'hœuvre faict me sera payé la somme de dix-huict livres par M. de Grainville comme executeur du testament de lad. dame suyvant la convention sur ce faicte. Faict aujourd'huy deux juillet 1618.

Je cognoy moy Thomas Liegar graveur de tombe pour avoir gravé la tombe au Beauguillomme pour madame du Thil la somme de dix-huict livre par mademoiselle de Grainville de laquelle somme je les tient quite et tous autre.

Tesmoins mon sing cy mis 16 juillet 1618.

M. du Merval complète cette communication par les renseignements suivants :

Robert du Moucel, escuier, seigneur d'Assy et de la Haye au Vidame, l'un des quatre notaires-secrets du Roy en la chancellerie de son parlement de Rouen, sixième fils de Pierre du Moucel, écuyer, Sr de Mellemont, Varengville, etc, conseiller au parlement de Rouen et de dame Anne Lefebure, marié par contrat du 20 janvier 1548 à Nicolle de Montholon, 3^{me} enfant de François de Montholon, garde des Sceaux de France, et de Marie Boudet.

Lad. Nicolle de Montholon se remaria, par contrat du 8 octobre 1588, à Jacques Jubert, écuyer, Sr du Thil, conseiller au parlement de Rouen, et mourut veuve de son second mari le 20 juin 1618, ayant demandé par son testament à être enterrée au Boisguillaume avec son premier mari, M. d'Assy.

Le fief d'Assy est un Sr de plein-fief de haubert scis en la vicomté de Pont-Audemer.

L'exécuteur testamentaire de Nicolle de Montholon était Louis de la Place, écuyer, Sr de Grainville, ayant épousé Marguerite du Moucel, nièce de son premier mari M. d'Assy.

Fontaine à Ducler. — Note sur Ducler. — Notre collègue communique ensuite une note relative à la *Fontaine-sur-Ducler*, qu'il a relevée sur les manuscrits Bigot. (Bill. Mastannile $\frac{Y}{3}$) p. 281.

Elle est ainsi conçue :

« Fontaine-sur-Ducler est un passage et un petit port de la rivière de Sayne distant de trois lieues de Rouen, sur le grand chemin tendant au bourg de Ducler et Gemieges. La cause de sa dénomination est d'une fontaine qui sourd non guères loing de ce lieu, laquelle estant grossie et capable de faire moudre un moulin va incontinent se perdre dans Sayne, aux jardins et mesures d'iceluy lieu. Croissent d'excellents fruitz comme pommes de raynette, poires, prunes et raisins de haulte branche, desquels l'on faict un petit vin blanc et vermeil, aussi du verdjus. Souloit avoir en iceluy lieu un manoir seigneurial tout faict de pierres de tailles, flanqué de quatre tourions; situé sur une assise au pied des bois et de la montagne, regardant sur la rivière de Sayne. L'on estime qu'il fut basty pour la sureté des passants et les garder des voleurs qui repairoient en ces quartiers, ou pour commander sur Sayne à tous les bateaux et navires avalant et montant. D'autres tiennent qu'en ce manoir estoit la meute et retraicte du seigneur, car toute ceste coste chargée de bois fut jadis fort renommée pour la chasse des cerfs, des loups et sangliers. Le manoir estant demeuré imparfaict ou ayant esté ruyné des combles fut depuis converty par la piété du seigneur temporel en une chapelle de saint Jacques et Philippes, où il y a pelerinage le premier jour de may. Il appartient au sieur de Montigny-Balsac au droict du feu amyral de Graville, seigneur d'Ambourville (1).

La Fontaine-sur-Ducler n'est qu'un hameau esloigné de la paroisse de Hénouville, laquelle est située au-dessus des bois à raison de quoy la chapelle susd. sert aucuns jours de secours à ceux de ce hameau. Les matelots et

(1) Cette chapelle, dédiée aujourd'hui à Sainte-Anne, subsiste encore. Le château est détruit. Un dessin de la chapelle a été donné à la Commission par M. Darcel.

passagers de ce lieu disent ordinairement : « Entre Ducier et la Fontaine c'est le plus profond de Sayne qui soit depuis Rouen jusques à la mer ».

Recueil d'inscriptions. — M. Frère annonce que la bibliothèque de la ville possède maintenant l'ouvrage de M. Guilhermy, sur les *inscriptions du diocèse de Paris*, et il rappelle le prix nouvellement mis au concours par l'Académie de Rouen, d'un *Recueil des inscriptions existant dans le département depuis les premiers temps jusqu'au XVI^e siècle*.

Auffay. — Chapelle du Clos-Jaquet. — M. d'Estaintot a trouvé dans les archives du château de Bosmelet, que M. le baron de Bosmelet a mis depuis peu très-obligeamment à sa disposition, deux inscriptions tumulaires aujourd'hui disparues, qui existaient au XVIII^e siècle dans la chapelle du *Clos-Jaquet*, à Auffay.

La première était relative à un curé de Saint-Maclou, de Rouen.

« Cy gist vénérable et discrète personne, M. M^e Guillaume Auvré, prêtre, docteur en droit divin de Laon, chanoine de Rouen et curé de Saint-Maclou dudit lieu, édificateur et fondateur de cette chapelle, lequel trespassa à Rouen, l'an mil quatre cent soixante le vingtième jour d'août. Dieu lui fasse pardon. »

La seconde, placée sur une tombe, en face l'autel de la chapelle, était ainsi conçue :

Cy git mon cœur en portraiture
Près de mon frère en sépulture
Qui fut curé de Muchegros
Chapelain de cette chapelle
Ensemble reposent nos corps

Nous prions la vierge Pucelle
Qu'au Paradis ayions repos

Sur le milieu de la tombe on lisait : MM. Guillaume et Laurent de la Vacherie.

Lillebonne.—*Reconstruction du chœur de l'église.*— M. Brianchon signale la reconstruction du chœur de Lillebonne, qui fait le plus grand honneur à notre collègue à M. Simon. — Les trois pierres tombales ont été remises à leur place primitive.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
VICOMTE D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1873.

PRÉSIDENCE DE M. DE GIRONDE, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

La séance s'ouvre à deux heures dans une des salles de la Préfecture.

Sont présents : MM. de Gironde, président ; l'abbé Cochet, vice-président ; de Merval, P. Baudry, de Lépinos, l'abbé Jeuffrain, Pelay et Lormier.

Se sont excusés par lettre : MM. le docteur Gueroult, Brianchon, Dergny, M. Hardy, de Girancourt et Gouellain.

En l'absence de M. le vicomte Langlois d'Estaintot, secrétaire, et de MM. Bouquet et l'abbé Loth, secrétaires-adjoints, M. le vice-président prie M. l'abbé Tougard, professeur au petit séminaire de Rouen, lequel assiste à la séance, d'en rédiger le procès-verbal.

Vu l'absence des secrétaires, il n'est pas donné lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Nouveau membre. — M. l'abbé Cochet présente à la commission, M. Lormier, récemment admis au nombre de ses membres, et insiste sur les connaissances bibliographiques de son nouveau confrère. M. Lormier possède une riche et précieuse bibliothèque, et, ce qui est beaucoup plus rare, il l'a lue ; ses lumières seront donc souvent d'un grand secours pour la commission.

M. Lormier remercie M. le vice-président de ses bonnes paroles.

La correspondance imprimée comprend les publications suivantes :

Bulletin de la Société historique de Compiègne, tome 1^{er}, second fascicule, in-8°.

Bulletin de la Société polymatique du Morbihan, second semestre 1872. in-8°.

Histoire naturelle du Morbihan, in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie, tome XIII, in-8°.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Années 1870 et 1871, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tome V (n^{os} 64 à 71), in-8°.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, première année 1872-1873.

M. l'abbé Cochet signale dans ces publications quelques mémoires particulièrement intéressants pour la commission.

M. le vice-président résume ensuite la correspondance manuscrite. En voici l'analyse sommaire.

Allocation de M. le ministre de l'instruction publique. — Comme l'année dernière, M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu mettre à la disposition de la Commission une somme de 300 fr.

M. l'abbé Cochet en a remercié M. le ministre au nom de la commission, et a touché cette somme, dont voici l'emploi :

1° A M. Sarrazin, pour rédaction de la table du <i>Bulletin</i>	20 fr.
2° A M. Delevoye, pour impression de la table et couverture.	100 »
3° Menus frais	6 »
	<hr/>
Total	126 fr.
Reste en caisse	174 »

Blangy. — Camp-Comtois. — La plus grande activité règne à Blangy pour les opérations archéologiques. M. de Bommy expose, dans les termes suivants, une fouille faite au Camp-Comtois, durant le mois d'août dernier :

Blangy, le 29 août 1873.

Monsieur l'abbé,

J'ai l'honneur de vous informer que notre Camp-Comtois de Blangy vient encore, la semaine dernière, de révéler l'existence de douze tombes qui après avoir été fouillées ont donné, à son propriétaire, tous les objets que je vais ici vous détailler :

1° Une bande de bronze et trois ornements du même métal.

2° Un vase en terre grise, un couteau, une petite boucle en bronze, un très-bel ornement de ceinturon légèrement ciselé à jour, suivi de trois lames de bronze poli,

une boucle de ceinturon en fer damasquiné avec plaque et contre-plaque, et une épingle à cheveux en bronze.

3° Une plaque de ceinturon en bronze, ornée de dessins au burin, et un très-joli stylet.

4° Une magnifique lance, longue de 68 centimètres, et ressemblant beaucoup au Pilum des Romains, une superbe hache en fer, d'une rare conservation, et une boucle en bronze, accompagnée d'ornements.

5° Deux boucles en bronze avec ornements, et un couteau.

6° Tombe de femme; deux fibules en bronze, une boucle-d'oreille, même métal, un joli collier composé de quarante perles, une monnaie en argent de Trajan 96-119, deux boucles en bronze, une bourse en mailles de fer, un peigne en ivoire, revêtu de clous en bronze, des ornements de ceinturons en bronze, un couteau et un anneau en fer.

7° Une boucle en bronze avec ornements.

8° Une épée en fer, très-bien conservée, une plaque en bronze des plus gracieuses, une aiguille en bronze, deux ornements de gaine d'épée dont un en argent avec de jolis dessins, l'autre en bronze, et enfin, un vase en terre noire.

Quatre de ces tombes avaient été spoliées.

Pensant, Monsieur l'abbé, que ces détails ne peuvent que vous être agréables, je m'estime heureux de pouvoir vous les communiquer, et, en attendant une prochaine occasion, veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de ma respectueuse considération.

Fouille du Camp-Sainte-Marie à Nesle-Normandeuse et du cimetière franc de Blangy.—MM. de Morgan frères ont persévéré dans les explorations qu'ils avaient précédemment tentées à Blangy et à Nesle-Normandeuse. M. l'abbé Cochet se félicite de leurs travaux : leur position, leur zèle et la richesse du sol

qu'ils habitent, leur permettront de rendre à la science de précieux services.

Nous laissons MM. de Morgan raconter eux-mêmes leurs découvertes :

« Monsieur le Président de la Commission des Antiquités,

« Mon frère et moi nous avons repris, au mois d'août, les fouilles que la mauvaise saison et un voyage nous avaient obligé de suspendre. Nous nous sommes partagé le travail et avons résolument attaqué à la fois le cimetière franc de *Blangy* et celui du *Camp-Sainte-Marie* à *Nesle-Normandeuse*, que j'avais exploré en partie l'année précédente avec assez de succès.

Assises dans un sol très-doux, les sépultures du *Camp-Sainte-Marie* avaient, nous l'avons déjà dit, subi une spoliation vraiment systématique et bien faite pour décourager le chercheur. Cependant nous avons continué avec persévérance des fouilles dont le début était loin de promettre la réussite. Après avoir visité un nombre très-considérable de fosses toutes violées, où il ne restait que des vases et des armes à l'état d'épaves, nous rencontrâmes, en quelque sorte à l'écart du cimetière, plusieurs sépultures non spoliées.

La première période de nos fouilles nous donna environ 60 ou 70 objets, comprenant :

Trois haches-francisques, — huit lances, — deux javelots, — un petit bronze fourré de Domitien, — des couteaux en assez bon nombre — vingt vases en terre, noirs, blancs et gris, la plupart bien conservés et intacts. Ils sont très-variés de forme et couverts d'ornementations de toutes sortes, faites à la mollette, ou de roulures circulaires. L'un d'entre eux est une petite cruche à anse, en terre noire; elle est de beaucoup moins grande que la première

trouvée dans le même cimetière, lors de notre travail de décembre 1872.

Tels furent les objets qui sortirent des fosses violées. Quant aux autres sépultures, cinq ou six environ, qui n'avaient pas été déjà visitées, elles nous livrèrent une grande boucle en bronze et deux petites, — deux boucles d'oreilles, en bronze également, — trois boucles de sandales, en même métal étamé, trouvées sur le métatrase ; c'est la copie en petit des agrafes de ceinturon, autrement dit boucles avec plaque et contre-plaque, plus la terminaison de courroie, — un bouton en bronze ciselé, — deux stylets dont un long de 24 cent., — deux fibules en bronze ciselé et étamé ; le motif de l'une d'entre elles est une croix grecque au centre d'un disque pointillé.

— Deux colliers comprenant en tout 60 perles, les unes en verre blanc ou coloré, les autres unies ou modelées, d'autres enfin en pâte de verre émaillé de toutes nuances. Une de ces perles est assez curieuse ; elle est en bois d'ébène. — Trois cercles de bronze trouvés à la ceinture reposant sur le fémur droit, dans une tombe de femme, en compagnie de clous de bronze et d'un couteau à gaine de cuivre repoussé. Nous ne pouvons préciser l'usage de ces trois objets. — Deux ornements de ceinturon découpés en forme de croix. Ils sont en bronze blanc ciselé, et rappellent assez bien les anneaux de suspension tels qu'on en voit au musée de Saint-Germain. Ils étaient à la ceinture, eux aussi, dans une tombe de femme. Nous avons remarqué des objets analogues dans la collection saxonne du *South-Kensington*. Ils furent trouvés dans le Kent et donnés au musée. — Deux autres objets en bronze étamé, ciselé et découpé à jour. Ils ressemblent assez à ceux rencontrés à Londinières et gravés dans la *Seine-Inférieure Archéologique* (p. 350). Ils occupaient la position qui leur est attribuée dans la gravure. Nous sommes tentés de les considérer comme les ornements d'une bourse.

Enfin les deux dernières pièces, et sans contredit les

plus curieuses, sont deux agrafes de ceinturon en bronze ciselé et étamé.

La première, bien que finement travaillée, n'offre rien de particulier. La plaque carrée est également en bronze, tandis que la contre-plaque est en fer damasquiné or et argent.

La seconde agrafe nous semble offrir un très-grand intérêt, le motif principal de l'ornementation étant une croix latine pâtée au long pied, parfaitement gravée. Cet objet a toujours attiré l'attention des visiteurs de notre collection.

— En finissant cette liste des objets trouvés au camp de Sainte-Marie, je m'aperçois que j'ai oublié trois agrafes de ceinturon en fer, avec plaque et contre-plaque. Elles sont damasquinées en or et argent. Le sujet de l'ornementation de deux d'entre elles est déjà sorti de dessous la rouille qui l'enveloppait.

Tel est le résultat que nous a donné la première partie de nos explorations. Quant aux fouilles du *Camp-Comtois*, elles ont été plus heureuses encore, relativement à l'importance du travail qui y a été fait.

Vingt-trois sépultures seulement ont été visitées, parmi lesquelles le tiers environ n'avait pas été spolié. Elles ont donné 70 objets, dont plusieurs remarquables.

Ce sont :

Un sabre avec garniture de gaine en bronze, — une épée : l'extrémité de la poignée était garnie de bronze ciselé et le fourreau d'une plaque d'argent, travaillée au repoussé, — trois haches, — une dague, — plusieurs couteaux, — quatre vases en terre, — cinq lances, dont une de 67 cent. La tige de cette arme est très-allongée et de fer court et étroit : elle rappelle assez le pilum romain.

— Six boucles en bronze, dont une ornée de filigranes d'or, — deux agrafes en bronze, l'une étamée, l'autre ciselée. Toutes deux sont très-élégantes de forme ; — un collier en perles d'ambre et de pâte de verre émaillé et

coloré. Les perles d'ambre sont elles-mêmes passées dans les anneaux de bronze,—une épingle à cheveux en bronze deux stylets,—des aiguilles dont une ciselée très-finement.

— Deux bagues, une en bronze et une en argent, — deux fibules rondes en bronze, décorées de cinq verroteries jaunes disposées en étoile.

— Deux fibules perroquet, en argent doré et ciselé, ornées de verroteries rouges.

— Une autre paire de fibules, également en argent doré, rehaussées de cinq verres rouges.

— Une paire de boucles-d'oreilles en argent massif, avec un grenat enchâssé.

Une pince à épiler, en bronze.

Une plaque en bronze ciselé et découpé à jour. Cet objet, d'un travail bien plus fini que celui de Londinières ou de Nesle, nous paraît être fort curieux. Il occupait également la ceinture dans une tombe de femme. — Un fond de bourse en bronze ciselé. On voit encore toutes les attaches où les mailles de fer venaient se river.

Une pièce de Trajan (96-117), trouvée au cou, au milieu des perles d'un collier : elle est perforée.

Une agrafe en fer damasquiné argent. Tout le massif de l'ornementation apparaît très-distinctement. Cet objet, ainsi que plusieurs autres trouvés par nous au Camp-Comtois et à Nesle, sont les seuls que nous connaissons, en Normandie, dans un état aussi parfait de conservation. Avec de la patience et divers procédés de notre invention, nous sommes parvenus à faire revivre ces damasquinures. Ces objets nous rappellent beaucoup ceux que nous avons admirés à Dijon, dans la splendide collection de M. Beaudot. Dans l'agrafe dont nous parlons, le motif d'ornementation est composé d'une foule de lignes pleines ou pointillées s'entrecoupant, et formant ainsi une sorte de damier encadré dans quatre clous de bronze reliés par une bordure formée de petites bagues d'argent juxtaposées.

Il nous reste encore à signaler des anneaux de bronze

et de fer, — une foule d'ornements de ceinturon et de clous de toutes sortes, — une terminaison de courroie en bronze ciselé, représentant un animal bizarre, assez semblable à celui trouvé par nous dans ce même cimetière, en décembre 1872.

Nous avons aussi rencontré, en finissant cette série de fouilles, un objet d'un haut intérêt. C'est un angon, long de 1 mètre 4 cent., pareil de forme, mais beaucoup plus considérable de dimension que celui rencontré à Envermeu. Bien que empâtées par la rouille, les barbelures sont très-visibles. Le bas de cette arme curieuse est damasquiné en argent ou, plutôt, plaqué de petites lames de ce métal, larges de deux millimètres. Cet objet est en mauvais état, cependant il nous paraît être une découverte importante.

Tel est, Monsieur le Président, l'ensemble des trouvailles que nous venons de faire. Le retour de la mauvaise saison nous oblige à interrompre ces recherches pleines d'attraits. Aux beaux jours, nous reprendrons ce travail que nous n'abandonnons qu'à regret. Si de nouvelles découvertes venaient encore à se faire, soyez bien assuré que nous serions heureux de vous en faire part.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très-respectueux.

L'angon. — M. le vice-président fait observer que l'angon est une pièce des plus rares, puisque, dans toutes ses fouilles, il n'en a rencontré que deux. Il rappelle à ce propos que la description de cette arme a été faite par Agathias. Comme cette description, souvent alléguée, est peu connue et assez difficile à consulter, il a paru bon de la donner ici tout entière, en traduisant fidèlement le texte original :

Description de l'angon par Agathias. — « Les angons sont des lances qui ne sont pas trop petites, ni cependant

trop grandes, mais d'une dimension convenable et pour les lancer, s'il en est parfois besoin, et pour faire de profondes blessures dans les combats de près.

« La plus grande partie de ces armes est entourée de fer de tous côtés, en sorte qu'on y voit fort peu de bois, et à peine le bas de la lance tout entier. Au haut et autour du sommet de la pointe, de petites barbes crochues forment saillie des deux côtés du fer, comme des hameçons recourbés, et sont repliées vers le bas.

« Or, le guerrier franc lance cet angon au hasard dans la mêlée, et si l'arme rencontre un corps, naturellement la pointe y pénètre ; mais ni celui qui est blessé, ni quelque autre ne peut facilement la retirer. Car les barbes, qui intérieurement s'attachent à la chair, s'y opposent et produisent des douleurs fort vives, au point que l'ennemi, même quand il arrive qu'il n'est point mortellement blessé, en meurt.

« Que si l'angon s'enfonce dans un bouclier, il y reste aussitôt suspendu et est emporté avec lui, pendant que sa partie inférieure traîne sur le sol. Le soldat dont le bouclier a été atteint, ne peut ni retirer l'arme, à cause des barbes qui ont pénétré, ni la couper avec son épée, parce qu'il ne peut atteindre le bois, tout entouré qu'il est de fer.

« A cette vue, le Franc appuie aussitôt avec le pied et presse le bas de la lance ; il pèse sur le bouclier et l'abaisse, de façon à ce que la main qui le porte s'incline un peu et laisse à découvert la tête et la poitrine.

« Alors le Franc tue sans peine son ennemi qui n'est plus protégé, soit qu'il le frappe à la tête avec sa hache, soit qu'il le perce à la gorge avec une autre lance. » (AGATHIAS, l. 6. cap. 11. *Patrologie grecque de l'abbé Migne*, LXXXIII. 1337, D—1340 C.)

Goupillières-Renfèugères. — Dalle tumulaire.
— Par une lettre du 9 septembre dernier, M. l'abbé

P. Leforestier, curé de Goupillières, informe M. l'abbé Cochet qu'il vient d'encaster dans les murs de son église la dalle tumulaire de messire Nicolas Nepveu, seigneur de Renfeugères (XVIII^e siècle), et probablement restaurateur de l'église, lequel avait été inhumé au milieu du chœur : une courte inscription dans le pavage indique la place de la tombe.

Saint-Valery-en-Caux. — Couvent des Pénitents. — Les colonnes du rétable de l'autel, après avoir appartenu à M. Alphonse Karr, sont aujourd'hui la propriété de M. Platel, architecte au Havre.

Bellozane. — Cimetière Gaulois. — Des fouilles pratiquées à Bellozane par M. l'abbé Cochet, au mois de septembre dernier, ont reconnu cinq sépultures gauloises, lesquelles ont donné une vingtaine de vases funéraires en forme d'écuelles, et tellement frustes qu'un fort petit nombre seulement pourra être restauré. Voici, du reste, en quels termes les journaux de Rouen, de Dieppe et de Neufchâtel ont rendu compte de cette exploration.

Cimetière gaulois à Bellozane, près Gournay.

« Dans l'automne de 1872, madame la comtesse de Naive et M. le général Pajol, son gendre, faisaient extraire de la pierre au lieu dit la Tête-de-Bray, dans un essart de leur château de Bellozane, près de Gournay. Les ouvriers occupés à ce travail ne tardèrent pas à trouver des vases en terre grise et noire, ornés, mais peu consistants. Ils provenaient évidemment d'un cimetière antique.

« Des fragments furent présentés à M. l'abbé Cochet qui ne tarda pas à reconnaître leur origine gauloise, et qui demanda, en grâce, la suspension du travail. Ce qui fut fait.

« Différentes raisons ayant empêché depuis un an d'ef-

fectuer une fouille méthodique, elle a eu lieu à la fin de septembre dernier.

« M. l'abbé Cochet a fouillé la Tête-au-Bray pendant quelques jours, et il a rencontré quatre à cinq sépultures gauloise à incinération. Elles lui ont donné vingt vases funéraires que leur fragilité n'a pas permis d'obtenir en entier.

« Parmi ces vases il y avait des urnes, mais la plus grande partie se composait d'éuelles comme dans la forêt d'Eu. Il est évident qu'elles avaient contenu des offrandes, et que des cailloux tombés du sol en avaient détruit la plus grande partie.

« Les ossements du défunt avaient été incinérés et puis mis dans la terre. On ne les avait pas déposés nus dans l'argile. Tout porte à croire qu'ils avaient été enfermés dans des caisses de bois qui avaient disparu.

« La coutume que nous signalons est restée dans les Gaules pendant l'occupation romaine; mais nous n'en connaissons pas l'origine.

« Un seul objet d'art s'est présenté. C'était une fibule en fer toute rongée par l'oxide. Celle-là était destinée à soutenir la saye ou vêtement du défunt.

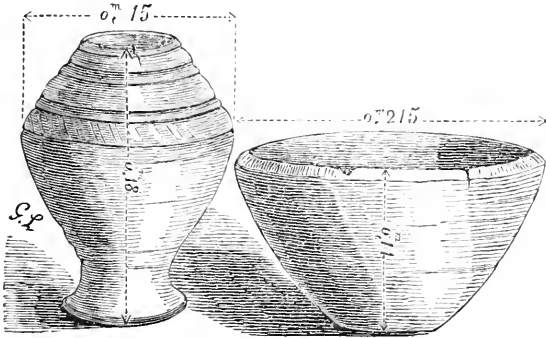
« Au Vaudreuil, au contraire, cette fibule en fer se trouvait parfaitement conservée.

« Par la bienveillance de M^{me} la comtesse de Naive, tout ce qui a pu être conservé de ces vases sera raccommo- dé et déposé au musée de Rouen. (Nous reproduisons à la page suivante deux des vases de Bellozanne qui ont pu être restaurés et qui sont entrés au Musée de Rouen.)

« Ce cimetière gaulois augmente le nombre des points antiques déjà connus dans la Seine-Inférieure.

« On peut compter ceux qui sont parvenus à notre connaissance à l'aide de la céramique : Ce sont la Cité de Lime, près Dieppe, en 1824; Baons-le-Comte, en 1842; Bouelle, en 1854; Moulineaux, en 1855; Saint-Vandrille-Rançon, en 1861; Sainte-Beuve-Epinay, en

1863 ; Caudebec-lès-Elbeuf, en 1864 et en 1865 ; les Essarts-Varimpré, en 1864 ; Saint-Rémi-en-Rivière, en 1865 ; Ancourt et Sommery, en 1867 ; Saint-Vincent-de-Nogent, en 1869 ; Ingouville près le Havre, en 1870 ; et enfin, à des époques indéterminées, Rouen, Dieppe, Londinières et Foucarmont. »



VASES GAULOIS (BELLOZANNE, 1873.)

Cartes cantonales.— *Complément de la collection.*

— La commission a reçu du service vicinal six nouvelles cartes cantonales : celles de Forges, Londinières, Argueil, Gournay-en-Bray, etc. Elles complètent la collection. Aucun département, sans doute, ne peut se glorifier d'un aussi beau travail, précieux pour l'étude de l'histoire. Ces cartes permettent, en effet, de reconnaître à quelle commune appartiennent certains hameaux dont l'attribution est difficile.

Saint-Martin-Osmonville. — *Maison romaine.* — Dès le mois de mai, M. E. Pelay avait remarqué à Saint-Martin-Osmonville, des murs romains mis à découvert par des terrassements dans une ferme occupée par M. Dantan. M. l'abbé Cochet a été à Saint-Martin, au

mois de septembre, et y a commencé des fouilles qui se poursuivent en ce moment.

M. Pelay, qui a visité cette exploration il y a peu de jours, annonce à la commission qu'on y a trouvé deux bronzes, mais fort détériorés (dans l'un deux, M. Pelay croit pourtant reconnaître un Domitien), et en outre des cols d'amphore, des tuiles à rebords en immense quantité, des traces de peintures murales, des fragments de poterie noires, dites étrusques, des vases en terre dite de Samos, des morceaux d'un verre épais et plat calcinés, etc. M. l'abbé Cochet promet de se rendre dès le lendemain à Saint-Martin-Osmonville pour y constater et presser l'état des travaux.

La longueur de l'édifice romain est d'au moins cent mètres. On y a surtout examiné l'hypocauste. Le système de chauffage a présenté cette particularité que la chaleur traversait une couche de cailloux d'environ dix centimètres. Il y aura lieu de parler de nouveau de cette fouille, car il faut espérer que le sol n'a pas dit son dernier secret.

Fouilles de Bénerville (Calvados). — Cimetière franc.—M. Rœssler, du Havre, dont le zèle ne cesse de mériter les éloges de la Commission, raconte de la manière suivante la visite faite par lui au cimetière franc de Bénerville, près Deauville.

Rouen, 5 octobre 1873.

Le 10 août dernier, prévenu par la bienveillance de M. le vice-président de la Commission des Antiquités, je me rendais à Bénerville pour me renseigner sur une découverte de sarcophages, dont on ne rendait compte que d'une manière très-incomplète, et sur laquelle les journaux ne donnaient pas de détails satisfaisants au point de

vue de l'époque à laquelle cette trouvaille pouvait se rattacher.

Dans le cimetière communal, situé sur la déclivité de la colline du *Mont-Canişy*, au bord de la route de Deauville à Villers-sur-Mer, je trouvai trois sarcophages, dont l'un très-bien conservé, tous trois parfaitement semblables et en pierre tendre, reconnue par M. Certain, entrepreneur au Havre, pour être de la pierre du pays, dite *de Caen*. Les couvercles étaient prismatiques et les sarcophages offraient la forme bien connue des tombeaux de l'époque franque; ils étaient d'un seul morceau, plus étroits aux pieds qu'à la tête.

Nous devons tous regretter que cette découverte ait été si fortuite, car, d'après le récit des personnes qui y avaient assisté, il était évident qu'il s'agissait de sépultures n'ayant jamais été violées.

Ainsi, M. le curé de Bénerville citait la rencontre d'une fiole en verre, d'une monnaie sans épitaphe et sans effigie; un habitant du pays nous parlait d'un *ronde* de bouclier et d'une agrafe. Ces objets avaient été achetés par des baigneurs. Tout ce qui avait pu être préservé, pour le musée de Caen, par le maire de la localité, comprenait deux grands sabres ou *scramasaxes* en fer, semblables à ceux de la vallée de l'Eaulne, mais peut-être un peu plus longs, plus plats et de forme un peu plus flamboyante.

Tout cela indique bien, suivant l'appréciation compétente de M. l'abbé Cochet, que nous sommes heureux de donner ici, un cimetière franc, sur lequel l'église de Bénerville a été bâtie, comme celles de Martin-Eglise, de Colleville, près Fécamp, de Saint-Aubin-des-Cercueils, et tant d'autres.

Ajoutons que l'aspect des objets préservés fait penser à l'époque des Charles-Martel ou des Pépin plutôt qu'à celle des fondateurs de la monarchie.

Pour le Calvados, cette découverte est intéressante, car on y a constaté archéologiquement peu de faits relatifs

à l'époque franque, comparativement aux nombreux cimetières de la même période, explorés dans la Seine-Inférieure.

Enfin, au point de vue de la géographie ancienne, c'est encore un fait à noter pour le littoral de l'embouchure de la Seine. A Rogerville, M. Léchant trouvait un tombeau semblable à celui-ci, en 1868, et M. Brianchon faisait des découvertes analogues à Petitville, en 1871. Ce sont des faits qui viennent peu à peu prendre date pour l'histoire du pays.

CH. RÆSSLER.

Harfleur.— Couleuvrine.— Par sa lettre en date du 19 août dernier, M. Lhote, maire d'Harfleur, informe la commission que, suivant le désir exprimé par M. l'abbé Cochet, il a demandé au conseil municipal le don au musée départemental de l'ancienne couleuvrine de la ville, désormais hors de service. Cette couleuvrine a éclaté dans les réjouissances du 29 juin dernier, et a tué l'imprudent artilleur qui lui avait donné une trop forte charge.

Mais le conseil « a émis l'avis que cette vieille pièce, seul débris de l'ancien armement de ses remparts, devait être conservée à la mairie. »

M. l'abbé Cochet rappelle que ce fauconneau, qui porte en relief le nom de *Harfleu*, fut coulé à Paris en 1491. (*Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, col. 145).

Brémontier-Merval. — Bas-reliefs. — Dans le chœur de l'église, on voit à Brémontier, quatre bas-reliefs en bois représentant différentes scènes de la Passion du Sauveur : ces belles sculptures proviennent de l'abbaye de Bellozane. Elles menaçaient de se détériorer ; mais il y a environ quinze ans, elles ont été fort habilement restaurées par M. l'abbé Lemort, curé,

auquel la commission adresse ses meilleurs remerciements.

Beauvoir-en-Lyons. — Prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons. — Au milieu de la forêt de Lyons, commune de Beauvoir-en-Lyons, fut fondé, au XII^e siècle, un prieuré du nom de Saint-Laurent. Aujourd'hui, il appartient à M. Dieusy, de Rouen. M. l'abbé Cochet l'a récemment visité. Tous les bâtiments primitifs ont été démolis, sauf la grange actuelle qui est l'ancienne chapelle. C'est un très-joli édifice du XII^e siècle, dessiné jadis par M. Delaunay pour les cartons de la Commission. Ce petit monument, fort digne d'intérêt, est en parfait état de conservation et promet encore une longue durée.

Rouen. — Saint-Etienne-la-Grande-Eglise. — Bas-relief. — Cet objet a fréquemment occupé la Commission et depuis longtemps. Elle apprendra donc avec plaisir que ce bas-relief est achevé. C'est la dernière œuvre de M. Fulconis, l'artiste si regretté de tous les hommes de goût. Plusieurs membres demandent que ce bas-relief soit apporté dans le local de leurs réunions. Cette motion est adoptée et aura son effet à la prochaine séance.

Manoir de Bévilliers. — Grâce à la bienveillance de M. de Mortemart, qui a mis à sa disposition une foule de pièces inconnues, M. de Merval a recueilli de nouveaux détails sur ce manoir. Il a rédigé une note qui complétera les faits déjà connus et rectifiera quelques conjectures. Cette notice est réclamée par M. le vice-président, pour être insérée au *Bulletin*.

L'ordre du jour étant épuisé, le même membre demande s'il ne serait pas possible de choisir dès lors le jour de la prochaine séance, vu les inconvénients du

mode actuel de convocation, les membres n'étant souvent avertis que tardivement et à la dernière heure. M. le vice-président répond que cette fixation à longue échéance de la séance suivante présenterait des difficultés plus grandes encore. Il lui serait parfois impossible de se trouver à Rouen au jour marqué, et, d'ailleurs peut-être n'offrirait-on point la matière de communications suffisantes pour défrayer une séance.

La séance est levée à quatre heures.

L'abbé A. TOUGARD.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1873.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. Bouquet, secrétaire-adjoint ; de Beaurepaire, de la Londe, Simon, P. Baudry, Gouellain, l'abbé Jeuffrain, Frère, de la Serre, Lormier, Pelay, membres résidents ; Gosselin et Hardy, membres correspondants, et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. l'abbé Lecomte, Gueroult et Brianchon sont excusés.

Le procès-verbal de la séance du 7 août est lu par M. le Secrétaire et adopté.

L'Incendie de Bolbec en 1765. — Quête ordonnée par le Parlement. — A l'occasion de l'inscription relative à l'incendie de Bolbec, M. d'Estaintot signale l'existence d'un arrêt du Parlement, du 10 juillet 1765, qui ordonne « qu'il sera fait une quête générale dans chaque

« maison de la ville et faubourgs de Rouen par Mes-
 « sieurs les conseillers commissaires de la cour qui
 « seront à ce députés, pour procurer quelques secours
 « aux habitants du bourg de Bolbec, presque entière-
 « ment incendié. »

Cet arrêt fut imprimé par Richard Lallemand (4 p. in-4°, 1765).

Les réquisitions du procureur général contiennent quelques renseignements intéressants à retenir :

« L'incendie presque total du bourg de Bolbec,
 « composé de près de 800 maisons et réduit à 4 ou 5,
 « expose les habitants dudit bourg à la plus affreuse
 « misère. Dépouillés non-seulement de leurs habita-
 « tions, mais encore de tous les effets et marchandises
 « qu'elles renfermoient, il ne reste à chacun que le vê-
 « tement dont il est couvert, sans les ressources néces-
 « saires pour s'en procurer d'autres. Que les pré-
 « cautions prises pour y faire porter du pain des
 « bourgs voisins et de le fixer à 18 deniers la livre,
 « n'auraient offert à un grand nombre des incendiés
 « qu'une facilité dont ils n'auraient pu jouir, si les
 « charités du clergé, de la noblesse et des habitans des
 « environs n'avaient suppléé à l'impossibilité où la
 « plupart étoient de payer, même à ce prix, le pain
 « qui leur étoit offert. »

Non-content de cette quête générale à Rouen, le Parlement enjoignit à « tous juges royaux et hauts justiciers du bailliage de Caux et enclaves d'icelui, d'ordonner de faire pareilles quêtes dans les villes et bourgs de leur ressort, » et décida que l'arrêt serait imprimé et affiché partout où besoin serait.

A ce propos, M. de Beaurepaire signale que l'état

des maisons incendiées existe dans le fonds de l'Intendance aux Archives départementales.

M. l'abbé Tougard lit le procès-verbal de la séance du 6 octobre, qui est adopté.

Rouen. — Décès de M. de Lépinos. — M. le Président exprime ses regrets du vide douloureux qui s'est fait dans le sein de la Commission. Notre collègue, M. de Lépinos, avait des antécédents qui dispensaient de toute recommandation. Sa publication si remarquable du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, son récent ouvrage sur les *Comtes de Clermont*, couronné par l'Institut, non moins que son titre de Président de la Société de l'Histoire de Normandie, qu'il savait si bien remplir, disent assez la perte que font en lui les lettres et le monde savant de province. La Commission ne peut qu'unir ses regrets à ceux que sa mort cause à tous ses amis.

La correspondance imprimée comprend :

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 29 octobre 1873, invitant à transmettre au Ministère les noms des membres de la Commission appartenant à l'ordre national de la Légion-d'Honneur, qui viendraient à décéder, soit en France, soit à l'étranger.

Le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1^{er} semestre 1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1873, n^{os} 1 et 2.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de Sémur, 1872.

Bulletin de la Société dunoise, octobre 1873.

Mémoires de la Société académique d'Agriculture,

des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, 1872

Bulletin du Comité flamand de France, t. VI, 5 et 6.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. XII, 1873.

M. Michel Hardy fait hommage à la Commission d'une notice qu'il vient de publier sur M. Féret, archéologue et chroniqueur dieppois. (Dieppe, Delevoye, 1873. in-8°, 29 p.) Il y joint le portrait et le fac-simile de la signature de M. Féret.

La Commission remercie M. Hardy de cet hommage.

Proceedings de la Société des Antiquaires de Londres. — Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Watson, secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, datée du 15 octobre, et demandant l'accusé de réception :

1^o Des volumes I et IV des *Proceedings* et des livraisons 1 à 5 du V^e volume, expédiés dès le 19 mars 1873;

2^s Des livraisons 6 et 7 du V^e volume, expédiées le 19 avril et 4 juillet, et 1^{re} du VI^e volume, expédiée le 7 septembre.

M. le Secrétaire n'a pu accuser réception que du premier, envoi parvenu dans les conditions indiquées au procès-verbal de la séance du 7 août. Mais les autres livraisons ne lui ont pas encore été remises. Il a dû en faire part à M. Watson dans la réponse qu'il lui a immédiatement adressée.

M. le Vice-Président a obtenu de M. le Préfet que le local destiné aux séances de la Commission et situé au-dessus du cabinet de M. l'Archiviste serait immé-

diatement meublé et pourvu des tablettes et rayons nécessaires au placement des recueils de la Commission.

M. Démarest confirme les paroles de M. le Président et ajoute que les frais d'ameublement sont portés au devis présenté au Conseil général.

La Commission adresse à M. le Préfet et au Conseil général ses plus vifs remerciements.

Formentin. — *Lettre de M. Floquet.* — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Floquet, en date du 29 octobre, lui accusant réception du dernier Bulletin de la Commission, et appréciant avec sa bienveillance habituelle les travaux qui y sont contenus. Cette lettre est ainsi conçue :

Formentin, par Bonneboq (Calvados),
29 octobre 1873.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Je ne saurais vous trop remercier pour le gracieux présent (avec envoi *autographe*), que vous avez bien voulu me faire du dernier et très-remarquable *Bulletin de la Commission des Antiquités* (3^e livraison du tome II^e, 1872). Tout, dans ce Recueil, m'a instruit, m'a vivement intéressé; et on demeure confondu en reconnaissant ainsi, chaque jour, combien de richesses inestimables récite, presque en tous lieux, cette terre foulée, durant tant de siècles, avec une déplorable indifférence, par la plupart de nos devanciers!

Quelle fortune, par exemple, que cette antique Cité d'*Augusta*, dont vous ont frappé les restes, si considérables, si imposants, et où des fouilles ultérieures (telles que vous vous entendez si bien à les diriger), nous vaudront, immanquablement, de nouvelles et très-notables découvertes?

Et Caudebec-lès-Elbeuf, qui se serait douté, il y a trente ans, que ce lieu, alors si peu considéré, deviendrait, plus tard, une mine féconde, inépuisable d'objets exquis et de si grand prix? De pieux et saisissants souvenirs se rattachent à l'ancienne et vénérable *Crypte* de Saint-Gervais. Quel intérêt saisissant elle inspire (aujourd'hui plus encore qu'autrefois), grâce, Monsieur, à ce que vous nous dites des reliques du saint, données par saint Ambroise à l'évêque Victrice, dont le sang devait (sitôt après), couler à son tour, et donner à ce sol une consécration nouvelle! Ainsi nous est offerte la touchante explication du vocable de cette église!

Mais se peut-il bien que l'on ait fait, si récemment, de saint Nicaise, un contemporain de J.-C.? Même, cette qualification d'Apôtre de la *Neustrie*, ne saurait (à parler exactement), lui demeurer plus longtemps, je le vois. C'est dommage, j'aimais tant l'hymne consacrée à sa mémoire :

Primævos canimus Gentis Apostolos,
Per quos Relligio tradita Patribus,
Errorisque jugo libera *Neustria*,
Christo sub duce militat!

Toujours le Saint aura-t-il évangélisé dans nos contrées et fait triompher la Foi, qu'il scella de son sang! L'hymne '*Primævos* est, apparemment, l'ouvrage du chanoine *Robinet*, ou de quelqu'autre poète, mal instruit, comme tant de ses contemporains, de l'histoire des siècles reculés où se montrèrent au monde, avec éclat, les insignes personnages dont ils célébraient les mérites et les actions généreuses.

Le Bulletin nous donne de curieuses notions sur notre Cathédrale. Feu M. Langlois (*l'artiste*), me montra, — il y a bien longtemps, — le dessin, fait par lui (depuis peu, alors), de la singulière tombe du *Messager* Pierre Touzé. M. de Beaurepaire fait connaître, à son tour, d'autres sé-

plyures notables de notre Cathédrale. Avec combien de satisfaction j'apprendrais que M. Deville, si laborieux, si actif toujours, se serait décidé enfin à donner une nouvelle et bien désirée édition de son beau livre sur les sépultures de cette église!

Les divers articles relatifs à la chapelle de *Saint-Etienne-la-Grande-Eglise* m'ont très-particulièrement intéressé et arrêté par beaucoup de raisons.

J'aime fort la pieuse inscription de l'*ancien* cimetière de Saint-Godard. Elle sera au mieux dans votre musée. Il s'enrichit ainsi, chaque jour, grâce, Monsieur, à votre zèle si vigilant, si éclairé, si infatigable.

J'ai fort remarqué, par d'autres raisons, cette autre inscription :

« Cui domus est, victusque decens, et Patria dulcis,
« Sunt satis hæc vitæ; cætera, cura, labor! »

Quoi de plus véritable! combien, néanmoins, de nos contemporains, partagés ainsi, et ayant même beaucoup au-delà de ces choses, ne s'en voudront jamais contenter!

Mais, adieu, Monsieur, un peu tard, ce me semble, non sans respect, toutefois, croyez-le bien. Mais si tout ce qui, dans ce très-remarquable *Bulletin*, m'a frappé, attaché, et longtemps arrêté était, ici, l'objet d'une mention particulière, cette lettre deviendrait un livre, et ce livre serait aussi fastidieux que sont intéressantes, instructives, agréables, toutes les publications de la *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*. Le fond, la forme, tout m'en plaît extrêmement. La solidité, l'agrément s'y trouvent unis au plus haut degré. Grâce vous soient mille fois, et affectueusement rendues, Monsieur l'Abbé, pour tout ce que j'ai appris de vous, et de Messieurs vos très-dignes et infatigables coopérateurs. dont je me sens honoré, heureux et fier d'être le confrère.

Votre bien dévoué et reconnaissant confrère,

A. FLOQUET.

Les vases d'Incheville. — M. l'abbé Cochet a déjà soumis à la Commission différents vases de provenance indéterminée, les uns présentés par M. Gosselin, les autres par M. Lelong, et ceux-ci déclarés provenir d'Incheville. Il a su depuis que ces derniers vases avaient été trouvés dans la Bresle, et qu'une dame d'Incheville avait fait un voyage à Rome, ce qui expliquerait peut-être l'origine de ces vases, supposés italo-grecs.

M. Leblanc, architecte à Dieppe, a dessiné pour la Commission une brique coudée trouvée à Bouteilles, en septembre 1873.

M. le Président dépose également sur le bureau de la Commission et il offre à la compagnie :

Une photographie du monument élevé à Brevière, à Forges-les-Eaux.

Une photographie du rétable de l'église de Fresles, représentant le crucifiement.

Ces photographies ont été exécutées par Courtin, photographe à Neufchâtel.

Abbaye de Saint-Saëns. — Plaque et médaille commémoratives. — M. l'abbé Cochet fait ensuite part de la découverte, dans l'ancienne abbaye de Saint-Saëns, d'une inscription commémorative des constructions élevées sous le règne de Louis XIV. Le fait est relaté dans l'article suivant, extrait du *Nouvelliste de Rouen*¹ :

UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE.

«Le Musée d'Antiquités de Rouen vient des'enrichir à la suite d'une découverte importante faite à l'abbaye de Saint-Saëns et par la générosité de M. l'abbé Bos-

¹ Une description plus complète sera insérée dans le *Bulletin*.

quier, chanoine et propriétaire de cet ancien monastère.

« A l'un des angles de la chapelle de l'abbaye, il existait une pierre gravée contenant l'inscription suivante :

« Ici est la méda/ille du Roy mise
en 1688, du tem/ps de Madame
Marie de Till/adet, abbesse. »

« M. l'abbé Cochet avait remarqué cette pierre cachée sous l'herbe et qui s'enfonçait chaque jour dans le sol de la prairie. Il eut l'idée de la demander à M. l'abbé Bosquier qui consentit bienveillamment à la céder pour le Musée. A l'intérieur de ce grès, on trouva une boîte en plomb qui renfermait deux objets intéressants. Cette boîte, de forme carrée, longue de douze centimètres et large de dix, contenait deux pièces relatives à la fondation de l'abbaye. L'une était une plaque de cuivre longue de onze centimètres et large de neuf, contenant d'un côté les armes de l'abbesse surmontées de la crosse et parfaitement gravées. C'était l'écu de Marie Cassagnet de Tilladet, sœur de l'évêque de Mâcon et abbesse du monastère, de 1681 à 1692. L'écu en losange, comme celui des femmes, était d'azur à la bande d'or et supporté par deux palmes croisées passées en sautoir.

« De l'autre côté, on lisait l'inscription suivante, parfaitement gravée :

« L'église de cette abbaye a
esté bastie des libéralitez
du Roy Lovis le Grand par
les ordres de M^{re} François
Michel Letellier, ch^{l^{er}}
Marquis de Louvois et de

Courtanvault, cons^{er} du
 Roy en tous ses conseils,
 Ministre secrétaire d'estat
 commandeur et chancelier
 Des ordres et surintendant
 De ses bastimentz
 Marie Cassagnet de
 Tilladet en estant abbesse
 L'an de grâce 1688. »

« Sur cette plaque de cuivre reposait la médaille du Roi qui était fort importante. Cette belle pièce d'argent avait sept centimètres de diamètre; elle pesait 200 grammes et contenait 40 fr. d'argent. Elle avait été frappée en 1685, en souvenir de la révocation de l'Edit de Nantes. C'était une de ces médailles commémoratives de Louis XIV, dont il reste peu de spécimens à cause de leur ancienne importance.

« Cette pièce est parfaitement gravée. On croirait qu'elle vient d'être faite; c'est une fleur de coin qui n'a pas frayé. D'un côté est la tête du Roy Louis XIV avec sa longue chevelure et les épaules couvertes d'un manteau fleurdelysé. On lit autour :

« LVDOVICVS. MAGNVS. REX. CHRISTIANISSIMVS. (Louis « le Grand roi très-chrétien.) »

« De l'autre côté est la Religion catholique, debout, en habit de religieuse, et tenant de la main droite une longue croix latine. De la main gauche elle pose une couronne de laurier sur la tête du souverain qui est près d'elle. Un des pieds du monarque pose sur un globe. Il est habillé en héros d'Homère et de Virgile. Il appuie sa main gauche sur un de ses reins, et de la droite il soutient un gouvernail antique qui est celui de la France. On lit autour le motif de la médaille

elle-même : « OB. VICIES. CENTENA. MILL. CALVINIAN. AD. ECCLES. REVOCATÆ. (Pour deux millions de Calvinistes rappelés à l'Eglise) ». Nous donnons ici ce revers :



MÉDAILLE DE LOUIS XIV DE 1685.

« Cette belle pièce, la plus considérable en métal que nous ayons rencontrée, sera un des ornements du musée départemental. Il nous faut remercier M. l'abbé Bosquier d'avoir bien voulu le laisser au pays. Mais il faut avouer que si la première révolution l'eût soupçonnée, nous ne l'aurions pas aujourd'hui. »

Au sujet de la médaille commémorative de la révocation de l'Edit de Nantes, M. Bouquet communique la note suivante :

La médaille relative à la révocation de l'Edit de Nantes, découverte à Saint-Saëns, figure dans les *Annales de la Monarchie française*, par de Limiers, 1724 (1 vol. in-f°).

Dans la *Troisième partie*, contenant l'explication historique des médailles frappées sur les événements principaux des différents règnes, elle est la seconde des trois médailles qui ont rapport à cet événement.

Voici ce que de Limiers dit de ces trois médailles, à la page 107 de cette *Troisième partie* :

« Mais ce qui mit le comble à sa gloire (Louis XIV), si l'on en peut acquérir aux dépens de la foi donnée, ce fut le Triomphe qu'il remporta sur ce qu'on appelle Hérésie, par l'Edit révoçatif de celui de Nantes. On en a fait le sujet de la Médaille CCIX^e, où la Religion, sous la figure d'une femme voilée, foule aux piés l'Hérésie représentée par une Furie qui tient un flambeau éteint, et qui est terrassée sur des Livres déchirez, avec ces mots :

EXTINCTA HÆRESIS.

L'Hérésie éteinte.

« L'Exergue marque la date de l'Edit de Révoçation :

EDICTVM OCTOBRIS. 1685.

« La même chose est encore exprimée sur la Médaille CCX^e, par une figure représentant la Religion, qui met une couronne sur la tête du Roi, lequel tient l'Hérésie renversée sous ses piés et sous un gouvernail qu'il a à la main. Voici les paroles de la Légende :

OB VICIES CENTENA MILLIA CALVINIANORUM AD
ECCLESIAM REVOCATA. 1685.

*Pour avoir ramené au sein de l'Eglise deux millions
de Calvinistes.*

« L'Edit d'Octobre aiant ordonné qu'on démolit tous les Temples des Huguenots, celui de Charenton fut le premier qui éprouva la fureur du peuple. On en a fait l'Emblème du Triomphe de la Vérité sur l'Erreur par la

figure de la Religion qui plante une Croix sur des ruines de bâtimens, comme on le voit sur la Médaille CCXI^e avec ces mots.

RELIGIO VICTRIX TEMPLIS CALVINIANORVM
EVERSIS. 1685.

*La Religion Victorieuse par la ruïne des Temples
des Huguenots.*

Au centre de la page 106 se trouvent une vue de Nantes, et une vue de la Destruction du Temple de Charenton.

A gauche de cette dernière vue, à l'angle du bas, se trouve la gravure de la médaille en question, plus petite que l'original, puisqu'elle n'a pas cinq centimètres de diamètre, et que l'original en a sept. Le dessin en est très-pur et très-net. Une note au crayon, au bas de la page, porte : *Jules Fleury sculp.* (sic.)

M. Gouellain observe que le coin qui a servi à frapper ces médailles existe encore à la Monnaie de Paris.

Rome. — Lampe en terre, cuite provenant de la catacombe de Sainte-Agnès-hors-les-Murs. — M. le Président fait part à la Commission du don fait au Musée d'Antiquités, par Mgr le Cardinal, d'une lampe en terre cuite, trouvée en sa présence dans la catacombe de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, qui, jusqu'ici, n'a été ni dépouillée ni fouillée.

A cette lampe est joint un certificat du religieux curé de ladite église.

« Si certifica dal sotto scritto parroco di S. Agnese
« fuori le Muro di Roma, que il presente lume di
« terra cotta e stato estratto dalla catacomba sottos-
« tante la basilica della virgine et martyre S. Agnese.
« In fede Roma, 6 settembre 1873.

« D. Alfonsi LALLI, C. R. L. parroco. »

Gonfreville-l'Orcher. — Le manoir de Bévilliers. — M. de Merval a envoyé une note intéressante sur le manoir de Bévilliers, près Harfleur, dont les renseignements ont été puisés par lui dans le Chartrier du château d'Orcher.

Elle fera suite au présent procès-verbal.

M. de Beaurepaire ajoute qu'il existe aux archives un grand nombre de lettres de Basnage, datées de Bévilliers.

Bouteilles, près Dieppe. — Brique coudée. — M. Hardy lit une notice sur la brique coudée et émaillée, trouvée à Bouteilles, dont le dessin a été offert à la Commission, au commencement de cette séance.

Elle est ainsi conçue :

BRIQUES COUDÉES ET ÉMAILLÉES DU XIV^e SIÈCLE TROUVÉES
A BOUTEILLES, PRÈS DIEPPE.

Dans une des dernières séances, nous avons présenté à la Commission divers objets du XIV^e au XVI^e siècle, trouvés à Bouteilles dans les travaux de déblais effectués pour le chemin de fer de Dieppe à Neufchâtel.

Ces travaux se sont poursuivis pendant tout l'été et ont mis à découvert une suite d'habitations, contiguës les unes aux autres et se reliant au sud-est à la grande construction monastique, où nous avons cru reconnaître les restes du prieuré de Bernesault.

Ces maisons de l'ancienne ville de Bouteilles sont rangées sur une même ligne et font face à la vallée.

Par la position qu'elles occupent, il est permis de conjecturer qu'une simple chaussée les séparait du hâble et que les navires arrivant à la marée haute venaient s'échouer à quelques mètres seulement de leur façade.

On sait, en effet, surtout par les travaux de M. l'abbé

Cochet, que du xi^e au xv^e siècle le commerce du sel se faisait à Bouteilles avec des nef^s et des bateaux qui remontaient jusque dans la prairie pour y prendre leur chargement.

Pour peu que l'on creuse le sol actuel de la vallée, on trouve la glaise compacte propre aux terrains que la mer a longtemps submergés. Celle-ci, du reste, n'a cessé de faire sentir son action dans les prairies qui avoisinent Dieppe immédiatement que depuis les grands travaux entrepris au siècle dernier, tant pour l'établissement des écluses de chasse que pour le commencement d'exécution du canal maritime de Dieppe à Paris.

Des murs de fondation et des masses de tuiles provenant de l'effondrement des toits, tels sont à peu près les seuls vestiges que la pioche des terrassiers ait rencontrés à Bouteilles. Toutefois, nous avons recueilli, pour le Musée de Dieppe, plusieurs petits vases en grès de Savignies, un carreau émaillé du xiv^e siècle, mais principalement quelques fragments de céramique d'un genre tout nouveau, que nous signalons à l'attention de la Commission.

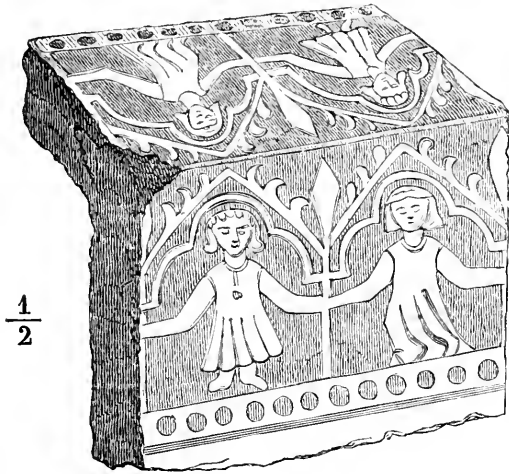
Leur forme est celle d'une brique plate coudée à angle droit. Les deux branches sont d'inégale longueur, l'une ayant 195 millimètres et l'autre 90 millimètres. Les dimensions communes sont : largeur, 98 millimètres; épaisseur, 25 millimètres.

Un dessin moulé en creux, puis rempli par une terre plus pâle et recouvert d'un vernis, orne la face extérieure de la petite branche et est reproduit sur l'autre, mais de telle façon que les deux dessins sont opposés par la tête et se rencontrent à l'intersection des deux surfaces. (Nous donnons à la page suivante, au tiers de sa grandeur, la partie coudée et ornée de cette tuile).

Avant de décrire plus complètement l'ornementation de ces curieux objets, nous croyons utile de déterminer leur nature et de rechercher quel a pu être leur emploi.

Nous observerons tout d'abord que si la petite branche

est vernissée sur toute sa surface, la plus grande ne l'est qu'à sa partie supérieure et seulement à l'endroit occupé par le dessin. Il est dès lors évident que cette partie seule devait être à découvert et que le reste de la grande branche, constituant, à proprement parler, sa base, était engagé dans une maçonnerie.



TUILE COUDÉE DE BOUTELLES (1872).

A défaut d'autre explication plus satisfaisante, nous considérons ces briques d'un genre si nouveau, comme ayant formé la bordure d'unâtre. Ce qui, du reste, confirme cette opinion et lui donne même des garanties d'exactitude, c'est l'assurance que nous ont donnée les ouvriers d'avoir ramassé ces briques dans le voisinage d'une cheminée.

Dès le $xiii^e$ siècle, on avait commencé à relever un peu l'âtre des cheminées au-dessus du pavage des salles; et M. Viollet-Leduc nous apprend qu'au xiv^e siècle la différence des niveaux était d'une marche et souvent de deux ou de trois.

Enfin, l'ornementation même des briques coudées de Bouteilles justifie bien l'attribution que nous leur avons donnée, car la disposition du dessin est telle qu'il se présente de face, soit que l'on considère la bordure de l'âtre de l'intérieur de la cheminée ou qu'on la regarde du milieu de la salle.

Il ne nous reste plus qu'à décrire ce dessin lui-même.

Sous deux arcatures trilobées, surmontées de crochets et présentant un fleuron au point de leur intersection, sont deux petits personnages debout, un homme et une femme, dont les pieds s'appuient sur une bande, figurant le sol, ornée d'une rangée de perles.

Les deux personnages ont les bras étendus et, à travers la colonnette qui divise les deux arcades, semblent se donner la main.

L'homme a les cheveux courts et par mèches sur le front, longs et frisés sur les côtés ; la tête de la femme paraît enveloppée dans une sorte de guimpe.

Leur vêtement est le *surcot*, court pour l'homme, long et flottant pour la femme.

Le *surcot* de l'homme, ouvert sur la poitrine et dépourvu de manches, pourrait être confondu avec le *bliaut*.

L'architecture des arcades, la coiffure et le vêtement de nos deux petits personnages nous semblent indiquer nettement le commencement du *xiv^e* siècle. C'est donc à cette époque que nous rapportons les briques coudées de Bouteilles.

Michel HARDY.

Dieppe, 25 novembre 1873.

Caudebec-lès-Elbeuf. — Hipposandale et monnaie d'argent de 1785. — M. Gosselin fait passer sous les yeux de la Commission une nouvelle hipposandale trouvée à Caudebec, ainsi qu'une pièce de monnaie

d'argent, de la dimension de l'écu de six livres, et datée de 1785.

Sur l'avvers se présente de profil une tête de cardinal tournée vers la droite et entourée de la légende suivante :

HIERONYMVS. D. G. A. ET P. S. A. S. L. N. G. PRIM.

Sur le revers est frappé un écusson entouré du manteau et de la couronne fermée de prince-électeur, avec la crosse et l'épée en sautoir.

Fécamp. — Renseignements manuscrits relatifs à l'église de Fécamp. — M. de Beaurepaire communique l'analyse de quelques documents relatifs à l'église de Fécamp, destinée à être jointe à la note communiquée par M. Brianchon à la Commission, dans la séance du 23 janvier 1873.

Voici ces renseignements :

Analyse de quelques documents relatifs à l'église de Fécamp, pour être jointe à la note de M. Brianchon, communiquée à la Commission des Antiquités, du 23 janvier 1873.

« Devis de certain ouvrage de machonnerie que veulent et ont intencion de faire faire religieux hommes et honnestes le prieur et convent de Fescamp pour mettre et asseoir le pas au pellerin. » Marché fait avec Alexandre de Berneval, maçon à Rouen (l'architecte de S. Ouen). -- Pierre employée, tirée des carrières de Vergier, de Saint Leu, de *Serens* (sic). — 12 oct. 1420.

Mises pour la refaçon de la sous aile de l'église de Fécamp (vers le midi) 1488.

Procès entre les religieux de Fescamp et Jaques Le-Roux, machon à Rouen, chargé de faire certaine chapelle nommée la chapelle de Notre-Dame, 1495.

Marché fait entre Jacques de Glains, archidiacre de Carcassonne, au nom du cardinal d'Angien, commendataire

perpetuel de Fescamp et Jacques Le Roux maçon pour la construction d'une nouvelle chapelle de la Sainte Vierge : 4 croisées d'ogyve seront voutées en leur église dudit lieu de Fescamp ; on mettra aux clefs les armes du cardinal.

Travaux de Verrerie :

Marché fait avec Pierre Le Sueur verrier pour verrerie au chapitre, dortoir, refectoire et chapelle des Amis-Dieu, 1491.

Compte de Fécamp, sans date, premières années du xvi^e siècle, du temps d'Antoine Bohier.

« Pour avoir assis 370 panneaux de verre blanc à la chapelle S. Andrieu de l'église de Fescamp, ...païé à Mathieu Lorin, vitrier, demeurant à Rouen (au prix de 11 s.) pour pied. xxxvi l. xv s.

Plus pour trois escussons à chapeau et quatre pour les armes de Fescamp avec les bordeures xvi livres.

Par le même compte, on voit que les frais de l'histoire de saint Grégoire, en pierre de Vernon, exécutée par Charles l'imaginier, s'élevèrent à 57 l. 2 s. 6 d. ; qu'il fut payé 604 livres à Jean Le Brasseur, maçon, suivant le marché fait avec lui par Mgr. le Cardinal de Bourges pour la clôture des chapelles d'entour le chœur de l'église ; — que les voûtes de l'église furent blanchies à la chaux moyennant 45 livres, et que pour cette besogne on employa 325 livres de rognures de parchemin à faire de la colle à 5 deniers la livre.

C'était un usage assez commun dans les monastères ; il a dû causer la destruction d'un grand nombre de documents curieux.

1412. — Nous signalerons encore, comme se rapportant à l'histoire artistique de l'église de Fécamp, une charte d'affrètement partie par A. B. C. d'une nef nommée Vendredi équipée pour aller chercher en Angleterre de la pierre d'albatre, que plus tard on tirait plus ordinairement des environs de Liège. Alexandre de Berneval

chargé de cet achat s'embarqua à Harfleur le 13 juillet et arriva à Neufchâtel-sur-Tyne¹ le mercredi suivant. Il y séjourna 5 jours. Il repartit le jour S. Christophe, arriva 4 jours après à Noltingham, de là se rendit à Charleston où croissait l'albâtre. Il en acheta pour 40 écus d'or. Il s'embarqua au port de Vievrey et de là prit la mer pour Dieppe. Le voyage dura près de six semaines.

Bologne (Italie).—Sceau du collège des Espagnols.
— M. l'abbé Cochet communique à la Commission l'empreinte du sceau du collège des Espagnols, à Bologne.

On lit autour du sceau la légende suivante :

SIGILLUM COLLEGII DOMUS ISPANODRUM QUAM DOMINUS
EGIDIUS DE ALBANOCO EPISCOPUS SAEINENSIS ET SANCTÆ
ROMANÆ ECCLESIE CARDINALIS BONONIE FUNDAVIT ET
DOTAVIT.

(Sceau du collège des Espagnols, fondé à Bologne par Gilles de Albarnos, évêque de Sabine, qui mourut en 1367.)

Rouen. — Fragment de poterie rouge. — Pavé émaillé de Lisieux. — M. Gouellain communique un fragment de poterie romaine en terre rouge, trouvé rue de la République, en face Saint-Amand. On lit le nom du potier : MARTINI.

Il fait également passer sous les yeux de la Commission un pavé de Lisieux, du xvii^e siècle, curieux à cause de l'application d'émaux séparés.

Rouen. — Examen du projet de rétable pour la chapelle Saint-Etienne. — La Commission est ensuite invitée par M. le Président à examiner le projet de

¹ Aujourd'hui Newcastle-upon-Tyne.

rétable proposé pour la chapelle Saint-Etienne, et que M. Barthélemy a fait apporter dans la salle des séances.

La Commission est unanime pour donner ses louanges au fini et à la délicatesse avec laquelle sont représentées les deux scènes figurées sur le rétable : celle du martyre de Saint-Etienne et celle du crucifiement.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
VICOMTE D'ESTAINOT.

RAPPORT ANNUEL

A M. LE PRÉFET DE LA SEINE-INFÉRIEURE

*Sur les opérations archéologiques de son département,
pendant l'année administrative 1872-1873.*

—
MONSIEUR LE PRÉFET,

L'état de ma santé ne me permettra pas cette année de vous faire sur les opérations archéologiques de la Seine-Inférieure, un rapport aussi détaillé que de coutume. Malgré cela, j'en dirai assez pour vous faire voir que l'archéologie a beaucoup vécu depuis un an, et que bien des faits se sont accomplis et ont été exploités au profit de la science et de l'histoire.

La Commission des antiquités a continué ses séances et ses procès-verbaux ; la troisième livraison du second volume est imprimée : elle va vous être remise, ainsi qu'aux membres du Conseil général, aux hommes studieux de la Commission et aux diverses sociétés savantes.

La Commission a perdu cette année deux de ses plus anciens membres ; de ce nombre, je citerai M. le docteur Pouchet, de Rouen, et M. Féret, de Dieppe. Ces deux hommes éminents ont été avantageusement remplacés par MM. Pelay et Lormier, bibliophiles de Rouen, et par M. d'Iquelon, membre du Conseil général.

La bonne considération dont jouissent ces trois membres nous promet de précieux conseils et d'excellents coopérateurs.

La Commission a reçu un témoignage de bienveillance de l'un de ses anciens membres, M. Dutuit. Ce grand ami des arts à Rouen, a bien voulu lui offrir un album pour faire placer les nombreux dessins archéologiques qu'elle reçoit à chaque séance. Cette offrande est venue du donateur qui l'a faite digne de lui et de ceux qui la reçoivent. Je voudrais ne pas passer sous silence la mort de M. Leroy, ancien préfet de la Seine-Inférieure. Nous n'oublierons pas ses bienfaits, mais à défaut des siens, nous serons heureux de jouir des vôtres.

J'arrive maintenant aux faits et découvertes d'archéologie qui ont signalé cette année.

TEMPS PRÉHISTORIQUE ET ÉPOQUE GAULOISE.

On sait que les vallées de la Seine-Inférieure ont été habitées par les hommes primitifs. Non-seulement celle de la Seine a été çà et là le point de leurs demeures ; mais toutes les vallées affluentes ont été constamment fréquentées par l'homme des temps antiques.

Des tranchées faites à Dieppe, à Eu, au Havre, à Arques, près Bellencombre, nous ont convaincu de cette vérité, avec MM. Bourdet et Michel Hardy. Cette année, M. Gouellain, de Rouen, nous en a donné une nouvelle preuve dans la vallée de Darnétal ; des tranchées faites à Saint-Léger-du-Bourg-Denis ont remué une série de silex taillés dont le Musée s'est enrichi.

Quelque temps après, M. Quenouille, de la même ville, m'a offert des silex préhistoriques trouvés sur le même point, des fragments polis ou préparés pour le polissoir, et enfin des morceaux de terre cuite, restes de poterie primitive recueillis dans les tourbières de la vallée.

Nous savons aussi que des sépultures gauloises, encore enfermées dans des urnes celtiques, se sont fait jour à Bellozanne, au sein du pays de Bray; elles nous ont donné des vases d'une forme curieuse et inconnue. Ce qui reste à découvrir sera la matière d'une fouille intéressante.

Des monnaies gauloises ont également été vues et recueillies dans la Seine-Inférieure. Une pièce en or des anciens Calètes a été trouvée à Fresnoy-Folny; trois autres ont été trouvées aux environs d'Aumale; deux de ces dernières étaient en bronze, une troisième en argent. Toutes sont entrées au Musée départemental.

Je ne puis passer sous silence le voyage fait par M. Hardy, membre de la Commission, aux grottes du Périgord, cette terre classique de l'archéologie préhistorique. M. Hardy est le membre de la Commission qui s'occupe le plus de ces époques antérieures à l'histoire. Déjà il a publié plusieurs brochures sur cette matière; il en a fait une belle collection; il a voulu cette année revoir ces grottes du Périgord où il a fait ses premières armes. Il nous en a rapporté une série de détails précieux qui nous renseignent sur les grottes de cette contrée.

Pendant cette année, la Commission a émis le vœu, ainsi que toutes les sociétés savantes de France, que l'Etat fit l'acquisition de la grande collection Sauley.

Cette collection renferme plus de 7,500 monnaies gauloises, en or, en argent, en bronze et autres métaux. Elle est estimée 150,000 fr., et elle a été achetée cette somme par le gouvernement français qui en est à présent possesseur. C'est la plus belle collection nationale qui ait jamais été formée de nos jours. Elle était sur le point de passer à l'étranger.

ÉPOQUE ROMAINE.

Les découvertes d'objets romains sont diverses selon les temps et les lieux. Elles varient selon les circonstances. Ce sont des vases, des sépultures, des cachettes monétaires, des trépieds, des objets d'art et des fouilles.

Des vases curieux et d'une époque incertaine ont été trouvés à Caudebec-lès-Elbeuf. Ces vases, de forme étrusque plus que romaine, ont fait l'objet de différentes discussions dans le sein de la Commission.

La construction du pont d'Arques a amené la découverte, au sein de la tourbière, d'un vase en bronze ayant forme de chandelier. Ce vase curieux a été offert au Musée de Rouen.

Une belle sépulture romaine de l'époque de l'inhumation a été trouvée à Fécamp, dans la rue *Charles Leborgne*. C'était celle d'une femme qu'on avait enterrée avec ses plus beaux ornements. On avait placé autour d'elle et l'on y a retrouvé un plateau en bronze, trois vases en terre, un vase en verre, des cisailles en fer, une épingle à cheveux en argent, des fibules de bronze, deux attaches en or, des fils d'or et une monnaie d'argent de l'empereur Eugène (392-394), ce qui

donne la date de la sépulture que nous croyons de l'an 400 ou environ.

Nous avons recueilli à Sainte-Beuve-Epinay (près Neufchâtel) un beau trépied en bronze, possédant un sommet circulaire dont la destination semble inconnue. Ses pieds sont ornés de vases d'argent incrustés sur le métal qui compose le trépied.

En 1852, à Saint-Maurice-d'Etelan (canton de Lillebonne) on découvrit une sépulture romaine au lieu dit : *la Maison des Douaniers*. Elle se composait de sept à huit vases qui ont été conservés. M. Betten-court, maire de Saint-Maurice-d'Etelan, a bien voulu m'offrir ces trésors pour le Musée départemental. J'en suis très-reconnaissant. Ce sont un vase en terre cuite, trois en verre verdâtre, une urne en plomb de forme circulaire, enfin le plus grand est un *dolium* en terre rouge qui contenait le tout.

Deux cachettes antiques ont été trouvées, l'une à Moulineaux, près d'Honfleur, dans le Calvados; elle se composait de cent monnaies consulaires en argent. L'autre a été trouvée à Saint-Jean-d'Elbeuf; elle comptait plus de trois cents monnaies en bronze ou billon saucé du III^e siècle. Toutes appartenaient aux Césars qui se sont disputé la couronne à cette époque.

Mais la plus belle manifestation romaine de cette année a eu lieu dans la forêt d'Eu. J'ai fouillé le *Bois-l'Abbé*, où j'ai retrouvé l'ancienne *Augusta*. J'ai pu rendre à la lumière un ancien édifice de plus de 200 mètres de long sur 60 de large. J'ai retrouvé également un théâtre antique et des habitations chauffées dans la partie basse de la colline. Cette fouille, qui a duré deux mois, a été très-intéressante. Elle nous a révélé l'existence d'une ville antique, et enfin elle a fourni

des renseignements perdus et meublé le Musée de ses objets d'art.

ÉPOQUE FRANQUE.

Les antiquités mérovingiennes ou de la période franque sont habituellement nombreuses dans notre département. Cette année elles ont été un peu moins communes que de coutume.

J'ai su que dans des travaux opérés à Valmont ou dans la vallée, il avait été trouvé des agrafes en bronze, provenant évidemment de quelque sépulture mérovingienne.

Dans la forêt de la Londe, au lieu dit *le Mont-à-la-Chèvre*, il s'est trouvé, sur la crête d'une colline, un cercueil où il n'y avait rien. Ce cercueil en pierre a fait découvrir un cimetière qui aurait été violé, il y a des siècles. Il a été examiné avec soin et on a pu constater la présence d'objets qui n'y sont plus, mais qui y ont été.

L'exploration d'un cimetière franc a été complétée cette année par les fils de M. de Morgan, à Blangy. Je veux parler de la colline du *Camp Comtois*. Ces jeunes explorateurs y ont trouvé des restes oubliés qui étaient nombreux et intéressants. Plus de 200 objets ont été extraits de ces tombes et généralement ils étaient importants. Ils augmentent la collection franque de M. de Morgan qui est déjà considérable et qui est la plus belle du pays, après le Musée départemental.

Enfin, une heureuse circonstance m'a permis d'acquérir à Beauvais trois inscriptions sur plomb dont une est de 1109, et les deux autres du x^e siècle. Les inscrip-

tions du x^e siècle sont rares parmi nous. La première est celle de la translation des restes d'Honoré, évêque de Beauvais, en 900. Cette cérémonie eut lieu à l'abbaye de Saint-Lucien, près Beauvais. Les deux autres étaient celle de Hildegairre, évêque en 972, et celle de Hugues, évêque en 980. Elles ont été trouvées à l'abbaye de Saint-Lucien, lors de sa démolition en 1815 ; elles avaient été recueillies par M. l'abbé Barreau, chanoine de Beauvais, qui les a cédées au département.

MOYEN-AGE.

J'arrive au moyen-âge, qui est fort fécond en découvertes. Ses trouvailles le caractérisent ordinairement. Des inscriptions qui nous étaient inconnues se sont révélées les unes après les autres. Je signale d'abord l'inscription latine de Saint-Godard de Rouen. Elle servit autrefois à indiquer le cimetière. Puis je cite un fragment de l'inscription de Guillaume Letellier retrouvée par M. Gueroult, à Caudebec-en-Caux. C'est un débris de l'épithaphe qui orna le tombeau de ce grand constructeur.

M. Brianchon nous a révélé les légendes du manoir d'Allincourt, à Lillebonne. Elles ont été exécutées par des réformés de la fin du xvi^e siècle. Nous avons pu placer dans les galeries du Musée trois inscriptions, échappées aux démolitions de la préfecture, en 1870. Elles étaient relatives à la pose de plusieurs premières pierres du cloître et de l'église des Dominicains. L'une d'elles avait été placée par le célèbre duc de Longue-

ville, gouverneur de la Normandie au commencement du xvii^e siècle.

Une importante découverte monétaire a eu lieu cette année dans la forêt de Brotonne. C'était une cachette du xiv^e siècle placée dans un pot vernissé d'une couleur verdâtre. Le Musée départemental a bénéficié de cette découverte.

Des clochers ont été menacés et consolidés cette année. La flèche d'Auffay, abattue par la foudre en 1867, s'est élancée de nouveau vers le ciel. C'est à l'archéologie que l'on doit d'avoir vu revivre le corps-carré qui avait disparu en 1735. Ceci n'était pas étonnant pour une époque ignorante de l'archéologie. Le clocher de Clais (canton de Londinières), qui menaçait ruine, a été consolidé. C'est une tour du xiii^e siècle. Celui de Méla-mare (canton de Lillebonne) est du xii^e siècle. Il devrait être consolidé, car il a été malheureusement entaillé pour y placer des stalles. J'ai vu avec plaisir que Mgr l'archevêque de Rouen, avait profité de ces circonstances pour engager MM. les curés du diocèse à ne plus altérer leurs clochers.

Je ne perdrai pas l'occasion de mentionner une tête de chevalier, retrouvée dans le puits du château de Longueville. C'est probablement celle de Bertrand Duguesclin ou de La Hire, anciens comtes de Longueville. Tous deux avaient eu leur statue dans l'église de l'abbaye. Cette tête chevaleresque a été offerte au Musée départemental.

Je n'ai pu conserver une tombe de 1590, qui a été enlevée d'une église et qui est maintenant dans une ferme de Saint-Pierre-le-Vieux (canton de Fontaine-le-Dun); je veux parler de celle de Philippe Desmares, ancien seigneur de Bos-le-Comte, l'un des descendants

de Charles Desmares, capitaine et libérateur de Dieppe, sous Charles VII.

Une chapelle de la cathédrale de Rouen a eu le privilège de beaucoup occuper la Commission des antiquités cette année. Je veux parler de la chapelle de Saint-Etienne, dite de la *Grande-Eglise*. L'ancien rétable représentait le martyre de saint Etienne, c'était le premier mort de Jésus-Christ. Il a été un moment question de remplacer ce martyre par le crucifiement du Sauveur. La Commission s'est prononcée pour les deux scènes, celle de la mort du Sauveur et celle de saint Etienne, son premier martyr. M. Barthélemy a fait le dessin du bas-relief et M. Fulconis en a fait l'esquisse. Tous deux ont parfaitement réussi, et il est maintenant question de réunir les fonds pour cette importante opération. Il sera donné suite à ce projet.

Pendant la dernière guerre, la ville du Havre a été préservée des malheurs de l'invasion. Les dames de cette ville ont attribué cette faveur à la protection particulière de Notre-Dame-de-Grâce. En conséquence, elles ont voté en son honneur une statue colossale. Au moment de réaliser cette promesse, elles voulurent la placer sur une des vieilles tours de l'abbaye de Graville. La Commission des antiquités et celle de l'architecture demandèrent alors que l'on préparât une place convenable. La dépense projetée s'élevait à 10,000 francs. Comme ces dames n'avaient pas cette somme, elles ont suspendu toute décision et rien n'est encore résolu sur ce sujet.

Le goût des musées se répand de plus en plus dans notre pays. La ville du Havre, qui avait fait pour sa bibliothèque et ses musées de peinture et d'histoire naturelle un véritable palais, avait négligé sa collec-

tion archéologique. Elle a voulu aussi avoir son musée d'antiquités et elle a créé dans une de ses galeries tout ce qui convient à l'antiquité. Maintenant elle possède un asile et elle saura où placer tout ce qui lui viendra dans l'avenir.

Je ne peux passer sous silence l'acquisition qui a été faite cette année, par la ville de Rouen ; je veux parler des deux grands objets céramiques qu'elle s'est procurés.

Au mois de mai dernier, des spéculateurs parisiens eurent la pensée d'enlever à notre ville deux grands globes ou sphères tracées sur faïence. Ces deux tableaux avaient figuré à l'exposition de 1867. Ils avaient été admirés et leur propriété demeurait chaque jour un problème. Ils avaient été fabriqués à Rouen, au commencement du dernier siècle. Malgré cela, ils étaient exposés à tous les hasards de la propriété privée. La ville a fait pour les posséder un sacrifice de 12,000 fr. et ils sont aujourd'hui à l'abri de tout essai de spéculation.

Enfin, il est une acquisition que je ne saurais passer sous silence et dont je vous fais tous les honneurs ainsi qu'au Conseil général. Je veux parler de la collection Thaurin, qui a été achetée dans la dernière session. C'est là une très-heureuse pensée, et de cette manière nous posséderons à Rouen tout ce qui a été trouvé depuis quinze ans, surtout pendant les grands travaux de ces dernières années. Nous sommes heureux que cette collection n'ait pas quitté notre ville, et il ne nous reste plus que la possibilité de classer et de mettre en lumière une collection de mérite, qui le deviendra encore plus étant unie à celle du Musée départemental.

Maintenant, Monsieur le Préfet, il me reste à vous

demander de vouloir bien continuer l'an prochain l'allocation de cette année : 2,000 fr. pour fouilles et recherches et 500 fr. pour la Commission des antiquités.

Agrérez, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon profond respect.

L'Abbé COCHET.

Rouen, le 1^{er} juillet 1873.

NOTE SUR L'IMAGINIER

ÉTIENNE DESPLANCHES DIT DE ROUEN

A PROPOS DU RÉTABLE DE SAINT-ÉTIENNE.

Le rétable de l'autel de Saint-Etienne a donné l'occasion de citer le nom d'un sculpteur Rouennais : Desplanches dit de Rouen.

Quelques documents conservés dans les archives m'ont prouvé que cet artiste n'était pas sans valeur, et qu'à l'époque où il vivait il jouissait d'une certaine réputation. Il y a donc intérêt à recueillir les restes de ce vieux rétable si chaleureusement défendu et, disons-le, si heureusement remplacé par l'œuvre magistrale de M. Fulconis. Ils peuvent être précieux, sinon pour l'histoire des arts en France, du moins pour l'histoire des arts à Rouen. Qui sait si en examinant bien, il ne sera pas possible de refaire une juste réputation à ce sculpteur si complètement oublié ? Ce que je puis constater c'est qu'à la suite des désastres causés par les Huguenots dans la cathédrale, Desplanches fut chargé de réparer la statue d'albâtre de la Vierge, œuvre du xiv^e siècle, offerte par le chanoine Le Tourneur, les mausolées de Charles V et de Brezé, de refaire toutes les statues du jubé, le crucifix, la Vierge et saint Jean, les deux statues de la Vierge du grand autel, une autre statue de la Vierge de Notre-Dame-de-Pitié. En 1565, les paroissiens de Saint-Maclou lui payaient 9 livres

pour la façon de l'image de saint Maclou ¹. Ceux de Saint-Laurent lui avaient payé, en 1563, 12 livres 15 sous pour avoir taillé l'image de Saint Laurent de pierre d'albâtre, et, en 1587, ils faisaient marché avec lui, pour un tableau avec deux histoires estant aux costés du maistre autel, le tout pour le prix de 800 livres avec un poinson de vin. » Les comptes de fabrique des autres paroisses nous indiqueraient, sans doute, d'autres travaux de cet artiste dont le sobriquet *de Rouen* établit clairement qu'il s'était fait une réputation et avait longtemps travaillé en dehors de sa ville natale.

Voici le texte de deux marchés faits entre le chapitre et Desplanches.

« Ce jour d'huy, quinziesme jour de novembre mil cinq centz soixante troys, a esté faict et accordé marché entre nous Jacques Canterel et Jehan Vymont, chanoynes et superintendans de la fabrique de l'église de Notre-Dame de Rouen, d'une part, et Estienne Des Planches, de l'estat d'imaginier, demeurant en ceste dicte ville de Rouen, paroyse de St-Pierre-l'Honoré, par lequel marché moy dit Des Planches me suys submys et obligé, me submectz et oblige de faire ung ymaige de crucifix avecques les ymages de Notre-Dame et de Saint Jehan pour mettre aux deux costez de la croix où pendra ledit ymage de crucifix, pour iceulx ymages mettre et appliquer sur le pulpitre de ladicte église, de l'essence, modelle et poultret que estoient ceulx qui, durant l'an de desastre ², ont esté brizez, rompuz et abattus par ceulx soy dysans de la

¹ Comptes de la fabrique Saint-Maclou.

² L'année 1562.

nouvelle Religion prétendue refformée, dont j'en ay baillé le poulret signé de ma main, par promesse de le fournir prest de mon estat, sans ce que je soye tenu d'aucune aultre chose fournir, soyt en fer, plomb, dorure, paincture ou d'autre chose quelconque, fors que je seray tenu de le lever et mettre en place à mes propres coustz et despens dedens le jour et feste de Pasques prochainement venant ou plus tost, si faire se peult, et que les painctres et aultres qui entreprendront le surplus dudit ouvraige le puysent et veuillent faire de leur estat et mestier, moyennant et parce que nous dits Canterel et Vymont, en la quallité que dessus, nous nous sommes submys et obligez payer audit Des Planches la somme de deux centz livres tournois payables moytié dedens le jour et feste des Rois prochainement venant et l'autre moytié lorsqu'il aura mys et appliqué sur ledit pulpitre lesdictes representations de Crucifix, de Sainte Croix et desdits deux ymages. En tesmoing de quoy chacun de nous avons signé ce present marché de noz seings cy mis ce jour et an que dessus, ès presences de maistre Jehan Le Mestre, sacriste de Notre-Dame de Rouen, et Guillaume Gilles, clerc du cuer de la dicte église. Lequel modèle avons presentement resté audit Des Planches après avoir esté par luy signé pour sus iceluy faire la besongne.

Signé : CANTEREL, VYMONT, DESPLANCHES. »

Suivent 7 quittances dudit Desplanches, du 3 janvier 1563 au 20 mai 1564.

Le 4 mai, l'on mit en place le crucifix et les images; on donna aux ouvriers qui étaient venus pour l'aider 2 écus soleil pour boire. — Le 20 mai, on donna à

Desplanches 36 sous « pour avoir raccourté les deux synagogues. »

« Ce jourd'huy dixieme de juing mil cinq centz soixante-quatre, marché a esté faict entre venerables personnes maistres Jaques Canterel et Jehan Vymont, chanoines en l'église cathedrale de Notre-Dame de Rouen, comme superintendans de la fabrique de la dicte église et Estienne Desplanches, de l'estat d'ymaginier de ceste d. ville, par lequel ledit Desplanches s'est submys, se submect et oblige aus dits chanoines leur faire troys ymages de Notre-Dame, deux de la haulteur de quatre piedz, pour mettre et approprier sur le grand autel du cœur de ladicte eglise ¹ et l'autre de cinq piedz et demy de haulteur, ayans chacun un popolo ² sur le bras pour mettre sur l'autel de la chapelle de Notre-Dame de derrière le cœur et icelles livrer prestes de son estat au paintre dedens. et icelles painctes ayder au paintre à les accommoder et mettre en place, le tout à ses propres coustz et despens, moyennant et par ce que, de la part des dis sieurs chanoines, a esté accordé audit Desplanches luy

¹ Cette décoration du chœur remonte à une assez haute antiquité. En 1465-1466, le peintre Flamand Wesel ou de Wesel avait *étouffé*, pour le compte de la fabrique, deux « ymages de Notre-Dame et leurs enfans qui siént sur l'autel du cueur. »

² *Popolo*, enfant. Ailleurs G. 2825, marché avec Desplanches pour 3 ymages de Notre-Dame ayant chacun un pepelot sur le bras. — Même expression dans un marché fait par le chapitre avec Nicolas Gugu, maître peintre : « reparera l'arbre de Jessé au portail de la cathédrale, refera les bras de quatre petis populos qui sont aux piez des profestes. » G. 2826.

livrer la pierre pour faire les dictes images qu'il sera tenu prendre en la *loge des Maçons* et icelle faire transporter en sa maison, aussy à ses propres coustz et despens, et, pour sa payne, sallaire et vaccacion, luy payer la somme de vingt-cinq escuz sol, à troys foys, le premier payement commençant au jour qu'il aura enlevé de la dicte loge les dictes pierres, l'autre payement second aprez en avoir dressé deux prestz de son estat, et le dernier payement au jour qu'il les livrera tous troys ès mains dudit painctre. En tesmoing de quoy chacun de nous dictz Canterel, Vymont et Desplanches avons respectivement signé ce dit présent marché ès presences de. . . . les jour et an que dessus.

Le dernier paiement eut lieu le 29 août 1564.

On conserve encore, dans le fonds du chapitre, une requête adressée aux chanoines par Etienne Desplanches, dit de Rouen, sculpteur, demeurant à Rouen, pour avoir paiement d'une somme de 3 écus sol. Cette somme, qu'il avait déjà plusieurs fois réclamée, lui était due « pour avoir fait l'ymage Notre-Dame de pitié assise en la chapelle de la Belle-Verrière, et ce par le commandement du feu sieur de Saint-Désir¹, lors de son vivant chapelain d'icelle. » Desplanches, dans sa requête, expose qu'il est *un pauvre homme*; il demande que le sieur Pavrot, chapelain actuel de la Belle-Verrière, soit sommé de lui payer la juste rémunération de son travail (12 mars 1591.) — Le chapitre fit droit à cette requête; l'huissier-messager du chapitre fit assignation à Pavyot de comparoir en la salle capitulaire, pour avoir à répondre à la demande de Desplanches.

¹ L'archidiacre Bigues, vicaire général.

Les statues du jubé, y compris les synagogues que ce statuaire n'avait fait que réparer furent peintes et *estofées* par Georges Le Pilleur. Celui-ci eut, pour les peintures du jubé, 80 écus d'or au soleil valant 200 livres; pour les deux statues du maître-autel, qu'il avait dorées de fin or bruni, 20 autres écus d'or au soleil, ou 10 écus par statue. L'œuvre du peintre était plus chère que celle de l'imaginier. On voit par le devis de Le Pilleur qu'il avait dû « peindre les linges ou couvre-chefs en façon de fin or ou toile d'or glacée de vert et les nus de bonne carnacion au plus près de nature. »

Cette décoration parut, plus tard, trop mesquine. Elle disparut par suite des travaux que firent faire au jubé en 1630, le chanoine Brice, et au maître-autel, en 1641, le chapitre et l'archevêque, d'après les dessins de l'architecte Biart. Ce ne furent pas, comme on le sait, les dernières transformations du jubé et du chœur.

Faut-il croire que les statues de Desplanches aient été détruites dès ce temps-là ? Il me paraît assez vraisemblable que le chapitre, obligé à l'entretien d'un certain nombre de chanceaux, en aura fait don à quelques-unes des paroisses où il percevait les dimes.

A propos du travail de Desplanches au jubé de la cathédrale, je constaterai, en finissant, que dans plusieurs des églises de Rouen le jubé présentait une décoration parfaitement analogue à celle qui se trouve décrite dans le marché de 1563.

CH. DE BEAUREPAIRE.

NOUVELLE NOTE
SUR
LE MANOIR DE BÉVILLIERS

PRÈS HARFLEUR.

Les membres de la Commission se sont plusieurs fois entretenus de l'élégante construction de la renaissance connue sous le nom de manoir de Bévilliers. Mon savant confrère et ami, M. de Beaurepaire, nous a communiqué (séance du 5 décembre 1871) sur ses possesseurs et sur les événements qui s'y sont passés, de curieux renseignements qu'il a recueillis dans le dépôt qui lui est confié ou dans les archives d'Harfleur et de Montivilliers. Je vais les compléter et en rectifier quelques points, grâce aux documents que j'ai trouvés dans le chartrier du château d'Orcher. Nous savons que le fief sur lequel fut édifié le château de Bévilliers se nommait Sénitot; ce ne fut que vers la seconde moitié du seizième siècle qu'apparut le nom de Bévilliers, quand il devint la propriété de la famille Brachon. Ce nom de Bévilliers est celui d'un fief des environs de Lisieux, qui appartenait aux Brachon.

Originellement, le fief de Sénitot devait faire partie de la terre et haute châtellenie d'Orcher, puisque ce fut Pierre Ercambourg, seigneur de Gainneville, qui fieffa le fief de Sénitot à Loys Viennens en 1477.

Or, Pierre Ercambourg avait épousé Jacquelline Crespin, veuve de Robert de Floques, bailli d'Évreux, et dans le contrat passé devant Jehan Duclos, tabellion royal à Rouen, le 2 juin 1454, nous lisons que Révérend père en Dieu monseigneur Anthoine Crespin, évêque et duc de Laon, pair de France, comte d'Anesy, etc., vend la terre et seigneurie d'Aurecher à monseigneur Pierre de Brézé, chevalier, comte de Maulévrier, grand sénéchal et réformateur général des eaux et forêts de Normandie, ayant épousé sa sœur Jeanne Crespin, à la charge de payer le douaire de sa tante Jeanne Daunou, veuve de messire Jacques d'Aurecher, chevalier, celui de sa belle-sœur Marguerite d'Amboise, veuve de messire Jean Crespin, en son vivant chevalier, seigneur de Mauny, du Bec-Crespin, d'Aurecher, etc., maréchal héréditaire et réformateur général des eaux et forêts de Normandie, et la légitime de noble dame Jacquelline Crespin, sœur dudit monseigneur de Laon, mariée à Robert de Floques, bailli d'Évreux. Ce qui confirme cette allégation est un accord passé le 16 juillet 1501 entre haut et puissant seigneur Loys de Brezé, comte de Maulévrier, baron de Mauny et du Bec-Crespin, seigneur de Nogent-le-Roy, de Brissessac et d'Aurecher, maréchal héréditaire et grand sénéchal du pays et duché de Normandie et noble homme Loys Viennens, escuier *lesleu* sur le fait des Aydes et tailles en l'élection de Montivilliers et exemption de Fécamp, seigneur du noble fief, terre et seigneurie de Sénitot, tenu nuement et sans moyen de ladite seigneurie d'Aurecher et par 1/4 de fief de hautbert à court, usage, justice et juridiction, etc., dont il jouissait sans contredit depuis environ trente ans.

M. de Beaurepaire suppose que le manoir de Bé-

villiers fut construit par Loys Viennens ; on peut dire que c'est une certitude, car Loys Viennens, seigneur de Sénitot, avait épousé Marie Ercambourg et dans les écussons doubles sculptés sur la façade, sur les manteaux de toutes les cheminées et sur les clefs de voûte de la salle souterraine, les armoiries de la femme sont celles des Ercambourg : *'d'argent, au lion rampant de sable, armé, lampassé et couronné d'or.*

Les armoiries des Viennens sont *un chevrommé*, dont nous ignorons les couleurs ¹.

La possession du fief de Sénitot passa par héritage à Anthoine de Brachon, sieur de Bévilliers, ayant épousé Blanche de Richebourg, ainsi que nous le prouve un échange du 15 mai 1599 entre noble dame Ysabeau de Richebourg, veuve en deuxièmes nocés de feu noble homme Jacque de Mauléon, vivant seigneur de la Trappe et de la Hellotière, fille et cohéritière en la succession de feu noble homme Loys de Richebourg, sieur de Gravois et des Barres, et de noble damoiselle Jehanne de Viennens, sœur et héritière de

¹ Les Viennens ont joué un rôle important à Harfleur et à Montivilliers, pendant le xv^e siècle et une partie du xvi^e ; mais ils disparaissent avant la fin de celui-ci. — Loys Viennens, seigneur de Sénitot, était mort sans postérité avant 1523, et le dernier membre de cette famille dont nous trouvons mention, est celui qui figure ainsi dans la recherche devant les élus de Caux, en 1556. François de Viennens, seigneur du Toupin, tenu du Roy, d'Estimauville, tenu de la dame d'Estellenc et de la vavassorerie de Rouelles, tenue du comte de Maulévrier, soy disant noble par lettres des commissaires de l'an 1471. — Les fiefs du Toupin et d'Estimauville et la vavassorerie de Rouelles sont situés près d'Harfleur et de Montivilliers.

Loys Viennens, ses père et mère, et noble homme Tristan de Brachon, sieur de Bévilliers et de Sénitot.

Tristan de Brachon, qui avait épousé Marguerite le Saens, était fils d'Anthoine de Brachon et lui succéda comme propriétaire de Bévilliers; il vivait encore en 1628; lui et son fils Tristan figurent ainsi désignés : Tristen de Brachon, escuier, sieur de Béviller, de la religion prétendue réformée et Tristen de Brachon, escuier, sieur de Senitot, de mesme religion, dans le « roole des gentilshommes qui demeurent dans la vi-
« comté de Montiviller pour estre envoyé à monsei-
« gneur de Longueville gouverneur et lieutenant gé-
« néral pour le Roy en Normandie dressé suivant son
« mandement et commission par luy envoyée et leue
« au juge du bailliage dudict Montiviller ensemble
« devant nous Charles le Chevallier, escuier, seigneur
« et patron de Turetôt et de la Brethonnière, con-
« seiller du Roy vicomte dudict Montiviller le jedy
« dix septiesme jour d'aoust mil six cent vingt-huit. »

Ces deux Tristan étaient morts le 4 janvier 1630, jour où des lettres de garde-noble de ses enfants mineurs furent données par le seigneur d'Orcher à noble damoiselle Esther de Marigny, veuve de feu Tristan vivant écuyer, seigneur de Bévilliers et de Sénitot.

Le 16 novembre 1624 Tristan de Brachon avait rendu en sa chatellenie d'Orcher, aveu et dénombrement du fief de Senitot.

Le 18 novembre 1644, N. H. Jean de Brachon, écuyer, sieur de Bévilliers et de Sénitot, fils et héritier de feu Tristan de Brachon, écuyer, vivant, sieur de Bévilliers et de Sénitot qui était fils de feu Tristan de Brachon, écuyer sieur desdits lieux, fils d'Anthoine de Brachon écuyer aussi sieur desdits lieux rend aveu et

dénombrement du fief de Sénitot en la châtellenie d'Orcher en son propre nom et en celui de Charles Anthoine de Brachon, écuyer, sieur d'Herquebosc, son frère puîné et en celui de noble damoiselle Esther de Brachon, sa sœur.

Je cite ces trois pièces d'abord pour établir la filiation des Brachon, puis parce qu'elles prouvent que le fief de Sénitot était $\frac{1}{4}$ de fief de haubert, et ainsi donnent tort à MM. Potier de Novion, propriétaires de la châtellenie d'Orcher, dans la seconde partie du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, qui intentèrent contre les sieurs de Brachon une action qui fut portée devant nombre de juridictions, ne voulant voir dans le tènement de Sénitot qu'une simple roture.

Ce procès féodal, qui ne fut jamais définitivement jugé, ne prit fin que par l'achat en 1752 de la terre de Béwilliers par madame de Melmont, qui la réunit à la haute châtellenie d'Orcher, et a donné lieu à une masse énorme de factums, consultations et autres pièces rédigées par les plus célèbres avocats de Rouen et de Paris, devenues très-rares et avidement recherchées par les collectionneurs.

Jean de Brachon mourut en 1683, son frère, Charles-Anthoine, le 4 juillet 1684, et la veuve de Jean, Charlotte du Lac, aussitôt après la révocation de l'édit de Nantes, se retira en Hollande avec ses deux filles, Charlotte-Marthe, mariée à messire Jacques Le Seigneur, écuyer par contrat du 3 juillet 1685, et Julie-Madeleine encore enfant, laissant en France un jeune fils nommé Tristan Lancelot, qui était faible d'esprit.

Tristan Lancelot de Brachon se trouvant, par le fait du départ pour la Hollande de ses sœurs, seul héritier

des biens de Jean de Brachon et étant hors d'état de les gérer, un sieur de Rouvière s'était emparé, à je ne sais quel titre et sous quel prétexte, de la gestion de sa terre de Bévilliers et laissait le malheureux insensé aux soins du fermier qui le tenait relégué dans une écurie.

Le Parlement instruit de ces faits fit transférer Lancelot Tristan au monastère des pénitents de Sainte-Barbe, près Rouen, et, par un arrêt de 1687, ordonna que, si sa famille ne lui donnait pas un curateur, il lui en serait nommé un d'office.

Par acte exercé au bailliage de Montivilliers, le 15 novembre 1691, Esther de Brachon de Montivilliers, veuve de Jacques du Quesne, écuyer, sieur de Saint-Maards, domiciliée à Gonfreville-l'Orcher, nouvelle convertie, mais qui pourtant ne faisait aucun acte de la religion catholique, fut instituée curatrice de son neveu Tristan Lancelot, qui mourut et fut inhumé le 2 janvier 1707.

Esther de Brachon se remaria par contrat du 26 mars 1707 à Jean-Baptiste Le Roux, chevalier, seigneur de Touffreville, et se fit alors envoyer en possession des biens de son neveu.

Julie-Madeleine de Brachon fut mariée à la Haye, en Hollande, le 1^{er} décembre 1709; son contrat de mariage passé le 16 novembre 1709, devant Samuel Fairon, notaire à la Haye, constate qu'il est conclu entre Pierre Basnage, écuyer, sieur de Bellemare, capitaine au régiment de cavalerie, de M. le colonel de Ginkel, major de brigade au service de LL. HH. PP. les états généraux des provinces unies, fils de deffunt messire Henry Basnage, écuyer, sieur de Franquesnay, et de damoiselle Marie Coignard et damoiselle Julie Madeleine Brachon de Baivillers (*sic*), fille de deffunt

messire Jean de Brachon, chevalier, sieur de Baivillers, et de damoiselle Charlotte Dulac, et est signé par :

Pierre Basnage de Bellemare, J. M. de Brachon, Jacq. Basnage, Suzanne du Moulin-Basnage, H. Basnage de Beauval, Jean Basnage de Beauval, Magdeleine Basnage Bauldry, M. Coignard de Saint-Mars, Elizabeth Coignard de Lyon, Georges-Louis de la Sarraz, Basnage de la Sarraz, P. Basnage de Beauval, Esther de Rombosc, etc. ¹.

Pierre Basnage, qui avait été employé avec son régiment à Utrecht, pendant les négociations pour la paix de 1713, s'y était fait connaître du personnel de l'ambassade de France et avait su y rendre quelques services à sa patrie. aussi obtint-il, le 4 août 1718, un brevet du Roi par lequel il lui fut permis, ainsi qu'à sa femme, de rentrer en France, d'y rester et de reprendre possession des biens ayant appartenu à leurs pères et mères, sans qu'on put leur imputer de ne pas être revenus dans le temps prescrit par les déclarations.

En vertu de ce brevet, un arrêt du Parlement de Rouen, en date du 20 mai 1719, condamna M. de Touffreville à restituer à Julie-Madeleine de Brachon ses biens, dont il s'était indument emparé au nom de la demoiselle Esther de Brachon, veuve en premières noces de Jacques du Quesne, etc., sa femme. Pierre Basnage vécut à Bévilliers jusques à sa mort, en 1732 ;

¹ Ces signatures font connaître deux membres de la famille Basnage, qui ne figurent pas dans la généalogie des Basnage donnée par M. Levesque. dans son mémoire inséré (v^e 1858-1859, *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*), généalogie la plus complète qui ait été publiée.

l'inventaire qui fut alors dressé établit qu'il y menait grand train, avait beaucoup de chevaux, équipages, armes, argenterie, étoffes précieuses.

Aucune pièce du charrier d'Orcher ne constate comment et où il fut enterré.

Sa veuve retourna peu de temps après sa mort en Hollande où elle mourut à Maestrick, le 5 octobre 1736. De nombreux collatéraux se disputèrent longtemps sa succession; les terre et fief de Bévilliers et Sénitot furent vendus par autorité de justice, le 17 décembre 1752, et M^{me} Françoise Planterose, veuve de Charles-Etienne du Hamel de Grenonville, chevalier, sieur de Melmont, le Marais-Vernier et autres lieux, conseiller du Roi en son Parlement de Rouen, dame châtelaine et haute justicière d'Orcher, etc., trisaïeule de M. le marquis de Mortemart, possesseur actuel, s'en rendit adjudicataire.

Avant de terminer la lecture de ces notes, je dois répondre à la question posée par M. l'abbé Cochet (séance du 5 décembre 1871) et tâcher de la résoudre. A quels personnages peuvent se rapporter les initiales L. I. sculptées dans les arabesques qui ornent la porte d'entrée et sur le manteau d'une des cheminées?

Lorsque Loys Viennens mourut, avant 1523, le manoir de Bévilliers n'était pas terminé, puisqu'il ne l'est pas encore et qu'on y voit les pierres d'attente qui devaient servir à la construction du porche. — Sa sœur et héritière Jehanne Viennens, mariée à Loys de Richebourg, a probablement fait travailler au manoir de Bévilliers et y aura placé les initiales du nom de son mari et du sien. Ce n'est point une certitude, mais une conjecture qui me paraît plausible.

Steph. DE Merval.

FOUILLES
D'UNE
VILLA ROMAINE

A SAINT-MARTIN-OSMONVILLE (SEINE-INFÉRIEURE).

Cette année j'ai exécuté une fouille intéressante sur le territoire de Saint-Martin-le-Blanc, aujourd'hui Saint-Martin-Osmonville, aux environs de Saint-Saëns. J'y ai fait une découverte importante, que j'espère bien compléter à la saison nouvelle, mais dont je crois devoir donner ici l'explication en peu de mots.

Cette fouille a duré pendant les mois de septembre et d'octobre et elle a révélé une *villa* romaine d'une longueur et d'une conservation remarquables. Cette *villa* est située au milieu d'une ferme, et cette ferme, placée sur la plaine, appartient à M. Varengue, propriétaire à Maucombe; elle est exploitée par M. Dantan qui s'est admirablement prêté à l'opération.

L'espace que recouvre cette *villa* ne compte pas moins de cent mètres de longueur. C'est plus que le château d'Eu qui n'a que quatre-vingt-dix-huit mètres. Dans cet espace, nous avons mis à jour douze salles et deux grands couloirs. Le couloir principal, placé au midi, comptait dix colonnes rondes dont les bases existaient encore. Une seule colonne est restée comme spécimen et elle était en pierre de Saint-Leu. Avec sa base, elle ne compte guère moins de deux mètres de

hauteur. Nous en connaissons de pareilles à Liffremont et au Bois-l'Abbé (l'ancienne *Augusta*). Cette galerie, du reste, est habituelle dans les maisons romaines de nos contrées. Nous pourrions en donner plusieurs exemples. Nous nous contenterons de citer la galerie carrée de Sainte-Marguerite-sur-Mer : celle-ci était bien conservée et rappelait la forme des anciens cloîtres qui n'ont été autre chose qu'une imitation antique passée dans les monastères du moyen-âge.

Le couloir de Saint-Martin conservait la trace de crépis coloriés; la couleur rouge tapissait encore le mortier des murs et était parfaitement conservée. Du reste, dans toute notre fouille les crépis coloriés étaient abondants. Nous avons recueilli beaucoup de mortiers encore couverts de bandes blanches, jaunes, rouges et bleues.

Parmi les douze salles, cinq avaient été chauffées et ont dû former la partie de l'habitation qui servait pendant l'hiver. Dans ces cinq dernières salles, nous avons remarqué des systèmes différents de chauffage et des modes que nous n'avons pas observés ailleurs. La première de toutes était une grande salle carrée soutenue au dehors par d'épaisses murailles et par des contreforts que les gens du pays comparaient aux jambes de force d'une église. Dans certaines parties, les murs de cette salle n'avaient pas moins de trois mètres de hauteur sur une épaisseur de soixante-dix centimètres. C'est une des portions de la *villa* la mieux conservée.

Le pavage se composait d'une couche de ciment de dix centimètres. Sur cette couche avait reposé un pavé en pierre de liais qui a disparu. Sous ce lit de ciment s'est rencontrée une assise de silex, non cassés, à tra-

vers laquelle la chaleur pouvait pénétrer. Cette assise, de douze à quinze centimètres, reposait sur une couche d'argile d'environ cinquante à soixante centimètres, laquelle posait, à son tour, sur une seconde couche de silex que la chaleur pouvait pénétrer aussi. Ces trois ou quatre lits de pierre, d'argile ou de ciment étaient destinées à assécher ou à chauffer l'appartement. Ce qui, à nos yeux, complétait ce système de calorifère, c'est que le long des murs, sur une hauteur d'un mètre environ, régnait une série de conduits composés de longues tuiles creuses qui prenaient la chaleur sous le pavage et la conduisaient jusqu'à hauteur d'appui.

L'autre salle chauffée était située à l'extrémité orientale de la construction, à cent mètres de celle que nous venons de décrire. Là était un hypocauste, construit, comme toujours, avec des piliers en briques connus sous le nom de *piliers de chaleur*. Pour y faire pénétrer le feu, on remarquait encore le foyer au pignon de l'hypocauste. Il se composait de deux murailles saillantes entre lesquelles l'esclave faisait le feu dont le calorique se répandait ainsi entre les piliers.

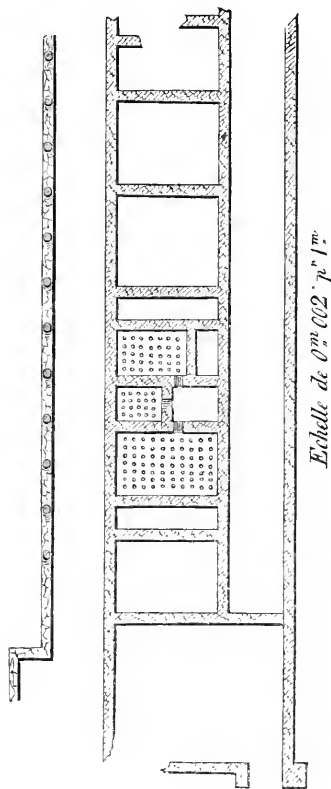
La troisième partie chauffée se trouvait entre ces deux premières ; elle était la plus curieuse. L'ensemble se composait de trois salles chauffées au moyen d'hypocaustes et était d'une admirable conservation. Ces salles recevaient la chaleur au moyen de fourneaux circulaires parfaitement conservés. Je n'ai vu de fourneaux pareils que dans une grande *villa* de Lillebonne. M. H. Langloisen a dessiné un semblable à Rouen, qui se trouvait sous Saint-Herbland, à quinze mètres de profondeur. Mais nulle part je n'avais remarqué trois bouches de chaleur aussi voisines et aussi bien con-

servées. Ce trait sera une des marques particulières de cette fouille et ne s'est pas reproduit ailleurs. Les piliers des hypocaustes, hauts de soixante-dix centimètres, supportaient de grands et épais pavés qui, à leur tour, soutenaient une épaisse couche de ciment qui formait pavage. Tout cela était recouvert de belles dalles en pierres de liais lisses, unies et propres comme du marbre. On voyait très-bien dans le mur où commençait, ou plutôt où finissait le pavage. Mais on ne trouvait plus dans les murs supérieurs les tuyaux de chaleur qui avaient dû les recouvrir. Nous avons recueilli seulement les clous ou fiches-pattes en fer dont les têtes doubles avaient servi à les fixer. Nous avons également rencontré des fragments de terre cuite rayée et préparée pour recevoir le mortier qui recouvrait les murs. Nous avons reconnu bien ailleurs des fiches-pattes de ce genre. En 1843 et 1844 nous en avons retrouvé dans la *villa* romaine de Bordeaux, près Etretat, au lieu dit le *Château-Gaillard*. Nous en avons également vu, en 1840, à Sainte-Marguerite-sur-Mer, et enfin, en 1870, nous en avons recueilli plusieurs, encore en place, dans les maisons romaines de la forêt de Bord, près Elbeuf.

Ces trois salles étaient d'une grandeur inégale. Celle du fond était la plus petite : elle ne comptait que 20 *piliers de chaleur* distribués par rangs de 5. La salle du côté gauche était plus grande que la précédente et comptait 35 piliers alignés sur 5 rangs. Enfin celle du côté droit, et la plus grande de toutes, avait 70 piliers (7 de largeur et 20 de longueur). Elle était véritablement considérable par sa grandeur.

Nous donnons à la page suivante un plan abrégé

et tronqué d'une partie de notre *villa* de Saint-Martin-Osmonville.



VILLA DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE (1873).

Les déblais ont offert des montagnes de briques et de tuiles antiques. Outre les piliers de l'hypocauste et les briques du pavage, nous avons remarqué une foule de tuiles à rebords et de tuiles faitières. Ces dernières, qui étaient sans nombre, provenaient de toitures éboulées sur les bâtiments. Les fermiers, depuis des

siècles, fabriquent du ciment avec ces masses de restes céramiques. Les cailloux étaient également nombreux, tous provenaient des murs. Dans les murs, nous avons reconnu des pierres taillées en petit appareil, des pierres coupées en briques à savon, et enfin des tuiles plates destinées à maintenir les assises que les constructeurs antiques ne savaient pas toujours observer.

Dans les ruines, il a été également recueilli un grand nombre de fragments céramiques, des restes de vases en terre noire ou blanche et entre autres des cols d'amphores.

Ce qui nous a frappé, c'est que les vases culinaires ont une ressemblance parfaite avec ce que nous savons des vases funéraires. Nous pouvons les comparer avec ceux que nous rencontrons dans les cimetières antiques. Il s'y est trouvé également des débris de vases en verre et même des fragments de bronze.

Les pièces de monnaie que nous y avons recueillies étaient très-oxydées. Nous en avons compté quatre dont une était illisible. Bien qu'elles eussent beaucoup frayed, il nous a été facile de reconnaître un grand bronze de Nerva et un autre de Trajan. Le petit bronze était de Posthume ou de Tétricus. Ce dernier était de la seconde moitié du III^e siècle.

Nous pouvons assurer qu'à cette place existait un bel édifice, et pour le proclamer, la voix du métal n'est pas nécessaire; les pierres parlent d'elles-mêmes, et leur voix est pour nous plus éloquente que le bronze.

D'autres débris ont encore été reconnus et dans le nombre je dois citer un fragment de verre plat et épais que je soupçonne être un reste de verre à vitre. Moins heureux que ceux de l'Italie nous n'avons que des

fragments de vitres antiques, tandis que les ruines de Pompeï possèdent des vitres entières.

Peut-être, et c'est là une conclusion qui nous reste à examiner, est-ce là que fut le monastère de Varennes, honoré au VII^e siècle de la présence de saint Ribert, apôtre de nos contrées. D'après l'hagiographie, ce monastère était situé à la source de la Varenne. Ici nous sommes aussi aux sources de cette même rivière, et aucun édifice antique ne saurait rivaliser avec celui-là. Rien n'empêcherait donc que ce ne fut l'abbaye des femmes où mourut saint Ribert, successeur de saint Valery, et dont on cherche encore la place véritable. Cette question est agitée et rien n'empêche de faire peser cette habitation dans la balance.

L'Abbé COCHET.

P. S. — Je dois me louer de M. Pascal Buzot, de Saint-Saëns, qui m'a beaucoup secondé dans ce travail.

UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

A SAINT-SAËNS.

En visitant l'ancienne abbaye de Saint-Saëns, devenue vide depuis plusieurs années, j'avais remarqué à l'un des angles de la chapelle une pierre gravée, en partie ensevelie dans le sol de la prairie et dont l'herbe cachait une portion de l'inscription. Toutefois, je pus lire le texte et je le publiai en 1869¹, sans y attacher aucune importance.

En 1873, ayant entendu dire vaguement que la chapelle et le monastère pourraient bien changer de mains, dans un délai rapproché, j'eus l'idée de demander cette pierre pour le Musée de Rouen, afin qu'elle pût ajouter un monument de plus à notre collection épigraphique. Je présentai ma requête à M. l'abbé Bosquier, chanoine de Rouen et propriétaire de l'ancienne abbaye, qui consentit gracieusement à ma demande.

Je fus aidé dans cette affaire par deux habitants de Saint-Saëns, MM. Félix Lefebvre et P. Buzot, son beau-frère, négociants en ce lieu, qui ont bien voulu me prêter leur concours absolu. Ils donnèrent ordre à un maçon du lieu d'enlever cette pierre angulaire, dont l'inscription se composait ainsi :

Icy. est. la. meda/ille. du. Roy. mise.

En. 1688. du. tem/ps. de. Madame.

Marie. de. Till/adet. abesse.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. 1, p. 367.

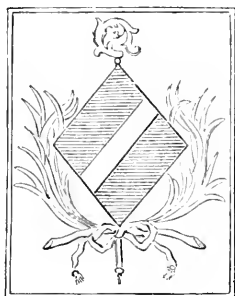
Quel ne fut pas mon étonnement quand le maçon chargé de l'enlèvement nous remit, au bout de quelques heures, une boîte en plomb en forme de carré long trouvée dans un trou circulaire de la pierre. Ce trou avait été évidemment pratiqué à l'avance, et la pierre, scellée dans le mortier, ne laissait pas pénétrer la plus petite parcelle d'air. Cette boîte, épaisse d'environ 2 centimètres, longue de 12 centimètres et large de 8 centimètres, contenait une plaque de cuivre et une monnaie d'argent dont je ne pouvais déterminer la valeur.

Comme j'en étais convenu à l'avance avec M. l'abbé Bosquier, je dus lui remettre la boîte et son contenu métallique pour en faire ce qu'il jugerait convenable, mais à la vue d'une telle ponctualité de ma part, il me dit tout d'abord qu'il m'offrirait pour le Musée la boîte et son contenu. Je le remerciai avec effusion, puis j'ouvris la boîte de plomb, qui contenait les deux objets que je vais décrire.

La première, était une plaque de cuivre rouge, épaisse de 2 millimètres, longue de 12 centimètres et large de 8 centimètres. D'un côté, étaient gravées les armes de Marie Cassagnet de Tilladet, sœur de l'évêque de Mâcon et qui gouverna ce monastère de 1681 à 1692. L'écu, taillé en losange, comme celui des femmes, se composait de trois bandes horizontales, dont deux étaient d'azur, tandis que celle du milieu était d'or. Le tout était sommé d'une crosse fermée et soutenu à la base par deux palmes ou branches croisées en sautoir.

(Nous reproduisons à la page suivante cet écu au tiers de sa grandeur naturelle.)

De l'autre côté était une inscription parfaitement gravée, qui racontait les circonstances de la fondation.



$\frac{1}{3}$

ÉCUSSON DE L'ABBESSE DE SAINT-SAENS EN 1688 (1873).

Nous reproduisons ici cette gravure rare dans son genre et où nous trouvons réunis les grands noms de Louis XIV et de Louvois :

« L'église de cette abbaye
a été bastie des libéralitéz
du roy Louis le Grand par
les ordres de M^{re} François
Michel Letellier Ch^{ier}
Marquis de Louvois et de
Courtanvault Cons^{er} du
Roy en tous ses conseils
Ministre secrétaire d'Estat
Commandeur et surintendant
des bastiments
Marie Cassagnet de
Tilladet en estant abbesse
l'an de grace 1688.

La seconde pièce, placée sur la première, mais beaucoup plus importante, était la médaille du roi, celle que mentionnait l'inscription lapidaire. On avait choisi précisément la pièce qui fut frappée à cette époque, en souvenir du principal événement de ce temps, la révocation de l'Edit de Nantes. On peut penser qu'elle fut enfermée dans la boîte en plomb au sortir de l'Hôtel des Monnaies. Elle était d'une fraîcheur et d'une conservation frappantes. Elle mesurait 7 centimètres de diamètre, pesait 200 grammes et contenait 40 francs d'argent. Elle portait le millésime de MDCLXXXV (1685) et avait été frappée en souvenir de cette mémorable année.

Sur 315 médailles qui ont été frappées pendant le long et immortel règne de Louis XIV et dont la gravure existe dans le grand recueil publié en 1723, elle porte le n° 210. Elle est la seconde sur trois qui furent frappées en souvenir de l'extinction de l'hérésie.

D'un côté, on voit dans toute sa perfection, la tête du grand roi, munie de sa longue chevelure et les épaules couvertes du manteau fleurdelysé. Sous l'image est l'initiale R qui est celle du graveur¹. On lit autour en caractères majuscules :

LVDOVICVS. MAGNVS. REX. CHRISTIANIS-
SIMVS

(Louis le Grand, roi très Chrétien.)

De l'autre côté est la religion catholique debout, en costume de veuve, tenant de la main droite une croix latine. De la main gauche, elle pose une couronne de

¹ Le graveur est sans doute Roëttiers père, un des meilleurs artistes de cette époque.

laurier sur la tête du souverain qui est près d'elle. Un des pieds du monarque pose sur un globe. Il est habillé en héros d'Homère et de Virgile, il appuie sa main gauche sur un de ses reins et de la droite il soutient un gouvernail antique, qui est celui de la France. Ce gouvernail porte sur l'hérésie qui s'agite à ses pieds. On lit autour le motif de la médaille elle-même :

OB. VICIES. CENTENA. MILL. CALVINIAN.
AD. ECCLES. REVOCATA.

Pour deux millions de calvinistes rappelés à l'Eglise.)

(Nous reproduisons ici le revers de cette pièce dans sa grandeur naturelle.)



REVERS DE LA MÉDAILLE DE LOUIS XIV, TROUVÉE
A SAINT-SAENS.

Cette belle pièce, la plus considérable par le métal que nous ayons rencontré, deviendra un des ornements du Musée départemental. Il nous faut remercier M. l'abbé Bosquier d'avoir bien voulu la laisser au pays. Il est certain que nous ne l'aurions pas si la première révolution en avait soupçonné l'existence.

L'abbé COCHET.



PROCÈS-VERBAUX

DE

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Pendant l'année 1874.



SÉANCE DU 8 JANVIER 1874.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, à l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. de Beaurepaire, de Merval, Bouquet, l'abbé Colas, P. Baudry, de Girancourt, Brianchon, l'abbé Loth, Gosselin, Frère, de la Serre, Hardy, Lormier, Pelay et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. l'abbé Lecomte, Simon, l'abbé Sommesnil, le marquis de Blossville, Gueroult, l'abbé Jeuffrain, Dergny et d'Iquelon sont excusés.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre est lu et adopté.

La correspondance comprend :

Les *Proceedings* de la Société des Antiquaires de Londres, t. v, n^{os} 6, 7 et 8, t. vi.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. v, n^{os} 72 à 76.

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution, for the year 1871. (Washington 1873.)

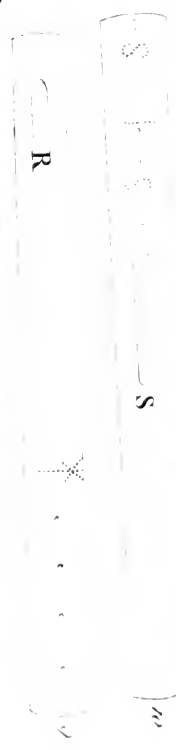
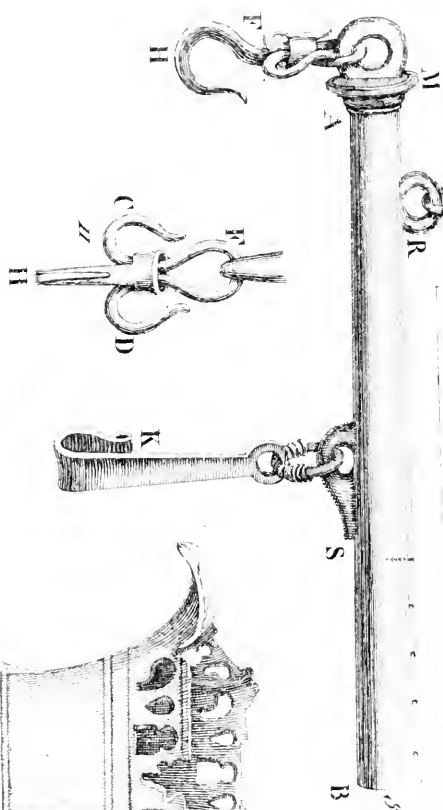
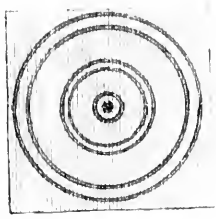
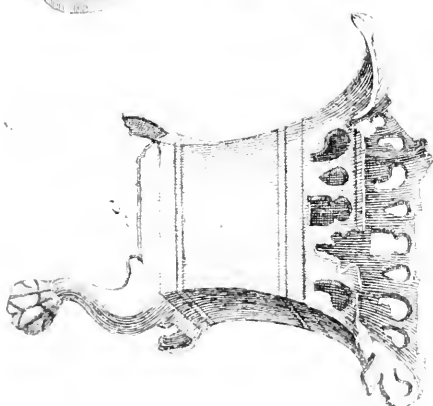
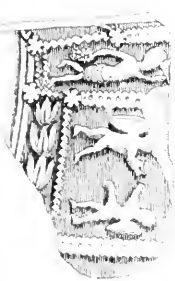
Fifty-fourth annual report of the board of public education of the first school district of Pennsylvania composing the city of *Philadelphia* for the year 1872.

Annual report of the chief signal officer to the secretary of war for the year 1872.

Trésor de Cailly. — Donation au Musée. — M. le Président fait part à la Commission des splendides étrennes qu'il a obtenues pour le Musée départemental.

En 1821, on découvrait à Cailly un trésor composé de médailles impériales d'or, fleur de coin, frappées à Rome, parmi lesquelles on signalait en première ligne un Vespasien, un Ælius César et un Commode; avec ces médailles se trouvait un collier également en or, que M. Lévy décrivait ainsi dans la notice qu'il lut à la Société d'Emulation le 10 juin 1822. « Ce collier n'a
« rien perdu de sa longueur primitive, offrant une
« étendue de dix pouces deux lignes, composé de 36
« amandes d'or bombées sur le devant et sur les par-
« ties plates desquelles autant de petites agrafes artis-
« tement soudées enchainent toutes les parties de ce
« joyau auquel deux amandes d'or, mais distinguées
« par un listel ciselé, servaient probablement de fer-
« moirs. »

On ne savait trop ce qu'était devenu depuis 1822 le trésor de Cailly. Il était resté dans les mains de M. Es-





1
A



10
N



2
A



14
A



3
A



13
A



+



12
A



5
A



11
A



4
A



10
A



1
A



4
A



nault, propriétaire de la *côte du Floquet*, où la découverte avait eu lieu. M. l'abbé Cochet avait fini par être informé et avait discrètement manifesté tout l'intérêt qu'il attachait à la possession, pour le Musée, de ces précieuses reliques. Ses vœux devaient être comblés; le 3 janvier dernier, M. Esnault fils, détenteur actuel du collier et de dix pièces d'or (les autres pièces sont venues par héritage aux mains de MM. Maillet du Boullay et Morel) venait les offrir en pur don au Musée des Antiquités.

M. l'abbé Cochet fait passer sous les yeux le collier et les dix pièces d'or parmi lesquelles figurent deux des pièces rares signalées en 1821 par M. Mionnet; l'Ælius et le Commode. Les autres pièces sont aux effigies d'Antonin, de Domitien, de Marc-Aurèle et de Faustine.

La Commission remercie M. Esnault de ce magnifique cadeau, et prie M. le Président d'être son interprète auprès du généreux donateur. Elle associe M. le Président à ses remerciements.

Nous profitons de cette occasion pour donner ici les deux planches dessinées par M. Langlois, qui représentent les objets de Cailly tels que les reproduisit en 1822 la Société d'Émulation ¹.

Objets offerts au Musée. — M. l'abbé Cochet a reçu de M. l'abbé Coursault, curé de Louviers, une curieuse croix en bronze à quatre branches, en forme de croix de Malte. D'un côté, se présente un Saint-Esprit au centre et sur les branches est la légende: Vive le roi, avec une couronne fleurdelysée. De l'autre côté,

¹ Nous devons la communication de ce dessin à l'obligeance de M. le Plé.

au centre, on trouve N.-D. de Liesse et les monogrammes I.H.S. MA;

M. Lalun, ancien architecte à Louviers, lui a également remis différents objets pour le Musée et notamment quelques bijoux gallo-romains.

Lillebonne. — Fouilles de M. Montier-Huet. —



STATUE TROUVÉE A LILLEBONNE EN 1873.

Cimetière romain. — A Lillebonne, M. Montier a rencontré un grand nombre d'objets de l'époque gallo-romaine, en faisant exécuter des mouvements de terrain dans un ancien cimetière de cette époque : de nombreux *ollas* et vases à offrandes, des murs servant de division au cimetière, une statue en pierre blanche, dont l'attribution payenne ou chrétienne fit alors quel-

que difficulté.—Un objet en fer où M. le Président croit voir l'*Ascia*; il se livre à ce propos à une intéressante digression sur la formule *sub ascia dedicatum*. — Un objet carré en schiste, biseauté d'un côté, usé au centre et percé au milieu, comme par le résultat d'un frottement continu, ce qui permettrait de supposer qu'il a servi à appointer un style. — Est-ce une ardoise à écrire?

Une discussion s'engage dans le sein de la Commission sur l'appropriation présumée de cette tablette qui passe sous ses yeux. On se demande si c'est là un *pugillare*. MM. Bouquet et Hardy manifestent des doutes sur ce point : ce dernier verrait dans l'objet qu'il a sous les yeux une pierre à aiguiser destinée peut-être à acérer les aiguilles.

Saint-Martin-Osmonville.—*Plan de la villa et des hypocaustes.* — M. l'abbé Cochet revient également sur les fouilles de Saint-Martin-Osmonville et soumet à la Commission le plan de ces fouilles et de la villa récemment découverte avec ses trois hypocaustes, dont les bouches de chaleur existent encore et présentent la plus complète analogie avec les dispositions constatées dans les fouilles de Saint-Herbland et que les dessins de Langlois ont conservées dans les portefeuilles de la Commission. Ces hypocaustes répondent à trois salles dont l'une compte 70 pilliers d'hypocauste, la seconde, 35 et la dernière 20.

Aujourd'hui, deux salles ont été retrouvées et la fouille s'est développée sur une profondeur variant de 0,70 à 2 mètres et sur une longueur de 100 mètres.

Rouen. — *Tour de Jeanne-d'Arc.* — M. l'abbé Co-

chet appelle l'attention de la Commission sur les travaux exécutés à *la Tour Jeanne-d'Arc*. Il lit ce qu'ont dit les journaux et que nous répétons ici :

Depuis quelques jours, on procède au levage du comble en charpente qui doit surmonter la tour Jeanne Darc. Ce comble sera lui-même terminé par un épi gigantesque orné d'une girouette, et des galeries couvertes en bois en *hourds*, et reposant sur les corbeaux de pierre feront saillie à l'extérieur, et continueront la pente de l'immense toit qui protégera le sommet de ce curieux vestige de l'architecture militaire au temps de Philippe-Auguste.

A cette époque, en effet, toutes les tours étaient recouvertes de toits pointus et effilés, nécessaires pour défendre des intempéries les différents engins et les machines de guerre qui garnissaient ces donjons et pour couvrir le chemin de ronde qui, sans cette précaution eût été à ciel ouvert.

Plus tard, les excessives dépenses de ces combles, et l'invention de l'artillerie rendirent leur emploi inutile. Dès lors, les combles disparurent, et les dessins de Le Lieur, représentant l'ensemble du Vieux-Château, qui datent pourtant de 1525, nous montrent cette grosse tour, ce donjon, terminé seulement par des créneaux.

La tour Jeanne Darc, ainsi restituée à l'extérieur, n'en sera pas moins restaurée intérieurement. Les voûtes du premier étage, de construction postérieure, ont été remplacées par des planchers en charpente, dont l'échantillon a été fourni par les traces des scellements découverts pendant les travaux, et les cheminées seront rétablies sous leur aspect primitif.

La tour Jeanne Darc présentera donc un spécimen très-complet d'un donjon sous le règne de Philippe-Auguste. Il sera seulement regrettable que le glacis qui s'élevait du fond des fossés soit recouvert de remblais et que le chemin d'accès qui régnera au pourtour de ce curieux édifice soit aussi restreint.

Ce donjon, ainsi restauré, sera un de nos monuments les plus intéressants au double point de vue de l'histoire et de l'architecture militaire au moyen-âge.

Maintenant, que l'on soit étonné de voir cette tour gigantesque couverte d'un toit — et que l'on regrette la vieille ruine d'un aspect très-pittoresque — il faut l'avouer — dont les dessins de E.-H. Langlois nous donnent une haute idée, il n'en faut pas moins convenir que la restauration de ce curieux donjon aura été bien comprise par le comité et par l'architecte chargé des travaux.

D'ailleurs, à l'aide des merveilleux ouvrages de Viollet-le-Duc, la tâche était facile, et en s'appuyant sur de pareilles autorités on ne pouvait faire que d'excellente besogne.

Notre collègue ajoute ensuite quelques détails intéressants sur la part qu'eut M. Deville en 1841 à la conservation de ce même donjon dont la démolition était projetée par les Ursulines.

Auquemesnil. — Casse-tête en silex poli. — M. Michel Hardy communique à la Commission un curieux objet faisant partie de sa collection et trouvé par M. Quenouille, de Saint-Saëns, au mois de novembre 1873, à Auquemesnil, canton d'Envermeu.

La forme de cet objet, dans lequel on reconnaît de suite une sorte de casse-tête, est celle d'un parallélogramme dont les diagonales sont d'inégale longueur, l'une ayant 118 millimètres et l'autre 98. L'épaisseur moyenne est de 25 millimètres.

Au centre de ce parallélogramme est un trou naturel de 20 à 22 millimètres de diamètre, et disposé très-heureusement pour l'emmanchement.

Les arêtes qui circonscrivent cette arme redoutable sont mousses, hormis toutetois dans le voisinage immédiat des angles.

M. Michel Hardy rapporte ce casse-tête à la dernière époque de l'âge de la pierre polie, et même l'attribuerait volontiers à la période piratique des invasions normandes.

On doit remarquer cependant que le silex dont il est formé appartient à notre pays de Caux, et que le travail seul aurait été fait par un scandinave.

Déjà, vers 1830, un marteau en pierre dure, également percé par le milieu pour l'emmanchement, avait été rencontré à Auquemesnil. M. P.-J. Feret, qui l'avait recueilli pour le Musée de Dieppe, le croyait d'origine scandinave.

Ces deux découvertes sembleraient indiquer que le territoire d'Auquemesnil fut temporairement habité par les normands de l'époque piratique.

Bosc-Geffroy. — Litre seigneuriale. — M. de Girancourt donne lecture de la note suivante :

Au mois d'octobre dernier, en exécutant des travaux de peinture dans l'église de Bosc-Geffroy, les ouvriers ont découvert, sous une couche épaisse de badigeon, une double série d'écussons armoriés provenant d'anciennes litres seigneuriales. Ils étaient par deux rangs au nombre de 46, 8 dans le chœur, 14 sur les piliers de la nef et 24 sur les murs, au pourtour de l'église. Ces 24 derniers, par suite, sans doute, de l'humidité des murailles, étaient presque complètement effacés ; mais, parmi ceux du chœur et de la nef, il s'en est heureusement trouvé plusieurs en assez bon état de conservation, pour permettre de reconnaître les armoiries de deux familles bien connues qui, aux xvii^e et xviii^e siècles, ont possédé la terre de Bosc-Geffroy, les *Groulard* et les *Dauvet* :

Groulard : d'azur à trois châteaux d'or.

Dauvet : à six bandes de gueules et d'argent, la seconde bande chargée d'un lion de sable.

En 1684, Charles Groulard, marquis de Torcy, colonel d'un régiment d'infanterie, arrière petit-fils de Claude Groulard, premier Président au Parlement de Normandie, épousa Marguerite de Masquerel, fille de Pierre de Masquerel, chevalier marquis de Bosc-Geffroy ¹ et reçut d'elle en mariage les terres de Bosc-Geffroy, Bailleul et Neuville-sur-Eaulne.

De cette union est né Guillaume Groulard, marquis de Bosc-Geffroy, châtelain de Bailleul, Seigneur de Neuville, qui prit pour femme, le 11 mai 1716, Marie de *Sublet des Noyers*, et mourut le 30 juin 1738, en laissant deux filles, dont l'une Marie-Angélique, épousa le 16 mai 1754, Louis-Nicolas *Dauvet*, chevalier, marquis de Mainville, Lieutenant-Général des armées du Roi et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Par suite de ce mariage, les terres de Bosc-Geffroy, Bailleul et Neuville, après avoir appartenu aux Groulard de 1684 à 1754, sont passées dans la maison de Dauvet.

Ce sont ces diverses alliances que nous retrouvons écrites sur les murs de l'église de Bosc-Geffroy. De nos 46 écussons, 23 sont aux armes accolées des Groulard, d'azur à trois châteaux d'or, et des Sublet des Noyers, d'azur au pal brétesé d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette du même, surmontées d'une couronne de marquis, avec deux lions pour supports. — Ils ont dû être peints en 1738, à la mort de Guillaume Groulard, et faire partie de la litre consacrée à sa mémoire.

Il est à remarquer qu'une erreur héraldique a été commise par le peintre de cette époque dans le blason des

¹ Les armes des Masquerel sont : d'argent à la fasce d'azur, diaprée d'un aigle et de deux lions renfermés dans des cercles d'or, accompagnée de 3 roses, 2 et 1, surmontées d'une couronne de marquis.

Groulard ; il a placé les châteaux 1 et 2, tandis que leur rang doit être 2 et 1 — l'erreur est évidente et ne saurait infirmer l'attribution que nous faisons de ces armoiries à Guillaume de Groulard.

Les 23 autres écussons sont aux armes des Dauvet : *six bandes de gueules et d'argent, la seconde bande chargée d'un lion de sable*, surmontées de la couronne de Marquis et posées sur la croix de Commandeur de Saint-Louis, suivant l'habitude des grands dignitaires de l'ordre qui, généralement plaçaient ainsi leurs armoiries sur la croix. Ces 23 écussons sont symétriquement rangés au-dessus de ceux de Guillaume Groulard ; ils ont dû former une seconde litre parallèle à la première.

On a en outre trouvé au bas du chœur, du côté de l'évangile, un fragment d'inscription antérieure à la première litre, qu'on avait malheureusement recouvert et effacé en partie. Voici ce qu'il a été possible de lire : «....
« Groulard seigneur et marquis de Bos-Goffroy et de
« Torcy..... en l'an de grace 1693. »

Cette inscription s'applique, sans aucun doute à Charles Groulard, qui en 1684, était devenu, par son mariage avec Marguerite de Masquerel, propriétaire de la terre de Bosc-Geffroy.

Il a également existé une litre extérieure autour de l'église. Plusieurs écussons ont laissé sur les moëllons des traces qui sont encore très-apparentes aujourd'hui.

Ces anciennes litres seigneuriales ornées d'armoiries devenant de jour en jour plus rares, je n'ai pas voulu laisser disparaître celles qu'un heureux hasard venait ainsi de faire revivre. Aidé du concours empressé de la fabrique et de M. le curé de Bosc-Geffroy, j'ai pu faire rétablir, à la satisfaction des habitants, 16 écussons : 8 dans le chœur et 8 sur les piliers de la nef.

Dans cette restauration, j'ai cru devoir copier scrupuleusement, sans rien modifier, en ayant soin de respecter même l'erreur évidente commise au blason de Groulard.

Je joins à cette note un dessin des deux écussons restaurés.

Heugleville-sur-Scie. — Blasons se remarquant dans l'église. — A propos de cette litre, M. d'Estaintot signale également la découverte faite dans le chœur de l'église d'Heugleville-sur-Scie, d'une litre aux armes des Mathan, propriétaires au siècle dernier de la demi-baronnie d'Aufay dont relevait le patronage honoraire d'Heugleville-sur-Scie. Leurs armes sont : *de gueules à deux jumelles d'or au lyon passant de même posé en chef.*

A gauche du chœur d'Heugleville, se trouve une ancienne chapelle seigneuriale, fondée par les Bourbel de Montpinçon, et à l'extérieur de laquelle on voit encore une litre aux armes de cette famille, et qui comprend deux écussons accolés; le premier d'*azur à trois besans d'or*, qui est de Bourbel; le second d'*azur à trois molettes d'or et un besant d'argent en cœur*, qui est le Seigneur Gueutteville. L'alliance à laquelle se réfère cette litre a eu lieu vers la moitié du siècle dernier.

Cette chapelle est assez curieuse. Construite en tuf et en grès, elle a conservé les meneaux de ses deux fenêtres au décor flamboyant. Elle a encore sa voûte en bardeau, reposant sur une corniche élégante de la fin du xvi^e siècle, et sur les faces de l'un de ses contreforts extérieurs, on voit encore sculptés les profils du Seigneur fondateur, et de la noble fondatrice son épouse. Auprès d'eux, sont figurées leurs armes. D'un côté, les besans des Bourbel, et de l'autre une *fâsce*. Peut-être sont-ce les armes de Françoise Le Roux de Touffreville, alliée en 1541 à François de Bourbel, seigneur du Montpinçon, commandant la noblesse du

pays de Caux. Elles étaient en *sable à la fasce d'argent, chargée de trois croisettes de sable, accompagnées de trois molettes d'or.*

Sur le socle en grès de l'un des piliers extérieurs de la nef de la même église, le plus rapproché du côté de l'évangile, notre collègue a également remarqué deux armoiries à peine apparentes. Sur un écusson se profile un lion rampant à la queue fourchetée, sur l'autre trois quintefeuilles, posées 2 et 1. Ce sont les armes de Joachim Eulde et de N. du Gal, sa femme, qui possédaient le fief des Guerrots, à la fin du xvi^e siècle.

M. Bouquet signale également la litre des Montmorency-Luxembourg, sur l'église de Carville, à Darnétal.

Enseignes de pèlerinage. — M. Lormier fait passer sous les yeux de ses collègues, trois enseignes de pèlerinage en terre cuite. Il croit qu'il faut les attribuer à saint Adrien ou saint Roch. L'une d'elles a été trouvée près d'Oissel.

M. Gosselin communique trois monnaies du xv^e siècle, dont deux en argent et une en or. Elles sont à l'effigie de Charles VII et de Louis XI.

Rouen. — Peinture murale à Saint-Ouen. — M. l'abbé Cochet note que tout récemment, dans l'église Saint-Ouen, en faisant un autel nouveau pour la chapelle Saint-Joseph, on a découvert une peinture à fresque, représentant la *Mater dolorosa*. Dans un angle du sujet est figuré un prêtre célébrant la messe. Peut-être est-ce une représentation de la messe de saint Grégoire, usage très-commun au xvi^e siècle. L'autel nouveau laissera un vide de 30 centimètres, qui permettra de respecter cette peinture.

Rouen et Auffay. — Testament du xv^e siècle. —

M. de Beaurepaire, à l'occasion des inscriptions tumulaires de la chapelle du Clos-Jaquet, rapportées à la dernière séance par M. d'Estaintot, communique un extrait du testament de Guillaume Auvré, chanoïne de Rouen et curé de Saint-Maclou, de 1478 à 1480. Nous reproduisons cet extrait :

« S'il convient (à Dieu) que je finis mez jours en ceste ville de Rouen, que mon corps soit porté à Auffay en Caux et qu'il soit ensevely et enterré en la chapelle Saint Claude assise au grand cymetière d'Auffay nommé le Clos Jacquet laquelle chapelle j'ay edifiée de neuf fondée et dotée de mes propres deniers.

« Les chapelains en habit, porteront mon corps jusqu'à la porte du chastel.

« Item je lesse à la chapelle S. Claude par moy fondée Auffay là ou je veux estre enterré pour l'augmentation d'icelle chapelle 300 livres.

« Par ung austre testament j'avoye lessé à l'église de S. Maclou c'est assavoir pour faire unez orguez la somme de 200 francs lesquels ont esté payez et les orgues faites.

« A quatre hommes qui porteront mon corps à Auffay je lesse à chacun 40 sous.

« Je lesse mes livres de théologie à Messieurs de Notre Dame à l'exception de ceux-ci donnés à mon clerc Raulin Cochon : Ma Bible en papier moulé; De Lire, super *Novum testamentum*; — Item je luy donne mon . . . et mes Clémentines; — Item, je luy donne mes Sermons de *Prato Viridi*; Item je luy donne de Lira Super Salmos. Item tout le residu de mes livres qui ne sont point livres de théologie je les donne à Robinet mon nepveu fils de Houlette: Item je lesse à Johan Auvré mon nepveu qui demeure à ma maison et à sa mère quatre escus d'or pourveu que le garson soit Bon-enfant. »

Une disposition de cet acte testamentaire me paraît

digne d'être citée. Elle a trait à un prêt fait au roi Louis XI.

« Item je lesse aux Chartreux et aux Célestins de Rouen, pour me faire un obit perpétuel, c'est assavoir cent escus d'or que j'ay prestés à notre Sire le Roy à son mende-ment dont j'ay l'obligation et lettres signées de sa main. J'ay esperance, actendu que ilz sont religieux, que en faveur de religion ils les pourront legierement recou- vrer. »

Ces termes donnent lieu de penser que le bon curé de Saint-Maclou avait échoué plus d'une fois dans les instances qu'il avait dû faire pour obtenir le remboursement de sa créance.

Lillebonne. — Cimetière romain. — M. Brianchon donne ensuite lecture d'une notice développée sur les découvertes faites par M. Montier à Lillebonne. Nous la reproduirons à la suite de ces procès-verbaux.

Neuville - le - Pollet. — Cimetière romain. — M. l'abbé Cochet communique la note suivante, sur le résultat des fouilles exécutées à Neuville-le-Pollet, par M. Coppinger, en août 1873 :

Une sépulture fut découverte le 19 août. Dès la première journée de travail, elle s'était annoncée, comme toutes les sépultures importantes, par une véritable masse de cailloux.

Le nombre des vases était de 13. — N° 1. Urne cinéraire en cristal. — 2. Ampoule en verre. — 3. Urne en terre grise. — 4. Urne en grès. — 5. Cruche. — 6. Tasse en terre de Samos. — 7. Plat en grès. — 8. Cruche en terre grise. — 9. Cruche en terre rouge à anse. — 10. Assiette en terre noire. — 11. Idem. — 12. Assiette en terre rouge. — 13. Vase en terre rouge (vernis noir), à feuillages en relief.

Les nos 3, 5, 6, 7, sont parfaitement intacts.

Les nos 1, 2, 8, 9, 10, 11, ont été reconstitués de manière à ce que l'on puisse en comprendre la forme.

Le no 12 était en terre mal cuite, et au lavage les débris tombèrent en poudre.

Le no 13 aurait présenté une des pièces les plus curieuses de la sépulture, mais il nous fut impossible de la reconstituer. Nous croyons que quelques morceaux seulement avaient été mis dans la sépulture.



La deuxième sépulture offrit beaucoup moins d'intérêt que la première.

Elle se composait de trois objets seulement :

N^o 1. — Urne cinéraire en terre noire.

2. — Urne en terre grise.

3. — Débris de vase en terre rouge.



Deux autres sépultures composées chacune d'une seule urne, furent encore découvertes.



N. B. — Nous avons remarqué au fond de plusieurs vases, notamment dans les urnes cinéraires, une couche de gravier et de sable fin.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
VICOMTE D'ESTAMNOT.



SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1874.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. Bouquet, de Glanville, Desmarest, de Beaurepaire, de la Londe, de Merval, l'abbé Colas, Paul Baudry, Brianchon, l'abbé Loth, le marquis de Blossville, Gouellain, de Bellegarde, de la Serre, d'Iquelon, Lormier, Pelay et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. de Girancourt, Guérout, Gosselin et Dergny se sont fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est vérifié.

Cailly. — *Lettre d'Hyacinthe Langlois, à propos du trésor.* — A propos du trésor de Cailly, M. d'Estaintot communique une lettre autographe d'Hyacinthe Langlois, en date du 8 août 1822. Cette lettre était adressée au chevalier Mionnet, du cabinet des antiques de la bibliothèque du roi, pour accompagner l'hommage du *Bulletin des Travaux de la Société d'Emulation*, en 1822, où se trouvait la notice de M. Lévy sur les découvertes de Cailly. On y lit le passage suivant, relatif à la planche de médailles dessinée par M. Langlois, et que nous avons reproduite :

« J'aurais bien désiré suivre votre avis, qui était de

« ne mentionner dans le mémoire que l'*Elius Cesar*,
 « le *Commode* et un des *Vespasiens* d'or, mais on
 « voulait, entre nous, une image de plus, et il a fallu
 « se laisser entraîner par la foule. »

Correspondance. — La correspondance imprimée comprend les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,
 1873, n° 3;

Bulletin de la Société Dunoise, janvier 1874,
 n° 19;

*Bulletin de la Société historique et archéologique
 de Château-Thierry*, année 1872;

*Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences,
 Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, tome XX, n^{os} 3
 et 4;

*Note sur la chapelle des chevaliers de Malte à
 Beaune*, hommage à la Commission par l'auteur.
 M. Aubertin.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 26 janvier 1874, convoquant la Commission à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne des 8, 9 et 10 avril prochain.

Du même ministère, un accusé de réception des quarante-huit exemplaires du *Bulletin*, dont le ministère veut bien assurer la distribution (ledit accusé de réception en date du 29 janvier dernier).

Rouen. — *Photographie de la chapelle Saint-Romain, à la Basse-Vieille-Tour.* — M. le Président dépose sur le bureau, pour le portefeuille de la Commission, une photographie de la chapelle de Saint-Romain ou de la Fierie à la Basse-Vieille-Tour.

Il rappelle à cet égard la communication récente

faite à l'Académie par M. Delérue, la lettre de M. Leber, qui, dès avant 1848, appelait l'attention publique sur la conservation de ce précieux édicule du xvi^e siècle, et les propositions de restauration faites récemment au sein du Conseil municipal, propositions différées, parce que la dépense projetée atteignait le chiffre de 50,000 fr.

M. de Glanville estime que cette dépense est calculée en vue d'une complète reconstruction. Il verrait avec regret la ville s'engager dans cette voie. Ce qu'il faut, c'est empêcher le dépérissement du monument, tout en lui conservant la couleur que lui donnent ses trois siècles d'existence.

Une discussion s'engage à cet égard, et l'avis unanime de la Commission est que l'on doit actuellement se borner à de simples travaux de consolidation, dont le devis ne saurait atteindre qu'un chiffre beaucoup moindre, ce qui permettrait à la ville de les entreprendre immédiatement.

M. le Président est prié de se rendre, auprès de la municipalité, l'interprète du vœu de la Commission. MM. de Blossville et d'Iquelon voudront bien l'accompagner lors de la démarche qu'il fera dans ce but. M. Desmarest promet de fournir tous les renseignements techniques qui pourraient être nécessaires.

Havre. — Rétablissement de l'inscription des trois frères Raulin à l'église N.-D. — M. le Président fait également part de la restauration récente de l'inscription des trois frères *Raulin*, replacée dans l'église de Notre-Dame du Havre.

Le procès-verbal qui suit, dressé par M. Rœssler, prouve l'importance et le but de cette restauration :

« Le jeudi 5 février 1874, dans la chapelle de saint Sébastien, église de Notre-Dame du Havre-de-Grâce, se sont réunis M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques et des monuments religieux du diocèse; M. l'abbé Duval, curé doyen de l'église Notre-Dame du Havre; M. Bailliard, conservateur du musée archéologique et de la bibliothèque du Havre; M. Félix Alleaume, négociant au Havre; M. Lucien Piéton, marbrier-sculpteur au Havre; M. l'abbé Maréchal, vicaire de Notre-Dame du Havre; M. Ch. Rœssler, de la Commission départementale, commissaire rapporteur.

« Il a été soumis aux témoins ci-dessus nommés une copie épigraphique, sur pierre de liais, de l'inscription funéraire des trois frères *Raoulin*, dont l'original est conservé aujourd'hui au musée-bibliothèque du Havre, où il a été apporté après avoir été retrouvé, en 1856, dans la démolition de la fontaine des Viviers. D'après le témoignage des anciens historiens de la ville du Havre, cette pierre était restée, depuis le commencement du xvii^e siècle jusqu'à la Révolution, dans l'église Notre-Dame, où elle indiquait la sépulture de Isaïe Raoulin, de Pierre Raoulin et de Jacques Raoulin, tous trois fils de Robert Raoulin, avocat au Parlement, et qui furent tués au Havre, le 16 mars 1599.

« Cette copie a été exécutée pour le compte de l'administration départementale, dans le but de rendre à l'église Notre-Dame un des plus anciens témoignages de son histoire et de celle de la ville du Havre. La nouvelle épitaphe sera donc considérée, par les administrations locale et départementale, comme monument historique, et, par suite, soumise aux réglemen-

tations de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 1821.

« L'inscription, en caractères gothiques minuscules, a été fidèlement reproduite sous son ancienne forme paléographique par M. L. Piéton, marbrier-sculpteur au Havre, au moyen du décalque pris sur la pierre originale qui a été laissée à sa disposition, pendant tout le temps de son travail, par l'Administration municipale. On y lit, après le mot « EPITAPHE, » placé en tête :

« Icy reposent les corps de Isaye Raoulin écuyer
 « sieur de la Regnardière, vivant cornette de la com-
 « pagnie des gens à cheval de feu M. de Villars vivant
 « admirai de France et gouverneur pour le roy en la
 « ville de Grâce ; de Pierre Raoulin écuyer sieur de
 « Saint Laurens, vivant lieutenant en une compai-
 « gnie de gens de pied entretenus par le roy en Nor-
 « mandie, et de Jacques Raoulin écuyer sieur de
 « Rogerville vivant enseigne de la compagnie des
 « gens de pied, fils uniques de Robert Raoulin écuyer
 « avocat en Parlement, décédés en cette ville du Havre
 « de Grace, le 16^{me} jour de Mars 1599 en une même
 « heure. Priez Dieu pour leurs ames. »

« Le présent procès-verbal restera déposé aux archives de Notre-Dame ; une copie en est faite pour les archives de la Commission des Monuments et Antiquités de la Seine-Inférieure, par le commissaire rapporteur soussigné.

« Le Havre, ce jeudi cinq février mil huit cent soixante et quatorze. »

Quant à l'explication du fait historique auquel se réfère l'inscription, M. l'abbé Cochet renvoie aux détails donnés par M. Floquet, et il caractérise énergi-

quement le peu de valeur des renseignements contenus dans l'opuscule de M. Labutte, intitulé: *Les trois Raulin*. Il rappelle l'opinion qu'il avait déjà exprimée sur cet écrivain dans son premier volume des *Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, p. 41.

Lillebonne. — Fouilles nouvelles. — De nouveaux



STATUE TROUVÉE A LILLEBONNE EN 1873.

détails sont donnés sur les découvertes opérées dans les fouilles de M. Montier-Huet, à Lillebonne.

M. l'abbé Cochet communique une lettre de M. Rœssler, qui a soumis à M. de Longpérier les dessins de la statue en pierre récemment découverte, et rapporte ainsi l'opinion formulée par cet éminent archéologue :

« La statue est antique. Elle représente la déesse *Salus* (hygiène) telle que vous la voyez au revers d'un grand nombre de médailles romaines. Vous avez là une divinité médicale, et je vous engage à chercher dans le médaillier de la Société quelque monnaie, ne fût-ce qu'un petit bronze de Gallien, de Postume ou de Victorin, qui montre *Salus* tenant le serpent et la coupe. Sur les monnaies, le graveur ayant toute liberté d'action, a donné plus de mouvement aux bras de la déesse. Le sculpteur, pour la solidité d'une figure de pierre, a été obligé de les resserrer. Au lieu d'une patère, il a employé un vase plus profond, qu'on doit comparer à vos vases à reliefs. »

Notre collègue, M. Brianchon, a également signalé, dans un article publié par le *Journal de Bolbec*, le 7 février 1874, plusieurs découvertes nouvelles.

Il fait passer sous les yeux de la Commission quatre photographies offertes par l'habile photographe du Havre, M. Letellier.

La première représente une vue générale du Catillon et des fouilles; la seconde, la vue générale des objets découverts, et les autres la statue en pierre sous ses différentes faces.

La Commission adresse ses remerciements à M. Letellier.

Lillebonne. — Reconstruction partielle de l'église.
— Le même membre signale les travaux importants exécutés à l'église de Lillebonne par notre collègue M. Simon. Le nouveau chœur a été béni le 12 août dernier par Mgr l'archevêque.

Il exprime le vœu que les deux remarquables verrières, si admirées dans l'ancien chœur, remplacent le

plus tôt possible la verrière d'attente qui sert de clôture provisoire.

Rouen. — Restauration de la tour de Jeanne-Darc.

— M. le Président signale la décoration récemment placée comme couronnement du toit de la tour Jeanne-Darc. Un épi de sept mètres de haut, à la base fleurie dans le goût du XIII^e siècle, la hampe ornée de l'écu royal fleurdelisé, placé en bannière et terminé par une belle fleur de lis d'or, fait le plus grand honneur au talent de l'habile ouvrier, M. Marrou, qui l'a exécuté.

Une seule chose est encore aujourd'hui très-discutée, c'est le complément de *hourds* en bois adopté pour la tour. On se rend mal compte des motifs qui ont fait préférer une décoration usitée seulement au XIII^e siècle. Au XVI^e siècle, dans le plan dressé par Le Lieur, en 1525, la tour est figurée avec des créneaux. Il prie M. Desmarest d'expliquer les motifs qui l'ont déterminé à adopter le style du XIII^e siècle.

M. Desmarest développe les raisons qui ont entraîné le choix du style suivi pour la restauration de la tour. Il a bien voulu les résumer dans un travail complet qui, en raison de son importance, ne peut figurer dans ce présent procès-verbal.

M. l'abbé Cochet croit qu'il était d'autant plus nécessaire de se rallier à l'opinion de M. Viollet-Leduc, que la tour Jeanne-Darc devant, après sa restauration, rentrer dans le domaine de l'Etat, on se fût exposé à un refus en ne suivant pas les conseils de l'architecte du gouvernement, arbitre souverain en cette matière.

M. de Beaurepaire fait remarquer que l'impression du public tient surtout à ce qu'il s'attendait à voir apparaître le donjon avec les caractères que lui avait

donnés le xv^e siècle, au moment où Jeanne Darc y était traînée comme prisonnière.

M. de Glanville se demande s'il est bien certain qu'il y avait primitivement un toit. Il doute que les restaurations exécutées à Pierrefonds et à Carcassonne par M. Viollet-Leduc soient bien la reproduction exacte de l'état primitif. En présence d'une voûte du xvi^e siècle, il regrette qu'on ne s'y soit pas arrêté et qu'on l'ait supprimée pour la remplacer par un plancher en bois.

M. Desmaret insiste sur les renseignements consignés dans ses deux rapports successifs du 21 juillet 1869 et 25 novembre 1872. Le plancher n'a été rétabli que parce que l'on a été amené à constater l'existence incontestable du plancher primitif. Quant à la voûte, elle n'avait pas de caractères architecturaux qui permettent d'affirmer qu'elle existât à l'époque où Jeanne Darc fut amenée dans la tour.

M. de Merval insisterait pour que les deux rapports communiqués par M. Desmaret, fussent rapportés *in-extenso* dans le procès-verbal.

Rouen. — Désignation d'un Bibliothécaire. — M. le Président fait part à la Commission de la nécessité de désigner un de ses membres pour remplir, dans ce nouveau local qui lui est attribué, les fonctions de conservateur de sa bibliothèque et de ses portefeuilles. Il croit que M. Lormier est naturellement indiqué par ses aptitudes spéciales.

Ce choix est unanimement ratifié par la Commission et M. Lormier veut bien accepter les fonctions qui lui sont conférées.

Rouen. — Note relative au cimetière Saint-Ouen

de Rouen. — M. de Beaurepaire communique le renseignement suivant, relatif au cimetière de Saint-Ouen de Rouen. Nous reproduisons ici cette note :

Je crois devoir signaler à votre attention, deux documents historiques, qui se rapportent au cimetière de Saint-Ouen de Rouen, dont des fouilles récentes ont permis à notre savant vice-président de déterminer l'emplacement et le caractère archéologique.

Le premier de ces documents est une charte originale de Guillaume-le-Conquérant et de son fils Robert, conservée dans les archives de l'abbaye de Saint-Ouen :

« Notum esse volumus sanctæ ecclesiæ fidelibus tam præsentibus quam futuris quod dominus noster Guilielmus Normannorum dux et filius ejus Robertus macellum penitus donant et reddunt pro abolitione delictorum suorum ac vitæ æternæ merito quod in atrio Sancti AUDOENI habetur. Tali scilicet ratione hoc scriptum pro supradicto macello firmant uterque et statuunt quatenus ab hodiernadie in posterum ratum semper et inconcussum maneat ad utilitatem fratrum servientium supramemorato sancto. Quod si quis modo quolibet calumniando, quod absit, præfato sancto surripere præsumpsit indubitanter ipse et quot quot manducaverint secum seu participationem aliquam habuerint ex auctoritate Dei patris omnipotentis et sanctorum apostolorum cum Anania et Saphira et Iuda impiissimo traditore excommunicabuntur damnabuntur et a totius Christianitatis communitate separabuntur. Signum Guilielmis comitis. ✠ Signum fili ejus Rotberti. ✠ Signum Mahildis comitisse ✠. Guilielmus filius Osberni Radulfus filius Geraldî Huberti dapiferi Hilgerius magister pueri Magnus Brito Gausfridus de Mannevilla. »

Il résulte de cette précieuse charte que l'âtre de Saint-Ouen n'appartenait pas tellement aux religieux que le

Duc de Normandie n'eût le droit d'y faire tenir une boucherie et d'en faire percevoir à son profit la coutume. C'est à ce droit qu'il renonça en faveur du couvent de Saint-Ouen par l'acte dont nous venons de vous donner lecture et qui est certainement antérieur à la conquête d'Angleterre.

Bien que cela paraisse directement contraire aux dispositions des conciles, il est certain que ce cimetière n'était pas clos et que pendant longtemps il ressembla plutôt à une place publique qu'à un lieu sacré. C'est ce que l'on voit par un autre document postérieur de bien des années à la charte de Guillaume-le-Conquérant, et dont voici un extrait :

« Nicolaus episcopus servus servorum Dei venerabili fratri archiepiscopo Rothomagensi salutem et apostolicam benedictionem. Petitio dilectorum filiorum abbatis et conventus monasterii sancti Audœni Rothomagensis, ordinis sancti Benedicti, nobis exposita continebat quod in cimiterio ipsius monasterii frequenter secularia negotia exercentur, propter quod in eo committuntur enormia et etiam inhonesta et, quod gravius est, ex tumultu qui fit ibidem divina officia perturbantur. Quare nobis humiliter supplicarunt ut claudendi cymiterium, ne talia in eo fieri valeant, licenciam eis concedere dignaremur. Nos itaque, de tua circumspectione plenam in Domino fiduciam obtinentes, fraternitati tue per apostolica scripta mandamus, quatenus si utilitati monasterii videris expedire et absque scandalo vel alieni juris prejudicio id fieri possit, auctoritate nostra concedas eis licenciam postulatam..... Datum apud Urbem veterem X 11 K l. septembris, pontificatus quarto. »

Cette bulle est du Pape Nicolas III (Jean-Gaëtan Orsini), et doit, je crois, être rapportée à l'année 1280. Je ne saurais dire quelle fut la décision de l'archevêque. Les recommandations du pape, pleines de modération et de

réserve, pourraient bien lui avoir été inspirées par le souvenir des débats passionnés qui avaient eu lieu entre la ville de Rouen et le chapitre, à l'occasion de la clôture de l'âtre de la cathédrale.

Rouen. Rue du Cordier. — Découvertes d'ossements.

— M. de Beaurepaire signale la découverte récente, dans la tranchée ouverte *rue du Cordier*, à son extrémité vers la place Bouvreuil, d'une grande quantité d'ossements. On en a rempli plusieurs sacs. Il se demande s'il y a jamais eu là un cimetière.

A Saint-Gervais, le cimetière s'étendait jusqu'à la grande *Rue Saint-Gervais*.

Cailly. — Fouilles nouvelles à Cailly. — M. de Glanville fait part d'une petite fouille qu'il a récemment exécutée à Cailly, sur des terrains appartenant à Madame la marquise de Neuville, en sortant de la commune, sur la route de Fontaine-le-Bourg.

Il y a occupé un ouvrier pendant une semaine, et n'a recueilli que des débris, la culture d'une part, et en outre une plantation de pommiers faite dans les terrains explorés, n'avaient laissé intact aucun des vases qui avaient servi aux sépultures. Notre collègue n'a rencontré dans son intégrité qu'une *Olla*, qu'il soumet à la Commission, encore pleine de la terre qui avait pénétré dans sa cavité intérieure. Il a constaté d'ailleurs, que la disposition particulière du terrain, qui n'offre que 50 c. de terre végétale au-dessus de la couche de marne, a forcé de creuser dans la marne même, l'emplacement des vases ou des boîtes en bois, dans lesquelles étaient déposés les ossements.

M. Cochet remarque que dans une des dernières séances de la Société française d'archéologie, tenue à

Vendôme, un membre, M. Launay, a rapporté d'intéressants détails sur la découverte d'un collier gallo-romain en or, décoré d'améthystes et de pendants, assez semblable à celui trouvé à Saint-André-sur-Cailly. Ce collier avait été trouvé à Néhou, lors de l'ouverture d'une route, faite en 1863, près d'un endroit appelé la *Cave au Diable*.

Or, à Cailly, théâtre de la découverte de notre collier, se trouve également près de la côte du *Floquet* une *Cave au diable*.

M. le Président ajoute que la chronique de Saint-Leuffroy constate qu'au VII^e siècle ce saint séjournait à Cailly, chez un nommé Bertran, lorsque saint Ouen lui ordonna d'aller évangéliser ailleurs. Il se transporta alors à la Croix-Saint-Leuffroy, où fut fondé le monastère qui devait porter son nom.

M. Pelay donne communication de la note suivante, relative à des dessins lithographiques de E.-H. Langlois :

La Commission, dans sa séance du 5 janvier 1825, sur un rapport verbal de M. A. Leprevost, fixa à dix-huit le nombre des planches qui devaient orner le premier volume de ses travaux.

Le savant E.-H. Langlois fut chargé d'acheter huit pierres lithographiques (séance du 16 février), et le 30 août il fut donné lecture à la Commission, d'une lettre de cet artiste, accompagnant l'envoi de quatre planches qui, malheureusement, étaient manquées. Le 8 septembre, Langlois, sur sa proposition, fut chargé de retoucher les quatre pierres lithographiées.

Le volume, dédié à la duchesse de Berry, et dont le tirage avait été fixé à quatre cents exemplaires, n'a pas été publié.

Une note jointe au procès-verbal de la séance du 5 janvier 1825, dit qu'il n'a pas été possible de savoir quelle suite a été donnée à ce projet de publication, et qu'un commencement d'exécution semble avoir eu lieu pour les planches seules.

Nous soumettons aujourd'hui à la Commission, cinq planches dessinées et lithographiées par E.-H. Langlois et sa fille Espérance, qui nous semblent avoir été exécutées pour ce volume. L'indication de ces planches, dont deux sont relatives à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, et trois à des bas-reliefs d'une maison, rue de l'Ecureuil, n° 13, aujourd'hui démolie, figure au nombre des pièces désignées au procès-verbal du 5 janvier 1825.

M. le Président ajoute que les bas-reliefs, figurés sur ces lithographies, sont aujourd'hui déposés au Musée.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
VICOMTE D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 26 MARS 1874.

PRÉSIDENCE DE M. DE GIRONDE, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Gironde, secrétaire-général.

Sont présents : MM. l'abbé Cochet, vice-président ; Bouquet et l'abbé Loth, secrétaires-adjoints ; de Glanville, Desmarest, de Beaurepaire, de la Londe, de Merval, l'abbé Colas, P. Baudry, Brianchon, le marquis de Blosserville, Gouellain, de la Serre, Lormier et Pelay.

M. d'Iquelon est excusé.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est adopté.

Rouen. — Les ossements de la rue du Cordier. — A propos de l'amas d'ossements découverts *rue du Cordier*, M. de Beaurepaire croit devoir l'attribuer au voisinage de la tour de l'ancienne porte Bouvreuil, dans laquelle Lecat avait installé un amphithéâtre de dissection, à la fin du siècle dernier.

Cette indication amène un échange d'observations, à propos de la situation de l'ancien théâtre romain, que l'auteur de la vie de saint Romain place au nord de la ville, *ad aquilonem*, et l'on se demande si l'élévation du terrain, si remarquable à la place signalée par M. de Beaurepaire, et correspondant à une dépression brusque du sol, dans les jardins qui bordent la *rue du Cordier* au midi, ne révélerait pas l'emplacement si longtemps cherché.

M. l'abbé Cochet croit que ce théâtre, situé sur les murs même de la cité, devait se trouver au carrefour formé par les rues *Socrate* et des *Fossés Louis VIII*.

La correspondance imprimée comprend :

Le *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais*, T. IV, nos 77 à 79; les *Mémoires de la Société d'Émulation d'Ableville*, 3^e série, 1^{er} vol., 1869-1872.

Une note de M. L. César Leblanc, architecte, extraite de la *Vigie de Dieppe*, du 27 février 1874, sur les fouilles de Martigny.

La Commission historique du département du Nord accuse réception du T. I de nos procès-verbaux, des livraisons 1 et 3 du T. I du *Bulletin*, et de la livraison 3 du T. II.

M. le Président distribue aux membres présents, la première livraison du T. III^e du *Bulletin*, année 1873.

Rouen. — Discussions à propos des restaurations de la tour Jeanne-Darc. — M. Desmarest demande la parole, et donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Viollet-Leduc, lettre dans laquelle il approuve de la façon la plus formelle, la direction donnée aux travaux de restauration de la tour Jeanne-Darc.

M. de Glanville demande à faire quelques observations à ce sujet.

Il s'est reporté au *Dictionnaire d'Architecture* de M. Viollet-Leduc, et il y a vu que les *hourds* étaient employés comme moyen de défense momentanée. Le moment du danger passé, ils étaient enlevés et déposés dans les magasins, au pied des courtines. C'est par exception qu'ils étaient maintenus permanents; mais dans ce cas, ils étaient hourdés, c'est-à-dire garnis en maçonnerie et couverts de peaux humides.

Il regrette donc l'emploi d'un hourdage permanent en bois; il n'approuve pas non plus l'emploi de l'ardoise pour la couverture; il croit qu'au XIII^e siècle, cet emploi était réservé aux pays schisteux; il doute qu'il s'étendit à la Normandie. C'étaient d'ailleurs, à cette époque, des dalles épaisses, d'une dimension considérable, et d'un aspect désagréable. La tuile lui eût paru préférable.

Quant à l'épi, il doute que la fleur de lys ait été employée au XIII^e siècle comme amortissement, et surtout qu'elle se soit jamais présentée avec les quatre branches latérales, qui la transforment complètement.

Ce sont là des observations de détail; à un point de vue plus général et en se plaçant à ce qu'il croit devoir

appeler la partie morale du travail, il croit que l'emploi des fonds de la souscription a été dirigé vers un but bien éloigné de la pensée des souscripteurs. Ce que l'on voulait, c'était la consécration de la mémoire de Jeanne Darc, un monument expiatoire, rappelant le souvenir de la vierge guerrière et de la vierge martyre. Le Comité, au contraire, a fait disparaître tout ce qui, dans l'ancien donjon, pouvait être contemporain du passage de Jeanne Darc. La voûte du premier étage a été enlevée, la muraille même de l'ancien château a disparu. Aujourd'hui, sa base rappelle Philippe Auguste, son couronnement M. Viollet-Leduc; il se demande ce que devient le souvenir de Jeanne Darc.

Il regrette d'ailleurs que, lorsqu'il s'est agi de cette restauration, le Comité ne se soit point souvenu qu'il y avait à Rouen une Commission d'antiquités. On nous consulte quand il s'agit de pots cassés; s'agit-il de monuments historiques, d'églises, vite on s'adresse à M. Viollet-Leduc, et quand il a rendu ses arrêts, la province doit s'incliner.

M. l'abbé Cochet se rallie dans une certaine mesure à cette observation. On a oublié, en restaurant l'ancien donjon, qu'à l'époque de Jeanne Darc on avait inventé l'artillerie, ce qui rend invraisemblable le mode de défense adapté au vieux donjon. On voulait un souvenir de Jeanne Darc. La restauration, en admettant qu'elle soit exacte, ne rappelle que Philippe-Auguste.

M. Desmarest ne croit pas devoir revenir sur les détails par lui donnés à la dernière séance, et qui se trouvent consignés au procès-verbal. Il en résulte nettement que, en ce qui concerne l'enlèvement de la voûte du premier étage, rien ne démontre qu'elle ait existé au temps de Jeanne Darc, et tout au contraire

semble prouver qu'elle était postérieure. Les travaux de restauration n'ont donc eu d'autres conséquences, soit en ce qui concerne les salles du premier et du second étage, soit en ce qui concerne la restitution du parement extérieur des murailles, que de rétablir les choses dans leur disposition primitive, qui pouvait parfaitement s'être prolongée jusqu'à la première moitié du xiv^e siècle.

M. Desmarest justifie ensuite l'emploi des hourds et des ardoises, la forme de la fleur de lys et son emploi rationnel comme couronnement de l'épi d'un château royal.

M. Bouquet croit devoir prendre la parole pour répondre aux attaques dirigées contre le Comité. Il dit les observations suivantes :

1^o Que le Comité n'avait point manqué à ses engagements vis-à-vis des souscripteurs. Au début de la souscription, les circulaires portaient simplement : *Pour le rachat de la Tour dite de Jeanne Darc. C'est plus tard que, sur la sollicitation d'une auguste personne, qu'il est inutile de nommer, comme preuve de la réconciliation entre elle et le Comité, on avait ajouté ces mots : Et l'érection d'un monument en son honneur.* Mais il avait été bien entendu que ce monument ne serait élevé que s'il restait des fonds après le rachat et la reconstruction de la Tour. Or, comme il ne reste plus de fonds, il ne saurait être question du monument. Le Comité a donc tenu ses engagements.

2^o Pour les hourds, ils devaient figurer dans le couronnement de la Tour. Tout le monde convient que la Tour fut bâtie en 1205 : tout ce qui en est resté est de cette époque ; le couronnement devait donc être aussi dans le style de l'architecture militaire du commencement du XIII^e siècle. Or, les hourds se retrouvaient au haut des

tours de cette époque. La preuve en est dans le château de Coucy, bâti en 1230, et même à Aigues-Mortes, bâtie vers 1250 par saint Louis. Il y avait des hourds non-seulement sur les tours, mais même sur les murailles. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire, dans la *Revue des Deux-Mondes*, février dernier, un article de M. Charles Louandre sur cette ville.

3° On est dans l'erreur quand on prétend que le Comité a détruit tout ce qui était de Jeanne Darc dans l'intérieur de la Tour. On n'a touché qu'au plafond du premier étage, et le rez-de-chaussée est resté dans l'état où l'ont livré ces Dames. D'ailleurs, aucun document ne précise en quel endroit de la Tour Jeanne fut mise en présence des instruments de la torture. Il est plus probable que ce fut au rez-de-chaussée, où il était plus facile d'installer ces instruments que de les monter au premier étage par un escalier fort étroit.

En résumé, l'architecte a bien fait de se conformer aux règles de l'architecture militaire du XIII^e siècle. De cette façon, le comité donnera à l'Etat un monument d'architecture militaire unique en France, auquel se rattachera, par surcroît, le souvenir de Jeanne Darc dont la présence, un seul jour et une seule fois, dans l'intérieur du Donjon, ne devait pas, ne pouvait pas raisonnablement en faire changer le couronnement conforme aux règles de l'art.

Le Comité ne mérite donc pas les attaques dont il a été l'objet, non plus que son architecte qui, resté fidèle aux traditions de l'architecture militaire, a pour lui l'approbation des hommes les plus compétents en la matière.

M. de Merval cite à l'appui de l'emploi des hourds les gravures de la vie de Maximilien-le-Sage, qui sont du xv^e siècle, et parmi les 300 sujets qui y sont reproduits, on ne trouve pas une tour dépourvue de hourds.

M. Bouquet ajoute que la fleur de lys est conforme aux indications fournies par des monuments du xiv^e siècle. La fleur de lys qui se trouve au sommet de la couronne royale affecte la même forme, et la direction de ses quatre branches indique l'orientation du monument.

M. Desmarest termine en disant qu'il ne décline, du reste, en aucune façon, la responsabilité des réparations qu'il a dirigées, et qu'il entend la supporter tout entière.

Rouen. — La chapelle Saint-Romain à la Basse-Vieille-Tour. — M. Cochet rapporte à la Commission, qu'en l'absence de MM. de Blossville et d'Iquelon, il a dû faire près de M. Barabé, adjoint, la démarche relative à la restauration de la chapelle Saint-Romain.

Il rappelle à ce sujet, qu'à la suite de démarches faites par M. Deville, dès 1843, M. Grimaux avait fait un plan de restauration, s'élevant à 14,000 fr. L'état avait promis 4,000 fr., la ville 6,000 fr., le département 4,000 fr. Les événements de 1848 suspendirent seuls l'exécution des travaux.

M. Barabé a promis de prendre bonne note du vœu manifesté par la Commission.

M. de Beaurepaire indique que ce fut en 1542, que le Conseil de ville proposa de déplacer la chapelle et de la reconstruire, et les travaux furent entrepris presque immédiatement. Il a cherché à découvrir le nom de l'artiste qui les avait dirigés. Il n'a pu y parvenir ; il a vu seulement qu'en 1541 Jean Goujon exécuta un projet de fontaine pour l'aitre de la cathédrale, qui fut élevé sur le parvis.

Lillebonne. — Fouilles du cimetière. — M. l'abbé Cochet communique une note relative aux fouilles de Lillebonne, extraite du *Journal de Bolbec*, 14 mars 1874 :

« Les 27 et 28 février, j'ai fouillé le cimetière romain de Lillebonne, que j'avais déjà interrogé en 1853. Cette fois, j'ai sondé la partie inférieure du cimetière, celle qui est située au-dessous de la route départementale n° 9, qui conduit de Lillebonne au Port-Jérôme. Cette partie est également côtoyée par la rivière qui va de Bolbec à la Seine.

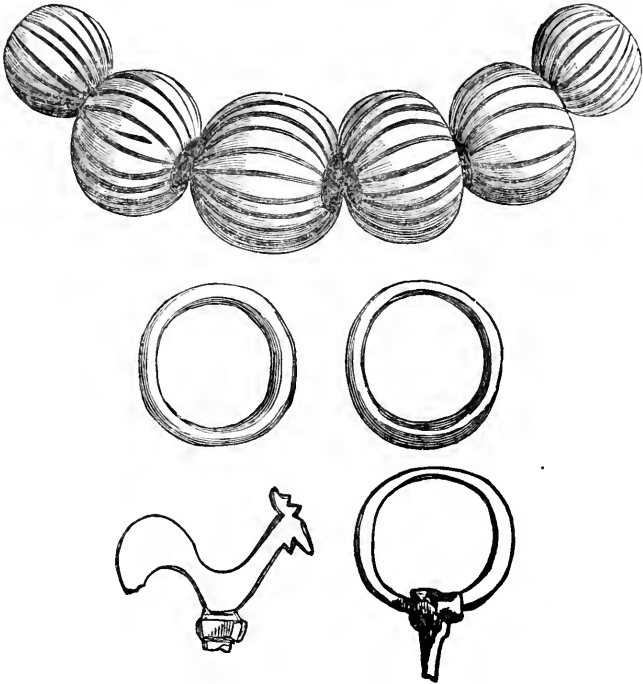
« J'ai trouvé un terrain qui avait été fouillé autrefois et qui contenait encore un grand nombre d'épaves de la mort. Dans ce nombre, je citerai une masse de charbons, de débris d'ollas, de cruches et de vases aux offrandes de toute couleur. Il était évident que beaucoup de vases avaient été brisés par les premiers visiteurs.

« Malgré cela, j'ai encore trouvé, en deux jours, et avec deux ouvriers seulement, sept ou huit sépultures, généralement composées d'une olla en terre grise, remplie des os brûlés d'un adulte. Chaque urne avait été fermée avec une assiette noire, d'une terre plus fine que l'urne, mais qui toujours était brisée. Plusieurs urnes sont venues entières ; quant aux couvercles, nous n'avons pu en conserver un seul. Chaque urne était accompagnée d'une cruche vide, qui avait contenu le liquide devant rafraîchir le défunt pendant son grand voyage.

« Autour des urnes on a trouvé des clous qui avaient servi à fermer la caisse funèbre. Une fois, nous avons trouvé, auprès d'une urne, en partie brisée, les restes d'un vase en bois, reconnaissable par le cercle de fer qui le fermait. Ce petit baquet avait contenu des os brûlés, et, avec eux, j'ai rencontré deux anneaux de fer oxydé ; trois anneaux de cuivre, dont un était muni d'une pointe ; six perles cotelées, provenant probablement d'un bracelet, et enfin

un tout petit coq en bronze étamé ou argenté. Cette pièce est curieuse, et elle est sans doute symbolique. (Nous reproduisons ici les perles, les anneaux et le coq.)

« Une autre sépulture, assez remarquable dans son genre, se composait d'un grand trépied en terre grise, lequel était renversé, et qui contenait depuis son origine,



PERLES COTELÉES, ANNEAUX EN MÉTAL ET COQ.

les ossements brûlés d'un adulte. Les trois pieds dardaient parfaitement en l'air : ils avaient été placés ainsi dès le début. J'ai déjà entendu parler de pareille chose, en 1835, dans des sépultures romaines qui furent trouvées alors à Anglesqueville-l'Esneval. On dirait que les contemporains

ont voulu indiquer le naufrage de la vie humaine.

« Dans une des tranchées, un ouvrier a trouvé deux ou trois squelettes, dont un était entier. Généralement, c'étaient de jeunes sujets.

« Nous n'oublierons pas une hachette en fer, trouvée pendant cette fouille, dans un lieu déjà visité.

« N'omettons pas de dire qu'auprès de ces sépultures, il y avait des murs qui avaient forme carrée. Pour indiquer les sépultures, on avait placé autour d'elles des tufs et des moëllons, comme points de reconnaissance. »

Bec-aux-Cauchois. — Plaque mérovingienne. — M. P. Baudry offre pour le Musée une fort belle plaque mérovingienne, et provenant du cimetière du Bec-aux-Cauchois. La découverte en remonte à plusieurs années

Orléans. — Rouelles. — M. l'abbé Cochet a été informé par M. Desnoyers, vicaire-général d'Orléans, que l'on a trouvé récemment, en curant la Loire, un nombre de près de 2,000 rouelles; l'une d'elles est ornée d'une fleur de lys. Longtemps on a pris ces rouelles pour des monnaies.

A Rennes, en 1845, on avait également trouvé dans la Villaine une masse de monnaies, jetées dans la rivière comme une offrande aux divinités qui en gardaient le passage.

Dampierre-sur-Varenne. — Pavés émaillés. — A Dampierre-sur-Varenne, on a récemment découvert 131 pavés émaillés, provenant d'un endroit désigné sous le nom de l'*Abbaye*.

M. Barbier de Montault. — M. l'abbé Barbier de Montault a fait cadeau au Musée d'une miniature découpée dans un manuscrit du xv^e siècle, représentant six apôtres.

Pise. — Clefs. — Notre collègue fait passer sous les yeux de la Commission la photographie de clefs trouvées à Pise, dans le lit de l'Arno, et que l'on suppose être le trousseau du donjon où le comte Ugolin fut enfermé en 1288.

Il lui soumet également quelques dessins de la villa Saint-Martin-d'Osmonville, dus au crayon de M. Le Breton, et un projet de restauration de la croix de Sainte-Austreberthe, exécuté et dessiné par M. Bonet, d'après la croix de Caudebec-les-Elbeuf.

Caudebec-en-Caux. — A Caudebec-en-Caux, chez M. de Caumont, M. l'abbé Cochet a remarqué la dalle tumulaire d'un conseiller de cette ville, décédé en 1624. Elle a été décrite par M. Gueroult. Il a vu de même une pierre où se trouvait un écusson fleur-delysé, qui paraît avoir servi de limite aux forêts du Trait et de Maulévrier. Anciennement, on voyait aussi, *rue des Faulx*, une pierre aux armes de l'abbaye de Saint-Ouen, indiquant la limite de ses possessions.

Saint-Léger-du-Bourg-Denis. — A Saint-Léger-du-Bourg-Denis, il signale également l'existence d'un manoir assez curieux, avec chapelle ; c'est l'ancien manoir des De Bauquemarre. Il est aujourd'hui la propriété de M. de Belbeuf, un de ses héritiers.

Rouen. — M. Bouquet donne lecture de la note suivante, à propos de la tranchée ouverte *rue Morand* ces jours derniers :

On sait que la *rue Morant* fut tracée à travers la partie sud du château bâti par Philippe-Auguste, en 1205, pour tenir Rouen dans sa dépendance, lorsqu'il eut fait la conquête de la Normandie. Elle fut ouverte peu de temps après 1610, époque à laquelle Henri IV donna à M. Faucon de Ris, premier président au Parlement de Normandie, et à M. Morant d'Estreuil, trésorier des finances, l'emplacement et les restes de ce château. Partant de la *rue Bouvreuil*, la *rue Morant* coupa la Tour du Beffroi, pour aboutir à la porte de la basse-cour du château, en passant devant la Tour devers Saint-Patrice.

Dans le courant du mois de février dernier, on a fait pour la conduite des eaux, d'un bout à l'autre de cette rue, une tranchée ayant 80 centimètres de largeur et 1 mètre 20 de profondeur.

Pendant leurs travaux, les ouvriers ont rencontré, à plusieurs reprises, des blocages de maçonnerie dont voici la position et les dimensions : 1° En face de la porte d'entrée de la chapelle du couvent des Ursulines, un blocage de maçonnerie d'un demi-mètre d'épaisseur ; 2° En face de la première croisée de la même chapelle, à droite de la porte d'entrée, un autre blocage de deux mètres en longueur ; 3° Entre la deuxième et la troisième croisée, un autre d'un demi-mètre d'épaisseur ; 4° En face de la rue Faucon, un autre de deux mètres de longueur, dans une direction diagonale, par rapport à l'axe de la tranchée ; 5° En face de la maison n.º 3, un autre de deux mètres encore ; 6° Près de la rue Bouvreuil, un dernier blocage ayant environ un mètre d'épaisseur.

Tous ces blocages de maçonnerie étaient en pierres blanches ayant à peu près les mêmes dimensions, ou bien en moëllons plus ou moins gros que réunissait un solide mortier.

D'après un ancien plan du château, dressé en 1635, par autorité de justice, les ouvriers ont rencontré, aux deux extrémités de la tranchée, les vestiges des anciens murs

de la basse-cour, de l'enceinte intérieure, et de la Tour du Beffroi.

Au centre de la tranchée, ils ont mis à découvert les fondations de quelques-uns des bâtiments qui remplissaient, en si grand nombre, l'intérieur du château. Un *compte de la vicomté de Rouen*, commençant au terme de Saint Michel 1431, et publié par notre confrère M. de Beaurepaire, en signale plus d'une vingtaine, dont nous vous demanderons la permission de rappeler les noms, dispersés dans le compte, mais réunis ici en un seul groupe.

Il y avait : « la maison de la paticerie et espicerie ; les
 « chambres de l'artillerie et du doyen de la chapelle ; une
 « maison séant auprès de la barrière ; un puits ; une salle
 « sur la galerie ; une chambre joignant à icelle ; les ga-
 « leries devers les champs ; la grande cuisine basse ; les
 « chambres des provisions et garnisons ; une chambre
 « près de la grosse tour ; la chambre du fermetier ; la
 « chambre des paiges du Roy ; la garde robe de la chambre
 « de M. le comte ; une chambre sur la porte ; la chambre
 « du grand chambellan ; la grande salle, dont il est si
 « souvent question dans le procès de Jeanne Darc ; la
 « chambre de retraict du Roy, ou bien encore la chambre
 « du Roy notre Sire (Henri VI d'Angleterre), avec la
 « chambre de parement auprès d'icelle dedans ledit chas-
 « tel ; enfin une chambre pour la petite chapelle et la
 « grande chappelle du Roy, avec cloche et tour¹. »

Ce sont les fondations de quelques-uns de ces bâtiments, situés à l'intérieur du château, que les ouvriers ont rencontrés au centre de leur tranchée ; mais quels étaient-ils ? C'est ce qu'il nous paraît impossible de préciser.

Toutefois, il est un fait certain ; c'est que sur le terrain compris dans le périmètre de l'enceinte intérieure du

¹ *Compte de 1432, p.p. 25-34.*

château, périmètre évalué à 275 mètres environ, tandis que le périmètre de l'enceinte extérieure avait 440 mètres, sur ce terrain s'élevaient une vingtaine de bâtiments ou édifices, dont les fondations sont recouvertes aujourd'hui par les bâtiments et la chapelle du couvent des Ursulines, par les maisons et le pavé des rues Faucon et Morant. A diverses époques, l'autorité a permis qu'on puisât dans les démolitions du château, comme dans une carrière, pour en tirer les pierres destinées à construire plusieurs édifices de notre ville. Mais les fondations de tous ces bâtiments et édifices, construits dans l'intérieur du château, sont restées enfouies dans le sol, comme pour témoigner de sa grandeur passée, et, pour la rappeler, il faut que la pioche des ouvriers les remette par hasard au jour, ainsi que cela vient d'avoir lieu au mois de février dernier, dans la rue Morant.

C'est afin de conserver le souvenir de leur apparition fugitive, que nous avons cru utile d'adresser cette petite note à nos confrères de la Commission des Antiquités.

M. de Merval communique une note relative à diverses inscriptions, ayant existé dans l'église des *Autels-sur-Clère*, aujourd'hui les Anthieux-Ratiéville.

(Nous donnerons cette notice à la fin de ce volume, s'il nous reste de la place.)

Notre collègue nous promet, pour une de nos prochaines séances, 14 inscriptions recueillies dans l'église de Pavilly.

M. de Beaurepaire, à propos du sculpteur Lourdou, dont il est question dans la note de M. de Merval, remarque qu'il a également travaillé pour la cathédrale de Rouen et pour les églises de Valognes et du Mont Saint-Michel; il donne ensuite le texte d'une inscription relative à la fondation d'un curé de Buchy, du xvii^e siècle :

D. O. M.

Cy gist venerable et discrete personne Me Nicolas Ruffin en son vivant pt^{re} cure de ceste egilze (*sic*) de Buchy qui deceda le XI^{me} novembre 1646 lequel de son vivant auroit donne et omosné a perpetuité av tresor de ceste egilze une piesce de terre en labour contenant sept vergez bournee au contract d'acquisition qu'en auroit fait ledit Sr curé passé devant Pierre Richard et Nicolas Gascoïn lors tabelcions audit Buchy le dimanche XI^{me} de septembre 1630 à la charge que le dit thresor s'est obilgé faire dire et celebrer chacun vendredy des quatre tens de lannee un obit p^o lame dudit Sr curé donateur et de ses amis trespassez qui seroit quatre obit par chacun an a chacun desquel (*sic*) obits seront dits trois pseauemes et trois lecons avec les laudés des trespassez une haute et basse messe avec le libera a la fin et le dimanche auparavant sera faict sçavoir par le sieur cure au prosne de la messe parroissiale le jour de la celebracion dudit obit avec le De profundis et les oraisons propres sera païé par le dit trésor a celuy qui celebrera la haucte messe xv solz et a celuy qui dira la basse messe et aidera a chanter ledit obit x solz et au clerc qui sonnera demi quart d'heure de temps les cloches de lad. eglise à vollée le jour auparavant et le mesme jour que sera dit et celebre le dit obit v. solz Suivant quis est contenu et porté par ledit contra cy devant dapté porte (*sic*) par ledit trezor. *Priez Dieu pour le repos de son ame et de ses amis trespassez.*

Inscription sur marbre noir placée en l'église de Buchy. Cette inscription est en petite capitale, à l'exception des mots soulignés, qui sont en italique.

Nicolas Ruffin, curé de Buchy, dès le 17 mars 1628, sr les Reg. de l'Etat-civil; il avait alors pour chapelains, Georges Gascoïn et Pichard.

M. Brianchon communique les renseignements

suivants sur la Bibliothèque de Montivilliers et son conservateur, M. Blanchet :

Dans la séance du 19 février dernier, de concert avec l'un de nos collègues, M. Rœssler, j'avais appelé l'attention de la Commission sur les services rendus à la bibliophilie, à l'archéologie et notamment à l'histoire locale, par le conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Montivilliers, M. Blanchet. Pour ceux qui le connaissent, le nom dit tout; mais, pour ceux qui l'ignorent, une courte notice est ici nécessaire.

Né à Montivilliers, le 13 octobre 1805, d'une famille d'excellents chrétiens, fidèles à Dieu, au trône et à l'abbaye, qui ne lui laissa guère, d'ailleurs, qu'une aiguille pour tout patrimoine; M. Charles-Antoine Blanchet chercha longtemps sa voie avant de la trouver. Il regardait, chemin faisant, à droite et à gauche, sans savoir trop quoi: mais, si ses yeux ne distinguaient pas très bien, il y avait une chose dont il se rendait compte à merveille, c'était du feu sacré qui le brûlait intérieurement, c'était de son insatiable désir d'apprendre. Plus l'instruction première avait été pour lui le fruit défendu, plus il voulait y mordre à belles dents et n'importe quand ni comment. C'est ainsi que notre érudit futur commença par se faire botaniste et géologue, comme en témoignent les fossiles et les plantes, au nombre de plus de mille, annexés à sa bibliothèque. Puis, il interrogea les vieillards et recueillit leurs souvenirs. Le bruit qui se fit autour des fouilles le séduisit ensuite. Abandonnant à M. l'abbé Cochet la glorieuse visite des tombeaux, il sut borner son zèle à l'exploration plus modeste des greniers, et disputer à cette classe particulière de savants, chantée par La Fontaine, bon nombre de registres, plans terriers, chartes ou vidimus. Collectionner, et collectionner tout, partout et toujours, telle fut désormais l'idée fixe, la passion dominante et féconde de la vie de M. Blanchet, passion qui

usa les souliers de son âge mûr, et à laquelle, devenu infirme et vieux, il ne cesse d'obéir encore à l'heure qu'il est.

Enfin, vers 1852, M. Blanchet, avec le concours et sous les auspices de M. Lechevrel, maire de Montivilliers, put parvenir au faite de son ambition et réaliser le rêve de sa vie entière, en posant le premier in-douze sur les rayons d'une bibliothèque publique, qui ne compte aujourd'hui pas moins de cinq mille volumes.

En présence d'un pareil dévoûment et d'un pareil succès, la Commission, s'inspirant avec raison de l'esprit de l'arrêté de M. de Vanssay, son second fondateur, en date du 15 décembre 1821, a estimé qu'il y avait quelque chose à faire, et, sur la proposition d'un de ses membres, M. de Beaurepaire, a décidé, pour se prononcer plus en connaissance de cause, que la bibliothèque de Montivilliers ferait l'objet d'une visite et d'un rapport dont je serais doublement chargé.

C'est le résultat de cette mission, accomplie les 2, 3 et 17 mars dernier, avec plus de bonne volonté que de compétence, que j'ai l'honneur de vous soumettre en ce moment.

Loin de moi la prétention d'avoir épuisé, malgré mes efforts et rien qu'en trois séances, cette mine curieuse que l'on appelle la bibliothèque de Montivilliers. J'ai grimpé sur bien des chaises, monté bien des fois à l'échelle, bien fatigué l'escabeau; j'ai exploré maints rayons, interrogé maintes armoires; j'ai fouillé partout, mais soyez sûrs que je n'ai pas tout vu, tout découvert, tout noté. Moissonneur de Booz, j'ai fauché à travers le champ: mais je n'ai pas enlevé toutes les gerbes. j'ai encore laissé des épis pour Ruth.

Le voyage autour de la bibliothèque de Montivilliers peut se diviser en trois parties: — Imprimés, manuscrits, objets divers.

Notre confrère lit ensuite une notice détaillée sur les livres de Montivilliers.

Graville-Sainte-Honorine. — M. l'abbé Cochet informe la Commission que la statue de la Vierge, qu'il avait été un moment question de placer sur la tour de l'église de Graville, a été définitivement installée dans le jardin, au pied de l'église.

M. Pelay rappelle le projet d'inscription à élever à Cavelier de la Salle, dans la cathédrale.

M. l'abbé Cochet indique les difficultés qui ont entravé jusqu'ici la réalisation de ce projet.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

Vicomte d'ESTAINOT.

SÉANCE DU 13 MAI 1874.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET, VICE-PRÉSIDENT.

SOMMAIRE : — Installation de la Commission. — État de présence. — Membres excusés. — Lecture et adoption du procès-verbal du 26 mars 1874. — Désignation de M. Brianchon, secrétaire provisoire. — Nomination de M. Legrand, membre de la Commission des antiquités. — Ouvrages adressés à la Commission. — Objets offerts à la Commission. — M. L'ABBÉ COCHET : Cercueils mérovingiens d'Epouville ; sépultures mérovingiennes de Gisors ; encastrement d'une pierre tombale dans l'église de Crosville-sur-Scie, et d'une pierre tombale et d'un obit, dans l'église de Manéhouville. — M. HARDY : Objet du moyen-âge de Neuville. — M. L'ABBÉ COCHET : Antiquités de Neuville. — M. HARDY : Monnaies romaines

de Dieppe, et cimetière franc à Martigny. — M. DE MERVAL : Badigeonnage de Saint-Georges de Boscherville. — M. GOSSELIN : Médaille d'or du duc de Bretagne, François II. — M. DE MERVAL : Inscription tumulaire de Richard de Cœtlogon. — M. DE GIRANCOURT : Fauchard romain. — M. BRIANCHON : Bibliothèque musée de Montivilliers, rapport et photographies. — M. PELAY : Vase et monnaies de Henri II ; porte Guillaume-Lion. — Vœu de la Commission pour la conservation de la porte Guillaume-Lion.

Le mercredi 13 mai 1874, à deux heures après midi, la Commission des Antiquités s'est réunie, pour la première fois, dans le nouveau local affecté à ses séances et qui portera son nom. La salle de la Commission des antiquités, est située à l'hémicycle du premier étage des bureaux de la Préfecture, et prend jour par cinq hautes fenêtres, sur les jardins de l'hôtel et le boulevard.

Cette installation, désirée depuis longtemps, et qui, sans l'agrandissement récent de la Préfecture, n'aurait pu encore être réalisée, est également due, fait observer, en prenant place au fauteuil, M. le vice-président, à la bienveillance de M. le préfet Lizot et à la sollicitude du Conseil général, si dignement représenté au milieu de nous, par M. d'Iquelon et M. de Girancourt.

Etaient présents : MM. l'abbé Cochet, vice-président ; d'Estaintot, secrétaire ; Bouquet, secrétaire-adjoint ; Darcel, de Glanville, Desmarest, de Beaurepaire, de la Londe, de Merval, Paul Baudry, de Girancourt, Brianchon, de Bellegarde, Gosselin, de la Serre, Hardy, Lormier et Pelay.

S'étaient fait excuser, par lettre, M. Gouellain, et M. Morin, par M. Brianchon.

À l'ouverture de la séance, M. le vicomte d'Estaintot, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, en date du 26 mars 1874, qui est adopté sans réclamations.

M. d'Estaintot se retire.

M. Brianchon est invité, par M. le Président, à remplir les fonctions de secrétaire.

Nouveau membre. — M. le Président informe la Commission que, par arrêté en date du 27 mars dernier, M. le Préfet a nommé membre de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure M. Legrand, vice-président du Conseil de préfecture, en remplacement de M. de Lépineois, décédé.

Hommages. — Ont été adressés à la Commission les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. xxxiv. 4^e série, l. 4.

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, t. viii. Années 1870, 71, 72 et 73.

Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. xiv.

Mémoires de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. 1866-1870.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie. 85 et 86^e livr., Janvier-Juin 1873; 87 et 88^e livr., Juillet-Décembre 1873. 21^e et 22^e années.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société Académique de Boulogne, t. II, 1874. 1^{re} fascicule.

Bulletin de la Société Dunoise. N^o 20, avril 1874.

Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry. Années 1870, 1871 et 1872.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon. Séance du 25 août 1873.

M. le Président offre à la Commission :

1° La photographie du bel épi fleurdelysé de la Tour Jeanne Darc, de M. Marrou ;

2° La photographie d'un autographe, qu'il a rapportée de Château-Thierry, autographe signé *De La Fontaine* ;

3° Deux planches en cuivre, données par M. l'abbé Decorde, reproduisant les principaux monuments de Gournay, et provenant de l'ouvrage de M. Daniel Gurney ;

4° Un dessin de l'église du Mont-aux-Malades, par M. Quemin.

M. le Président félicite M. Darcel d'être venu prendre part aux travaux de la Commission, et l'engage à faire au *Bulletin*, de la plume diserte dont il sait buriner les choses d'art et d'antiquité, les honneurs du *Journal de Rouen*.

Epouville. — Cercueils francs. — Les fouilles d'Epouville, ancienne station importante, saisissent ensuite l'oreille de la Commission. Quatre cercueils, dit M. l'abbé Cochet, en pierre de Vergelé, fermés d'un couvercle tectiforme, viennent d'être trouvés le mois dernier, dans une ferme de M^{me} de la Châtre, dite ferme de la Poste, et occupée par M. Lambert, à 50 centimètres de profondeur. Orientés nord-est et sud-ouest, larges à la tête, étroits aux pieds, trois de ces cercueils étaient entiers : un seul se composait de deux morceaux. Deux corps gisaient dans chaque

cercueil. Ni vases, ni armes ne les accompagnaient.

Divers objets, tels que deux sabres ou scramasaxes ; un couteau, une lance en fer, deux agrafes en bronze avec leurs plaques, et deux vases en terre noircis à la plombagine, exhumés des terrains environnants, ont paru à M. l'abbé Cochet avoir fait partie du mobilier sépulcral, et donner aux cercueils une date certaine.

M. le vice-président considère les tombeaux d'Epouville comme une sépulture de famille, qu'il fait remonter à la période mérovingienne, des VI^e, VII^e et VIII^e siècles, de Clovis à Charlemagne.

Ces « épaves du temps, » comme il les appelle, sont en tout pareils aux sarcophages contemporains de Waraton, découverts à Montivilliers en 1867, et conservés au musée de cette ville.

Le seul cercueil d'Epouville, qui soit demeuré intact, a été retenu par M. Lambert.

Lisors. — Sépultures franques. — M. l'abbé Cochet rend compte ensuite de son pèlerinage archéologique à Lisors, village voisin des Andelys.

En élargissant le chemin d'accès à la ferme modèle de M. l'avocat-général Pouyer, où, entre autres merveilles, une puissante turbine remplace la vapeur comme force motrice, les ouvriers ont heurté des sépultures contenant divers objets, notamment une agrafe et un vase, qui suffirent à constater l'existence d'un cimetière mérovingien.

La reconnaissance de cette nécropole antique a eu lieu en présence de MM. Izarn, Méry et l'abbé Lebeurier, d'Évreux.

De Lisors, la vue embrasse les imposantes ruines de

l'abbaye de Mortemer-en-Lyons, parmi lesquelles on distingue encore l'église et le cloître.

C'est de Mortemer que sortirent les religieux, appelés, pour la seconde fois, à défricher dans la *Haye-de-Lintot*, entre Bolbec et Lillebonne, le sol de la célèbre abbaye du Valasse ou du Vœu. Ces pionniers du cénobitisme, c'est-à-dire de l'agriculture, de la morale et de l'instruction, s'arrêtèrent un instant à Rouen, pour réparer leurs forces, à la table de l'archidiacre Laurent. Puis ils descendirent la Seine jusqu'au Vieux-Port, où deux illustres sœurs, les deux Mathilde, l'une impératrice, l'autre abbesse de Montivilliers, les reçurent avec des transports de joie, et en s'écriant : « Voilà les bénis de Dieu ! voilà les envoyés du ciel ! »

Partis la veille de Mortemer, Richard de Blosseville et ses compagnons prirent possession de la terre du Valasse, le mercredi 13 juin 1157.

Les premiers moines choisis par Waleran, comte de Meulan, qui partagea avec l'impératrice Mathilde l'honneur d'avoir fondé l'abbaye du Valasse, étaient retournés au monastère anglais de Bourdeilles, d'où ils étaient venus, après avoir vainement essayé de planter leur tente à l'endroit qui porte aujourd'hui le nom de ferme de Saint-Marcel, où l'on voit encore les murs d'une ancienne chapelle, et où l'on a trouvé, il y a trente ans, en abattant des pommiers, des cercueils en pierre fleurdelés, que l'on a soigneusement renfouis.

Franchissant ensuite les six cents ans d'existence de l'abbaye du Valasse, M. l'abbé Cochet redit les douleurs religieuses de 1792 ; la vente de l'église, par M. Begouen, de Meaux, en 1810 ; les restes d'architecture des XII^e et XIII^e siècles, ignorés de M. Vitet,

reconnus par M. de Caumont, et confirmés par M. l'abbé Cochet à M. de Montalembert ; les balustrades, l'aiguille et la cheminée du xvi^e siècle qui décorent, soit le parc, soit l'orangerie du château ; les tourelles d'angle de l'enclos abbatial, dont trois subsistent encore aujourd'hui, et finalement la merveilleuse croix du xii^e siècle, conservée au musée des antiquités de Rouen, que l'on croit un don de l'impératrice Mathilde elle-même.

C'est ainsi que l'abbaye de la Sainte-Vierge de Mortemer-en-Lyons, à l'occasion des sépultures mérovingiennes de Lisors, a donné une seconde fois la vie, au bout de sept cent dix-sept ans, à l'abbaye de Notre-Dame du Valasse.

Crosville et Manéhouville. — Dalles encadrées. — M. l'inspecteur des monuments religieux a fait encadrer deux pierres tombales et un obit, dans les églises de Crosville et de Manéhouville, aujourd'hui réunies pour le culte à Anneville-sur-Scie. Ces pierres, dont l'emplacement a dû être relevé avant l'opération, et consigné sur les registres de la fabrique, sont datées de 1541, 1556 et 1631.

Anneville-sur-Scie est une ancienne dépendance du marquisat de Manneville-Charlesmesnil, créé en 1660. « C'est aujourd'hui, écrit l'historien des *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, la métropole d'où relèvent les trois églises, jadis paroissiales, de Notre-Dame de Manéhouville, de Saint-Pierre de Crosville, de Saint-Martin de Dénestanville et même de la collégiale de Charlesmesnil. »

Crosville-sur-Scie était, en 1678, un fief qui appartenait à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. La dalle

tumulaire que M. l'abbé Cochet a fait relever dans cette église, en 1873, représentant un personnage aux mains jointes, porte l'inscription suivante :

CY GIST

HONORABLE HOMME MICHEL LARCUYER EN SON VIVANT
RECEPVEUR DE CROSVILLE POUR MM. LES RELIGIEUX DE
S^l. OUEN DE ROUEN LE QUEL TRESPASSA LE VENDREDI
7^e IOUR D'OCTOBRE 1556 POUR LE QUEL ON CELEBRE A
PERPETUITE EN LEGLISE DE CEANS UNE MESSE EN LHON-
NEUR DES CINQ PLAIES DE N. S. I. C. LE IOUR DU VENDREDI

L'église de Manéhouville avait été donnée à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, par Emmeline, vicomtesse d'Arques, fondatrice de ce monastère. La dalle tumulaire relevée dans cette église, par M. l'abbé Cochet, a un riche encadrement de colonnes ioniques, avec frontons et autres élégants détails. C'est le tombeau d'un châtelain et d'une châtelaine, couchés mains jointes et vêtus de leurs plus beaux habits de fête. La tête et les mains sont des incrustations de marbre blanc. M. l'abbé Cochet a cru lire autour :

CY GIST

NOBLE HOMME FRANÇOIS LE MARINIER QUI DECEDA
LE XXIII^e IOUR ... DE LAN M. V^e XLI

La seconde dalle, relevée et encastrée dans les murs de l'église de Manéhouville, est l'obit de François Gaffer, curé de Manéhouville au xvii^e siècle (1631), qui fonda la chapelle des Saints François-de-Paule et d'Assise, au hameau de Bos-l'Abbé, et en céda le patronage à Catherine Guillebert, femme 1^o de Jacques de Manneville, ecuyer, et 2^o de Henri Martel, seigneur de Bacqueville-en-Caux. Cette fondation servait de pavage ;

elle était en partie effacée par les pieds des fidèles. M. l'abbé Cochet a cru devoir la faire restituer à Dieppe, par M. Caulier. M. l'abbé Comont, curé de Saint-Pierre-le-Viger, qui l'avait vue il y a quinze ans, et qui, comme on sait, a recueilli les inscriptions d'un grand nombre d'églises du diocèse, a beaucoup aidé M. l'abbé Cochet dans cette restitution.

Dieppe. — Découvertes. — M. Hardy présente à la Commission une espèce de bouton, attribué au moyen-âge, et trouvé au bas de la côte de Neuville-le-Pollet, il y a plusieurs années.

M. le vice-président rappelle, à ce sujet, que Neuville s'est toujours montré fécond en antiquités de toute sorte, et surtout romaines. Il y a été trouvé, rien qu'à sa connaissance, plus de cinq cents vases.

Lecture est donné par M. Hardy, de deux notes concernant, l'une, des monnaies romaines, trouvées à Dieppe, en 1720, l'autre, un cimetière franc, découvert à Martigny, le 12 février dernier. Nous croyons devoir insérer en entier ces notes, aussi concises qu'intéressantes :

Monnaies romaines trouvées à Dieppe, en 1720. — Les annales manuscrites de nos vieux chroniqueurs n'intéressent pas seulement ceux qui s'occupent de recherches historiques, elles fournissent parfois aux archéologues des renseignements précieux.

M. l'abbé Cochet, dans son *Répertoire archéologique*¹, signalait en 1872, d'après le manuscrit de David Asseline, des découvertes importantes, faites au Mont-de-Caux, près Dieppe, de 1660 à 1682.

¹ *Répert. archéol. de la Seine-Inférieure* ; Paris, imp. Nationale, 1872, colonne 563.

Entre ces découvertes, il convient de rappeler celle qui fut faite au mois de novembre 1632, dans le chemin raviné qui va de Janval à Dieppe, d'un pot de terre contenant plus de quatre cents monnaies romaines en argent ¹.

Michel-Claude Guibert, dans l'un des manuscrits de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe*, rapporte une découverte semblable qui eut lieu, en 1720, de l'autre côté de Dieppe, auprès de l'ancienne léproserie de Saint-Jean de Jérusalem.

Parlant des terrains qui avoisinaient la vieille tour, dite de *Jérusalem*, où l'Hôpital général de Dieppe entretenait encore un lépreux, en 1710 : « On ne peut douter, « dit-il, que ce lieu n'ait été fortifié, comme il paroît par « le fond du terrain qui est tout de rapport ² et par les « restes de la grande tour. — On croit avec raison que ce « fut en 1589, lorsque le Roy Henry IV se retira sous « les murailles de la ville. D'autres disent que ces fortifi- « cations sont plus anciennes. La raison qu'ils en donnent « est que, dans une petite cavée faite par une ravine, qui, « en descendant de Neufville, passe proche de cette tour, « on a trouvé, en 1720, un pot de terre plein de médailles « dont plusieurs étoient de Jules Cæsar ³. »

Nous laissons de côté la question des fortifications, qui n'a rien à voir ici avec l'époque romaine, et nous nous contenterons d'enregistrer la découverte archéologique.

Tout le pied des coteaux de Neufville est, on le sait,

¹ David Asseline, *Antiquitez et chroniques de la ville de Dieppe* : — 1874, t. I, p. 15-17.

² M. l'Abbé Cochet, dans la *Seine-Infér. hist. et archéol.*, 2^e éd., p. 237, dit avoir observé à cette même place, une couche de déblais antiques, qui n'a pas moins de six mètres de profondeur.

³ M. C. Guibert. *Mém. pour servir à l'hist. de Dieppe* : M. S. petit in-4^o, (provenant de la bibliothèque de M. P.-J. Féret), p. 454.

rempli de restes de constructions et de débris antiques. Cette position romaine, étudiée pour la première fois, en 1820, par M. P.-J. Féret, est connue des archéologues sous le nom de *Station de Bonne-Nouvelle*.

Récemment encore, des ouvriers, employés en cet endroit à des travaux de terrassement, nous ont apporté plusieurs monnaies romaines, dont un grand bronze au type de Trajan.

Martigny. — Découverte d'un cimetière de l'époque franque. — A deux kilomètres et demi au sud d'Arques et sur les bords de la Varenne, se trouve le village de Martigny.

Le séjour des Romains y fut constaté, en 1865, par M. l'abbé Cochet, dans une terre appelée *les Maladreries*. On traçait alors la route départementale n° 41, et les ouvriers employés à ce travail rencontrèrent sous leurs pioches de nombreuses tuiles à rebords.

En signalant cette découverte, dans la *Seine-Inférieure historique et archéologique* ¹, M. l'abbé Cochet émettait l'opinion que le territoire de Martigny, à cause de sa proximité du château d'Arques, avait dû être également habité à l'époque franque.

Ces prévisions sont aujourd'hui pleinement confirmées.

Le 12 février dernier, des ouvriers défrichant un terrain dépendant de la propriété de M. P. de Blangermont, au lieu dit le *Gros-Hêtre*, ramenèrent à la surface du sol des ossements humains, et des objets divers, en terre et en métal.

Ils n'y attachèrent d'abord aucune importance, et poursuivirent quand même leurs travaux.

Huit à dix sépultures, autant que nous avons pu nous en assurer, ont été ainsi impitoyablement bouleversées et sont perdues pour la science.

L'un des ouvriers cependant mit de côté un grand

¹ La *Seine-Inf. hist. et arch.*, 2^e éd., p. 248.

couteau en fer ou scramasaxe, et un vase en terre noire, et les rapporta chez lui.

Informé de ces découvertes, le sieur Delahaye, fermier de M. de Blangermont, s'empessa d'en avertir par dépêche télégraphique M. l'abbé Cochet, et eut la bonne attention de venir à Dieppe même nous en prévenir.

Le lendemain, 18 février, nous nous rendîmes à Martigny, et n'eûmes pas de peine à reconnaître que nous étions en présence d'un cimetière de l'époque franque.

Le matin même, M. Lacaille, amateur à Arques, avait fouillé une tombe.

Le squelette, appartenant à un adulte, gisait dans la craie blanche, à un mètre environ de la surface du sol, et, comme ceux rencontrés les jours précédents, était orienté du Nord au Sud, la tête au Nord.

Cette orientation, tout anormale qu'elle puisse paraître, a déjà été constatée par M. Féret à Sainte-Marguerite-sur-Mer, en 1840, et par notre honorable vice-président à Etretat en 1835, à Epinay, près Dieppe, en 1847, à Saint-Aubin-sur-Scie, en 1853, et à Ouville-la-Rivière, en 1854.

Près de l'épaule droite et la pointe en haut, se trouvait placé un scramasaxe de cinquante centimètres de longueur. La lame, longue de trente-deux centimètres, est exceptionnellement forte, et a cinquante-cinq millimètres de largeur à la base.

Les autres objets en fer sont : 1^o un petit couteau malheureusement brisé ; 2^o une tige cylindrique, ployée à deux endroits, d'une longueur totale de vingt-sept centimètres, et d'un usage difficile à déterminer. Peut-être est-ce la hampe d'un javelot.

Le bronze était représenté par une bague (ou anneau) plat, ciselé avec goût et par trois pièces, la *plaque*, la *contre-plaque* et l'*agrafe*, formant la garniture d'un ceinturon.

Ces trois plaques sont assurément les objets les plus

intéressants sortis jusqu'à ce jour du cimetière de Martigny, et, par la richesse de leurs dessins gravés à la pointe et leur cachet véritablement artistique, méritent d'être rangées parmi les plus belles garnitures de ceinturon qui aient été trouvées dans la Seine-Inférieure.

Nous signalerons enfin un vase de terre grise à couverture noire, qui fut recueilli entre les jambes du mort, l'ouverture très-inclinée vers le corps.

Haut de dix centimètres, il présente onze centimètres de diamètre dans la partie la plus bombée, et neuf à l'orifice.

Le 5 mai courant, aidé de M. de Blangermont, nous tentâmes une petite fouille au cimetière du *Gros-Hêtre*, et sondâmes les terrains avoisinant, à droite et à gauche, la sépulture si heureusement explorée par M. Lacaille.

Nos recherches, malheureusement, ne furent pas couronnées de succès. Nous ne trouvâmes que le terrain naturel, sans aucune trace de remaniement.

Il est à présumer que les sépultures rencontrées jusqu'ici se trouvaient à l'extrémité du cimetière, et que celui-ci s'étend plutôt dans la partie déclive du terrain et vers le Nord.

Saint-Martin-de-Boscherville. — Abbaye de Saint-Georges. — M. de Merval signale ensuite à la Commission certains travaux de blanchiment, dans l'intérieur de l'abbaye de Saint-Georges, qu'il critique. M. l'abbé Cochet déclare qu'il a surveillé ce qu'il n'a pu empêcher, et que M. le curé de Saint-Georges a pris conseil pour faire le mieux possible. On n'a pas touché à une seule pierre. Les embellissements ne sont que transitoires, et il sera facile de réformer le carrelage intérieur qui, après tout, vaudra mieux pour le culte, que la chaux qui blanchissait le mur auparavant.

Crestot (Eure). — *Pièce d'or.* — M. Gosselin fait passer sous les yeux de la Commission une médaille d'or trouvée à Crestot, département de l'Eure, avec cette légende :

DEVS IN ADIVTORIVM MEVM INTENDE
 + FRANCISCVS DEI GRATIA BRITONVM DVX .

François II, duc de Bretagne, inhumé dans l'église des Carmes de Nantes, fut le père d'Anne de Bretagne, qui épousa deux rois de France, Charles VIII et Louis XII. Au xv^e siècle, remarque M. l'abbé Cochet, les monnaies n'avaient d'autre date que le nom du prince ; on n'y mettait pas encore l'année.

Tosny. — *Inscription.* — M. de Merval communique l'inscription suivante de l'église de Tosny, près des Andelys, qu'il a relevée sur la pierre tombale de Richard de Coetlogon, encastrée dans le mur du chœur, du côté de l'Évangile.

Écrite en gothique bâtarde de la fin du xvi^e siècle, cette inscription offre un spécimen de versification prosaïque, dont le graveur ne s'est pas douté, à en juger par la copie textuelle, ligne pour ligne, qu'en donne notre confrère :

Inscription gravée sur pierre, encastrée dans la muraille du chœur de l'église de Tosny.—Côté de l'évangile.

—

Richard de Coetlogon a vertus asseruy /
 feust sieur de Tony appres avoir servy /
 le grand Francoys p^r secondz Henry Francoys
 mesmes Charles IX^{me} puissantz roys des
 Gallois / durant les guerres et paix tant
 en fort que champaigne / comme ung

valliant guerrier que en rien ne se
 paigne / et maistre d'hostel de tres singulier
 et bon / le sieur illustrissime car
 dinal de Bourbon / l'an mil cinq
 centz LX et six XV^{me} jour d'octobre
 il deceda et gist icy..... / de
 Coetlogon estoit maison noble
 et insigne / retenant des troians le
 très belliqueux signe. / Marguerite de
 Pilavoine-icy repose aussy / dame
 tres vertueuse son espouse aussy /
 prions donc O passans que dieu
 pardon leur face / et que la
 haut es cieulx il les recoipve
 et place

Forêt-Verte. — *Instrument de fer.* — M. de Girancourt expose un instrument de fer, trouvé dans la Forêt-Verte, à la base d'un amas énorme de cailloux, qui avait déjà attiré l'attention de M. de la Serre.

Cet instrument, un peu recourbé, naturellement ou par accident, ne coupait que d'un seul côté, et s'emmanchait au moyen d'une douille. M. l'abbé Cochet le considère comme une variété de fauchard, qu'il reporte à l'époque romaine, et que M. Hardy rajeunirait volontiers de plusieurs siècles.

Montivilliers. — M. Brianchon, qui avait donné, dans la dernière séance, l'introduction de son rapport sur la bibliothèque-musée de Montivilliers, créée par M. Blanchet, présente aujourd'hui la liste des principaux *objets divers* du musée, comprenant une centaine de pièces, et des principaux *livres* de la Bibliothèque, au nombre d'environ 130.

Nous nous bornerons à citer, dans les *objets divers*,

plusieurs sceaux matrices, dont un du xiv^e siècle; une bague révolutionnaire, à la double effigie de Marat et de Lepelletier de Saint-Fargeau; des écussons d'abbesses et de la ville de Montivilliers; un portrait de l'abbesse Kadot de Sebbeville, par Coupery; un timbre de l'abbaye, de 1388; des briques renaissance, de Saint-Eustache; un gorgerin en fer à reliefs, du xvi^e siècle; quelques spécimens d'antiquités franque et romaine, et cinq médailles gauloises, décrites par notre collègue, M. Roessler, dans son *Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre*.

Parmi les *livres*, on distingue plus de trente éditions du xvi^e siècle, parmi lesquelles des Frelon, des Plantin, un Henri Estienne, des Heures de Simon Vostre, et la Bible de Martin Lempereur de 1533.

Vu l'heure avancée, M. Brianchon remet la lecture de la 3^e partie du rapport, concernant les *manuscrits*, avec ses conclusions, à la prochaine séance.

Est ensuite communiquée la reproduction des gorgerin, médailles gauloises, et autres objets antiques du musée de Montivilliers, exécutées par M. E. Letellier, photographe des monuments historiques, au Havre.

Rouen. — Vase du xiv^e siècle. — M. Pelay soumet à la Commission un vase en terre grise, trouvé à Rouen, rue des Fossés-Louis VIII. Ce vase date du xiv^e siècle, et renfermait des monnaies de Henri II.

Porte Guillaume-Lion. — Le même membre expose que, par suite des projets d'assainissement du quartier Martainville, l'ouverture d'une large voie de communication, se dirigeant du portail des Marmousets de

Saint-Ouen à la Seine, menace de faire disparaître la porte de Guillaume-Lion, la dernière de Rouen, dont la construction, il est vrai, ne remonte qu'au xviii^e siècle, mais qui, par son caractère monumental, mérite d'être conservée.

Ne pourrait-on pas, ou restituer la *porte de Guillaume-Lion* dans un autre endroit, ou, mieux encore, la laisser où elle est actuellement, au milieu de la voie projetée, en l'isolant des maisons voisines, à l'exemple de ce qui s'est fait, à Paris, pour les portes Saint-Denis et Saint-Martin ?

La Commission, faisant droit à la requête de M. Pelay, émet le vœu que M. le Préfet veuille bien intervenir auprès de l'Administration municipale, pour aviser à la conservation de la *porte Guillaume-Lion*, monument qui honore la ville, et dernier spécimen des portes de Rouen.

A 4 heures 1/2, la séance est levée.

BRIANCHON,

Sous-Secrétaire de la séance.

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 1874.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET, VICE-PRÉSIDENT.

SOMMAIRE. — Etat des membres présents. — Etat des membres excusés. — Désignation d'un secrétaire. — M. BRIANCHON : lecture du procès-verbal du 13 mai 1874. — Adoption du procès-verbal. — Etat des publications offertes à la Commission. — M. L'ABBÉ COCHET : remerciements de M. Legrand, membre de la Commission ; présentation de M. Le Filleul des Guerrots, membre de

la Commission. — M. LE FILLEUL DES GUERROTS : remerciements. — M. L'ABBÉ COCHET : bas-relief de Saint-Etienne; stèle de Mésa; rouelles de plomb de la Loire; envoi du Bulletin aux Sociétés Savantes. — MM. L'ABBÉ COCHET, LORMIER, BOUQUET : cercueil en plomb de Saint-Hilaire. — M. L'ABBÉ COCHET : porte Guillaume-Lion; église de Brémontier. — M. DE Merval : inscription de l'église du Petit-Quevilly. — M. DE BEAUREPAIRE : actes de 1392 et 1697. — M. LE FILLEUL DES GUERROTS : gèôle de Vittefleury, et chapelle du Clos-Jacquet. — M. L'ABBÉ COCHET : sceau de Robert Coupequesne. — M. BOUQUET : autographe de la Fontaine. — M. BRIANCHON : manuscrits de Montivilliers. — M. L'ABBÉ COCHET : médaille Blanchet. — M. GOUELLAIN : antiquités diverses.

Se sont réunis à la Préfecture, dans la salle ordinaire de leurs séances, le mercredi 1^{er} juillet 1874, à deux heures après midi, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président, les membres de la Commission des Antiquités, dont les noms suivent : MM. l'abbé Cochet, vice-président; Bouquet, secrétaire-adjoint; de Beaurepaire, de la Londe, de Merval, Paul Baudry, Brianchon, Gouellain, Gosselin, de la Serre, Lormier et Le Filleul des Guerrots.

Ont adressé leurs excuses : MM. le vicomte d'Estaintot, secrétaire; l'abbé Lecomte et Pelay.

M. Brianchon est chargé de la rédaction du procès-verbal.

Lecture est donnée, par M. Brianchon, du procès-verbal de la dernière séance, en date du jeudi, 13 mai 1874, qui, après quelques observations, est adopté.

Hommages. — La Commission a reçu les publications suivantes :

Comptes-rendus et mémoires du Comité archéolo-

gique de Senlis. Année 1873. Senlis, M. DCCC . LX . XIV.

Ce volume contient : 1° *Analyse d'une lettre de M. l'abbé Cochet à M. l'abbé Caudel, touchant les capsules de plomb de M. Forgeais*; 2° *Etudes préhistoriques*, par M. de Maricourt, avec une réponse de M. l'abbé Valtier; 3° *Sceau-matrice en argent, d'un doyen d'Acy*, par M. le comte de Longpérier-Grimoard; 4° *Poids de plomb, trouvé à Ermenonville*, par M. Adrien de Longpérier; 5° *Notice biographique sur M. de Caumont*, par M. le comte de Longpérier-Grimoard; 6° *Note sur le sarcophage de Chantilly*, par M. J. Gérin; 7° *Les reliques de Saint Vigor*, par MM. les abbés Corblet et Valtier; 8° *Chemins gaulois de Senlis à Angicourt*, par M. l'abbé Caudel; 9° *Chemins des paissonniers, muettes et fous*, par M. l'abbé Caudel; 10° *Quelques notes concernant Senlis et ses environs, à l'époque de Charles VI*, par M. A. de Marsy; 11° *Etude sur la station préhistorique de Canneville, près Creil*, par M. A. Louchez; 12° *Rapport sur l'église de Montataire*, par M. L. Duthuit; 13° *Triptyque de Chauny*, par M. J. Gérin, etc., etc.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. T. II. Nice, 1873.

Ce volume contient : 1° *Inscriptions gallo-romaines de Mougins*, par M. A.-L. Sardou; 2° *Inscriptions anciennes, retrouvées ou inédites*, avec pl., par M. F. Brun; 3° *Découverte d'un second squelette humain, de l'époque paléolithique, dans les cavernes des Baoussé-Roussé, dites grottes de Menton*, avec pl., par M. E. Rivière, etc., etc.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1874. N° 1. Amiens, 1874.

Ce Bulletin renferme : 1° *L'église Saint Jean-Bap-*

tiste d'Hiermont, et les chanoines d'Amiens, d'après un manuscrit de 1739, par M. A. Van Robais ; 2° *Noms de potiers gallo-romains, découverts depuis quelques années, à Amiens, à Abbeville ou dans l'arrondissement et à Boulogne-sur-Mer*, par M. A. Van Robais ; 3° *Notes sur le fief Falentin, sis à Auxy-le-Château, en Picardie*, par M. le comte Leclerc de Bussy ; 4° *Trouaille à Merville-au-Bois, de monnaies de tous pays*, par M. Bazol ; 5° *Relation manuscrite, du séjour à Péronne du roi Louis XV, par MM. Saugrain, procureur du roi de l'hôtel-de-ville de Péronne et d'Assonviller-le-Jeune*, par M. Lefèvre-Marchand ; etc., etc.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
1^{er} trim. de 1874.

Ces Bulletins contiennent : 1° *Épithaphe de Rainaud, abbé de Saint Cyprien*, par dom François Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé, avec spécimen de l'inscription sur plaque de plomb, trouvée dans le tombeau de saint Cyprien ; 2° *Les fresques du château de Mons* (Hainaut), par M. de Longuemar ; 3° *Un fragment inédit de la vie de Louis VII, préparée par Suger*, par M. de la Boutetière, etc.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.
2^e semestre, année 1873. Vannes, 1874.

Ce Bulletin renferme : 1° *Liste des monuments à classer comme historiques, dans le département du Morbihan* ; 2° *L'homme fossile, résumé des connaissances acquises sur l'existence de l'homme dans l'Europe occidentale, et principalement en France, pendant les temps géologiques qui ont précédé l'époque actuelle*, par M. Arrondeau, etc.

Notice sur une sépulture célèbre à Beaune. (Tom-

beau d'Antoine Rousseau et de Barbe Deslandes, fondateurs de l'hospice de la Charité), par Charles Aubertin. Dijon, 1874.

M. Legrand, nouveau membre. — A son vif regret, M. Legrand, récemment nommé membre de la Commission des Antiquités, n'a pu encore assister à ses séances. L'honorable vice-président du Conseil de Préfecture a exprimé à M. l'abbé Cochet, toute sa satisfaction d'être appelé à prendre part aux travaux de la Commission, et l'a prié de vouloir bien en être l'interprète auprès de ses collègues.

M. des Guerrots, nouveau membre. — Par arrêté préfectoral, en date du 16 mai 1874, M. Le Filleul des Guerrots, propriétaire, demeurant à Heugleville-sur-Scie, est nommé membre correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure.

M. le vice-président présente M. Le Filleul des Guerrots à la Commission. Il fait ressortir les qualités qui distinguent le nouveau membre, et le signalait tout particulièrement au choix de M. le Préfet. M. Le Filleul des Guerrots possède surtout des connaissances profondes dans l'art héraldique, et viendra fortifier heureusement la section de cette science, si bien représentée déjà au sein de la Commission, par MM. de Merval et le vicomte d'Estaintot.

M. des Guerrots demande la parole, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Appelé par M. le Préfet à l'honneur de siéger parmi vous, je viens apporter mon modeste tribut aux travaux

qui ont placé si haut votre Société dans le monde scientifique. Je m'efforcerais de conserver les saines traditions de votre école. Heureux si je puis contribuer à reconstituer, par quelques découvertes, un point ignoré de notre histoire locale !

« Merci à vous, Messieurs, de bien vouloir me recevoir dans votre sein ! Merci à M. l'abbé Cochet, notre éminent Président, de bien vouloir me présenter sous ses auspices ! »

Bulletins. — Avis a été donné au Président de la Commission départementale des Antiquités, à Rouen, par le chef de division-adjoint au Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, de la transmission à diverses Sociétés Savantes de 46 exemplaires du *Bulletin de la Commission*, année 1873, t. III, 1^{re} livr.

Rouen. — *Bas-reliefs de Saint-Etienne.* — M. le vice-président expose à la Commission que M. le curé de la cathédrale, un de ses membres, a le désir de faire une souscription, afin que l'on puisse sculpter le bas-relief de la chapelle Saint-Etienne, à l'église Notre-Dame de Rouen. Il rappelle, à ce propos, toutes les séances où la Commission s'est occupée de ce bas-relief, destiné à remplacer la représentation faite en 1584, par Etienne Desplanches.

La Commission, entièrement édifiée sur cette affaire qui lui est très-connue, est heureuse d'apprendre les efforts que le clergé de la cathédrale se propose de faire, dans un but de restauration. Elle s'associe à cette bonne pensée, et elle est unanime à l'approuver.

Elle prie en même temps M. le Préfet de vouloir bien accorder la somme de quatre cents francs, qui lui est demandée, pour contribuer à cette œuvre artistique.

Stèle de Mésa. — La fameuse stèle de Mésa, poursuit M. l'abbé Cochet, le plus ancien monument épigraphique connu, puisqu'il remonte à l'an 876 avant J.-C., et dont il a été question lors de sa découverte, dans les procès-verbaux de notre Commission, vient d'être cédée au Musée du Louvre, par son inventeur, M. Clermont-Ganneau, moyennant une somme de 17 mille francs. C'est un honneur pour l'administration du Musée, et une gloire pour la France.

Rouelles de plomb. — Communication est ensuite donnée, par M. le vice-président, de l'extrait suivant du *Bulletin d'Emulation de l'Allier*, t. XIII, 2^e livraison, p. 162-163, relatif aux rouelles en plomb trouvées dans la Loire :

Orléans. — *Rouelles en plomb dans la Loire.* — Les dragages qui se font dans la Loire, sur l'emplacement du pont des Tournelles, à Orléans, ont mis à découvert une immense quantité d'antiquités gauloises, gallo-romaines, mérovingiennes, du moyen-âge et de la renaissance, tant en poteries qu'en bronze, et surtout en plomb. Ces dernières, à elles seules, formeraient une collection des plus remarquables. Parmi les antiquités dites gauloises, deux archéologues de cette ville ont recueilli plus de 1,500 rouelles, offrant à peu près quinze types variés. Ces rouelles, dont l'usage est encore très-commenté, sont cependant considérées comme ayant servi de monnaie. Parmi les dernières, exhumées du fond du fleuve, au mois de juillet dernier, il s'en est rencontré une, portant des fleurs de lys comme ornementation sur les deux faces, ayant le type de celles employées à l'époque de Louis XI, puis deux autres, portant chacune une inscription latine en capitales du XI^e siècle, et dont le sens n'est pas encore défini.

L'une porte : LOSTERII

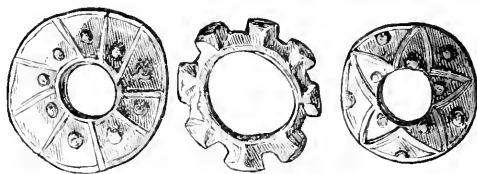
Ou : OSTERII

Et l'autre : OSTERRIARETI

La définition de ces légendes jettera probablement de la lumière sur ce point obscur, sur lequel sont divisées les opinions des numismatistes.

Extrait du *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, t. XIII, 2^e livraison, p. 162-163.

(Nous donnons ici le dessin de trois de ces rouelles trouvées dans la Loire et offertes au Musée de Rouen par M. l'abbé Desnoyers.)



ROUELLES EN PLOMB (1874).

Rouen. — *Cercueils romains en pierre et en plomb.*
— M. l'abbé Cochet résume la découverte d'un cercueil en plomb, à Saint-Hilaire, ainsi décrite dans le *Nouvelliste de Rouen*, du 17 juin 1874.

M. l'abbé Cochet nous communique la note suivante, sur la découverte qui vient d'être faite dans les terrassements opérés sur l'emplacement de la future église de Saint-Hilaire. Il s'agit, comme on sait, d'un sarcophage en plomb datant du iv^e ou v^e siècle de notre ère :

La semaine dernière, dans les terrassements opérés pour niveler l'assise de la future église de Saint-Hilaire, on a trouvé au bord du chemin qui conduit à Darnétal,

un grand cercueil en pierre du pays, qui contenait un sarcophage en plomb. Ce genre de cercueils de pierre, contenant des sarcophages en plomb, n'est pas nouveau à Rouen. Déjà il en a été trouvé de pareils en 1843, dans les sépultures de Quatre-Mares, et on avait également recueilli dès 1837, dans le quartier Cauchoise, un cercueil semblable, qui est au Musée de Rouen.

Ce grand cercueil de pierre, long de 2 mètres 70, était fait avec du moëllon de nos contrées. Nous ne pensons pas qu'il vienne des carrières de Caumont, ou du Val-des-Leux. Nous croyons plutôt qu'il provient de la carrière de Bihorel ou des environs de Rouen. Le couvercle qui le fermait était d'une forme à peu près circulaire; toutefois, ce cercueil était grand comme l'époque romaine qui l'avait produit.

Ce tombeau contenait, comme nous venons de le dire, un sarcophage en plomb, dont les feuilles n'avaient pas même été soudées. On avait seulement pratiqué des saillies de chaque côté, pour soutenir le couvercle qui ne se reployait point.

Ce sarcophage, long de 1 mètre 93, était égal en largeur à chacun de ses bouts. Nous n'avons mesuré que 35 à 36 centimètres. La profondeur ne dépassait pas 29.

Chose singulière et pour nous entièrement inconnue à cette époque, le corps du défunt avait été enveloppé dans une chape de plâtre gâché, et ce plâtre avait entièrement pris la forme du corps et celle du cercueil. C'est la première fois que nous trouvons dans un sarcophage en plomb une chape de plâtre gâché de cette sorte. De cette façon, le corps avait été parfaitement conservé, et nous avons retrouvé intacts les ossements d'une adulte, dont la longueur n'était guère moindre de 1 mètre 90. Malheureusement, aucun objet d'art n'accompagnait ces restes si soigneusement conservés.

Mais nous ne doutons pas que ce grand sépulcre n'appartienne à cette partie de l'époque romaine, qu'on ap-

pelle l'*inhumation*. Pour nous, cette sépulture remonte évidemment au 1^{er} ou au 2^e siècle de notre ère.

A côté de ce grand cercueil était encore un sarcophage en plomb, que nous croyons celui d'une femme, mais qui, n'étant nullement protégé, a été considérablement affaissé par le sol. Il ne s'y est rencontré que les ossements du squelette.

Long de 1 mètre 54, sa profondeur était de 30 centimètres, sa largeur à chacun des bouts ne dépassait guère 30 centimètres.

Nous devons dire que ces sépultures, qui se sont rencontrées sur le bord du chemin, étaient voisines d'une voie romaine. On sait que les anciens aimaient à se faire enterrer sur le bord des chemins. Déjà, en 1865, deux cercueils de plomb avaient été trouvés sur ce même chemin, à l'entrée du bourg de Darnétal. M. Thaurin en avait donné la description dans le *Journal de Rouen*, du 1^{er} novembre de la même année.

N'oublions pas de dire qu'en 1828 et en 1839, on trouva des cercueils de plomb à l'auberge qui porte l'image de Saint-François, tout près du passage Sainte-Claire. On voit, une fois de plus, la coutume si abondante à Rouen des cercueils de plomb, dont un exemple a été rencontré en 1852, dans l'enclos du couvent d'Ernemont.

Une discussion s'engage entre M. Lormier et M. l'abbé Cochet, à propos de la chape de plâtre qui formait le troisième cercueil. M. Lormier suppose que le mort aura été couché dans un lit de plâtre pulvérisé, qui se sera solidifié par l'infiltration des eaux. Tandis que M. l'abbé Cochet est d'avis contraire, et pense que le plâtre aura été gâché au moment de l'inhumation.

On a recueilli, près de ce cercueil, outre une clé en bronze, deux vases, aujourd'hui conservés à la mairie, et un vase rougeâtre d'une grande épaisseur et de forme

circulaire achetée pour le Musée par M. l'abbé Cochet. Ce vase ne devait contenir que des offrandes. On n'a pas dit qu'on y eût trouvé d'ossements brûlés.

Rouen. — Porte Guillaume-Lion. — La question de conservation de la porte Guillaume-Lion revient à l'ordre du jour. M. l'abbé Cochet a vu l'un des adjoints de la ville, M. Barrabé, et a plaidé auprès de ce fonctionnaire en faveur de nos monuments menacés. La cause est entendue. Tout ce que peut faire l'administration municipale, c'est d'épargner l'aitre de Saint-Maclou, mais la porte Guillaume-Lion est condamnée à mort.

Après une discussion approfondie, à laquelle se livrent la plupart des membres, et d'où il résulte que les efforts de la Commission n'étant pas restés étrangers une première fois à la conservation de l'aitre Saint-Maclou, il y a lieu d'espérer qu'il en sera encore aujourd'hui de même pour la conservation de la porte Guillaume-Lion; que le devoir de la Commission est tout tracé, d'ailleurs, et qu'elle n'a qu'une chose à faire, suivre l'exemple de ses devanciers.

En conséquence et attendu :

1° Que depuis quarante ans que l'on cherche à renverser ce monument, notamment en 1837 et 1838, les administrations successives appelées à défendre les intérêts de la ville et du département ont été unanimes à le protéger;

2° Qu'une adresse spéciale pour la conservation de la porte Guillaume-Lion, en date du 20 décembre 1846, adresse signée de M. Deville, inspecteur des monuments historiques, et de MM. Jean Rondeaux, Hilaire de Néville, Grégoire, Ballin, Barthélemy, André

Pottier, de la Quérière, Gustave Morin et Martin de Villers, tous membres de la Commission des Antiquités, a obtenu auprès du préfet d'alors, M. Dupont-Delporte, le succès qu'elle méritait et dont nous ne sommes pas moins assurés auprès de son successeur ;

3^o Que rien ne serait plus facile que de conserver la porte Guillaume-Lion, en la plaçant dans l'axe de la voie projetée et en l'isolant des maisons voisines, comme on le voit à Paris par l'exemple des portes Saint-Denis et Saint-Martin ;

4^o Qu'il est urgent de tenter un suprême effort et de renouveler, en l'appuyant des considérants qui précèdent, le vœu déjà exprimé dans la séance du 13 mai dernier.

La commission prie M. le Préfet d'intervenir encore une fois auprès de l'administration municipale, pour que satisfaction soit en même temps donnée, aux amis de l'hygiène, par l'ouverture d'une voie utile, et aux amis des arts, par la conservation de la porte Guillaume-Lion.

Brémontier-en-Bray. — Destruction de l'église.
— M. l'abbé Cochet donne, sur la destruction de l'église de Brémontier, des détails que nous ne pouvons mieux faire connaître que par l'insertion au procès-verbal de l'article suivant, publié dans le *Journal de Neufchâtel*, le 23 juin 1874 :

Les ruines sont toujours attristantes : mais rien ne parle plus à l'âme qu'une ruine d'église. Nous avons vu tomber des maisons à Paris, à Rouen et à Dieppe, c'est un spectacle qui afflige et désole, mais les restes d'une église pénètrent plus profondément le cœur. Un chrétien se sent vivement ému quand il voit tomber un temple où

ses pères ont prié Dieu, et où les siècles ont loué le Seigneur.

Ces pensées nous sont venues ces jours derniers, en visitant les ruines de Brémontier, près Neufchâtel. C'est avec une grande peine que nous avons vu ce temple descendre dans la tombe et la place d'une église s'effacer pour toujours. Nous n'y avons rencontré toutefois que ce que l'on trouve partout : un clocher brutalement tombé sur les murs, des tuiles s'étalant à la surface des murailles lézardées, des fenêtres brisées et des autels renversés sur le pavage. Partout on rencontre des débris qui affligent l'âme. Mais ce qui nous a le plus affecté, ce sont les souvenirs qui se rattachent à cette maison de prières et à ce coin de terre qui fut le berceau d'une génération fidèle.

Nous croyons que Brémontier signifie par excellence l'église du pays de Bray (*Braï monasterium*), et qu'il y eut là un monastère à l'époque mérovingienne. Suivant les auteurs du *Gallia christiana*, cette maison de prières s'appelait *Vintelane*. Elle fut donnée par Warraton, maire du palais, à l'abbaye de Fontenelle lors de sa naissance. Tous ceux qui ont écrit sur le pays de Bray placent à Brémontier le monastère de Vintelane, qui fut détruit au ix^e siècle par les Normands. Ce fief est toujours resté la propriété de Saint-Wandrille, dont le nom a remplacé celui de Fontenelle. On nous a assuré que le ruisseau qui coule à Brémontier, souvent connu sous le nom de Brébet, porte encore, dans la tradition, le nom de *Vintelane*.

Quoi qu'il en soit, cette terre fut sainte à l'origine, et il est pénible de la voir passée à l'état de sécularisation. Ceux qui sont témoins d'une transformation semblable s'affligent avec raison du sort qui est fait à cette terre, et ce n'est pas sans motif qu'ils se plaignent de voir disparaître pour toujours cette maison de Dieu.

Dans cette église, comme dans toutes celles du pays de Bray, on fit des dalles tumulaires avec des carreaux en

terre cuite. On en retrouve encore les débris dans une foule d'églises de ces contrées. Nous en avons recueilli plusieurs morceaux à Brémontier, et nous avons lu facilement sur l'un d'eux le nom de *Thomas*, qui fut celui de l'un des défunts. Les carrelages tumulaires que nous avons rencontrés ici remontaient au xv^e et au xvi^e siècle ; mais nous savons que la coutume s'élève au moins au xii^e siècle. Les chroniques nous apprennent qu'au xii^e siècle un abbé de Jumièges fut inhumé sous une tombe en terre cuite. Gaignières en avait connu beaucoup dans ses voyages.

Au xvi^e siècle, le chœur de Brémontier fut pavé avec des carreaux en terre cuite. Les uns avaient été vernissés en bleu et les autres en vert. Sur chacun de ces pavés on voyait une tête ou buste : nous avons cru y reconnaître celle de Notre-Seigneur et celle de la sainte Vierge. Il nous a paru qu'elles se distinguaient surtout par les encadrements. La tête de Notre-Seigneur était encadrée dans une couronne d'épines, l'autre au contraire était enfermée dans un serpent entrelacé. Des carreaux en terre, de la même espèce, se voyaient autrefois dans l'ancien chœur de Longueville, Ils ont disparu de ce dernier pays, comme bientôt il n'y en aura plus à Brémontier. Il n'en existera bientôt que dans les musées et dans les collections d'amateurs. L'usage de ces carreaux fut universel autrefois ; déjà le retour se fait sentir, et dans le pavage de nos églises nous voyons beaucoup de motifs empruntés aux carreaux du moyen-âge.

Dans le mur qui sépare le chœur de la nef, le xvi^e siècle a appliqué des carrelages rouges qui subsistent encore. On y voit aussi un retable en pierre placé à la même époque. On avait peint sur cette décoration une scène de la *Passion* ; c'était le Christ mourant sur la croix entre deux larrons.

Au-dessus de ce retable, on mit des peintures qui subsistent encore.

Une chose nous a frappé, c'est que, vers 1592, une main, cléricale sans doute, a écrit sur la pierre en lettres cursives, un mémorial archéologique. C'était à cette époque un simple souvenir tracé par quelqu'un qui, connaissant le jour de la dédicace de l'église, ne voulut pas qu'il fût oublié. Il avait donc fixé son souvenir sur la pierre, et ces lettres sont arrivées jusqu'à nous. Voici ce que nous avons lu sur une pierre qui allait tomber, et c'est merveille qu'elle n'eût pas encore été renversée.

*La dédicasse de céens fut le
neuf jesme jour de juillet de l'an mil
cinq cents vingt six. — 1592.*

Nous avons détaché cette pierre, et nous croyons que bientôt il n'existera plus qu'elle de toute l'église.

Qu'on ne s'imagine pas que cette église fût absolument sans intérêt. Dans les murs de la nef, on remarquait un appareil en feuilles de fougères ou en arêtes de poisson. Ce système ne se voit que dans les constructions anciennes, il doit remonter au moins au XI^e siècle. Dans tous les cas, on n'en connaît plus après le XII^e.

Le reste de la nef avait été refait au XVI^e, probablement en 1526, époque que nous avons lue à l'intérieur. Le chœur, carré au fond, était du XIII^e siècle, et de ce temps on voit encore la piscine et la fenêtre terminale dont le remplissage traduit parfaitement l'époque. Ces débris donnent de l'aspect à ces murs, et ils sont d'autant plus intéressants qu'ils sont vendus et prêts à disparaître.

Petit-Quevilly. — Inscription de l'église. — Communication est donnée, par M. de Merval, de l'inscription suivante gravée en caractères gothiques, sur une pierre encastrée dans le mur, côté nord, de l'église du Petit-Quevilly :

*L'an de grace mil Vcc et neuf le
premier jor d'octobre reverend pere en
dieu mons maistre Toussains Varin arche
vesq de Thessaloniq dedia et placea lez austelz
de l'eglise saint Pierre du petit Quilly et
dona XL jours de pardon et indulgece a
tous ceulx q visiteront lad. eglise et y
doneront de leurs biens audict jor.*

Pierres tombales. — Conventions. — La parole est ensuite donnée à M. de Beaurepaire pour une communication archéologique :

L'acte suivant nous fait connaître le nom d'un artiste de Rouen et le prix d'une œuvre d'art, comme on en rencontre encore dans nos églises.

Il est extrait des registres du tabellionage de Rouen, et porte la date du 26 décembre 1392.

« Jaquemin Sause, tombier, demourant à présent à Rouen, s'oblige à Guillaume De la mare, bourgeois de Rouen, ad ce que il lui fera une tombe dont ledit bourgeois lui doit bailler la pierre sur laquelle tombe ledit Jaquemin fera III ymages, lesquelx ymages auront les mains et visages d'allebastre, et pardessus icelle tombe sera tenu faire un jugement ouvré et gravé ainsi qu'il appartient, et en icelle fera semblablement VIII enfans par dessoulz et III euvangelistes à III cornez, et VIII escuz de letton armoyez à telx armes comme ledit bourgeois voudra deviser¹, c'est assavoir c'est marchié faict pour XO l. t. dont etc... et promist ledit Jaquemin commencer à faire icelle tombe dedens Karesme prenans prouchain et la rendre toute preste dedens la S. Jehan Baptiste prouchainement après ensuivant, et la sera tenu mener et mettre, tant de

¹ L'Histoire de Rouen, 6^e partie, p. 45, indique comme étant les armes d'un Guillaume Delamare, bourgeois de Rouen, décédé le 12 novembre 1440 : « *une bande et six croisettes.* »

luy que de ses aides dedens l'église S. Eloy de Rouen par ainsi que s'il ne la livre toute preste dedens ledit terme S. Jehan, il vouldt et acorda que ledit bourgeois ait, cueille et lieve sur maistre Pierre Caval, chanoine de Rouen la somme de XV. l. t. en quoy iceellui chanoine st tenu audit Jaquemin si comme icelui Jaquemin disoit, et semblablement vouldt et acorda que il ne puisse jouir ne estre païé de certaine somme d'argent que il doit avoir pour faire la tombe de madame de Clere derrainement trespassee jusques ad ce que la tombe dudit bourgeois soit faite. »

Un autre acte, conservé dans les archives du prieuré de Saint-Lô, nous fournit le nom d'un autre artiste, Thomas Briere, et une description assez détaillée de la tombe qu'il prit l'engagement de faire pour Antoine-le-Jeune, prieur du monastère de Saint-Lô depuis 1589.

L'histoire de Rouen parle de ce religieux en termes favorables :

« Ce prieur étoit en tel credit, tant pour sa prudence que pour sa vie exemplaire que, le 4 novembre 1597, il fut choisi du Parlement pour réformer le couvent de Sainte-Barbe-en-Auge : il étoit natif de Gaillefontaine, de parens médiocres; il reçut l'ordre sacré de prêtrise l'an 1571, le 14 d'avril; il avoit été reçu à la profession religieuse l'an 1571, et depuis curé de Saint-Lo. Après qu'il fut humble possesseur du prieuré, il rétablit les ruines faites durant le siège aux fermes appartenantes à cette maison; il fit faire plusieurs agréments à son église. »

Voici le marché conclu par Briere avec ce prieur :

« Je soussigné Thomas Briere, maistre masson demeurant en ceste ville de Rouen, paroisse de Saint Cande le Viel, confesse avoir faict marché avec monsieur le prieur de S. Lo de ceste dicte ville, luy faire une tombe de pierre de Vernon, de la longueur de sept pieds, et largeur ung cart mointz de quatre pieds ou trois pieds, et demy, en laquelle ledict sieur sera gravé vestu d'aube avec les parements de la dicte aube, un chasube, estolle et faignoïul,

avec l'aumuche de chanoine au bras gauche, la teste et maintz de marbre blanct et couronne sur la teste, avec ung baston pastoral, la teste de marbre blanc de mesme fasson que celuy qui est en une tombe à la petite chapelle de S. Augustin, avec l'armarie dudict sieur prieur et baston pastoral au travaux, et l'escriture du nom et qualitez tel qu'il plaira audict sieur bailler, pour toutes lesquelles chosses dessus dictes, et pour fournir la pierre, et pour la rendre toute preste et assise en telle place qu'il plaira audict sieur prieur, et pour ma paine, ledict sieur m'a promis me payer la somme de vingt escuz, esvaluez à soixante livres es ung escu pour le vin, de laquelle somme ledict sieur m'en a presentement payé la somme de vingt livres, laquelle tombe moy dit Briere prometz audit sieur prieur et m'en oblige envers luy de la rendre preste et assise et mise en place dedans le jour de Pasques prochainement venant. En tesmoint de quoy je signe la presente en presence M. Anthoine Le Forestier presbtre Nicollas Desportes et Nicolas Le Forestier... Faut le dixseptieme jour de decembre mil cinq cens quatre vingt dix sept.

« THOMAS BRIERE. »

Vittefleur.—*La geole.*— Notre nouveau collègue, M. le Filleul des Guerrots, soumet à la Commission les observations suivantes sur l'enceinte du vieux château de Vittefleur, siège d'une ancienne baronnie, dont il existe encore une tourelle qui fut la geôle de la haute justice dudît lieu.

GEOLE DE VITTEFLEUR.

Elle est divisée en trois étages, ses épais murailles sont revêtues d'inscriptions et de dessins gravés sur la pierre à la pointe du couteau, et tout nous indique qu'elle fut au moins momentanément une prison militaire.

Les nombreux navires qui y sont représentés nous autorisent à croire qu'elle a été occupée aussi par des marins.

Voici quelques inscriptions que nous y avons relevées :

Etage supérieur.

F. FERE. est entré l'an 1782

le 25 mars est sorti.

L'Espérance tambour M.

compagnie de Saloinat.

La Cour, Dragon de Flamarens,

compagnie de Sainte Héléne.

Semson, Dragon de la Reine,

Le ce moi en repos à ma solitaire retraite.

Etage inférieur.

Siron, Cavalier de Roialle Pologne.

F. A. C. Dragon au régiment de la Reine, etc.

La plupart de ces dessins ou inscriptions sont entremêlées de Croix, de Christ, du nom de Jésus, et d'autres emblèmes religieux; et je ne pouvais me défendre de penser à nos prisons militaires que déshonorent aujourd'hui tant d'images cyniques et impies, sans établir une comparaison qui n'était pas à l'avantage des temps modernes.

CHAPELLE DU CLOS JAQUET.

Notre honorable ami, M. le vicomte d'Estaintot, a relevé deux inscriptions tumulaires qui existaient dans la chapelle du Clos Jaquet à Auffay.

Nous avons trouvé quelques documents qui peuvent servir à les compléter.

Le premier est extrait de l'armorial de d'Hosier.

« Jean du Quesnoy, escuyer, sieur de Varneville aux
« Grès, vendit son fief de Varneville le 25 octobre 1471,
« (*sic*) au Curé de Saint-Maclou de Rouen qui le destinait
« à la fondation d'une chapelle dans le cimetière du Clos
« Jaquet près Auffay. »

En 1530, les chapelains du Clos Jaquet d'Auffay prétendaient avoir droit de présenter à la cure de Varneville aux Grès.

Le document que nous avons recueilli sur la seconde inscription peut servir à en préciser la date.

« Dans l'information du comté de Longueville du 5 mai 1485, on trouve parmi les vavasseurs appelés comme témoins, un Guillaume Vacherie d'Auffay, âgé de cinquante cinq ans. »

Longueville. — Sceau matrice. — M. le vice-président fait passer sous les yeux de la commission un fort beau sceau matrice du xv^e siècle, trouvé à Longueville par M^{me} Fenestre et offert par cette dame au Musée des antiquités. La légende du sceau, écrite en gothique minuscule, est ainsi conçue :

S. D. *Roberti Coupequesne vicarii de Longuavilla.*

Armes parlantes : une coupe et un *Chesne*.

Sans chercher à pénétrer le sens exact du mot *vicarius*, qui prête à une large interprétation, nous rappellerons que Nicolas Coupequêne, bachelier en théologie, fut, en 1431, l'un des juges de la Pucelle : *Nicholaus Coupequesne*, avait été présenté *ad ecclesiam de Yvetot* par le roi d'Angleterre, en 1418.

Il existait encore en 1822, remarque M. le Filleul des Guerrots, au rapport de M. Dergny (*les Cloches du pays de Bray*, t. II, p. 84), une famille de Coupequesne de Fressenville, en Picardie, qui portait *de gueules à 3 glands d'or, 2 et 1*, avec deux lions pour supports, et, pour limier, un gui de chêne fruité d'or.

Jean de la Fontaine. — M. Bouquet donne lecture d'une note que nous regrettons de ne pouvoir insérer en entier, mais dont les extraits suivants suffiront à faire comprendre l'intérêt en même temps que l'objet :

A la dernière séance, observe notre collègue, notre

vice-président nous a communiqué la reproduction photographique d'un acte où La Fontaine cédait un banc qu'il possédait dans l'église de Château-Thierry, sa patrie. L'original, entièrement écrit de sa main, d'une fort belle écriture, est resté à Château-Thierry. En voici le contenu textuel :

« Je soussigné cede et transporte a monsieur Pintrel
 « gentilhomme de la venerie demurant a Chasteau
 « thierry le droit et propriété telle qu'il me peut appar-
 « tenir au banc place et cabinet que i'ay dans l'église
 « de Chasteau thierry sous le iubé pour en iouir par
 « luy toutefois seulement aprez le deceds de damoiselle
 « marie hericart ma femme et ce pour des raisons et
 « considerations qui sont particulieres entre nous.
 « Fait a Chasteau thierry ce deuxiesme Januier mil
 « six cens soixante et seize.

« DE LA FONTAINE. »

Suivent de curieux et authentiques détails sur les circonstances où cette cession fut faite et sur les personnes qui s'y trouvent nommées.

Puis, notre confrère termine ainsi :

Au mérite de la nouveauté, cet autographe joignant l'avantage d'offrir un spécimen de l'écriture et de la signature de La Fontaine, et d'être une nouvelle preuve de cette constance en amitié et de cette touchante reconnaissance, qui furent un des traits distinctifs de sa vie tout entière, notre commission doit donc s'estimer heureuse d'en posséder la reproduction dans ses archives, quoiqu'il n'ait rien de commun avec la Normandie.

Montivilliers. — Bibliothèque. — L'ordre du jour appelle la lecture de la troisième partie du rapport de

M. Brianchon, concernant les manuscrits de la Bibliothèque de Montivilliers. Parmi ces manuscrits, au nombre d'environ cinquante, nous ne citerons que les suivants :

Manuscrit arabe, apporté d'Algérie en 1839, par M. Robert d'Harfleur, capitaine d'état-major.

.

La discipline ecclésiastique des églises réformées de France, c'est-à-dire l'ordre par lequel elles sont conduites et gouvernées (*Consistoire de Senitot*, 1614, in-12.

Discours de Convulsionnaires, transcrits par M. Poncet des Essarts, 1733-1737, 2 vol. in-12.

Plan geometrique de la paroisse de Saint Anthoine La Forrest levée par ordre de monseigneur le duc de Montmorency premier baron de France et premier baron chretien, comte de Tancarville seigneur et patron du dit Saint Anthoine le present plan levé en l'année 1779 par votre serviteur Coquais.

Plan geometrique de partie de la paroisse de Saint Romain de Colbosc et d'une piece de terre ... sur Loiseliere Relevante de la haute justice du Vallasse.

Plan geometrique de partie des paroisses de Saint Vincent et Saint Vigor relevante de la seigneurie du dit Saint Vincent.

Plan geometrique de partie des paroisses de Gerville et Maniquerville relevante de la haute justice du Vallasse.

Plan geometrique de partie de la paroisse d'Ecrainville relevante de la haute justice du Vallasse.

Plan geometrique de la paroisse de Gruchet et de plusieurs heritages et terres limitrophes sis aux paroisses de Saint Jean de la Neuville, Bolbec, Languetot, le Vallasse et Lintot relevants de la haute justice du Vallasse.

Plan de 1558 contenant le pays de Caux en la Normandie, Saint Denis, le chasteau de Grauille, Le hoc, Camp dolent, Harfleur, Saint Martin de la ville d'Harfleur, Cor-

moulins, le chasteau de Sohier, Montiuiller en Caux, le besc Crespin.

Registre Ou sont copiés Les Aveux, Declarations, Fieffes et autres actes Concernants le Fief et Seigneurie de la Haye jusqu'en l'anée 1763. In-f^o.

Le bourgaige de Montieruillier apparten a venerables et honnestes dames mesdames les Religieuses abbesse et Couuent de nre dame de Montieruillr. tenu de leur noblesse dont Ils ont court et usaige declairée de nouveaulx bouts et costez en lan de grace mil quatre cens vingt six. par Guillaume Masselin, lors Receueur de mesdictes dames. In-4^o.

Précis de la Révolution française, par M. Toussaint Bonvoisin (1792-1803) 44 cahiers in-f^o.

Registres de la Société Populaire et Républicaine dite Sans Culotte de Brutus-Villiers, ci-devant Montivilliers, 4 cahiers in-f^o.

Essay de l'abbaye de Montivilliers, par frère Jacques Jouzelin, religieux de la congrégation de Saint Maur. in-12, 1713.

Table des matières d'un manuscrit intitulé : Chronicon Archi-Monasterii Siccampensis intersertis ad historiae familiarumque Normannicarum molitiam, plurimis, auctore D. Jacobo de Mareste, ab belgia siccampensi religioso. Par ordre de Lalphabet en François. 1708.

Suivi d'un Auertissement par fr. Ab. fer. In-f^o.

Relation de la captivité de la Reverende mere Angelique de Saint Jean Arnauld Religieuse de Port Roial ordre de Cisteaux et depuis decedée Abbesse de Port Roial des champs le 29 janvier 1684. In-f^o.

Registre journalier des choses memorables et dignes de remarque, qui sont arriuées en ceste abbaye de Motieruillier, et ce sont passees, tant au Corps de la Comunauté, qu'en personnes particulieres d'icelle, depuis l'anée 1601, par Jehan Bain et autres. In-f^o.

L'histoire et description de l'abbaye es Montieruillier,

en Normandie. Par Jehan Bain prestre, natif de la ville de Rouen, Confesseur des dames religieuses de lad. abbaye ; en l'an 1612. In-f^o.

Le rapporteur conclut en priant la Commission d'adresser à M. le Préfet la demande d'une récompense pour le laborieux collectionneur des cinq mille volumes de la bibliothèque de Montivilliers et de ses divers objets d'antiquités, M. Blanchet.

M. le vice-président réplique qu'il est heureux d'apprendre à la Commission que les vœux du rapporteur sont exaucés. S'inspirant des désirs de la Commission, M. le Préfet a bien voulu accorder, au nom du département, à M. Blanchet, une médaille d'argent qui lui sera remise vendredi prochain, 3 courant, par l'inspecteur des monuments historiques délégué spécialement à cet effet.

La Commission applaudit à cette communication, et prie M. le vice-président de reporter à M. le Préfet l'expression de sa gratitude.

M. Gouellain soumet à l'examen de la Commission des vases et autres objets d'antiquités.

L'ordre du jour étant épuisé à quatre heures et demie, la séance est levée.

BRIANCHON,
Sous-secrétaire de la séance.

SÉANCE DU 14 JUILLET 1874.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, à la Préfecture, dans la salle de la Commission, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. de Beaurepaire, de Merval, Bouquet, Brianchon, l'abbé Jeuffrain, de la Serre, Lormier et vicomte d'Estaintot.

M. Baudry s'est fait excuser.

M. Brianchon lit le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1874, dont il avait bien voulu accepter la rédaction. Ce procès-verbal est adopté.

Hommages. — La correspondance comprend :

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. III, 2^e série.

Mémoires de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans, t. XVI, n^{os} 1 et 2.

Un numéro du *Journal de Bolbec*, du 11 juillet dernier, constatant la remise à M. Blanchet de la médaille d'honneur qui lui a été décernée pour la création de la Bibliothèque de Montivilliers.

Nouveau membre de la Commission. — M. le Président signale la présence de M. le Conseiller de Préfecture Legrand, nouvellement nommé membre de la Commission. Il est heureux de le voir devenu l'un des nôtres, et se félicite que chacun de nos collègues soit ainsi mis à même de profiter des rapports dont il a personnellement toujours éprouvé la bienveillance.

Projet de restauration des portes de Saint-Maclou. — *Communication de M. le Préfet.* — M. le Président fait ensuite part d'une communication qu'il a reçue de M. le Préfet, à la date du 1^{er} juillet dernier, communication motivée sur la délibération prise par le Conseil municipal de Rouen, à la date du 15 mai 1874.

Dans cette délibération, le conseil a déclaré accueillir avec reconnaissance la proposition faite par M. Dutuit,

de faire restaurer à ses frais les deux portes en bois sculpté qui ornent la façade principale de l'église Saint-Maclou.

Cette décision a provoqué une lettre adressée par notre collègue, M. Darcel, à M. le Préfet, lettre dans laquelle il appelait son attention sur la gravité de cette décision qui, sous l'apparence d'une restauration, peut entraîner la mutilation du monument lui-même et, dans tous les cas, en altérer gravement le caractère.

Nous donnons ici cette lettre en entier :

Paris, le juin 1874.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Le Conseil municipal de la ville de Rouen, dans sa séance du 15 mai dernier, a accepté la proposition de restaurer les sculptures des deux portes de la façade principale de l'église Saint-Maclou, que M. Barthélemy avait transmise à M. le Maire de la part de M. Eugène Dutuit.

L'on conçoit que l'offre généreuse du célèbre amateur rouennais ait été accueillie d'enthousiasme par le Conseil municipal; celui-ci semble surtout s'être préoccupé de la question financière. Mais il est permis à ceux que la question d'art doit préoccuper avant tout de se montrer plus réservés et d'examiner quelles seraient les conséquences de la réalisation des offres généreuses de M. Dutuit. Les portes de Saint-Maclou sont trop célèbres et trop connues de vous, Monsieur le Préfet, pour que je croie devoir insister sur leur mérite; mais il est nécessaire de rappeler que c'est aux sculptures dont elles sont presque entièrement recouvertes qu'elles doivent leur mérite, et que ces sculptures, attribuées à Jean Goujon, ne répugnent nullement, du moins pour certaines parties, à cette illustre attribution.

S'il ne s'agissait que de rétablir des moulures et des sculptures d'ornements effacées par le temps, l'entreprise

n'aurait rien que de très-réalisable. Les parties intactes fourniraient les éléments nécessaires d'une restitution, et la ville de Rouen possède des sculpteurs ornemanistes capables de la mener à bien, surtout sous la direction attentive de M. Barthélemy, architecte du monument.

Mais là ne s'arrêterait point la restauration, fort probablement. Un certain nombre des figures qui entrent dans la composition de ces portes, ont été mutilées; la tête de plusieurs a été oblitérée en 1562, probablement pendant les troubles de la religion; ce sont ces figures qu'il faudrait rétablir.

Or, quel est l'artiste qui serait assez osé aujourd'hui pour remettre une tête sur un corps que Jean Goujon a taillé? Les plus éminents hésiteraient à le faire, et ceux qui n'hésiteraient pas, ne voyant là qu'une besogne ordinaire à entreprendre, sont précisément ceux qu'il n'en faudrait point charger.

De plus, pour ajuster une tête, une main, une partie quelconque, enfin, à une statue ou à un bas-relief, il faut toucher aux parties anciennes, en supprimer, afin de faciliter les raccords. Où s'arrêtera ce travail? On voudra le faire le plus sobrement possible; mais il se peut que, dans le cas dont il s'agit, le bois soit attaqué par les vers ou la pourriture, et que l'on soit, dans l'exécution, entraîné beaucoup plus loin qu'on n'aurait projeté de le faire.

Je ne doute point des recommandations que pourra adresser M. Barthélemy, ni de la stricte surveillance qu'il pourra exercer sur les artistes à qui serait confiée l'œuvre de restauration des portes de Saint-Maclou, mais il ne pourra leur donner ni le talent de Jean Goujon ni le respect de l'œuvre, et il se pourra qu'en définitive les portes restaurées soient moins près de l'original que ne sont aujourd'hui les portes mutilées.

On renonce maintenant dans les collections publiques à la pratique de restauration qui y avait été généralement suivie jadis, et l'on doit, à mon avis, y renoncer pour les

portes de Saint-Maclou qui feraient l'honneur de n'importe quel musée.

Ce sont des œuvres d'art au premier chef qui doivent être absolument respectées de tous et surtout des restaurateurs.

Tel a été l'avis des membres du « Comité des travaux historiques » auxquels j'ai fait part des projets adoptés en principe par le Conseil municipal de la ville de Rouen, et tel sera certainement celui des membres de la « Commission des monuments historiques, » lorsqu'ils seront mis au courant de ces projets par ceux de mes collègues du comité qui en font partie. Il ne m'appartient pas de préjuger des résolutions de ces deux commissions administratives dont personne ne récusera la compétence, et dont l'une, la seconde, possède un droit absolu d'examen sur un monument essentiellement historique et national comme l'église de Saint-Maclou qui appartient à tous avant que d'appartenir à la ville de Rouen.

Vous-même, Monsieur le Préfet, avez auprès de vous une commission administrative, la « Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure » dont j'ai l'honneur de faire partie, et à laquelle vous remettez l'examen de toutes les questions de sa compétence. J'oserai donc vous demander de vouloir bien, avant que d'approuver la délibération du Conseil municipal de la ville de Rouen, lui renvoyer l'examen de la question de la restauration des portes de St-Maclou, et je suis persuadé qu'elle la résoudra dans le sens qu'indique le respect des chefs-d'œuvre de toutes les époques.

Jé suis fâché d'oser mettre mon avis en travers de la générosité de M. Eugène Dutuit, d'autant plus fâché que son cas est plus rare; mais j'espère que vous voudrez bien apprécier, M. le Préfet, les motifs de l'intervention de

Votre très-humble et respectueux serviteur,

DARCEL,

Inspecteur des Monuments historiques de la
Seine-Inférieure et Membre de la Com-
mission d'antiquités.

Cette lettre a été renvoyée par M. le Préfet à l'examen de la Commission dont il demande l'avis.

M. le Président, avant d'ouvrir la discussion, ajoute que cette lettre a été suivie d'une réponse de M. Dutuit à M. Darcel, écrite avec autant d'aménité que de bienveillance. Que M. Dutuit s'y justifiait par dessus tout d'avoir pu donner lieu aux craintes conçues par M. Darcel; qu'il expliquait qu'aucune atteinte ne serait portée à l'intégrité actuelle des portes; que d'une part les travaux auraient lieu sous la surveillance de M. Barthélemy, ce qui pourrait sembler une garantie suffisante; que de l'autre, les modifications projetées seraient d'abord exécutées à l'aide d'un modèle en pâte, et que ce serait seulement lorsque ce modèle aurait été adopté, que l'exécution définitive aurait lieu, mais au moyen d'un simple collage appliqué sur les portes, sans modifier en quoi que ce soit l'état actuel.

M. de Beaurepaire croit que la question est trop délicate pour être résolue immédiatement; une résolution prise dans ces conditions paraîtrait irréfléchie; il serait d'avis d'un examen préalable.

M. d'Estaintot se demande si avant de tenter la restauration, il ne serait pas possible d'exécuter un moulage en plâtre sur lequel serait appliqué le projet de restauration avant d'être reportée sur les originaux. Il proposerait, d'ailleurs, la désignation d'une commission de cinq membres qui se livrerait à l'étude de la question et ferait son rapport à la Commission.

Cette proposition étant acceptée, M. le Président compose cette sous-commission de MM. l'abbé Cochet, l'abbé Jeuffrain, de Merval, Desmarest et vicomte d'Estaintot.

Lillebonne. — Mâchoire d'Auroch trouvée au Catillon. — M. Brianchon fait passer sous les yeux de la Commission une mâchoire d'Auroch trouvée à Lillebonne, cimetière de Catillon, non loin de l'endroit où fut découverte la statue d'Hygie.

Rouen. — Cathédrale. — Tombeau de Denis Gastinel. — M. Lormier croit devoir proposer un errata aux tombeaux de la Cathédrale de M. Deville. A la page 118, cet auteur signale au transept nord la tombe de Denis Gastinel, chanoine, docteur en théologie, chargé d'un riche dais gothique sous lequel se dessine la figure d'un ecclésiastique. Il relate l'inscription qui l'entoure. Pour être plus exact il eut dû dire que la pierre porte la silhouette très-bien conservée d'un squelette qui a près d'un mètre de long. La légende est inscrite sur un phylactère.

M. l'abbé Cochet insiste sur le rôle joué par Denis Gastinel, un des juges de Jeanne d'Arc, vendu aux Anglais, et qui les avait suivis près d'Orléans, ce qui avait entraîné pour lui la perte temporaire des deux tiers de ses traitements.

Motteville. — Inscription tumulaire de Georges de Motteville. — M. Brianchon signale, au château de Motteville-l'Esneval, l'existence d'une dalle tumulaire en marbre noir, d'environ 1 mètre de haut sur 0,75 de large, conservée dans une grande salle au pavage vernissé.

On y lit l'inscription suivante :

HIC IACET

SANGVINECLARVS, DIGNITATE ILLVSTRIS, VIRTVTE CONSPICVVS.
 GEORGIVS DE MOTTEVILLE EQVES DNS DE MOTTEVILLE
 FLAMENVILLE, S^T ESTIENNE, PLAINBOSC, ESTÔVTEVILLE
 GOVVILLE, CLAVILLE, BOISSEY, DE ROQVEMONT
 S^T AVBIN, CHASTEAV SOHIER, BOSC GVILBERT, ETC.
 MAGNVM AB AVIS SPLENDOREM ACCEPIT, MAIOREM REDDIDIT,
 CREVIT NEMPÈ IN GLORIÆ SINV,
 VT DEINDE ILLIVS IN GREMIO GLORIA IPSA CRESCERET,
 VBIQVE INGENIJ PRÆSTANTIA COMMENDABILIS,
 AC MORVM INTEGRITATE.
 VNVS INTER PROCERES MAGNI CONSILII PRIMVM ELECTVS,
 POSTEA IN SVPREMA RATIONVM CVRIA ROTHOMAGENSI
 PRINCEPS DIGNISSIMVS SEDIT.
 RELIGIONEM DEO. PRINCIPI FIDEM, IVSTITIAM POPVLO
 SERVAVIT INCORRVPTAM.
 EIVS PIETATEM NEC TEMPLORVM LAPIDES, NEC SACRI MYSTÆ
 VNQVAM TACEVNT.
 QVIS VNQVAM LIBEROS IMPENSIVS AMAVIT ET FORMAVIT
 ACCVRATIVS!
 INTRA FAMILIÆ FINES TAM IVDEX ET PATER NEMO
 PENÈ DIXERIM TOT PRÆCLARIS DOTIBVS VNAM DEFVISSE
 IMMORTALITATEM
 OBIIT ANNO 1681. DIE 7. MAIJ
 MEMINISSE IVVAT, MEMINISSE DOLET,
 VALE, ET AETERNAM SALVTEM ILLI PRECARE
 MAGNIGICA FAMILIA, IMO DITISSIMA,
 QVIA AD SECVNDAS ET TERTIAS NVPTIAS CONVOLAVIT
 HVNC LAPIDEM POSVIT CONIVX AMANTISSIMA
 ANNA DE MONTECLAIR.

Dans cette même galerie se trouve un mauvais tableau de Saint-Michel portant le millésime de 1650 et timbré de

deux écussons accolés, entourés du collier de l'ordre de Saint-Michel, sommés d'une couronne de duc ou de marquis, au 1 d'or, à 2 lions de gueules, au chef d'azur, chargé de 3 besans d'argent, qui est de Motteville; au 2 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 2 étoiles d'or en chef et d'une roue en pointe aussi d'or, qui est de...

Inclinaison du chevet des églises gothiques. — Exemple de la Cathédrale de Rouen. — M. Bouquet lit à la Commission un passage de Lenoir relatif à la signification qu'il faut attribuer à la déviation de l'arc du chevet de nos églises gothiques, où l'on remarque une inclinaison marquée tantôt à droite tantôt à gauche. Il observe que le chœur de la cathédrale de Rouen incline à gauche. Faut-il y voir une pensée liturgique se rattachant au souvenir de la mort du Christ ?

Les deux croix du jour de la Dédicace. — Il rappelle également l'ancien usage de l'église cathédrale, de placer deux croix illuminées, l'une à l'orient « au haut de la porte qui ferme l'aile droite du chœur, l'autre à l'occident, sur la porte qui est près la chapelle paroissiale de Saint-Etienne, » le jour de la dédicace, en mémoire des deux croix qui apparurent dans le ciel lors de la dédicace faite en 1063, par l'archevêque Maurile¹.

Antiquité de la sacristie de la Cathédrale. — Notre collègue fait également remarquer la date de la sacristie de la cathédrale, qui remonte incontestablement à l'époque de la première construction de la basilique, c'est-à-dire au moins au XIII^e siècle. La plupart des églises n'eurent de sacristies qu'au XVII^e siècle, et quelques unes au XVI^e.

¹ D. Pommeraye, *Histoire de la Cathédrale*, p. 21.

M. d'Estaintot se demande si l'on ne doit pas retrouver de sacristies anciennes dans toutes les cathédrales ou existaient des chapitres.

M. de Beaurepaire serait d'autant plus porté à le croire, que l'on voit les trésors des chapitres et leurs sacristies devenir un lieu de dépôt privé. C'est ainsi que, sous l'occupation anglaise, la sacristie de la cathédrale était dépositaire des trésors du roi d'Angleterre.

M. de Merval ajoute que dans tous les grands chapitres nobles d'Allemagne, il existe un trésor contre l'église, au-dessus duquel est placée une chambre où couchait le chanoine de service.

Douvrend. — Vases gaulois. — M. de Girancourt signale la découverte à Douvrend de fosses gauloises dans lesquelles on a retrouvé des vases dans le genre de ceux d'Alizay.

Nesle-Normandeuse et Blangy. — *Nouvelles fouilles dans les cimetières francs.* — M. le Président communique une lettre qu'il a reçue de M. H. de Morgan, à la date du 16 mai dernier, constatant les dernières découvertes faites dans les deux cimetières francs de Nesle-Normandeuse et du Camp-Comtois :

Blangy, 16 mai 1874

À Monsieur le Président de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,

Pendant les derniers mois de l'année 1873, j'ai continué les recherches dans les deux cimetières francs de Nesle-Normandeuse et du Camp-Comtois de Blangy-sur-Bresle. L'aimable accueil que vous avez toujours fait à mes communications m'engage à vous envoyer le récit des dernières trouvailles que j'ai faites.

Le Camp-Comtois qui semblait épuisé après toutes les fouilles que j'y ai pratiquées, m'a encore fourni 46 tombes, parmi lesquelles plusieurs étaient assez riches.

Les objets découverts dans ces tombes sont : 3 francisques, 5 lances, 8 couteaux ou poignards, une épée, 3 poinçons, une clef, une paire de ciseaux, un peigne en os, une fermeture de bourse en fer, 4 petites boucles et 5 grandes, un bracelet, 4 ornements de ceinturon, 2 aiguilles en bronze, 2 fibules perroquet ornées de verres rouges et verts, une fibule en bronze plaquée d'argent, des clous d'argent, 3 paires de boucles d'oreille, une en bronze, une autre en argent massif, et la dernière en argent doré ornée de 4 verres rouges et de filigranes, 30 perles de verre pâte de verre ou ambre, une pince à épiler, une cuiller en bronze blanc; 9 vases de terre, dont 3 intacts, 2 d'entre eux sont gallo-romains; un en terre imitant le samos, l'autre en terre noire; 5 vases de verre de différentes formes, 2 bols, un gobelet orné de côtes et 2 cornes ornées de filets de verre blanc, une de ces cornes est intacte.

Enfin une pièce franque, du genre de celles déjà trouvées dans ce cimetière. A l'envers elle porte un profil grossier, sa chevelure se termine par des perles, l'inscription peu lisible commence par VNO... NE.. — Le revers représente un homme debout et de face entre deux colonnettes pointillées. L'inscription est NIO INO. Peut-être Noyon.

A Nesle-Normandeuse les fouilles, bien que peu considérables, ont cependant donné 28 sépultures. Le peu de profondeur de ces tombes (1 mètre au plus), permet de les explorer très-rapidement.

Elles ont fourni 15 vases, rouges, noirs et gris, de formes variées, dont 8 intacts, 4 saucés, 3 javelots, des couteaux en fer, 2 bagues en bronze, 2 boucles de même métal, une paire de boucles d'oreille en argent, des perles de verre et de pâte émaillée. Mais les pièces les plus remarquables sont 2 fibules en argent doré. Elles ont la forme d'un che-

val fantastique accroupi, dont la queue se replie jusqu'aux jambes de devant ; l'œil est formé par un petit grenat. Ces objets, qui rappellent un peu le genre de quelques fibules burgondes de la collection de M. Beaudot, de Dijon, sont, je crois, inédits dans nos contrées, et je n'hésite pas à les regarder comme les pièces les plus bizarres, sinon les plus curieuses, de toutes celles que m'a donné le cimetière de Nesle-Normandeuse,

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect,

H. DE MORGAN.

Saint-Pierre-le-Viger. — Pierres polies. — M. l'abbé Comont, curé de Saint-Pierre-le-Viger, a signalé dans sa paroisse l'existence d'un grand nombre de pierres polies. La fréquence de ces découvertes qui confirment les indications que l'on pourrait tirer de celles déjà faites par M. Hardy, prouve qu'il y a là un fait général et que nous foulons aux pieds les instruments dont se servait le monde primitif.

Bezancourt-en-Lyons. — Hachette celtique en syenite. — M. de la Serre fait passer sous les yeux des membres de la Commission une charmante hache celtique en syenite trouvée à Bezancourt dans la forêt de Lyons. On en a remarqué de semblables en Cotentin.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

VICOMTE ROBERT D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1874.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance s'ouvre à deux heures à la Préfecture, dans la salle de la Commission, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. G. Morin, P. Baudry, de la Londe, Brianchon, Pelay, Alfred Darcel, Gouellain et Gosselin.

Se sont excusés : MM. d'Estaintot, l'abbé Decorde, Gueroult, l'abbé Jeuffrain, Roessler et des Guerrots.

En l'absence des secrétaires, il n'est pas donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, et la rédaction du procès-verbal de la présente séance est confiée à M. l'abbé Tougard, professeur au Petit-Séminaire de Rouen, qui assiste à cette séance.

La correspondance imprimée comprend les volumes suivants :

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution. Washington, 1872, gr. in-8°. (*Rapport annuel du Congrès des Directeurs de l'Institution Smithsonienne.*)

Bulletin de la Société historique de Compiègne, tome II, 1^{er} fascicule. Compiègne, 1874, gr. in-8°.

Bulletin de la Société Dunoise, n° 21. Juillet 1874, gr. in-8°.

Société des Antiquaires de la Morinie, nos 89 et 90. 1874, gr. in-8°.

Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin du 2^{me} trimestre de 1874, gr. in-8°.

Bulletin du Comité flamand de France, tome IV, n° 9. 1874, gr. in-8°.

Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon; 14^e année, 1873. Avallon, 1874, in-8^o.

Notre-Dame-d'Aliermont. — Four gallo-romain.
— M. le Président informe la Commission que M. l'abbé Decorde, à l'aide d'une allocation de 100 fr., a fait une fouille à Notre-Dame-d'Aliermont. Cette opération archéologique a mis au jour un four gallo-romain, à peu près semblable à celui qu'on a reconnu à Incheville, près Eu. Il communique à ce sujet cette note insérée par lui dans la *Vigie de Dieppe* :

L'antiquité sort à peu près de son tombeau, et chaque jour des découvertes nouvelles viennent déchirer un coin de l'épais linceul sous lequel le temps l'avait enveloppée. La critique et les recherches modernes font rencontrer, au moment où l'on y pense le moins, un fragment de l'antique civilisation, et ce morceau est toujours inattendu.

Depuis deux ans, l'arrondissement de Dieppe a donné, à ses deux extrémités, un four à briques romaines sur deux points particulièrement inespérés.

Le premier a été trouvé, en 1872, en faisant le chemin de fer de la Bresle, sur le territoire d'Incheville, et il a été exploré par M. Dergny, de Grandcourt. (*Bulletin de la Commission*, t. II, p. 203-204.) Le second a été révélé, cette année, à l'extrémité de la commune de Notre-Dame-d'Aliermont.

M. l'abbé Decorde, curé de cette paroisse, l'étudie en ce moment. Il a été reconnu dans les *Camps du Bos*, c'est-à-dire dans des champs qui ont conservé le nom de bois, combustible très-nécessaire pour ce genre d'industrie.

En ce moment, M. Decorde est occupé à déblayer complètement le fourneau qui était consacré à cette ancienne exploitation. Mais nous avons cru devoir faire

connaître au public le résultat de cette première découverte.

Nous connaissons bien les tuiles à rebords et les tuiles faîtières, mais nous ne connaissions pas les lieux de fabrication. Nous sommes bien aise d'en rencontrer çà et là les rares débris. et nous ne voulons pas perdre la moindre occasion de rendre à notre contrée un des traits de son ancienne physionomie à l'époque antique.

M. Alfred Darcel rappelle à ce propos que MM. L. Renier et J. Quicherat critiquent l'expression *gallo-romain*. Ils voudraient qu'on dit simplement *romain*.

M. Cochet réplique que le mot gallo-romain représente mieux, selon lui, le véritable caractère de cette époque, où l'élément gaulois était mêlé à la civilisation romaine. D'ailleurs cette expression est souvent utile pour donner quelque variété à la phrase.

Décès de M. l'abbé Colas.—M. le Président lit ensuite la note suivante sur le décès de M. l'abbé Colas, chanoine, membre de la Commission :

M. l'abbé Colas naquit à Rouen, en 1809. Il ne quitta jamais cette ville, qu'il aimait du fond de son âme. Ordonné prêtre en 1837, il fut d'abord vicaire à Saint-Romain de cette ville, puis vicaire de Saint-Vincent. Enfin, vers 1844, après la mort de M. Carpentier, il devint l'aumônier des dames des Saints-Anges. Il ne quitta cette maison qu'en 1862, lorsqu'il eut été nommé chanoine titulaire, jusqu'à sa mort, arrivée au Montmain, le 23 août dernier.

La même année 1862, à cause de ses goûts particuliers pour les arts, il devint membre de la Commission des Antiquités. Il fut toujours très-assidu à nos séances. Il y parla rarement, mais ses communications étaient toujours marquées au coin du bon sens.

Il avait une bibliothèque normande que l'on peut dire sans pareille. C'est ce qui fut cause que Monseigneur le choisit pour bibliothécaire du Chapitre. Il devint ainsi le successeur non immédiat de l'abbé Saas, dont il fit l'Éloge à son entrée à l'Académie.

Son goût prononcé pour les beaux-arts lui avait fait réunir des collections de toute espèce, surtout des produits de la faïence de Rouen. Ce fut à cette occasion que M. le Maire de Rouen le choisit comme successeur de M. Pottier dans la conservation du Musée céramique. Il ne voulait pas accepter cette fonction; mais la crainte qu'elle ne fût pas donnée à qui la méritait, le décida complètement. C'est alors qu'il attacha son nom avec celui d'un de nos collègues à la publication posthume du travail de M. Pottier, qui était resté inédit.

Nous croyons qu'à cause de la confiance que lui accordait Monseigneur, il a contribué beaucoup à la création des *Annales paroissiales* qui fonctionnent maintenant dans tous les villages. C'est là une institution très-utile.

Nous pourrions en dire bien davantage; mais nous pensons que ses qualités ont été rappelées sur sa tombe par l'un de nos confrères qui voulut bien représenter la Commission dans cette triste circonstance (M. Gouellain).

Quelques membres demandent un mot d'éclaircissement au sujet des *Annales paroissiales* dont il vient d'être parlé. M. Cochet explique que, suivant les termes mêmes de la circulaire archiépiscopale, c'est « un registre spécial où l'on inscrit, dans chaque paroisse, les documents relatifs à son origine et à son histoire, et tous les faits contemporains qui, dans l'ordre religieux ou civil, paraissent dignes de remarque. »

La Commission se plaît à constater les heureux fruits de cette mesure et applaudit au zèle des curés qui sont pleinement entrés dans la pensée de l'autorité diocésaine.

Cauville. — *Dalle tumulaire du xv^e siècle.* — On a signalé dans l'église de Cauville une dalle tumulaire qui provoque, de la part de M. l'abbé Cochet, la communication suivante :

Le *Nouvelliste de Rouen* du 19 septembre 1874 a annoncé une découverte faite à Cauville (canton de Montivilliers) d'une pierre tombale de 1442. Ce n'est pas une découverte qu'il fallait dire, mais la lecture plus complète d'une inscription dont nous avons donné la date dans les *Eglises de l'arrondissement du Havre*, parues en 1844. J'avais parlé de cette pierre tombale et de son chiffre. C'est la seule chose que j'aie mentionnée de l'inscription.

Cette pierre a été lavée et nettoyée dans ces derniers temps; la tête et les mains ont montré leurs incrustations de marbre. Voici l'inscription que l'on est parvenu à déchiffrer sur les bords de cette pierre :

« Cy gist noble homme Thomas Erquembose, escuier, en son vivant seigneur et patron de Cauville, lequel trespassa l'an mil quatre cent quarante deux le (trois)ième jour de mars. Priez Dieu qu'il lui face pardon à l'âme. Amen. »

Cette pierre, ce qui est excellent, a été encastrée dans le mur septentrional de l'église; mais nous sommes fâché que l'auteur ne paraisse pas savoir que cette pratique de l'encastrement est ancienne dans le diocèse, et que plus de trente églises ont été, à des époques différentes, témoins de cet acte de conservation, dont M. Féret avait pris l'initiative.

Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise). — *Dalles tumulaires.* — M. Brianchon signale, à cette occasion, le zèle éclairé de M. l'abbé Légons, curé de Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise). Cet ecclésiastique a relevé toutes les pierres tombales de Port-Royal, et en a tapissé les murs de son église.

MM. P. Baudry et Pelay émettent l'avis qu'on relève toutes les dalles tumulaires les plus dignes d'intérêt, comme il s'en trouve par exemple à Saint-Georges-de-Boscherville, dans la Métropole, à Saint-Vincent, etc.

La proposition est fort goûtée de la Commission, mais M. l'abbé Cochet ne dissimule pas que l'exécution présente mille difficultés.

Dalle de Robert Touzé. — Il rappelle ainsi que le tombeau de Robert Touzé avait plusieurs fois attiré l'attention de la Commission. (Voir son *Bulletin*, t. II, p. 205 et 279-282.) Le relèvement de cette pierre, pour l'encastrier dans la Cathédrale, avait été unanimement réclamé. Mgr le Cardinal avait accueilli favorablement ce désir, et en avait même pris note. « Mais un membre du Chapitre, poursuit M. Cochet, a fait revivre pour notre dalle les prisons de l'officialité, et la retient impitoyablement sous les verrous. »

Rouen. — *Chaire de l'ancienne église Saint-Sever.* — M. Paul Baudry raconte à la Commission que la chaire de l'église Saint-Sever, en style Louis XIII, était menacé d'une prochaine destruction, par le peu d'intérêt que la fabrique de cette paroisse lui a témoigné. Mais M. l'abbé Dicquemare en a heureusement assuré la conservation, en obtenant cette chaire

pour la chapelle de la communauté de l'Immaculée-Conception à Rouen.

Portes de Saint-Maclou. — M. le Président revenant sur cet intéressant sujet, rappelle à la Commission deux lettres qui y ont rapport et qu'elle connaît.

La première, de notre collègue M. Alfred Darcel à M. le Préfet, est datée du 28 juin dernier. Elle expose les raisons qui rendent extrêmement périlleuse la restauration de ces portes. Un certain nombre de figures ont été mutilées en 1562 probablement, et il les faudrait rétablir. « Or, ajoute M. Darcel, quel est l'artiste qui « serait assez osé aujourd'hui pour remettre une tête « sur un corps que Jean Goujon a taillé ? Les plus « éminents hésiteraient à le faire; et ceux qui n'hésiteraient pas, ne voyant là qu'une besogne ordinaire, « sont précisément ceux qu'il n'en faudrait point « charger. »

De plus, les raccords obligeront de toucher aux parties anciennes. On voudra le faire le plus sobrement possible; mais dans l'exécution, le bois vermoulu ou pourri entrainera peut-être beaucoup plus loin qu'on n'aurait projeté de le faire; en sorte, conclut le savant rapporteur, que « il se pourra, en définitive, que les « portes restaurées soient moins près de l'original que « ne le sont aujourd'hui les portes mutilées. »

L'avis des membres du Comité des Travaux historiques a donc été que les portes de Saint-Maclou « sont « des œuvres d'art au premier chef, qui doivent être « absolument respectées de tous, et surtout des restaurateurs. »

Par la seconde lettre du 1^{er} juillet, M. le Préfet informe le Président de la Commission, que le Conseil

municipal de Rouen a accepté l'offre de M. Dutuit, mais que M. Darcel regarde l'entreprise comme fort imprudente. Il invite en même temps à saisir la Commission de cette question, et à lui adresser le plus tôt possible la délibération qui interviendra.

La Commission a en effet chargé quelques-uns de ses membres de rédiger un rapport sur cet objet. Mais ce rapport ne lui a pas encore été présenté.

M. A. Darcel demande alors la parole. Il a émis le vœu, devant le Comité des Travaux historiques, qu'on moulât ces portes en gutta-percha, puis qu'on les restaurât sur le moule. Alors elles pourraient être reproduites en bronze par la galvanoplastie; et ces plaques de bronze seraient substituées aux portes en bois, lesquelles seraient déposées au Musée départemental.

Ce moyen terme sauvegarde les droits de l'art, en respectant ses justes appréhensions. Il permettrait en même temps d'accueillir, avec toute la faveur qu'elles méritent, les offres généreuses de M. Eugène Dutuit.

M. Pelay appuie énergiquement l'avis ouvert par M. Darcel, avis partagé également par MM. Brianchon, P. Baudry et G. Morin. Ces membres souhaitent qu'on presse la sous-commission, nommée à cet effet, de rédiger son rapport pour la prochaine séance.

Cité de Limes. — Fouilles. — M. Michel Hardy lit ensuite un Mémoire sur des fouilles exécutées par lui, au mois de juillet. Cette Notice sera insérée, s'il y a lieu, à la fin du *Bulletin*, avec un plan lithographié du terrain exploré.

Plaque commémorative de Saint-Saëns. — M. l'abbé Cochet offre à la Commission, une épreuve de la gravure, reproduisant, en grandeur naturelle, la plaque

commémorative de Saint-Saëns, offerte au Musée, par M. le chanoine Bosquier. (Voir le *Bulletin* III, 135.) Cette gravure a été faite par le Comité des Monuments historiques pour son *Bulletin*. M. le Président espère en obtenir un tirage pour le *Bulletin* de la Commission des Antiquités.

Beaumont, près Eu. — M. P. Baudry a visité de nouveau les fouilles de Beaumont, sans que cette excursion ait amené aucune découverte nouvelle.

Saint-Martin-Osmonville. — *Fouilles.* — Il n'en a pas été de même d'une récente exploration faite par M. l'abbé Cochet, à Saint-Martin-Osmonville. Au lieu de 12 salles déjà connues dans l'édifice romain, nouvellement mis au jour, il a pu en compter 25 au moins.

La villa romaine, ajoute M. l'abbé Cochet, était tout un petit monde ; une population fort considérable et des plus variées y trouvait son gîte.

A Saint-Martin, trois salles paraissent avoir renfermé un nombreux personnel, et ces trois salles étaient chauffées par un énorme four. Cet usage de se chauffer, à peu près ignoré en Italie, était indispensable dans les régions du Nord. L'empereur Julien le constate expressément à Paris. Ce prince, bien qu'il affectât un genre de vie fort austère, avoue dans son *Misopogon*, que durant l'hiver qu'il passa à Paris l'an 360, l'âpreté de notre climat le contraignit lui-même à faire allumer du charbon dans sa chambre.

A propos de ces restes romains et du monastère que dut fonder dans les environs, au VII^e siècle, saint Ribert, disciple de saint Valery, M. le Président exprime cette pensée, que les portiques et les galeries

couvertes, soutenues par des colonnes, qui existaient dans les maisons antiques, ont dû inspirer tout naturellement aux moines l'idée des cloîtres, qui ont avec elles tant d'analogie.

MM. Pelay et Hardy demandent qu'un plan de ces découvertes soit exécuté, surtout un dessin de la salle des hypocaustes.

Trésor de Saint-Jacques de Dieppe. — Dessin. — M. le Président fait passer sous les yeux de la Commission le dessin d'un bas-relief du Trésor de l'église Saint-Jacques, à Dieppe, fait par M. Féret, pour la première édition de l'*Histoire de Dieppe*, de M. Vitet.

Maromme. — Inscription. — M. Pelay signale à Maromme, une énorme pierre, entrant dans l'appareil d'un pont, qui porte cette inscription : LIMITE DE LA GARNISON DE ROUEN. D'autres inscriptions semblables existaient aux environs de Rouen, notamment à Grammont.

Déville. — Battant du bourdon de Georges-d'Amboise. — Ce battant, compris récemment dans la vente de son propriétaire, M. Le Chien, a été acheté par la commune de Déville. M. Billiard, conservateur-adjoint du Musée, s'était rendu à cette vente, avec la mission secrète d'acquérir pour le dépôt départemental cette pièce historique. Outrepassant même ses instructions, il l'a poussée jusqu'à 500 fr. Mais avec une obstination des plus patriotiques, et qui lui fait honneur, M. le maire de Déville l'a emporté sur l'agent du Musée. Ce battant va être acquis par la municipalité dévilloise, à l'aide d'une souscription.

Porte Guillaume-Lion. — M. Pelay appelle de

nouveau l'attention de la Commission, sur la conservation de la porte Guillaume-Lion, le seul des monuments de ce genre, que notre ville possède encore. M. l'abbé Cochet constate, tout d'abord qu'il avait écrit à ce sujet. Ne recevant point de réponse, il s'est informé de ce qu'étaient devenues ses lettres; on lui en a accusé réception, et tout en est demeuré là.

M. Cusson a été consulté, et a donné l'assurance que la municipalité rouennaise est très-favorable à la conservation. Mais M. Pinel, le rapporteur, y est fort opposé.

Plusieurs membres craignent que si l'on songe à démolir cette porte pour la rebâtir ailleurs, l'on s'en tienne seulement à la première partie de ce programme. Aussi, d'autres membres remarquent-ils que la conservation du monument serait très-facile, si l'on voulait bien le dégager, en perçant une rue à droite et à gauche, comme l'a fait Paris pour les portes Saint-Denis et Saint-Martin. Le surcroît de dépense n'est pas une considération à laquelle tout doit céder : et d'ailleurs, cette augmentation des frais dans les travaux à entreprendre, ne paraît pas aussi considérable que l'on a bien voulu le dire.

Un membre croit que la démolition est chose arrêtée. M. Brianchon dit qu'en ce cas, ce sera l'honneur de la Commission d'avoir protesté. Elle doit recourir aux raisons qu'elle fit valoir auprès de M. le Préfet, le 20 décembre 1846 (*Procès-verbaux*, 1, 370-72), pour assurer la conservation de ce monument, et qui l'ont effectivement préservé jusqu'à nos jours.

Statue du Vénérable de la Salle. — Quelques membres regrettent également et l'emplacement et le niveau choisis pour la statue du Vénérable J.-B. de la

Salle. Ils pensent que la nature même des choses, voulait que cette statue s'élevât devant l'église Saint-Sever, parce qu'alors elle aurait été assise « sur la terre même de son tombeau. »

Alignement de la place de la Cathédrale.—« L'alignement est l'ennemi et le fléau des vieux édifices et des souvenirs historiques, » dit M. l'abbé Cochet. Et il en a une nouvelle preuve à déplorer. L'alignement de la rue Grand-Pont, devant se prolonger jusqu'à la rue de la Grosse-Horloge, la *Maison des Généraux* est sous le coup d'une ruine imminente; ce qui serait une perte des plus sensibles.

Plombs historiés. — Les travaux qui s'exécutent en ce moment au port de Rouen, auront été profitables à l'archéologie. La drague, en creusant le lit de la Seine, a plusieurs fois amené des plombs historiés, notamment devant la Douane. Ces plombs ne présentent guère moins l'intérêt que ceux dont M. Forgeais a formé une collection à Paris.

Les sujets qu'on y a vus le plus communément représentés, sont l'effigie de S. Georges, des *Ave Maria*, des jouets, des marques de pèlerinage.

M. Pelay demande comment il se fait que ces plombs soient trouvés exclusivement dans la Seine. — A Paris, nulle difficulté : le savant ouvrage *Paris sous Philippe-le-Bel*, montre que les marchands de ces plombs se tenaient auprès du Petit-Pont.

Mais à Rouen, ce sont les aqueducs qui apparemment les auront roulés à la Seine. Les sables se sont laissé entraîner par le courant; mais ces plombs sont restés stationnaires à cause de leur densité supérieure.

La séance est levée à quatre heures un quart.

L'abbé A. TOUGARD.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1874.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, en l'Hôtel de la Préfecture, dans la salle des séances de la Commission, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-président.

Sont présents : MM. Desmarest, de Beaurepaire, de la Londe, de Merval, P. Baudry, Brianchon, l'abbé Somménil, l'abbé Loth, D^r Gueroult, de la Serre, Hardy, Lormier, des Guerrots, Le Grand et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

M. l'abbé Tougard assiste à la séance.

MM. de Girancourt, Gouellain, l'abbé Jeuffrain, Gosselin et Pelay se font excuser.

M. l'abbé Tougard lit le procès-verbal de la séance du 23 septembre dernier que M. le Président l'avait prié de rédiger à cause de l'absence des secrétaires.

Ce procès-verbal est adopté.

Correspondances. — La correspondance imprimée comprend les pièces suivantes :

Bulletin de la Société académique de Laon, t. xx (1872-73).

Bulletin de la Société archéolog. et Hist. de l'Orléanais, t. vi, n^o 80, (1 tiers 1874).

Bulletin de la Société Philomathique du Morbihan, 1^{er} sem. 1874.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1874, n^{os} 1 et 2.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. vi, n^o 10.

Bulletin de la Société Dunoise, n^o 22, octobre 1874.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, t. x, 1868-1873.

Un accusé de réception des *Bulletins de la Commission* par la Société des antiquaires de Londres.

Arrêté préfectoral. — Nomination de M. Brianchon, secrétaire-adjoint de la Commission. — M. le Président dépose sur le bureau l'expédition de deux arrêtés préfectoraux.

Le premier, en date du 22 octobre, nommant M. Brianchon, secrétaire-adjoint de la Commission, au lieu de M. Bouquet, démissionnaire.

Virville. — Classement de l'église. — Le second, en date du 31 octobre, classant l'église de Virville, au nombre des monuments historiques départementaux.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de restauration des portes de Saint-Maclou. — M. d'Estaintot obtient ensuite la parole comme rapporteur de la sous-commission, nommée dans la séance du 14 juillet pour émettre un avis sur la restauration projetée des portes de l'église Saint-Maclou.

Ce rapport propose de répondre à M. le Préfet, que cette restauration ne doit pas être autorisée en tant au moins qu'elle aurait pour objet d'ajouter à ce qui reste de l'œuvre de Jean Goujon.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité par la Commission et elle décide que le rapport qui vient d'être lu sera adressé à M. le Préfet, en même temps qu'un extrait du présent procès-verbal.

Ce rapport sera d'ailleurs transcrit sur le registre de la Commission comme annexe au procès-verbal de la

séance. Il sera imprimé à la fin des procès-verbaux de la Commission.

M. le Président annonce à la Commission que son désir sera réalisé et que M. le Préfet refuse son autorisation à la délibération du Conseil municipal.

Saane-Saint-Just. — Pierre tombale. — M. d'Estaintot a eu l'occasion, il y a quelques semaines, de faire avec M. des Guerrots une excursion dans la vallée de Saane. Il se proposait notamment de relever l'inscription de la belle pierre tombale du XIII^e siècle, placée dans l'église de Saane-Saint-Just. Il a eu le regret de constater que cette dalle, enlevée pour faire place à un pavage émaillé moderne, avait été rejetée au dehors de l'église, brisée en plusieurs morceaux, exposée à l'extérieur sous le larmier du sud. La partie inférieure de la pierre manque. Une partie de l'inscription, celle du haut, était enfoncée dans la terre humide. On lisait sur le côté gauche de l'inscription : DAME DE FRECHIENNES et sur le côté droit en descendant : CIRE SAINT JEHAN DE CA, sur un petit fragment : ANE CHEVALIER. Un écusson parti se dessine sur la pierre, offrant d'un côté le gironné des de Saane et de l'autre les trois mains des Malle mains.

M. le Président écrira au curé d'Auzouville, dont il connaît le zèle, pour lui signaler cet état de choses et lui demander d'y porter remède.

Saint-Ouen-le-Mauger. — Disparition des pierres tombales. — M. d'Estaintot ajoute qu'il s'était également rendu à Saint-Ouen-le-Mauger dans l'intention d'y relever des tombes de seigneurs du XVI^e siècle, signalées par M. l'abbé Cochet. Il a eu le regret d'apprendre que lors des restaurations faites il y a quelques

années, sous un précédent curé, elles avaient été relevées, sciées et employées à faire les seuils des deux portes d'entrée du presbytère.

Roncherolles-sur-Vivier et Bosc-Roger.—*Inscription tumulaire.*—M. Lormier soumet à la Commission le dessin d'un écusson relevé sur une pierre tombale de Roncherolles-sur-Vivier, dont la plus grande partie est cachée par le pied de la chaire.

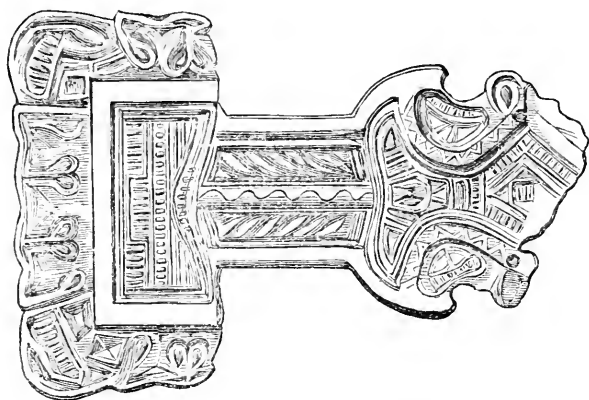
Cet écusson est de à trois étoiles (?) accompagnées en cœur d'un cor de sommé d'un casque et soutenu par deux lévriers. Peut-être sont-ce les armes des Bonissent qui portaient d'argent au cor de sable cordonné de gueules accompagné de trois mollettes de même, 2 en chef et 1 en pointe.

Il remet également pour le portefeuille le calque d'une pierre tombale de l'église de Bosc-Roger, représentant un enfant de trois ans. Elle est aujourd'hui encastrée dans la muraille. On lit à l'entour l'inscription suivante : CI GIST GIRARD FILS AISNE DE (Le mer) CIER ESCVIER SR DES HAVLTES LOGES LE QVEL DECEDA LE XXIII^e JOVR. AGE DE TROIS ANS.

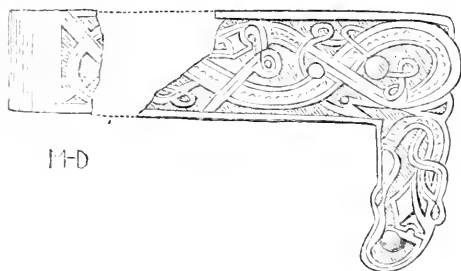
Au-dessous de la silhouette de l'enfant se trouve l'écusson des Lemercier. — D'azur au chevron d'argent accompagné de trois bourses d'or.

Criel. — *Sépultures franques.* — *Objets divers.* — M. le Président, on opérant dernièrement une fouille au bas de la côte de Criel, sur un terrain appartenant à M. de Plémont, a découvert différents objets provenant de sépultures franques. Il a constaté la présence d'une douzaine de cercueils de pierre, quelques plaques de ceinturon, des scramasax dont l'un avec sa garniture qui passe sous les yeux de la Commission. Le dessin

en a été très-fidèlement rendu par M. Hardy. Il a également trouvé diverses fibules dont une de forme carrée, et un petit bijou en or avec grenats qui peut être un chaton de bague. (Nous reproduisons ici trois objets tirés des fouilles de Criel.)



FIBULE EN BRONZE CISELÉ (CRIEL, 1874).



11-D



CHATON DE BAGUE
EN OR
(CRIEL, 1874).

GARNITURE DE POIGNARD EN ARGENT (CRIEL, 1874)

Mesnières-en-Bray et Notre-Dame-d'Aliermont.
— Four à briques gallo-romain. — M. l'abbé Decorde a adressé à M. le Président un numéro du *Magas-*

sin normand du 15 juin 1865, donnant le détail d'une fouille exécutée par lui à Mesnières-en-Bray, en 1864, avec des fonds provenant d'une allocation de la Société française d'archéologie, fouilles qui lui ont permis de constater la présence d'un aqueduc et de constructions romaines.

Cet envoi est accompagné de celui d'un article publié par notre collègue, dans le *Journal de Neufchâtel*, le 27 octobre 1874 et constatant la découverte, à Notre-Dame-d'Aliermont, au lieu dit *Champs-du-Bos* appartenant à M^{me} v^o Quesnel de Rouen, d'un four à tuiles romaines.

Saint-Martin-Osmonville. — Plan de la villa. — M. l'abbé Cochet soumet un plan de la villa de Saint-Martin-Osmonville, dont les fouilles ont déjà permis de constater l'existence de vingt-quatre salles, et l'on n'a encore qu'un côté de la villa, la partie d'hiver. Les murs ont été dégagés sur 4 mètres d'élévation. Notre collègue signale au nombre des objets curieux qu'il y a rencontrés un objet en verre hémisphérique légèrement cerné de 0,013 de diamètre. Il ne saurait lui donner une attribution.

Les Loges. — Le vieux château du xv^e siècle. — M. Brianchon donne lecture de la notice suivante :

Au moment où le temps, d'une part, et, de l'autre, le mauvais goût et des exigences nouvelles font disparaître à l'envi les derniers restes de l'architecture civile au moyen-âge, n'est-ce pas un devoir étroit pour chacun de nous, sentinelle avancée de la conservation départementale des monuments, de signaler en toute hâte, à mesure qu'il les rencontre, les spécimens à l'agonie de cette artistique époque encore debout dans quelques communes nor-

mandes? Aussi ne saurions nous engager trop vivement nos honorables collègues, comme nous engageons nous-mêmes, à imiter le bon exemple donné par M. Rœssler pour l'arrondissement du Havre, et à dresser, qui pour sa commune, qui pour son canton, des tableaux archéologiques destinés à fortifier ou à compléter la grande œuvre accomplie par notre savant vice-président pour le département tout entier. Donc, que chaque membre de la Commission, armé du crayon ou de la plume, et prenant pour devise le *colligite fragmenta, ne pereant*, parte pour la conquête des antiquités qui sont à sa porte. De tous ces épis, glanés çà et là, l'histoire locale formera ensuite une de ses plus belles gerbes.

Ces réflexions nous sont suggérées par deux maisons du xvi^e siècle que nous avons vues avec intérêt, le dimanche 25 octobre dernier, dans la commune des Loges, et dont la principale seulement a été mentionnée par M. l'abbé Cochet. Celle-ci est le Vieux-Château, dit d'Estouteville ou de Monaco, ainsi appelé du nom des familles auxquelles il a successivement appartenu. C'est une construction massive, toute de pierre et brique, couverte en tuiles, avec une double galerie en bois, rentrant sous la couverture, du côté de l'est, ce qui lui donne un aspect particulièrement pittoresque. A l'intérieur, où les embrasures des fenêtres sont garnies de banquettes en pierre, on remarque des cheminées, aussi en pierre, mais sans armes et sans ornement. Une tour tronquée, engagée dans l'angle nord-ouest, éclairée par des ouvertures étroites et longues, est encore fermée, au premier étage, de sa porte primitive en chêne à plis sculptés.

Dans la cour, un puits en maçonnerie, à haute margelle de pierre, s'enfonce, dit-on, à quarante-cinq brasses de profondeur.

Une partie des fossés existe encore, et nous devons rappeler ici, sans l'avoir remarqué nous-mêmes, que, dans un

reste de murailles, M. l'abbé Cochet a reconnu des cin-
tres romans du XI^e siècle.

En nivelant la cour, du côté de l'est, pour asseoir une habitation nouvelle, M. Adolphe Auber a trouvé une épée, de moyenne dimension, fortement rongée par l'oxyde. Cette découverte remonte à 1868. Depuis cette époque, le même propriétaire a recueilli quelques monnaies françaises parmi lesquelles un numismate compétent, M. Billiard, conservateur-adjoint de notre musée d'antiquités, distingue un blanc de Charles VI et un denier de Charles VIII.

Mais, chose plus curieuse, la pioche des ouvriers a mis au jour, dans ce même endroit, un Antonin et un Posthume, preuve évidente que le vieux manoir normand est lui-même greffé sur un castellum antique.

Enfin, pour compléter sa série d'objets intéressants, M. Adolphe Auber a recueilli, toujours au même endroit, à l'est du vieux château, un certain nombre de pavés émaillés, dont il a bien voulu céder quelques spécimens pour le musée des antiquités.

La seconde maison des Loges, qui a attiré notre attention, est occupée par un cultivateur, M. Roussel, et appartient à Mademoiselle Pelanque, de Cannes. Elle est située à la jonction des routes de Goderville et de Fécamp. Cette maison, composée de sous-sol, rez-de-chaussée et petit étage, nous a intéressé par ses détails. Les arêtes saillantes ou à dents de scie du tuyau de la cheminée précisent l'époque. La porte du rez-de-chaussée à laquelle on accède par une *montée* en pierre, est encore garnie de ses anciennes pentures, coudées, courtes et fleuronées. Une fenestrelle oblongue a conservé son vitrage de plomb cloisonné. Deux autres fenêtres sont protégées par des grilles de fer à fleurons grossiers. Quelques ornements de sculpture enrichissent les appartements. Sur le jambage droit de la cheminée de la cuisine, on remarque un écusson où nous avons cru distinguer une croix pleine, cantonnée de

roses. Deux autres écussons, qui décorent le manteau des cheminées du rez-de-chaussée et de l'étage supérieur, présentent une bande.

La Croix des Loges, dont parle M. l'abbé Cochet dans ses *Eglises de l'arrondissement du Havre*, est à deux pas de cette maison. Elle montre encore ses quatre statuettes. Seulement, privées du christ en pierre avec lequel elles s'harmonisaient si bien, elles font aujourd'hui piteuse figure. Ce christ en pierre a été remplacé par une croix de fonte. « Les barbares ! » dit M. le curé des Loges. Il n'a pas tort.

Nous terminerons cette communication par un vœu : c'est que la Commission des Antiquités cherche à organiser, sur une grande échelle, avant qu'il ne soit trop tard, la reproduction par le crayon ou la photographie, des anciennes maisons de la Seine-Inférieure.

Le Fay, près Yvetot. — Cheminée du xvi^e siècle.
— M. le docteur Gueroult communique ensuite des renseignements sur deux cheminées du xvi^e siècle :

Au hameau du Fay, distant d'un kilomètre et demi d'Yvetot, subsistent, dans la maison occupée par le sieur l'Estrelin, cultivateur, deux jolies cheminées en pierre, du xvi^e siècle, admirablement conservées.

Elles sont adossées et sont de dimensions à peu près semblables.

La première cheminée, ouverte au N.-E., porte l'inscription suivante :

*Lan de grâce mil Vec Z III le XV^e jo de janvier
furet ces cheminés : les fit faire robert henri. prs. dieu
pr les trespassez.*

La légende énoncée est entrecoupée par trois médaillons humains, ronds, en relief, dont deux me paraissent représenter les bustes affrontés de Louis XII et de François I^{er} : Celui-ci porte chaperon, fraise, moustache et

barbiche ; celui-la lauré, barbe rase, regarde à dextre.

Entre ces personnages, deux anges debout, les ailes éployées, soutiennent un blason échancré, figurant les armoiries de la ville d'Yvetot ; les émaux font ici défaut, je les restitue ainsi : *de Gueules aux trois gerbes d'or. 2 et 1.* Je ne saurais interpréter le troisième médaillon, situé sur le retour d'équerre au Sud ; l'effigie barbue est dirigée à dextre.

La colonne droite de la cheminée montre un angelet maintenant l'écusson au monogramme de la mère du Sauveur ; sur la colonne gauche, un autre angelet tient pareillement celui de Jésus-Christ.

Sur l'autre cheminée on lit :

pe isez . a . la . mort . mourir . co . vient . peu . et . souvent . a . men .

Du côté Sud, un buste à tête virile, imberbe et ceinte d'un bandeau, fixe à senestre ; un second buste, placé à l'encoignure, affecte une disposition similaire.

Identiques à ceux de la cheminée précédente, ils me sont inconnus.

Tous les médaillons énumérés de profil se distinguent par la proéminence du nez.

La colonne Sud correspondante, servant de jambage, fournit une chimère enroulée d'un serpent ; sur la colonne Nord on remarque une gargouille.

M. d'Estaintot élève quelques doutes sur l'attribution à la ville d'Yvetot de l'écusson supporté par deux anges et qui orne la première de ces cheminées. Il lui paraît peu probable qu'au xvi^e siècle, la ville d'Yvetot ait eu un écusson indépendant de celui de ses seigneurs, et que les trois gerbes d'or aient jamais eu avant le xix^e siècle l'honneur d'être attribuées à la capitale du pays de Caux. Il ne s'explique pas d'ailleurs pourquoi cet écusson figurerait dans une habitation particulière. L'écusson signalé doit donc être

celui d'une famille. Il indique comme ayant porté 3 gerbes dans leurs armes; les *le Caruyer* et même les *de Masseilles*, ceux-ci du moins d'après le nobiliaire de Chevillard.

Société libre d'Agriculture de l'Eure, Section de Bernay.—Échange de publications.—M. le Président donne lecture d'une lettre de la *Société libre d'Agriculture de l'Eure, Section de Bernay*, datée du 29 octobre 1874, et demandant à la Commission l'échange de ses publications.

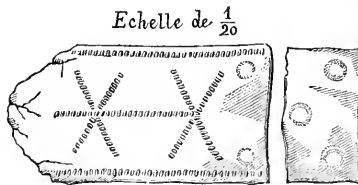
Cette proposition est acceptée.

Rouen. — Église Saint-Hilaire. Sépultures chrétiennes. — M. le Président a profité de la démolition du chœur de l'ancienne église de Saint-Hilaire, pour y faire certaines observations archéologiques. Dans une sépulture chrétienne du xiv^e siècle, il a trouvé six vases à trous encore pleins de charbons. Ces vases ont été offerts au Musée par M. le Maire de Rouen. Il explique d'ailleurs l'emploi de ces vases par l'usage alors adopté de conserver longtemps les morts, ce qui nécessitait l'usage de l'encens et autres parfums, destinés à masquer les progrès de la décomposition.

Il a également retrouvé le fragment d'une inscription de fondation, dont les cinq dernières lignes existent seules, et dans lesquelles le donateur prévoyant imposait à la fabrique, si l'on élevait un nouvel édifice, l'obligation d'y transporter l'inscription.

Le travail considérable de nivellement exécuté pour la nouvelle église, et qui a exigé le déplacement de 80,000 mètres cubes, a amené la découverte des cinq cercueils en plomb, dont notre collègue a déjà entre-

tenu la Commission. (Nous donnons ici un morceau de ces cercueils.)



FRAGMENT D'UN CERCUEIL EN PLOMB (ROUEN, 1874).

Rouen.—*Église Saint-Laurent.*—*État des sépultures.* — M. d'Estaintot appelle l'attention de la Commission sur l'état des sépultures dont est encore remplie l'église de Saint-Laurent. Cette paroisse, autrefois l'une des plus riches de la ville, contenait les caveaux d'un grand nombre de familles notables, parmi lesquelles il signale les trois branches de la famille *Bigot*. Ces sépultures existent toujours. Il y a quelques mois, en creusant pour l'aménagement d'une des écuries, qui malheureusement profanent l'église, on a trouvé un ou deux cercueils de plomb. N'y aurait-il pas lieu de se mettre en relation avec le propriétaire, de rechercher si quelques monuments épigraphiques ne sont pas encore intacts, et de les lui demander pour le Musée. Ce serait le seul moyen de sauvegarder des souvenirs aujourd'hui plus que compromis.

Harfleur. — *Démolition des remparts au xvii^e siècle.* — M. Brianchon donne lecture d'un extrait relevé sur le registre journalier de l'abbaye de Montivilliers, sous la date de novembre 1621, et relatif à la démolition des murailles d'Harfleur :

« Le 16. iour Mons^r du Raullet grand prevost du Roy
 « en Normandie est venu voir Madame [Loyse de
 « l'Hospital] et luy communiquer vne Commission de
 « sa Maiesté pour faire abattre les murs de l'enclos de la
 « ville de Harfleur ; la demolition fut commencée le dix
 « neufuiesme du present mois et ledit sieur grand prevost
 « en faueur de mad. Dame a deschargé de beaucoup les
 « habitans de ceste ville du pionnage ordonnant a chaque
 « famille dy enuoyer vn homme l'espace de 2. iours seul-
 « lement »

M. le Président ajoute que ces fortifications pré-
 sentaient dans leur périmètre une trentaine de tours,
 tant rondes que carrées.

M. des Guerrots soumet à la Commission un salut
 d'or, trouvé à Paluel, près de Veulettes, et apparte-
 nant à M. le vicomte de Montfort.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
 VICOMTE D'ESTAINTOT.

RAPPORT ANNUEL

A M. LE PRÉFET DE LA SEINE-INFÉRIEURE

*Sur les opérations archéologiques de son département,
pendant l'année administrative 1873-1874.*

MONSIEUR LE PRÉFET,

Depuis un an, l'archéologie a continué de faire des progrès dans le département, et le goût des antiquités loin de s'effacer, s'augmente sans cesse. Les recherches se font de tous côtés, et le prix des objets d'art est devenu vraiment fabuleux. Partout on apprécie mieux ce que l'on rencontre, et quand le hasard vous fait trouver un monument, on est curieux d'en connaître l'âge et la destination. On n'hésite pas à employer tous les moyens pour arriver à ce but, certain que l'on est qu'une chose n'a de valeur qu'autant qu'elle est bien critiquée et bien connue. En un mot, on veut voir clair à tout ce que l'on trouve, et l'un des signes de notre temps sera d'avoir voulu se rendre compte de toute chose et pénétrer dans les secrets du passé.

Les collections privées rendent les collections publiques moins belles et moins faciles. Mais nous aimons mieux savoir ces objets fort recherchés pour la conservation, que de les savoir exilés par l'ignorance ou le mépris. Le terrain de l'instruction générale profite de cette tendance. Tout le monde aujourd'hui aime à

conserver ce que l'on trouve. Nous ne nous plaignons pas plus de cette tendance que de la diffusion des lumières. Aujourd'hui, chacun connaît l'âge et le nom des objets d'art. Tant mieux, c'est une preuve que nous n'avons pas prêché dans le désert, et que les leçons que nous donnons avec tant de bonheur n'ont pas été perdues. Nous sommes heureux de cette lumière, qui brille autour de nous et qui éclaire nos contemporains.

La Commission des Antiquités a contribué pour une bonne part à la diffusion de ce bon goût et à la propagation de ces lumières. Chacun de ses membres est, sans le savoir, un apôtre qui, pour sa part, contribue à répandre ses connaissances et à instruire ses concitoyens. Chacun remplit son rôle et étend, dans le milieu qui l'entoure, l'influence de son savoir et de ses lumières.

Malheureusement, cette Commission, composée des hommes les plus éminents du pays, voit de temps en temps, ses membres diminuer et ses rangs s'éclaircir. Cette année, elle a fait une perte sensible dans la personne de M. de Lépinos, historien fort distingué et littérateur d'un grand mérite. Le monde savant connaît ses travaux sur Chartres et sur Clermont, dans l'Oise. Rouen ne le posséda que quelques années, mais il était complet alors. Nous avions espéré le conserver de longues années, mais la Providence s'est contentée de nous le montrer, et il a été enlevé à notre estime et à nos espérances.

Une autre perte est celle de M. Frère, bibliothécaire de la ville de Rouen et auteur d'un *Manuel du Bibliographe Normand*. M. Frère n'était pas, à proprement parler, un archéologue ; mais ses connaissances en bibliographie le rendaient précieux. Et si

l'on peut dire que la connaissance des livres est la moitié de l'étude et du savoir, on peut affirmer que M. Frère avait cette science, ce qui en faisait un collègue d'un grand prix. Vous avez bien voulu remplacer ces deux membres par des hommes qui promettent à la Commission un utile concours. L'un est M. Legrand, vice-président du Conseil de Préfecture et collectionneur d'antiquités ; l'autre est M. Le Filleul des Guerrots, d'Auffay. Ce dernier est le fils d'un fabuliste célèbre. Lui-même est un héraldiste distingué, connaissant d'une manière approfondie les familles et les blasons de cette province.

Toutefois, il est une perte que nous ressentons bien vivement, en notre qualité d'archéologue, bien qu'il ne fit pas partie de notre Commission. M. de Caumont, de Caen, était la représentation vivante de l'archéologie, et il est le juste motif de nos regrets. Cet illustre antiquaire était un contemporain et un émule de MM. Auguste Leprevost, Hyacinthe Langlois et Achille Deville, nos fondateurs. Mais par son zèle et son esprit d'initiative, il a dépassé de bien loin tous ses rivaux, et il a rendu à la science que nous cultivons des services sans précédent, et qui malheureusement demeureront sans imitateurs. Nous sommes tous, plus ou moins, les élèves de M. de Caumont, et nous devons une larme à sa perte, qui pour nous est égale à un malheur public. Personne ne trouvera mauvais ces regrets pour un homme qui fut en Normandie le père de l'archéologie, et qui a parfois honoré de sa présence les séances de la Commission.

Maintenant, je dois rendre au public un compte chronologique des opérations archéologiques de notre département. Toutefois, auparavant, je me fais un

bonheur de dire que le *Bulletin de la Commission*, pour 1873, a paru, qu'il a été distribué aux membres du Conseil général et envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, puis adressé, par lui, à cinquante Sociétés savantes de France et de l'étranger.

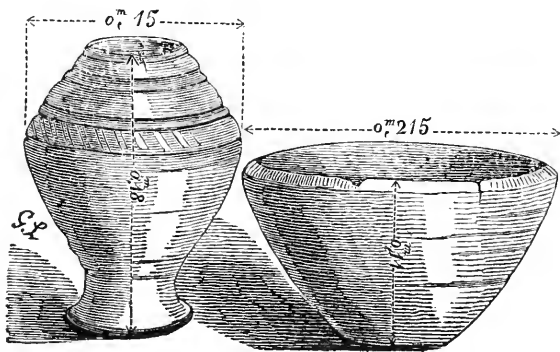
TEMPS PRÉHISTORIQUES. — ÉPOQUE GAULOISE.

Les temps préhistoriques préoccupent la Commission autant que l'époque gauloise. Toutefois, cette année, nous n'avons enregistré que deux manifestations de ces époques reculées.

La première appartient à la commune de Lammerville (canton de Bacqueville). Grâce aux indications dévouées de M. Levézier, instituteur, guidé par M. Hardy, bibliothécaire de la ville de Dieppe, il a été reconnu au hameau de Beautot, une station de l'âge néolithique. Sur le plateau qui borde la Vienne, on a rencontré des *nuclei*, des *percuteurs*, des grattoirs, des ciseaux, des *molettes* et tout ce qui accompagne ordinairement les lieux témoins de la première industrie de l'homme, et les traces de sa première habitation.

Après de longs délais, qu'il ne m'a pas été possible d'abrèger, j'ai pu exécuter à Bellozanne, au lieu dit la *Tête de Bray*, la fouille d'un cimetière gaulois. Ce cimetière indigène, appartenait à la période de l'incinération, et il ressemblait à ceux que nous avons déjà rencontrés à Bouelles, à Moulineaux, à Saint-Wandrille, à Sainte-Beuve-Epinay, aux Essarts-Varimpré

et à Caudebec-lès-Elbeuf. Nous ignorons l'époque où cette coutume de brûler les corps prévalut chez nos pères ; mais les vases et les poteries ne permettent pas de leur donner une autre origine qu'une production indigène et une fabrication autochtone. Nous y avons rencontré cinq sépultures et une vingtaine de vases. (Nous en donnons ici un échantillon). Par sépulture,



VASES GAULOIS (BELLOZANNE, 1873).

nous entendons des urnes remplies d'os brûlés. Les autres poteries étaient des vases d'accompagnement. Ce cimetière gaulois de Bellozanne est pour nous le douzième de son espèce qui se soit révélé dans la Seine-Inférieure. Les débris qui en sont sortis ont été donnés au Musée par M^{me} la comtesse de Naive et par M. le général Pajol, son gendre.

ÉPOQUE ROMAINE.

L'époque romaine est restée fertile dans nos contrées. Malheureusement, on ne nous avertit pas tou-

jours des découvertes qui se font sur les différents points du département où l'on remue le sol. Nous surveillons toujours par nous-même ou par le ministère de nos correspondants les points du département habités par les Romains, et c'est ainsi que nous avons connu les quelques découvertes que nous allons signaler.

D'abord, nous avons eu la découverte d'une hypposandale en fer à Caudebec-lès-Elbeuf, l'antique *Ugatte*. Cette terre est toujours fertile en monuments romains et nous n'y allons pas de fois que nous n'en rapportions de nouvelles conquêtes. Nous avons là un correspondant actif et dévoué et M. Gosselin ne manque jamais, à chaque séance, de nous présenter une nouvelle découverte de ce sol fécond. C'est ainsi qu'il nous a présenté une hipposandale, un de ces sabots qui ont précédé les fers à trous et qui sont toujours l'objet des recherches et des travaux archéologiques aussi bien chez les archéologues de province que parmi les Membres du Comité de Paris (1).

Deux inscriptions romaines se sont fait jour, l'une à Rouen, l'antique *Rotomagus*, et l'autre à Lillebonne, qui fut autrefois *Juliobona*.

Aucune des deux n'était à sa place naturelle. L'inscription de Rouen était sur une pierre qui avait servi de couvercle à un sarcophage mérovingien. Ce débris a été rencontré dans une fosse creusée au cimetière Saint-Gervais. J'ai fait scier la partie inscrite et ai fait apporter au Musée le fragment qui servit autrefois à

(1) De Caumont, *Bulletin monumental*, t. XXXIV, p. 129-132, année 1868. — Quicherat, *Revue des Sociétés Savantes*, V^e Série, T. V^e, année 1873.

une mère pour indiquer le tombeau de sa fille. Sur cette même pierre on voyait figurer la scie à main que nous nommons *égoïne* et le bas d'une équerre ou d'un A majuscule.

L'autre inscription, également sur pierre, a été trouvée en réparant le théâtre romain de Lillebonne. Elle provenait également d'un tombeau; mais ce n'était plus que l'extrémité carrée d'une inscription que nous croyons avoir été consacrée à un fils par son père.

Le hasard a fait découvrir à Rouen trois cercueils romains et quelques vases provenant du voisinage de sépultures. Un de ces cercueils était triple, comme nous le verrons.

Le premier trouvé était en plomb, mais dans un état de dépression tel que les ouvriers l'ont laissé sur place.

Un autre cercueil, également en plomb, a été trouvé auprès d'un grand tombeau en pierre. Celui-là, non plus, n'étant pas protégé, était également déprimé; toutefois il a pu être sauvé pour l'étude.

Le troisième était en pierre du pays, très-long, fort lourd et à peine ébauché. Malheureusement le silex qui remplissait la pierre n'a pas permis son extraction et sa conservation. Nous avons eu la douleur de le laisser sur place; mais, chose assez singulière, ce tombeau en renfermait deux autres et ça été à notre étonnement et notre instruction.

Dans ce tombeau, en effet, long de 2 mètres 70 cent., je trouvais un autre cercueil en plomb, ce qui est déjà arrivé dans ce pays. — Nous connaissons deux découvertes de ce genre: l'une a été faite à Saint-Gervais, en 1839, et l'autre à Quatremares, en 1843. — Cette

seconde enveloppe de plomb n'a donc rien que de naturel et d'usité dans le pays ; mais ce qui nous a paru tout-à-fait neuf, c'est que sous les lames de plomb il y avait encore un troisième cercueil en plâtre coulé. Cette enveloppe renfermait hermétiquement le squelette qui se trouvait ainsi parfaitement conservé, malheureusement il n'y avait avec le corps aucun objet d'art. Toutefois, ce mode d'ensevelissement était nouveau pour nous et nous avons pensé que cela avait été dans l'intention des contemporains un moyen de conservation indéfinie.

Dans cette tranchée de Saint-Hilaire, il a été rencontré par les ouvriers trois vases en terre cuite et un vase de verre. Nous croyons ces vases déposés là pour les offrandes, car aucun d'eux ne contenait d'os brûlés. Ils avaient été renfermés dans un coffret dont on a recueilli la clef de bronze.

Bien qu'il n'y ait pas d'autre indication, il y avait assez de motifs pour attribuer ces sépultures à l'époque romaine des IV^e et V^e siècles.

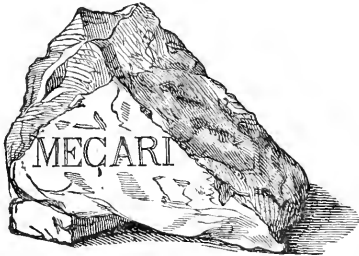
Ces sépultures longeaient une voie romaine, la voie qui conduisait à Paris et à Beauvais. C'était la coutume des anciens d'inhumer le long des chemins. Déjà, en 1828 et en 1839, on avait trouvé des cercueils de plomb dans la *rue Saint-Hilaire*, près le *passage Sainte-Claire*, et, en 1865, M. Thaurin a décrit deux sarcophages de plomb qui furent rencontrés sur cette ancienne voie, à l'entrée de la ville de Darnétal.

Par hasard autant qu'avec intention il a été fait à Lillebonne des découvertes dont je vous dois le récit :

M. Montier-Huet, de Bolbec, propriétaire du Catillon, possède, en même temps l'ancien cimetière romain de *Juliobona*. Déjà nous avons raconté, à leur

époque, les découvertes que ce propriétaire a faites en enlevant toute la surface de ce cimetière antique qui longe la route du Port-Jérôme. M. Montier a fondé chez lui tout un cabinet archéologique avec les objets sortis des tranchées pratiquées pour l'agriculture.

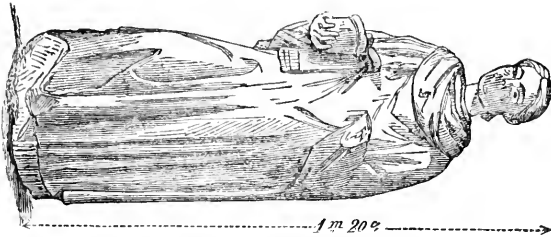
Depuis un an, M. Montier a continué ces travaux dans la partie inférieure de la vallée, celle qui côtoie, par en bas, la même route du Port-Jérôme. Cette portion, qui n'est plus qu'une prairie qui confine à la rivière, fit autrefois partie du cimetière à incinération de Lillebonne. Il y a rencontré beaucoup d'*ollas* et des vases aux offrandes, dont plusieurs furent cassés par les ouvriers. Mais au milieu de ces débris funéraires rencontrés par la pioche, je dois citer un cippe tumulaire portant distinctement en majuscules le nom



CIPPE TUMULAIRE (LILLEBONNE, 1873).

de MEGARI. (Je reproduis ce cippe.) Ce cippe avait la forme aiguë et dût autrefois former un tombeau absolument comme ceux des inscriptions SENATOR et MECACVS que nous avons déjà au Musée de Rouen. Celle-ci, M. Montier a préféré la conserver. J'en dis autant d'une grande statue de pierre haute de plus d'un mètre et qui fit autrefois par-

tie d'un compartiment sépulcral. Cette statue, malheureusement mutilée, doit représenter la déesse Hygie ou *Salus* dont elle porte l'attribut. Cette image a été reproduite dans les *Mémoires* de la Société Havraise d'Études diverses. (Nous en donnons ici un abrégé).



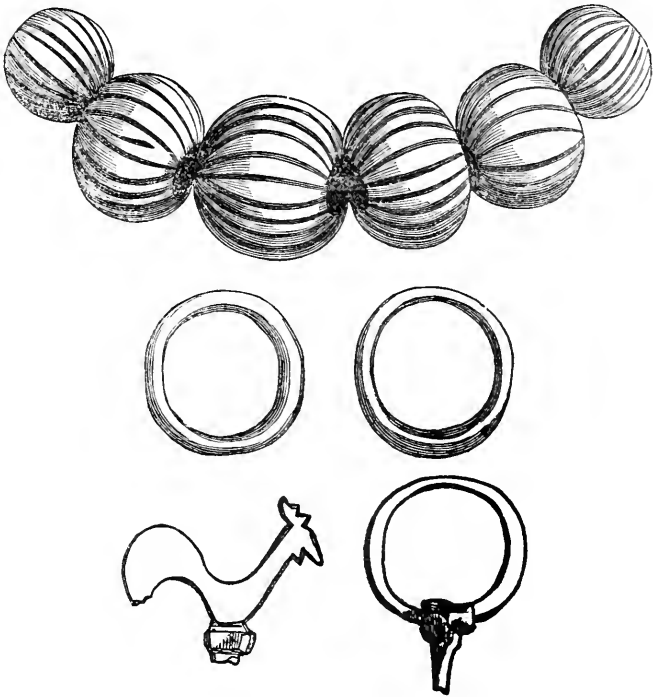
STATUE TROUVÉE A LILLEBONNE EN 1873.

Profitant donc de ces découvertes fortuites, je suis venu à Lillebonne fouiller la partie de ce cimetière qui n'avait pas encore été explorée. J'y ai rencontré des urnes sous forme d'*Olla* et sous forme de trépied, des vases à parfums, des perles de verre, des anneaux de bronze et même un petit coq en cuivre argenté ou étamé. Nous ignorons ce que ce coq signifiait chez les anciens; mais déjà il en a été trouvé un semblable au Catillon dans des sépultures du même genre; nous le possédons au Musée, dans la collection qui fut achetée à M. Devois en 1840. (Nous reproduisons à la page suivante les perles, les anneaux et le petit coq de Lillebonne.)

La Société Havraise d'Études diverses est venue fouiller après nous. Elle a récolté aussi des vases pour le Musée de cette ville. Dans ce nombre elle a recueilli un vase en terre rouge possédant de hauts reliefs et

qui est la perle de cette exploration. (Nous reproduisons ce vase à la page suivante.)

Un essai de fouilles antiques a été fait dans la forêt d'Eu, au triège nommé la *Mare pavée*. Il y a là plusieurs buttes que je crois renfermer d'antiques con-



PERLES COTELÉES, ANNEAUX EN MÉTAL ET COQ.

structions. Je ne doute pas qu'il n'y ait dans cette région des conquêtes archéologiques à faire. Les sondages nous en ont donné la preuve et nous en ont fourni les éléments. Mais les difficultés du séjour, les courses nombreuses et éloignées des habitations, m'ont empê-

ché jusqu'à présent de donner suite à une opération qui assurément serait fructueuse.

J'ai été plus heureux à Saint-Martin-Osmonville, près Saint-Saëns. Un membre de la Commission avait aperçu, à Saint-Martin-le-Blanc, des buttes élevées dans l'intérieur d'une ferme. Le fermier, homme vaillant, voulut niveler sa mesure et il détruisit lentement



VASE ANTIQUE (LILLEBONNE, 1874).

les terrassements et les constructions qu'ils renfermaient. On me dénonça cette démolition qui avait lieu depuis bien des années. Je crus qu'il y avait là quelque chose d'important. Je visitai le travail et je me convainquis qu'il y avait en cet endroit les restes d'une villa romaine.

Je résolus d'attaquer à mon tour ces terrassements qui me paraissaient cacher un mystère des âges an-

tiques. Le fermier abondait dans mon sens, car il y avait là plus de 100 mètres de fossés à détruire. Courageusement, j'entrepris cette exploitation qui dura deux mois et qui fut très-satisfaisante. J'y découvris, en effet, tout ce qui constitue les *villas* antiques. Douze salles se montrèrent avec leurs couloirs, leurs colonnes, leurs cloîtres, leurs hypocaustes et tout ce qui constitue une habitation romaine.

Cinq de ces salles avaient été chauffées et ont dû former la partie de l'habitation d'hiver. Divers modes de chauffage se sont montrés dans ces différentes salles; mais aucune n'a présenté la cheminée, qui n'existait pas encore au ix^e siècle. J'y ai remarqué surtout un chauffoir qui présentait trois bouches de chaleur semblables à des entrées de four. Chacune de ces bouches répondait à une salle qu'elle chauffait. Ces trois salles avaient des grandeurs différentes, et la plus petite ne comptait que vingt piliers de briques distribués en trois rangs. La deuxième comptait trente-cinq piliers sur cinq rangs. La plus grande enfin en comptait soixante-dix (7 mètres de largeur sur 20 de longueur).

Ces piliers assez bien conservés supportaient un pavage dont nous avons retrouvé les grandes briques et les dalles de liais. L'appareil se composait surtout de silex du pays. Par-ci, par-là, il y avait des pierres taillées en petit appareil, absolument comme des briques de savon.

Nous avons retrouvé le cloître ou *claustrum* qui devait être entouré de colonnes soutenant des galeries, comme dans les monastères du moyen-âge. Plusieurs bases de colonnes étaient restées; mais nous n'avons

recueilli qu'une seule colonne brisée, dont les morceaux sont entrés au Musée.

Dans les débris que nous avons constatés, nous citerons des peintures murales, des verres à vitré, des restes de vases de terre et de verre, trois monnaies de bronze de Nerva, de Trajan et de Tétricus, et des morceaux de tuiles faitières et de tuiles à rebord.

Tout nous porte à penser qu'il s'agit ici d'une villa romaine qui, au VII^e siècle, servait d'habitation à saint Ribert et aux religieuses qu'il fonda aux sources de la Varenne. La Varenne sort de terre tout près d'ici et il n'y a nulle part une aussi belle habitation que celle-ci, ni qui remonte à des temps plus reculés. (Nous donnons à la page suivante un fragment de la villa de Saint-Martin-Osmonville.)

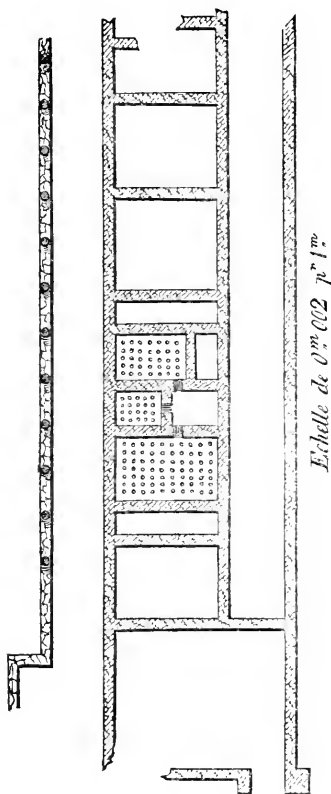
ÉPOQUE FRANQUE.

Cette destination présumée d'un édifice romain nous conduit à l'époque franque. La civilisation franque, si l'on peut lui donner ce nom, a duré cinq siècles dans notre contrée, et nous en trouvons partout les restes, bien qu'ils soient cachés sous terre. Mais les mouvements de terrain si considérables de notre époque, nous révèlent un grand nombre de points habités, dont les restes étaient demeurés profondément ensevelis.

Dans ce nombre nous citerons le *Camp-Comtois*, à Blangy-sur-Bresle, et le *Camp Sainte-Marie*, à Nesle-Normandeuse.

Cette année, MM. de Morgan frères ont terminé l'exploration du *Camp-Comtois*, qui est leur propriété.

Ils y ont encore trouvé vingt-trois sépultures inattendues, sépultures dont quelques-unes déjà ont été violées.



Echelle de 0^m.002 p^r 1^m.

FRAGMENT DE LA VILLA DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE.

Cette fouille leur a donné quatre vases en terre cuite, une épée, trois haches, plusieurs couteaux, cinq lances, six boucles en bronze, deux agrafes, six fibules, quatre boucle d'oreilles en argent ornées de grenats, une pince à épiler, des aiguilles, une épingle à cheveux, deux bagues, et, surtout, un ançon en fer damasquiné. Des

colliers de verre et d'ambre ont donné une monnaie de bronze de Trajan percée pour suspension.

Le Camp de Sainte-Marie, à Nesle-Normandeuse, s'est également montré très-riche. MM. de Morgan ont tiré des fossés plus de soixante-dix objets, parmi lesquels je me plais à citer les suivants : vingt vases en terre noire, blanche et grise, trois haches francisques en fer, huit lances, deux javelots, des couteaux, trois agrafes en fer avec plaque et contre-plaque, cinq coutelas, des boucles de ceinturon en bronze, des boucles d'oreilles, deux styles, deux fibules, des ornements de ceinture découpés à jour, deux colliers en perles de verre, deux fermoirs de bronze et une médaille fourrée de Domitien.

En un mot, ces découvertes augmentent encore la collection si considérable de MM. de Morgan, à Blangy. Leur collection est si importante que, comme je l'ai déjà dit, Monsieur le Préfet, elle est, dans le département, celle qui approche le plus du Musée départemental.

Trois défoncements ou mouvements de terrain pratiqués par le hasard nous ont encore révélé trois points habités à l'époque franque. Je cite, notamment, un terrain défoncé dans les environs du presbytère d'Arques. Là, trois squelettes sont sortis de terre dans un état de conservation parfait. Mais aucun objet d'art n'accompagnait ces corps, évidemment déposés dans un cimetière. Je suis persuadé que c'est là la révélation d'une nécropole franque. J'espère bientôt m'en assurer par une fouille méthodique.

L'autre découverte a eu lieu à Martigny, dans la même vallée. Un enlèvement de terrain, pratiqué à la côte qui avoisine le *Gros-Hêtre*, a révélé des sépultures

inconnues. Malheureusement, les ouvriers ont été les seuls témoins de cette trouvaille. Toutefois, on a pu sauver quatre vases en terre cuite, deux sabres ou scramasaxes en fer et une agrafe de ceinturon avec plaque et contre-plaque et terminaison carrée : le tout ciselé avec soin. Cette plaque est, dans son genre, une des plus belles productions de l'art à cette époque barbare. Je dois ajouter que des sondages pratiqués dans les environs ne nous ont rien fourni que nous puissions citer.

Les fouilles d'Epouville ont été meilleures et plus importantes. Le défrichement d'un bois avait révélé à M. Lambert, locataire de la ferme de la *Poste*, trois cercueils en pierre de vergelé. M. le Curé du lieu, frère du fermier, a eu la bonne pensée de me signaler cette découverte. J'accourus avec empressement et je pratiquai des fouilles pour continuer une si précieuse rencontre. Je trouvai cinq cercueils également en pierre. Ces cercueils contenaient chacun deux squelettes, mais il n'y avait aucun objet d'art. Les premières sépultures avaient été visitées et les derniers occupants dataient d'une époque où l'on ne déposait plus rien avec les défunts.

Toutefois, ce qui prouvait bien la richesse des premiers occupants, c'est que l'on avait rejeté dans la terre voisine des objets qui provenaient des cercueils. C'est ainsi que nous avons rencontré, dans une terre qui avait été remuée, deux vases jadis déposés aux pieds, deux sabres ou scramasaxes en fer, et deux agrafes avec plaques de bronze. Evidemment, il y avait eu là un cimetière profondément oublié, et des hommes avaient autrefois occupé cette côte sécularisée depuis des siècles.

Deux autres découvertes de sépultures franques ont eu lieu autour du département et dans les cimetières qui l'encadrent, pour ainsi dire. L'une a eu lieu à Lisors (Eure) sur les limites du canton de Gournay. Cette commune de Lisors renferme aujourd'hui les ruines de l'ancienne abbaye de Mortemer-en-Lyons, qui fut, au XI^e siècle, la mère et la fondatrice de notre abbaye du Valasse.

Sur le bord d'un vieux chemin et au penchant d'une colline qui abrite l'école et la mairie de Lisors, se trouve un champ de sépultures, dont un élargissement nous a révélé les restes. L'on voyait darder au soleil des ossements blanchis et des dalles de pierre qui avaient été mis simplement dans des fosses d'une terre plastique toute remplie de cailloux. Il était évident qu'on n'avait accordé aux morts qu'une terre inutile aux vivants. Les sondages que nous avons pratiqués nous ont donné des sépultures dont quelques-unes étaient ingrates, tandis qu'une d'elles nous a donné une boucle munie d'une plaque en fer et un vase blanc de la forme bien connue des vases mérovingiens. C'était assez pour donner une date.

Le cimetière de Bénerville (Calvados) a été plus abondant. En faisant un chemin de grande communication entre Deauville et Villers-sur-Mer, on a traversé le cimetière de Bénerville placé sur le penchant du *Mont-Canisy*. On y a rencontré de trois à quatre sarcophages en pierre ayant tous les caractères de l'époque franque. Ces cercueils étaient en pierre du pays, de celle que nous appelons la *Pierre de Caen*. Il y a été rencontré deux sabres en fer, une agrafe et une monnaie de bronze. Tout porte à penser que ces sarcophages remontent à l'époque de Charlemagne. Nous

connaissons dans nos contrées quelques églises qui, comme celle de Bénerville ont été bâties sur des cimetières francs. Et nous citerons entre autres celles de Martin-Eglise, de Londinières, de Colleville, près Fécamp, de Caudebec-les-Elbeuf et Saint-Aubin-des-Cercueils, près le Havre.

MOYEN - AGE.

Le Moyen-Age est toujours la période la plus fertile de nos opérations. Tant de choses se sont passées à cette époque ! Et nous vivons encore au milieu des choses du Moyen-Age. Nous partagerons ce que nous avons à dire en quatre catégories. Nous négligerons les détails et nous ne citerons que les choses importantes qui se sont passées dans le département. Nous vous rapporterons donc les achats, les fouilles ou découvertes, les destructions et les restaurations.

Parmi les achats, je vous en citerai un surtout. Je veux parler du baptistère en plomb de Houdetot, qui m'a paru fort intéressant. C'est une cuve octogone dont chaque face est occupée par une gargouille en relief. Ce baptistère du xvi^e siècle déplaçait à la communauté des habitants, qui déjà l'avaient entouré avec des feuilles de bois. Nous avons profité de cette circonstance pour le placer au Musée, où il se trouve en compagnie d'un analogue de même temps, et de plusieurs autres baptistères allant du xiii^e au xv^e siècle.

L'autre achat consiste dans un retable à reliefs du xv^e ou xvi^e siècle, venant de l'église de Fresquiennes. Ce retable abandonné depuis plus de cent ans, était

une de ces anciennes *passions* qui terminaient nos églises du Moyen-Age. Celui-ci était en bois peint et doré, mais généralement ces *passions* étaient en pierre ou albâtre. Nous n'en connaissons plus qu'un dans le diocèse de Rouen, qui soit à sa place actuelle : c'est celui de Touffreville-sur-Cailly, église annexe et qui ne doit qu'à cette circonstance le salut de sa contre-table. Le retable de Fresles est maintenant dans une chapelle, et celui de Blainville-Crevon est depuis longtemps une propriété particulière.

Le retable de Fresquiennes présente cinq scènes de la passion du Sauveur : le portement de Croix, la rencontre de Sainte Véronique, le crucifiement au centre, puis la descente de croix et la mise au tombeau. Il n'y a pas moins de 45 personnages dont plusieurs, hélas ! sont mutilés. Mais, tel qu'il est, ce bas-relief est encore un vieux témoin et un débris de l'ancienne liturgie catholique.

Puisque nous venons de parler de Fresquiennes, nous ne quitterons pas cet endroit sans rappeler qu'il a été trouvé dans le chœur, lors des travaux d'un pavage, plusieurs cercueils de plomb des xvi^e et xvii^e siècles. Ces sépultures appartenaient aux Romé de Fresquiennes, seigneurs du lieu et présidents de Chambre au Parlement de Normandie.

Des travaux faits dans la vallée qui va d'Arques à Dieppe, ont fait rencontrer à Bouteilles des tuiles du Moyen-Age, coudées pour la forme et couvertes d'un émail représentant un homme et une femme se donnant la main. C'est une singularité de l'époque, qui pouvait bien être le xv^e siècle.

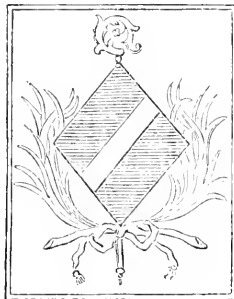
Nous sommes plus embarrassé quand il s'agit de donner la destination de ces tuiles, encore uniques

dans leur genre. Le dernier *Bulletin de la Commission* a fourni un excellent dessin de ces briques, d'après M. Le Blan, architecte, à Dieppe.

Ces trois dernières découvertes sont dues au hasard ; mais en voici une autre beaucoup plus importante et qui est due à une fouille spéciale :

Une inscription placée sur une pierre du chœur de l'ancienne abbaye de Saint-Saëns, indiquait que là avait été mise, en 1688, la médaille du Roy commémorative de la reconstruction de ce chancel. Je n'y attachais aucune importance numismatique, quand l'idée me vint, au mois de septembre dernier, de demander à M. l'abbé Bosquier la permission d'enlever cette pierre, désormais inutile, pour la placer au Musée et enrichir notre collection épigraphique. Cette permission me fut facilement accordée. Quelle ne fut pas ma surprise, de rencontrer dans un trou de cette pierre une boîte en plomb contenant une plaque de cuivre avec armoiries et inscription gravées ; puis une grande médaille de Louis XIV.

ARMES
DE
L'ABBESSE



MARIE CASSAGNET
DE TILLADET
EN 1688 (1873).

$\frac{1}{3}$

La plaque que nous reproduisons ici contenait d'un côté les armes de l'abbesse Marie Cassagnet de Tilla-

det, parfaitement gravées, et de l'autre le chiffre de 1688, date de la construction de l'église, par les libéralités du Roy Louis-le-Grand et son habile ministre, le marquis de Louvois.

La pièce, qui avait été admirablement conservée, était une grande médaille de Louis XIV, pesant 200 grammes d'argent et frappée en 1685, en souvenir de la révocation de l'Edit de Nantes. D'un côté était la face du grand Roi, très-bien gravée par Roettiers, et de l'autre la Religion catholique, couronnant le souverain habillé en héros d'Homère et appuyant la main



MÉDAILLE DE 1685 (SAINT-SAENS, 1873).

sur le gouvernail de la France. (Nous reproduisons ici cette médaille.) Autour de la tête du prince, on lisait en capitales : LVDOVICVS. MAGNVS. REX.

CHRISTIANISSIMVS. Au revers on trouvait : OB. VIGIES. CENTENA. MILL. CALVINIAN. AD. ECCLES. REVOCATA. M.D.C.L.XXXV

Cette belle pièce a été donnée au Musée par le propriétaire de l'abbaye, M. l'abbé Bosquier, chanoine de Rouen.

Dans un rapport consacré à rappeler la découverte et la conservation des choses, il peut paraître étrange que je relate la destruction de deux objets importants ; mais c'est que dans ces deux actes de destruction je vois briller quelques lueurs d'espérance.

Le premier acte est la démolition de la salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux. Cette destruction est due à la rigueur des derniers hivers. C'était une belle salle du XIII^e siècle qui avait entendu Eudes Rigaud. D'elle il ne reste plus que les trois arcades cintrées qui servaient d'ouverture. Les amis des arts de la localité et des environs ont conçu le désir de conserver ce dernier débris, et ils ne désespèrent pas d'y arriver avec le concours de l'Administration départementale.

L'autre acte de destruction que j'ai à signaler est la démolition du retable en terre cuite, de 1584, dans la cathédrale de Rouen. Cette démolition qui a eu lieu il y a quelques années, a beaucoup occupé la Commission. Elle désire son rétablissement par un bas-relief en pierre. En effet, ce bas-relief représenterait la mort du Sauveur et celle de Saint-Étienne, le premier martyr. Ce serait aussi le dernier travail de Fulconis, un grand artiste qui a beaucoup travaillé pour Rouen et la Métropole. La Commission ne désespère pas de voir se relever cette précieuse ruine.

Il est plus consolant de fixer les regards sur des actes

de restauration. C'est là ce qui me reste à signaler et c'est par eux que je termine ce rapport que j'aurais désiré abrégé.

J'ai eu l'occasion de relever dans la petite église de Crosville-sur-Scie, la dalle tumulaire de Michel Larcuyer, receveur de l'abbaye de Saint-Ouen, décédé en 1556. Cette dalle était dans le chœur où elle formait pavage. Dans cette position elle devait s'effacer sous les pas des fidèles. Nous l'avons encadrée dans le mur et soustraite ainsi à toute mutilation des siècles.

Nous avons fait la même chose à Manéhouville-sur-Scie, commune du même canton de Longueville. Nous y avons relevé dans les murs du chœur le tombeau de François Le Marinier, seigneur du lieu, décédé en 1541. Nous sommes sûr à présent qu'elle est à l'abri des injures sous lesquelles a succombé la dalle voisine.

Dans cette même église, nous avons restauré l'inscription obituaire de François Gaffer, curé de Manéhouville, décédé en 1631. Cette belle pierre de fondation, ne contenait pas moins de mille deux cents lettres, servait de pavage dans le chœur, et déjà une partie du texte avait disparu. Nous l'avons rétabli à l'aide de lectures antérieures et nous sommes heureux d'avoir encadré dans les murs du chœur, cette œuvre d'un homme de bien qui, pendant sa vie, fut le fondateur de la chapelle de Saint-François-au-Bois-l'Abbé.

Nous savions par l'Histoire qu'un drame sanglant avait eu lieu au Havre, à la fin du xvi^e siècle. Les chroniques locales racontent que, le 16 mars 1599, les trois frères Raulin, mandés à l'Hôtel-de-Ville, sous prétexte de service du Roy, avaient été massacrés à la même heure par les ordres de Villars, gouverneur de la

ville. Ce fait, qui avait alors excité une rumeur universelle, est consigné dans tous les ouvrages du temps. On n'a pas oublié le long procès qui eut lieu alors, ni les démarches que fit le Parlement de Normandie.

Les trois défunts furent inhumés dans une des nefs basses de l'église Notre-Dame, en face de la chapelle de Saint-Sébastien. Une inscription avait longtemps conservé leur mémoire et la date du forfait dont ils furent victimes. Cette inscription disparut à la Révolution. Elle entra alors dans la maçonnerie de la fontaine des Viviers où on l'a retrouvée en 1857. Elle fut alors placée au Musée-Bibliothèque et on ne la remit pas dans l'église, sa place naturelle. N'osant la redemander à l'Administration municipale qui la gardait comme un témoin de l'Histoire, je me suis décidé à en faire prendre une copie exacte ; puis avec l'autorisation de la Mairie, la permission de M. le Curé de Notre-Dame et surtout l'approbation de Mgr l'Archevêque de Rouen, j'ai pu replacer un *fac-simile* dans la chapelle de Saint-Sébastien, sa place véritable.

Je suis heureux de dire que cette restitution a eu lieu aux applaudissements de tous les habitants du Havre et des vrais amis de l'Histoire.

Telle est, Monsieur le Préfet, la série des actes qui a eu lieu depuis un an dans votre département de la Seine-Inférieure.

Je suis heureux de vous soumettre ce modeste récit et de me dire votre très-respectueux serviteur,

L'abbé COCHET.

Rouen, le 1^{er} juillet 1874.

RAPPORT

A LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS

Sur le projet de restauration des portes de Saint-Maclou de Rouen.

MESSIEURS,

Dans la séance du 14 juillet dernier, M. le Président vous donnait communication d'une délibération prise par le Conseil municipal de Rouen, à la date du 15 mai, relative à un projet de restauration des portes en bois sculpté de l'église Saint-Maclou, et d'une lettre adressée à M. le Préfet, par notre collègue M. Darcel, pour suspendre l'effet de cette décision.

Ces deux documents étaient renvoyés à votre examen par M. le Préfet, qui demandait à la Commission de lui donner son avis sur la question.

Vous vous rappelez l'impression générale que cette communication produisit au sein de la Commission et la résolution qui fut prise de nommer une sous-commission de cinq membres, chargée de préparer un rapport.

Cette Commission fut composée de MM. l'abbé Cochet, Desmarest, de Merval, l'abbé Jeuffrain et le vicomte d'Estaintot, et elle m'a chargé de vous communiquer le résultat de l'examen auquel elle s'est livrée.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler comment les faits se produisaient.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal

constate que M. le Maire avait donné lecture d'une lettre de M. Barthelemy, architecte de l'église Saint-Maclou, datée du 1^{er} mai, par laquelle il l'informait que M. Dutuit voulait bien se charger d'entreprendre, à ses frais, la restauration des deux portes de la façade principale de l'église, portes dont les sculptures sont attribuées à Jean Goujon. Il demandait, au nom de la fabrique paroissiale, l'autorisation d'accepter cette offre.

Le procès-verbal de la séance constate que cette proposition n'a soulevé aucune objection. M. le Maire s'est borné à indiquer que « cette offre mérite d'autant « mieux d'être acceptée, que l'on peut s'en remettre « aux soins éclairés de M. Barthelemy pour que cette « œuvre *délicate* soit conduite de manière à ce que « les magnifiques portes de Saint-Maclou *n'aient qu'à* « *gagner à cette réparation*, qui sera le couronne- « ment de la restauration complète du monument, « conduite par lui avec tant de succès. »

Et immédiatement, le Conseil déclare « accepter « à *l'unanimité* l'offre de M. Eugène Dutuit, et il « charge M. le Maire de lui exprimer sa vive grati- « tude pour ce témoignage de sollicitude éclairée en « faveur de l'un des plus précieux édifices de la ville. « Il associe à ces remerciements M. Barthelemy qui a « bien voulu se charger de diriger l'exécution de ce « travail *artistique*. »

Ici nous avons souligné quelques mots qui précisent la nature de la restauration qui était proposée. Il ne s'agissait pas seulement de réparer les parties du gros œuvre que le temps ou l'humidité pouvaient avoir atteintes, ou bien encore de dégager avec soin ces sculptures délicates des couches successives de

poussière que les siècles y ont déposées, et qui empâtent leurs saillies; ce qu'on projetait, c'était de s'attaquer à la partie artistique de l'œuvre, et de refaire tout ce que la main des hommes ou celle du temps avait détruit ou altéré.

C'est dans ces conditions que se produisit la lettre de M. Darcel, adressée à M. le Préfet, elle lui exposait les raisons qui devaient faire obstacle à ce que la délibération du Conseil municipal reçût son exécution.

Nous croyons devoir résumer ici les considérations qu'il invoquait; après avoir constaté les outrages que le vandalisme a infligés à cette admirable composition digne du ciseau de Jean Goujon¹, il s'est demandé s'il était possible de la reconstituer dans son état primitif. Trouvera-t-on un sculpteur assez habile ou assez hardi pour refaire les parties enlevées à l'œuvre du maître? La restauration pourra-t-elle être limitée à ces parties manquantes et ne sera-t-on pas nécessairement conduit, pour consolider l'addition ou masquer le raccord, à toucher à celles qui ont été conservées et, comme il le disait encore dans un article publié plus tard et qui reproduit les arguments de sa lettre, « en place d'une tête à ajuster sur des épaules, il y aurait peut-être les épaules à enlever et à refaire; en

¹ On sait que le nom de l'artiste, à qui l'on doit les portes de Saint-Maclou n'a jamais été déterminé d'une manière absolue. M. l'abbé Ouin-Lacroix, dans son histoire de Saint-Maclou, a prétendu avoir retrouvé une quittance signée Jean Goujon, mais elle n'a jamais été publiée.

M. Richard (*Album Rouennais*), a accepté l'affirmation comme incontestée. Nous nous bornons à préciser l'état de la question, sans prétendre aller au-delà.

« place de simples raccords, on se trouverait entraîné
 « à des réfections entières; pour restituer certaines mou-
 « lures, il faudrait faire des placages peu solides et en-
 « fin ce serait bien osé à un artiste moderne de re-
 « mettre des têtes sur des corps taillés par Jean Gou-
 « jon; l'artiste de talent qu'il faudrait y mettrait né-
 « cessairement du sien et un artiste sans talent, qui
 « seul voudrait accepter la responsabilité d'une telle
 « restauration, précisément parce qu'il serait sans ta-
 « lent, mutilerait l'œuvre et taillerait des têtes sans
 « caractère. Or, les figures des portes de Saint-Maclou
 « montrent autant de caractère dans les têtes que dans
 « l'allure de leurs corps ¹ »

Telle était dans son ensemble la question sur laquelle notre sous-commission avait à émettre un avis. J'indique de suite les raisons qui étaient de nature à influencer singulièrement sur sa détermination. Elle connaît M. Dutuit, son amour éclairé des arts, son culte religieux pour les belles choses que nous a léguées le passé. Il a fait trop longtemps partie de la Commission des antiquités pour que tous nos collègues n'aient pas conservé le souvenir de ces qualités qui le distinguent. Cette générosité qui le porte aujourd'hui à prendre à sa charge les frais d'une restauration de cette importance, la Commission en a éprouvé les effets et c'est à lui qu'elle doit d'avoir pu conserver et classer, dans deux magnifiques volumes, les richesses accumulées dans ses portefeuilles. M. Dutuit, d'ailleurs, comprenait parfaitement l'importance et la responsabilité d'une telle entreprise, et il proposait qu'on ne se mit à l'œuvre qu'après approbation des re-

¹ *Journal de Rouen* du 29 septembre 1874.

touches exécutées d'abord au moyen de maquettes provisoires rapportées sur les parties anciennes. Ajoutons enfin que la proposition de M. Dutuit recevait, s'il était possible, une garantie de plus, puisqu'elle était transmise par notre éminent collègue, M. Barthelemy, qui s'en faisait pour ainsi dire le garant.

Telles étaient les impressions ressenties par notre sous-commission au moment où elle entrait en fonctions.

Son premier acte fut d'aller examiner par elle-même l'état des portes dont la restauration était proposée ; porte centrale du grand portail et porte latérale de gauche, dite porte des fonts.

Vous savez quels sujets y sont représentés et comment un artiste de génie a compris les sculptures qui devaient frapper les yeux à l'entrée d'une église catholique.

Sur les panneaux des deux battants de la porte centrale, dans un parallélisme heureux qui réunit le passé religieux de l'humanité à son présent, la circoncision et le baptême de N. S. Jésus-Christ.

Ces deux sujets contenus chacun dans un médaillon que soutiennent quatre cariatides et surmontés par la grande figure de Dieu le père, représenté d'un côté avant, de l'autre après la création, forment la partie supérieure de chaque battant ; la partie inférieure en est séparée par une corniche à relief énergique, supportant les cariatides et portée elle-même sur des consoles élégantes entre lesquelles apparaissent des têtes d'anges.

La partie inférieure est presque entièrement consacrée à des sculptures décoratives qui laissent toute

leur importance aux sujets qui remplissent la partie supérieure.

On y remarque cependant de chaque côté et au-dessus de l'entablement les quatre figures de la paix, de la justice, de la foi et de la charité.

Les cariatides qui soutiennent ces médaillons sont en rapport avec le sujet qui s'y trouve retracé. Sous la circoncision, quatre pères de l'Eglise : saint Grégoire, saint Jérôme, saint Augustin et saint Ambroise; sous le baptême, les quatre évangélistes avec leurs attributs, et à chacun des quatre angles un prophète de la loi ancienne : Hénoch, Elie, Moïse et Gédéon.

A l'intérieur, la porte principale est également sculptée, mais très-sobrement, et deux médaillons contenant les têtes de N. S. Jésus-Christ et de la sainte Vierge, représentés de profil, ornent seuls la partie supérieure.

La porte latérale de gauche est un vrai bijou de sculpture, où l'artiste semble n'avoir pas voulu laisser une place qui ne fut enrichie par la fécondité inépuisable de son ciseau.

Elle offre la même disposition générale que la porte principale, mais avec plus de richesse encore. Deux médaillons l'ornent, l'un à l'extérieur, l'autre à l'intérieur et représentent, celui du dehors le bon pasteur personnifié dans Jésus-Christ; celui du dedans, le mercenaire qui laisse ses brebis dévorées par les loups. Quatre cariatides, dont l'attribution n'a pas été définie, supportent le médaillon du dehors, entre elles se profilent dans l'ombre les silhouettes des trois saisons : le printemps, l'été et l'hiver; l'automne seul fait défaut comme si l'artiste eût voulu dire au chrétien qu'il ne moissonne qu'au ciel.

Le battant qui s'ouvre dans la porte latérale offre au-dessus et au-dessous du mascarón en bronze fixé au centre, deux allégories charmantes : l'une au-dessus figure le christianisme avec sa pureté, l'autre au-dessous le paganisme avec ses satyres. D'un côté Melchisédech et Aaron, de l'autre saint Pierre et saint Paul encadrent les sujets principaux.

Tel est l'ensemble de l'œuvre que nous ne faisons qu'esquisser, ce qui nous permettra cependant de faire mieux saisir les observations que nous avons à vous présenter.

La première question que la Commission s'est posée est celle de savoir si la porte latérale avait besoin de restauration. Sans aucun doute la hache des vandales ne l'a pas épargnée ; plus d'une de ces délicieuses figurines a été odieusement atteinte. Plus d'un bras hardiment levé a disparu, plus d'une tête à moitié fracassée laisse voir une ouverture béante, mais il nous a paru, qu'en général, l'effet d'ensemble n'en souffrait pas absolument. Vue de quelques pas, l'œuvre entière se dégage avec tout son charme et ce qui le prouve sans réplique, suivant nous, c'est que les épreuves photographiques obtenues conservent et transmettent cette impression.

A l'intérieur, la conservation est presque parfaite.

La sous-commission n'a pas cru que cette porte eut besoin de restauration dans la partie artistique. Elle s'est d'ailleurs demandée comment on y procéderait.

En ce qui concerne la sculpture purement décorative, la plus facile sans aucun doute, elle obligerait à creuser dans le bois pour redonner leur netteté première à certaines arêtes d'entrelacs ou de feuillages arrondies par le temps et le passage des fidèles, mais alors cette

fraîcheur jurerait avec l'état des figurines de plein ou de demi-relief et pour celles-là la pensée de les reconstruire par des additions modernes a paru à votre sous-commission devoir être absolument rejetée.

Il y aurait, suivant elle, plus que de la témérité à vouloir faire des raccords à une œuvre magistrale, que l'admiration de tous les connaisseurs a proclamé être un chef-d'œuvre. Les chefs-d'œuvres ne se refont pas ; on se borne à les conserver tels que le temps nous les a transmis.

Mais à côté de cette porte latérale se trouve la porte centrale, dont l'état, nous devons le reconnaître, est beaucoup plus attristant. Les haines religieuses du *xvi^e* et du *xviii^e* siècle y ont marqué leur passage en traits ineffaçables, et dans la partie supérieure et principale l'œuvre du maître est étrangement défigurée.

Au médaillon du baptême, la tête du Christ et celle de saint Jean-Baptiste sont complètement enlevées. Dans celui de la circoncision, les figures et les bras ont disparus. De même, dans la double figure de Dieu le père qui domine les médaillons, la tête et les mains n'existent plus. Il en est de même des cariatides et des quatre figures qui supportent les entablements, pas une n'a été respectée. Le bois lui-même de ces portes paraît avoir souffert, il a blanchi et n'a pas conservé cette belle couleur foncée et le poli du chêne antique qui se remarquent encore à la porte latérale.

C'est donc un désastre certain, c'est une perte à jamais regrettable ; mais peut-elle être réparée ? Vaut-il mieux conserver le chef-d'œuvre de Jean Goujon défiguré par la sottise humaine, mais offrant encore la trace intacte et respectée de la main de l'artiste, ou bien ten-

ter de la réparer, à l'aide des additions qui ne sortiraient, il faudrait le craindre, ni du génie ni du ciseau d'un grand maître?

Qui osera dans ce médaillon du baptême, sur le corps du Christ sculpté par Jean Goujon, refaire la tête qu'il avait créée? Qui osera, au-dessus de ces deux médaillons, refaire les têtes de ces deux statuettes où il avait voulu personnifier Dieu le père?

La sous-commission y a longtemps réfléchi; elle eût désiré pouvoir donner à la pensée généreuse de M. Dutuit une adhésion qu'à bien des points de vue cette pensée méritait de rencontrer, et qu'en toute autre circonstance nous lui eussions accordée sans réserve. S'il s'agissait d'une œuvre architecturale, comme nous en possédons plusieurs dans notre ville qui attendent encore leur restauration, de cette délicieuse chapelle Saint-Romain par exemple, que l'on attribue aussi à Jean Goujon, et qui se rattache à l'une des plus antiques légendes de notre passé, elle n'eût pas hésité, car sous le regard vigilant d'un architecte habile, amoureux de son art, on pouvait faire revivre un chef-d'œuvre, mais notre sous-commission n'a pas pensé qu'une même espérance pût s'attacher à la restauration projetée des portes de Saint-Maclou, et à l'unanimité elle me propose de répondre à M. le Préfet, qu'à notre avis l'exécution ne doit pas être autorisée, autant au moins qu'elle aurait pour objet d'ajouter à ce qui reste à Goujon.

Le Rapporteur,

Vicomte d'ESTAINTOT.

NOTE

Sur les découvertes faites par M. Montier-Huet dans le cimetière romain du Catillon, au Mesnil-sous-Lillebonne, en décembre 1873.

Dans sa *Normandie souterraine*, qu'on pourrait appeler le bréviaire de l'archéologue normand, M. l'abbé Cochet s'exprime ainsi : « En 1807, l'ingénieur Leboullenger, visitant Lillebonne par ordre de M. Savoye-Rolin, préfet du département, y vit plusieurs vases funéraires, dont il nous a conservé le dessin. Ils avaient été découverts dans une briqueterie située sur la route départementale qui conduit à Caudebec, dans un enclos planté de pommiers appartenant à M. Davois de Kinkerville. » Cela demande une explication. Nous croyons qu'il faut ici distinguer, et que, s'il y a lieu de retenir d'un côté « la briqueterie située dans un enclos planté de pommiers, » il convient d'autre part d'écarter « la briqueterie située sur la route départementale qui conduit à Caudebec. » En effet, M. Davois possédait bien, en 1807, sur la route de Caudebec, une briqueterie au bord d'un champ, où il n'y a pas de pommiers, et où l'on n'a jamais découvert d'antiquités romaines. Mais, quand on parlait à M. Leboullenger de la « briqueterie de M. Davois, dans un enclos planté de pommiers, » on ne pouvait avoir en vue que les anciens fours dont le propriétaire actuel a rencontré les restes, sur le chemin du Mesnil, au bas de la cour de ferme du château du Catillon, et qui porte, dans les titres de propriété, le nom de *Cour de la briqueterie*. Or, c'est de là, selon nous, que provenaient les vases funéraires dessinés par le délégué du préfet, et c'est précisément là encore que M. Montier-Huet, cessionnaire de M. de Kinkerville, a trouvé, pendant le mois de décembre 1873, un grand nombre d'urnes sépulcrales et d'autres objets dont nous allons donner l'énumération.

De tous les cimetières antiques de la Seine-Inférieure, l'un des plus considérables et des plus féconds est assurément le cimetière du Catillon ou du Mesnil, qui n'est autre que celui de *Juliobona*. L'importance de cette nécropole peut être comparée à celle d'une ville qui a laissé à peine une ligne dans l'histoire, mais dont l'étendue, la richesse, le luxe, la population nombreuse et le haut degré de civilisation se révèlent chaque jour par ses édifices souterrains, son théâtre, ses villas, ses bains, ses mosaïques et ses merveilles artistiques de toute sorte. Fouillée, comme nous venons de le voir, au commencement du siècle, la colline du Catillon n'a pas cessé depuis cette époque d'être explorée par ses propriétaires successifs, MM. Davois de Kinkerville et Montier-Huet. M. l'abbé Cochet lui-même, grâce aux recherches spéciales opérées en 1853, y a puisé les éléments de l'un des plus intéressants chapitres de sa *Normandie souterraine*. Les divers objets sortis de ces fouilles ont été, les uns vendus par la famille Davois, en 1840, au Musée départemental, les autres donnés par M. Montier aux musées de Rouen et du Havre ou conservés pour sa collection particulière.

Déjà, dans la première moitié du xviii^e siècle, lorsque le comte de Caylus vint à Lillebonne, chétive bourgade de quinze cents habitants, s'assurer d'abord de son existence, on lui apprit que, au Mesnil, on avait découvert beaucoup de vases, d'urnes sépulcrales et de médailles du Haut-Empire. Il sut encore que, de ces mêmes collines du Mesnil, on avait extrait un tombeau en pierre, avec une inscription du temps de l'empereur Philippe (244-249). Cette épitaphe, au dire de l'abbé Belley, était ainsi conçue :

MEMORIÆ M
MAGNINI SENEACIONIS

Il est juste d'observer, ajoute M. l'abbé Cochet auquel nous empruntons ces indications, que, dès le 19 juin 1705, M. Galland avait signalé ce tombeau à l'Académie des

Inscriptions et Belles - Lettres, en remarquant qu'un *Senecio*, surnommé *Grandio*, vivait sous Néron, et que le *Senecio* de Lillebonne pourrait bien être de la même famille, à en juger par le surnom.

« En 1836, lisons-nous dans le *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, le Musée d'antiquités de Rouen acquit, comme provenant du Mesnil, — et, par conséquent, du Catillon, — une cuiller en bronze, une urne en verre, des vases en terre rouge, deux perles bleues et une urne en plomb. En 1850, M. Duval y trouva quatre ou cinq jolies fibules de bronze. »

La fouille qui vient d'avoir lieu, sous la direction de M. Delarue, agent-voyer de Lillebonne, n'était pas faite, il faut bien le dire, dans l'intérêt exclusif de la science. Elle avait surtout pour but d'améliorer le fonds, et de rendre l'herbage uni, fertile et bien planté. Mais M. Montier-Huet, avec une sollicitude et une bienveillance dont la Commission lui saura gré, a cherché à concilier les exigences, opposées souvent, de l'agronome et de l'antiquaire, et y a pleinement réussi.

C'est en nivelant une légère éminence de terrain, plantée de pommiers déjà vieux, et située sur la rive droite de la route du Port-Jérôme, en face du château du Catillon, que M. Montier a rencontré d'abord, au milieu d'un sol noirci, des vestiges d'épaisses murailles et d'empâtements circulaires ayant pu servir de base à quelques colonnes. Puis ont émergé, pêle-mêle et dans le désordre causé par les investigations antérieures, des débris de vases, sans marque de fabrique, des pierres blanches d'appareil intérieur, striées comme pour recevoir un enduit, un fragment de couvercle de tombeau taillé en dos d'âne, un cippe funéraire avec son inscription, une statue en pierre, deux crânes et enfin, dans la couche primitive d'argile, placée immédiatement au-dessous de la terre d'alluvion ou de rapport, les sépultures par incinération.

Il est assez difficile d'assigner, à la couleur du sol supérieur, une cause certaine, ou naturelle, telle que l'apport de détritrus, ou accidentelle, telle que la crémation des corps. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il faut traverser toute l'épaisse couche noire pour arriver aux urnes cinéraires, que nous trouvons logées à la base même du mamelon. Quant aux murs, nous en faisons l'indice probable de monuments funèbres, rapprochés les uns des autres, dont les groupes n'étaient séparés que par des rues, et formant une cité des morts, à l'imitation de celle des vivants.

Voici maintenant la liste, aussi complète que possible, des principaux objets exhumés du Catillon par M. Montier, en n'admettant que les vases intacts ou presque intacts, et sans tenir compte de tous ceux qui ont été anéantis par le tassement des terres ou la pioche des ouvriers.

1° 17 ollas ou urnes cinéraires communes, en terre grisâtre.

Qu'on nous permette ici, à propos d'ollas, de résumer en quelques mots le mode de sépulture antique le plus usité, selon nous, au Catillon-sous-Lillebonne. Lorsqu'un Juliobonien était décédé, on transportait au cimetière son corps pour être brûlé. Là, les cendres ou restes d'ossements épargnés par le feu étaient recueillis dans une olla ou vase à large ouverture et sans anses. Souvent, pour honorer les cendres et rendre hommage aux croyances religieuses de l'époque, on mettait ensuite dans l'olla, tantôt une pièce de monnaie, l'obole du batelier du Styx, tantôt des vases à parfums en terre ou en verre, et enfin différents objets chers au défunt. Ainsi, pieusement remplie, aux trois quarts ou à moitié, presque jamais jusqu'au bord, l'olla, recouverte d'une assiette noire, était placée dans un coffre en bois, dont elle occupait le centre. Puis, à côté, venaient se ranger une ou plusieurs cruches ou lagènes, à goulot étroit : c'étaient les

vases contenant du lait, du vin, du cidre peut-être et autres liqueurs, désignés sous le nom générique de vases à offrandes ou à libations. On déposait encore, auprès des restes incinérés, des viandes et des ostracés, car les anciens croyaient, chez les mânes, à l'immortalité de l'appétit, comme en témoignent suffisamment, outre les textes, les écailles d'huîtres et de moules, les défenses de sanglier et les os de toute espèce, qui se rencontrent chaque jour dans les cimetières romains du monde entier et notamment dans celui de Lillebonne.

2° Dix-huit cruches en terre rose;

3° Deux petits vases en terre rouge, dans l'un desquels s'est trouvé un jeton en os;

4° Un joli vase en terre de Samos, à reliefs, de 10 centimètres de haut;

5° Un vase minuscule blanc, d'une forme charmante;

6° Un fragment de vase épais, en terre de Samos, orné d'une tête de lion dorée;

7° Un dolium sans oreillons, à ouverture échancrée, pour recevoir l'urne cinéraire;

Ce beau vase, en terre rose, mesure 60 centimètres de haut et 2 mètres de circonférence. C'est le quatrième dolium trouvé au Catillon, depuis le commencement du siècle.

8° Une petite urne en verre, haute de 2 centimètres, semblable à celle qu'a recueillie M. Auguste Fauquet à la côte de Folleville, en 1860, et qui est figurée à la page 236 de la 1^{re} édition de la *Seine-Inférieure historique et archéologique*.

9° Un cruchon en verre, haut de 10 centimètres, avec anse et orifice saillant au côté gauche, destiné à laisser la liqueur s'échapper goutte à goutte;

10° Une urne cylindrique en plomb, sans ornements aucuns, de 20 centimètres de hauteur et de 18 centimètres de diamètre;

Cette urne renfermait un vase en verre broyé, dans

lequel se trouvaient peut-être primitivement les cendres, et un moyen bronze de Commode (180-193).

11° Une tablette d'ardoise, toute semblable à celles que l'on rencontre assez souvent dans les sépultures, unie d'un côté et biseauté de l'autre, qui est aminci et troué au milieu par l'usure, comme s'il eût servi à aiguiser un instrument tranchant. Déjà, M. l'abbé Cochet avait trouvé, à Fécamp et à Lillebonne, des tablettes en schiste avec un creux au milieu, et d'autres tablettes du même genre, en marbre de différentes couleurs, toutes avaient un creux au centre, plus ou moins accusé, mais jamais autant que le reste. Tous ces échantillons, provenant des cimetières romains de la Seine-Inférieure, sont entrés dans la collection du Musée départemental (*Normandie souterraine*, pages 93-94). La destination certaine de ces tablettes est encore inconnue. L'opinion qui en ferait les *tabulae* ou *pugillares* des anciens rencontre des contradicteurs.

12° Un cuiller en os, sans le manche, longue de 7 centimètres et large de 3 centimètres 1/2;

13° Un disque ou rondelle d'argent, mince comme une feuille de papier, de 10 centimètres de diamètre;

14° Une fibule ronde et à jour, en bronze, avec traces d'émail;

15° Une clé en fer;

16° Plusieurs clous et ferrements;

Ces ferrements et ces clous sont tout ce qui reste aujourd'hui des cercueils ou coffres en bois, renfermant les urnes sépulcrales, dont nous avons parlé plus haut.

17° Un denier d'argent, à très-bas titre, de Gordien III dit le Pieux (238-244);

18° Six monnaies en bronze, dont un Auguste (31 av. J.-C. — 14 ap. J.-C.), un Claude (41-54), un Domitien (81-96), un Trajan (98-117), et une Faustine (II^e siècle);

19° Un fragment de cipe en pierre brute, dont la forme

primitive paraît avoir été triangulaire, avec ce commencement d'inscription :

MECARI

ou

MEGARI

Mecarius ou *Megarinus*;

Un dessin de ce cippe funéraire a été offert par M. A. Devaux, du Havre, à la Commission. (Nous avons reproduit ce cippe à la page 268.)

20° Un torse en pierre;

21° Une tête en pierre.

La réunion de la tête au tronc, formant une statue en quelque sorte problématique, il n'est peut-être pas inutile d'entrer, à ce sujet, dans quelques explications.

En effet, tout bien considéré, nous n'en sommes pas réduit simplement à dire : De qui est cette statue ? *Cujus est imago hæc* ? Mais encore est-ce *une* statue, j'entends une seule et même forme ? La tête appartient-elle au corps, le corps est-il celui de la tête ? Et puis, cette statue, quel est son sexe, est-elle homme ou femme ? Quelle est sa date, est-elle romaine ou du moyen-âge ? Quel est son caractère, est-elle païenne ou chrétienne ?

A ces questions complexes, nous ne pouvons répondre que par l'exposé naïf des arguments pour et contre, laissant à la Commission le soin de décider.

C'est au milieu de débris funéraires de toute sorte et couché en travers sur un mur, que le torse de la statue a été trouvé. A côté, ou non loin de là, gisait une tête.

Prenons la tête d'abord.

Cette tête a été mutilée : le nez, la bouche, le menton n'existent plus. Mais les cheveux, séparés au milieu du front, finement roulés en torsades et formant un nœud arrondi sur le sommet de la tête, ou retombant sur le cou par derrière l'oreille, suffisent pour faire reconnaître une femme. Le front est pur, l'oreille petite et bien attachée, le cou mignon. Les yeux ont été creusés pour recevoir

des émaux, signe caractéristique du Haut-Empire et de la décadence. Ce qui porterait à croire que la tête est bien celle de la statue, c'est que, dans chacune des deux parties du cou afférentes, l'une à la statue, l'autre à la tête, on voit un trou, destiné sans nul doute à loger la tige de fer qui les reliait ensemble. Cependant, par suite de l'écaillage ancien des deux sections de la pierre à l'endroit du cou, l'adhérence n'est pas parfaite. Nous dirons plus loin d'autres raisons de douter que la tête appartienne au corps.

En somme, la tête nous paraît des derniers temps de l'occupation romaine dans les Gaules, — païenne ou chrétienne à volonté, mais plutôt païenne, — offrant la possibilité mais non la certitude de former un tout avec le torse, et — c'est une tête de femme.

Passons au torse.

Le torse a été également mutilé. La main droite et les pieds ont disparu. Le vêtement se compose de deux pièces principales, la première en dessous, à plis pressés, qui monte plus haut et descend plus bas que l'autre ; la seconde par dessus, largement drapée, qui couvre tout le corps, avec des manches ouvertes. Il n'y a pas de ceinture. Au premier aspect, ce costume offre quelque chose de monastique. Mais, à la rigueur, il pourrait être romain et remonter à l'époque de transition. La main gauche soutient un coffret oblong, sur le couvercle duquel serpente une forme indéterminée. Le dos de la statue est entièrement fruste, et, à la flexion du genou, on reconnaît qu'elle a été faite pour rester debout et appuyée au mur. La poitrine est plate, et, par sa dépression absolue de formes, semble ne convenir qu'à un adolescent. D'un autre côté, les doigts de la main, remarquablement longs et effilés, peuvent être revendiqués par une femme.

En résumé, le torse nous révélant, bien moins que la tête, un ciseau romain qui se serait inspiré de l'art grec, — nous ne pouvons nous défendre de songer, en le voyant,

à quelque œuvre du moyen-âge, — nous croyons à la représentation chrétienne ou païenne à volonté, mais plutôt chrétienne, et — nous présumons, sans oser l'affirmer, que c'est le corps d'un homme.

Ces réserves faites sur les deux fractions séparées, nous devons avouer, comme dernier coup de pinceau, que le tout réuni n'a rien de particulièrement choquant ni invraisemblable, et peut passer, sans trop de difficulté, pour une statue de femme, et, par conséquent, romaine.

Un instant nous avons pensé pouvoir fixer l'époque de nos sculptures à l'aide des mutilations dont elles ont été l'objet, mais nous avons dû y renoncer bientôt en nous souvenant que ces mutilations par elles-mêmes ne prouvent rien : le marteau de l'iconoclaste ayant déshonoré tour à tour la main des premiers chrétiens, des anglais, des protestants et des révolutionnaires.

Nous avons hâte d'en référer, pour compléter notre description et justifier, dans une certaine mesure, nos perplexités, à l'excellent dessin de M. A. Devaux, dont nous avons reproduit une réduction aux pages 242, 259 et 269 de ce Recueil. Ce dessin nous donne la statue entière, et, supposant la tête seulement détachée du tronc, la figure remise en place. Pour mieux juger, peut-être conviendrait-il en outre de faire dessiner ou photographier la statue en deux parties, le corps, d'un côté, et la tête, de l'autre. On pourrait décider alors, ce que nous n'osons faire nous-même, si la jonction du torse à la tête est naturelle ou antipathique, si elle forme un anachronisme ou une harmonie ¹.

Disons, en terminant, qu'il n'a été rencontré, jusqu'en ces derniers temps et malgré l'abondance d'antiquités de toute espèce, que trois statues à Lillebonne : la première, en bronze doré, de 1 m 94 c., découverte par M. Holley,

¹ Ce vœu a été exécuté par M. Letellier, le photographe habituel de nos monuments historiques.

dans une argilière, le 24 juillet 1823, Antinoüs, Apollon ou Bacchus, aujourd'hui au Musée du Louvre ; la deuxième, en marbre de Paros, haute de 1 m. 50 c., prétendue Faustine, femme d'Antonin-le-Pieux, exhumée du balméaire par M. Emmanuel Gaillard, le 31 mai 1828, et la troisième, en pierre, de 1 m. 25 c., la tête comprise, qui n'est pas indigne de prendre place à côté de ses aînées, quoique d'un mérite moindre, et qui peut braver encore, en attendant le jugement de la Commission, et selon que l'on considère la tête ou le torse, les interprétations les plus variées, depuis telle divinité païenne préposée aux encintes funèbres, jusqu'à saint Jean l'Évangéliste, tenant en main son attribut accoutumé, le serpent qui sort d'un vase.

BRIANCHON.

Gruchet-le-Valasse, 15 janvier 1874.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

LA CITÉ DE LIMES.

La cité de Limes est si bien connue dans la science, que, voulant rendre compte des fouilles que nous y avons faites récemment, à peine sentons-nous le besoin d'en rappeler la situation.

Chacun sait que cette vieille enceinte fortifiée s'étend sur une haute falaise au nord-est de Dieppe. Sa superficie est d'environ cinquante-cinq hectares. Limitée à l'ouest et au sud par le vallon de Puys, elle est protégée au nord par la falaise et par la mer. Du côté de la plaine, à l'est, sa ligne de défense comprend un large fossé extérieur et une levée de terre ou muraille de douze mètres de hauteur. Cette muraille, mais avec une élévation moindre, suit également la crête du vallon de Puys et ne s'arrête à l'ouest qu'au bord de la falaise. Elle circonscrit ainsi le plateau de Limes sur trois de ses côtés.

De l'est à l'ouest, la cité de Limes est traversée par une gorge profonde s'ouvrant sur la mer et qui, à l'origine, devait aboutir au rivage par une pente douce. L'action des flots et des dégels a peu à peu rongé la falaise, et une différence de niveau de trente mètres environ sépare actuellement le rivage de la partie la plus déclive de la gorge.

A quelle époque fut établie la cité de Limes? Quel peuple a dressé ses hauts remparts et quelle fut la destination de ce lieu si bien fortifié?

Bien des fois depuis deux siècles ces diverses questions ont occupé les savants; bien des mémoires, surtout au

siècle dernier, ont été rédigés à leur sujet ¹, sans fournir de conclusion que l'on puisse accepter définitivement. Ne raisonnant que par conjectures, les savants qui tour à tour ont voulu dire leur sentiment sur les origines de la cité de Limes, ont laissé trop libre carrière à leur imagination ; aussi, leurs explications tombent-elles l'une après l'autre devant la critique.

Le premier, M. P.-J. Feret, de 1822 à 1827, apporta dans ses recherches sur Limes une méthode vraiment scientifique. Il interrogea le sol, ce que ses devanciers, à l'exception toutefois de M. l'abbé de Fontenu ², avaient complètement négligé, et si quelques-unes de ses assertions ne sont pas exemptes d'erreur, il posa du moins des conclusions générales encore aujourd'hui respectées ³.

La cité de Limes n'est pas un monument du moyen-âge ; ce n'est pas non plus un retranchement militaire des Romains ; M. Feret démontra péremptoirement qu'elle

¹ V. *la Seine-Inférieure, hist. et Archéol.* par M. l'abbé Cochet, 2^e éd. p. 186.

² L'abbé de Fontenu, *Dissertations sur quelques camps connus en France sous le nom de camps de César*, 1^{re} et 2^e partie, dans les *Mém. de l'Académie des inscript.* 1736, t. x, p. 403-435.

³ P.-J. Feret, *Du camp de César ou cité de Limes, monument voisin de la ville de Dieppe*, Dieppe, Marais, 1825, br. in-8^o de 18 p. et 2 pl. — Du même. *Recherches sur le camp de César ou cité de Limes, monument voisin de la ville de Dieppe, d'après sa position, son mode de défense et les fouilles qu'on y a pratiquées*. Cet important travail a été publié dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, 1826, p. 1-101. — Voir encore du même auteur : *Souscription pour la recherche et la découverte des Antiq. dans l'arrondissement de Dieppe*, Rouen, Baudry, 1826, in-8^o de 18 p. et *Société Archéologique de l'arrondissement de Dieppe* ; Rouen, Baudry, 1828, in-8^o de 31 p.

remontait à l'époque celtique et lui attribua la désignation d'*Oppidum gallo-belge*.

Malgré le soin apporté par M. Feret dans l'exposé de ses fouilles, quelques points restaient enveloppés d'obscurité ; plusieurs interprétations également demandaient à être contrôlées.

Dans la douve intérieure des remparts, on remarque en plusieurs endroits certaines cavités oblongues, ellipsoïdales, dont quelques-unes, « réniformes » suivant l'expression employée par M. Feret. Le docte antiquaire considéra ces cavités comme étant des bases de *tuguria* ou habitations des gallo-belges. Cette opinion n'était-elle pas un peu précipitée ?

De même, dans la partie occidentale de l'enceinte, se trouve une série de monticules rangés sur une ligne à peu près régulière.

M. Feret, ayant rencontré à leur base des débris de vases d'une facture très-grossière et des traces de foyers, crut y voir la marque de sépultures à incinération. Partant de cette idée, il vit dans les monticules des tertres funéraires et les désigna sous le nom de *tombelles*.

Sans rejeter complètement cette opinion, n'était-on pas en droit d'élever quelques doutes sur sa valeur ?

Ces monticules en effet ne sont pas nettement dessinés et leur aspect général est plutôt celui d'un fossé éboulé.

En outre, parmi les ossements recueillis à la base de ces tertres et qui ont été si bien déterminés par l'illustre émule de Cuvier, M. de Blainville, on ne voit pas figurer ceux de l'homme. Eux seuls cependant pouvaient permettre de croire que ces tertres fussent véritablement funéraires.

Chargé cette année par M. l'abbé Cochet de faire exécuter des fouilles à la cité de Limes, nous nous imposâmes l'obligation de contrôler, autant que possible, les observations de M. Feret et dirigeâmes par suite nos investigations vers les cavités de l'intérieur du rempart et vers les monticules.

Nous commençâmes nos travaux le 17 juillet 1874 et les prolongeâmes jusqu'au 29 du même mois.

Les cavités désignées comme bases de *tuguria* attirèrent tout d'abord notre attention. Nous en fouillâmes quatre, que nous désignerons, pour plus de clarté, par les lettres *a*, *b*, *c* et *d* ¹.

CAVITÉS ELLIPSOÏDALES DE LA DOUVE INTÉRIEURE
DU REMPART.

CAVITÉ *a*. — Longueur : 5^m75 ; largeur au centre : 4^m ; profondeur au-dessous du sol du plateau : 1^m90.

Cette cavité, marquée sur le beau plan de la cité de Limes, exécuté en 1827, par M. Monnoyeur ², de même que les autres que nous avons explorées, est située la première à gauche en entrant par la porte de Puys ³.

¹ Se référer au plan qui accompagne la présente notice.

² En parlant de ce plan fait d'après ses propres indications, et dont le dessin original est conservé à la Bibliothèque de Dieppe, M. Feret s'exprimait ainsi :

« Exactitude scrupuleuse dans les proportions d'en-
« semble ; attention rigoureuse dans le relevé des détails ;
« conviction intime chez l'auteur de l'importance du sujet,
« tout a contribué à faire un véritable modèle de l'ou-
« vrage qui a été entrepris et achevé, sous les auspices de
« M. Frissard, par M. Monnoyeur. » Feret, *Soc. arch. de
l'arr. de Dieppe*, p. 8.

³ Cette porte, dite aussi *Porte de la grande fosse*, à cause d'une vaste cavité existant en cet endroit sur le plateau, nous paraît fort ancienne et remonter peut-être à l'origine même du camp. Le sol en est empierré de gros cailloux comme les chemins celtiques. De plus, elle livre passage à un sentier qui, remontant du petit port de Puys, traverse la cité dans toute sa longueur et va rejoindre la plaine, à l'est, par la *Portelette* ou porte de Bracquemont.

Avant de lever le gazon, nous remarquâmes que sur le rebord oriental de la fosse, c'est-à-dire sur le côté faisant face au rempart, l'herbe était plus rare et laissait percer au dehors de gros cailloux. Cette sorte de démarcation, dont nous donnerons l'explication plus loin, ne s'observe du reste, ainsi que nous l'avons vérifié sur bon nombre de cavités semblables, que sur le rebord opposé au rempart et non pas tout autour de cavités comme le donnait à entendre M. Feret ¹.

Après avoir traversé une couche de gros silex, qui semblaient avoir été entassés à dessein de combler la fosse, nous rencontrâmes une terre argileuse mêlée de nombreux cailloux de différentes grosseurs. A 1^m75, nous recueillîmes quelques débris de vases romains, mais à l'état de menus fragments et qui certainement avaient été jetés là comme objets de rebut.

Le sol qui les contenait était très-humide, quoiqu'il n'ait pas plu depuis longtemps. Cette humidité s'accrut rapidement à mesure que nous descendîmes plus avant. A 2^m20, elle était telle, qu'il était évident que jamais l'homme n'avait pu séjourner dans un milieu aussi malsain.

A cette même profondeur, nous retirâmes de la terre boueuse qui les empâtait, d'énormes silex anguleux semblables à ceux que l'on rencontre dans le diluvium. Nous eûmes ainsi la conviction que la cavité *a* correspondait précisément à l'un de ces puits naturels, d'origine diluvienne, si fréquents à la surface de nos terrains crétacés.

CAVITÉ *b* et *c*. — A 250 mètres environ de la fosse *a*, se trouve un groupe de trois excavations signalées comme bases de *tuguria* par M. Feret sur le plan dressé par M. Monnoyeur.

¹ *Rech. sur le camp de César...* p. 79.

La plus grande, située tout au pied du rempart, a 18^m50 de long, sur 2^m80 de large.

Une forme aussi allongée s'accorde si peu avec l'idée d'une habitation quelconque, que nous résolûmes d'étudier uniquement les deux autres excavations.

Celles-ci sont elliptiques et à peu près aux deux tiers de la pente qui fait face au rempart.

La première, *b*, la plus à l'ouest, a 9^m75 de longueur, et 3^m de large.

La seconde, *c*, présente une longueur de 7^m50 et une largeur de 3^m20.

Toutes deux, avant la fouille, avaient une profondeur de quarante centimètres environ.

Une large tranchée pratiquée dans le travers de chacune d'elles, nous eut bientôt démontré qu'elles n'avaient jamais été un lieu d'habitation. A moins de un mètre de profondeur, nous trouvâmes le sol naturel, formé, en *b*, de la craie blanche et, en *c*, d'argile biefieuse avec partie de craie.

La couche supérieure n'offrait aucun vestige d'industrie humaine, mais seulement des morceaux de craie mélangés avec une terre argileuse.

CAVITÉ *d*. — Quoique peu apparente, cette dernière dépression du sol est également signalée comme base de *tugurium* sur le plan de M. Monnoyeur.

Elle est située sur le revers de la *Portelette*, ou Porte de Bracquemont, du côté du Nord.

On sait que cette porte, dont la défense importait si grandement à la sûreté du plateau de Limes, est bordée des deux côtés par une levée de terre de vingt-neuf mètres de longueur. Ces deux levées forment le prolongement intérieur du rempart.

Il était naturel de penser qu'à l'abri de ces levées rentrantes, les Celtes entretenaient, pendant leur séjour à Limes, un poste permanent. Aussi, ne pouvant, à notre

grand regret, faire une fouille au côté sud de la Porte, qui est plus élevé et mieux à l'abri, nous décidâmes-nous à ouvrir une tranchée du côté du nord.

Ce fut peine perdue. Après avoir traversé une couche de sable tout imprégné d'humus, nous trouvâmes l'eau à 1^m20 de profondeur.

La pente naturelle des terrains amène non loin de cet endroit les eaux pluviales de la plaine de Bracquemont, et par infiltration tout le sous-sol en est pénétré.

Aux quatre cavités que nous venons de passer en revue, on peut ajouter celle qui fut explorée, en 1871, par M. Camille Flammarion.

Le savant astronome n'y trouva non plus aucun débris celtique, et rencontra le sol naturel, la craie blanche, à une assez faible profondeur.

Des faits qui précèdent, il ressort clairement que si quelques-unes des cavités du fossé intérieur de l'enceinte ont pu servir aux Celtes d'habitations temporaires, comme le témoigne M. Feret, il est impossible d'admettre qu'elles aient eu toutes une semblable destination.

Nous remarquerons du reste que, parmi les quatre « tracés réniformes » qu'il a fouillés, M. Feret n'en signale qu'un seul pour lui avoir fourni des preuves indiscutables du séjour des Celtes. Le silence du docte antiquaire sur les trois autres tracés, donne lieu de penser qu'il n'y trouva rien.

Si ces cavités toutefois ne sont pas des bases de *tuguria*, on ne peut méconnaître qu'elles ont été creusées par la main de l'homme. Quelle est dès lors leur nature et à quel ordre de travaux se rattachent-elles ?

Comme nous nous proposons ces questions sur les lieux mêmes de la fouille, une observation plus attentive nous fournit bientôt une explication que nous croyons être la vraie.

Les cavités qui nous occupent ne sont pas absolument

isolées ni à plat terrain. A chacune d'elles correspond, du côté du plateau, une vaste excavation semi-circulaire. Ces excavations, creusées l'une à la suite de l'autre, offrent l'aspect d'une section de cône renversé, dont le sommet coïncide précisément avec le centre des cavités réniformes. Ces dernières ne sont donc autre chose que la trace inférieure laissée dans le sol par chacune de ces grandes excavations.

Quant à celles-ci, l'examen le plus superficiel démontre qu'elles sont le résultat des carrières ou *emprises*¹ ouvertes par les Celtes pour se procurer les remblais nécessaires à la construction des remparts.

Pour dresser ces hautes murailles, les Celtes se gardèrent bien en effet d'aller chercher au loin leurs matériaux; ils entamèrent le plateau lui-même, et ainsi se forma le fossé intérieur que l'on remarque sur le pourtour de l'enceinte.

Un fait confirme singulièrement ce que nous venons d'avancer. Les cavités réniformes ne s'observent que dans les parties de l'enceinte où il a fallu creuser le sol plus profondément, pour donner au rempart une plus grande élévation.

Au côté sud de la cité, où la pente du vallon de Puy est plus abrupte et rendait moins nécessaires les travaux de défense, le rempart est moins élevé et, dans la douve intérieure, qui est elle-même à peine accentuée, on ne remarque aucune cavité réniforme, mais seulement quatre ou cinq légères dépressions du sol, que M. Monnoyeur, avec son exactitude habituelle, a marquées cependant comme bases de *tuguria* sur son beau plan de la cité de Limes.

¹ Quoique le mot *emprise* ne soit employé que dans le langage vulgaire, nous n'hésitons pas à nous en servir ici, car il désigne fort bien les entailles pratiquées à même d'un terrain pour en extraire des remblais.

En parlant de la cavité α , nous avons dit que, sur le rebord opposé au rempart, on remarquait une sorte de ligne de démarcation formée par de gros cailloux sortant du gazon. M. Feret crut y voir un tracé réel fait par la main de l'homme; aussi, dans ses différentes études sur la cité de Limes, le voyons-nous employer fréquemment les expressions de « tracés réniformes » ou simplement « tracés » pour désigner ce qu'il croyait être des bases de *tuguria*.

Nous avons déjà fait observer que cette sorte de tracé ne circoncrivait que l'un des côtés des cavités et par conséquent ne pouvait être considéré comme une véritable clôture ou ligne de démarcation. Mais ce qui ôte toute incertitude à cet égard, c'est que, sur plusieurs points de la douve intérieure, cette rangée de gros silex se répète, à différents niveaux et sur des plans parallèles, dans le talus contre lequel sont adossées les cavités. Une légère attention nous fit bientôt reconnaître que ces lignes horizontales correspondaient exactement aux assises naturelles de silex si régulièrement superposées, comme chacun sait, dans nos falaises de craie.

Ainsi nos dernières illusions sur la présence de demeures celtiques dans les cavités réniformes de la cité de Limes furent-elles complètement dissipées.

MONTICULES DE LA CHAÎNE DES TUMULI.

Nous fouillâmes également deux monticules de la « chaîne des tumuli »; mais avant d'exposer le résultat de nos fouilles, peut-être convient-il de présenter quelques observations sur cette rangée de petites éminences que l'on désigne habituellement sous le nom de *chaîne des tumuli*.

Les dénominations de *tombelles* ou de *tumuli* pourraient faire naître dans l'esprit du lecteur l'idée de mottes circulaires, de forme conique, indépendantes les unes des autres

et nettement définies. Ces caractères sont loin de convenir aux monticules de la cité de Limes.

Comme ils s'emboîtent l'un dans l'autre, il faut une certaine attention pour les distinguer ; en maints endroits même, l'œil à peine à saisir la limite, si tant est qu'il y en ait une, qui sépare une éminence de celle qui l'avoisine. Ce sont de légers sillons qu'on ne parvient à reconnaître qu'en se plaçant à quelque distance, de manière à discerner les profils.

La chaîne des monticules, orientée du S. S-O. au N. N-E., n'est pas continue.

Elle est interrompue, aux deux tiers environ de sa longueur, en se rapprochant du vallon de l'intérieur de la cité, par une large ouverture, sorte de passage ou de porte.

Cette ouverture paraît avoir été réservée avec intention pour faciliter les communications d'un côté à l'autre du plateau.

Aidé de M. Edouard Pelay, notre excellent collègue et ami, qui dans nos fouilles de Limes a bien voulu nous prêter un concours dévoué et des plus actifs, nous avons mesuré la chaîne des tumuli.

Sa longueur totale est de 148 mètres et comprend les divisions suivantes :

De l'extrémité septentrionale jusqu'à l'ouverture dont il vient d'être parlé. 51^m, »

Largeur de l'ouverture 10^m,50

De ce passage jusqu'à la rencontre de la *grande fosse*, près la porte de Puy 86^m,60

TOTAL. 148^m,10

En 1826, M. Feret avait évalué cette longueur à 179 mètres ; mais alors le docte antiquaire prolongeait la chaîne des monticules jusqu'au rempart, tandis qu'après un examen très-attentif des lieux, nous avons cru devoir lui assigner une étendue moindre ; les quelques terrassements qui bordent la *Grande-Fosse* à l'ouest sont

d'une toute autre nature et sortent du reste entièrement de la ligne occupée par les monticules.

Pour compléter ces premières indications générales, nous ajouterons qu'une coupe transversale de la chaîne des *tumuli* fournirait les dimensions moyennes suivantes : Hauteur : 1^m,40 ; largeur à la base : 9 mètres.

Le petit rempart formé par les monticules est, on le voit, très-évasé à la base et présente assez bien l'aspect d'un fossé éboulé.

Nous employerons, dans l'exposé des fouilles des deux monticules, la même méthode dont nous nous sommes servi pour les cavités réniformes et les désignerons par les lettres A et B.

MONTICULE A ¹. — C'est le second que l'on rencontre en partant de l'extrémité septentrionale de la chaîne.

Plus élevé et plus vaste que les autres, il fixa de suite notre attention et nous nous décidâmes d'autant plus volontiers à l'entamer, qu'il offrait la forme typique d'une tombelle. Il a 9 mètres de diamètre à la base et sa hauteur est de 1^m,60.

Afin d'étudier ce tertre aussi complètement que possible, nous l'attaquâmes au sud par une tranchée dirigée de l'est à l'ouest, puis l'ouvrîmes entièrement, du sud au nord, par une nouvelle tranchée de 1^m50 de large.

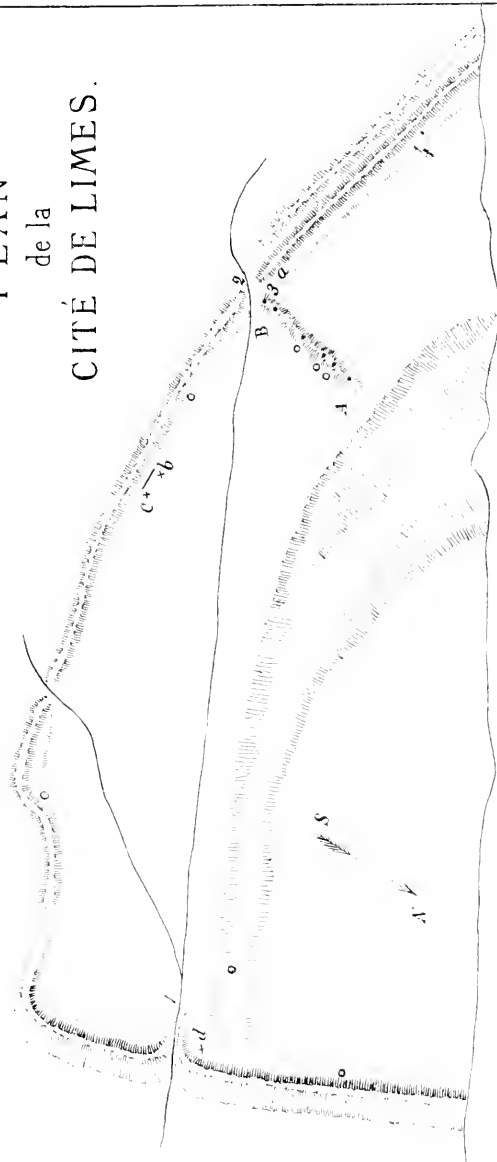
Les couches successives dont il était composé se présentèrent dans l'ordre suivant :

1^o La terre végétale pleine de cailloux et fortement tassée.

2^o Une argile sablonneuse, teintée en roux par les oxydes de fer et mêlée de nombreux silex ; ces derniers, anguleux et brisés pour la plupart, mais sans que la main de l'homme y ait concouru ; quelques-uns très-volumineux. Il est évident que cette deuxième couche provient directement du

¹ V. le plan joint à ce mémoire.

PLAN de la CITÉ DE LIMES.



1 La Portelette ou Porte de Bracquemont.

2 Porte de Puy.

3 La Grande Fosse

4 Cavite explor e par M. Flammarion en 1871.

o o o Points explor s par M Feret de 1822   1827.

Les lettres indiquent les Cavites et les Monticules
soul s par M. Michel Hardy en 1874



sous-sol du plateau de Limes, lequel est entièrement recouvert par le diluvium rouge.

3^o Une terre grisâtre, presque dépourvue de silex et offrant une certaine analogie avec la terre végétale. Cette troisième couche, que nous rencontrâmes seulement dans la partie nord du tertre, présentait de nombreuses particules grisâtres, d'autres complètement noires, charbonneuses et d'une grande ténuité. Ces corpuscules ayant tous les caractères des matières végétales, nous pensons que la couche entière qui les contient a été formée des mottes de gazon apportées en premier lieu pour former la base des monticules.

Nous avons dit que cette troisième couche n'existait que dans la partie nord du tertre ; au sud, la couche n^o 2 reposait immédiatement sur le sol primitif, à trente centimètres environ au-dessous du niveau extérieur du plateau.

Nous signalerons cependant une particularité digne de remarque.

A la base de la couche n^o 2, nous avons rencontré, en différents endroits, des amas de silex de moyenne grosseur enchevêtrés avec un certain art et dans un but déterminé, on ne peut en disconvenir. Ces pierres, « superposées ou appuyées les unes contre les autres, » avaient été déjà remarquées par M. Feret ¹. Nous croyons qu'elles étaient destinées à consolider l'amoncellement des terres, en leur servant de points d'appui et en s'opposant à leur glissement.

A mesure que nous avançâmes vers le nord-est, en suivant la deuxième tranchée, le sol servant de base au monticule, se montra de plus en plus riche au point de vue archéologique.

A peu près au centre de la motte et à 1^m70 de son élévation maxima, nous trouvâmes une aire battue. Formée d'argile rouge et épaisse de quinze centimètres, elle s'ap-

¹ *Rech. sur le camp de César*, p. 57.

puyait sur le sol primitif. Sa forme, assez irrégulière, était plus longue que large, et sa superficie de trois mètres carrés environ.

Les terres qui la recouvraient appartenaient à la couche n° 3 et ne tardèrent pas à nous offrir de nombreuses parcelles de charbon de bois et quelques fragments de poterie primitive.

Enfin des paquets d'argile cuite nous révélèrent bientôt le voisinage d'un foyer.

Nous le reconnûmes en effet, et en procédant avec beaucoup d'attention, nous pûmes le circonscrire et en déterminer exactement la forme et l'étendue.

Disons d'abord qu'il se reliait à l'aire battue que nous avons signalée tout-à-l'heure et qu'il en formait comme le prolongement.

Creusé en forme d'auge circulaire, il avait son rebord intérieur à 2^m05 de l'axe central du monticule. Son diamètre supérieur était de 0^m95, l'inférieur de 0^m80; sa profondeur au centre étant de 0^m25.

L'argile fine qui en formait le revêtement, était toute chargée de parcelles de charbon et à demi durcie par la cuisson.

Nous recueillîmes dans les terres charbonneuses qui remplissaient ce foyer :

1^o Une dent de cervidé (chevreuil?) extrêmement friable, qui, au contact de l'air, se divisa en menus fragments.

2^o De nombreux débris céramiques se rapportant à plusieurs vases. L'examen de ces fragments nous donna la conviction qu'ils avaient été laissés sur place comme objets brisés, inutiles et de rebut.

3^o Un petit objet en métal, sur lequel nous appellerons l'attention des antiquaires. Sa forme est celle d'un clou, dont la tête arrondie et légèrement bombée, a vingt-cinq millimètres de diamètre. Cette tête est en fer, mais est recouverte d'une lame de bronze appliquée sans doute au marteau et repliée inférieurement. Nous avons ici un

exemple des plus curieux du plaquage des métaux, dans lequel on sait que les Gaulois du sud excellaient avant la conquête.

La tige du clou est rectangulaire. A son extrémité, distante de la tête d'une longueur de trente millimètres, ses côtés sont parallèles et ont cinq millimètres de long sur trois de large. Cette tige est aujourd'hui complètement évidée et n'a laissé que son empreinte. L'oxyde formé à ses dépens, en pénétrant le bois qui l'enveloppait, a permis à celui-ci de se conserver jusqu'à nous.

Nous remarquerons que ce bois, qui forme bourrelet autour de la tige, mais ne paraît pas avoir dépassé les rebords de la tête, a ses fibres parallèles à la tige du clou.

Cette observation, importante à nos yeux, semble démontrer que la tête en bronze a dû servir de pommeau et orner la poignée en bois d'un instrument ou d'une arme quelconque.

Dans sa fouille de 1825, M. Feret avait rencontré, également à la base d'un monticule, trois objets semblables, quoique plus petits, mais ne paraît pas y avoir attaché d'importance ¹.

4^o Enfin, dans les cendres du foyer, nous recueillîmes encore un petit couteau en silex, taillé à vives arêtes et long de cinquante-neuf millimètres.

Vainement aux entours du foyer cherchâmes-nous les traces des conduits de ventilation observés par M. Feret dans un monticule voisin ²; nous ne trouvâmes plus rien

¹ « Je déterrai de plus, rapporte M. Feret, trois objets en fer qui ont une grande ressemblance avec la tête convexe de certains clous. Ceux-ci auraient sept lignes de diamètre; ils sont recouverts d'une substance grisâtre qui m'est inconnue et engagés dans une croûte d'oxyde de fer. » *Rech. sur le camp de César. — Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, 1826, p. 56.

² Op. cit., p. 58.

que le sol naturel recouvert par les terres grisâtres de la troisième couche.

MONTICULE B ¹. — Il correspond à celui marqué l'antépénultième, du côté du sud, sur le plan de M. Monnoyeur; mais à peine est-il nécessaire que nous rappellions que sur ce beau plan, d'ailleurs si exact, la chaîne des *tumuli* a été tracée par un crayon d'artiste et ne s'accorde pas avec la vérité. Le monticule B correspond, en réalité, à la septième petite éminence que l'on rencontre en partant de la *grande fosse*.

Sa hauteur est de 1^m25, et sa plus grande largeur de 9^m50.

Nous l'ouvrîmes par une large tranchée pratiquée de l'ouest à l'est, et rencontrâmes, au-dessous du gazon, la couche d'argile rouge et de cailloux que nous avons décrite sous le n^o 2, en parlant du monticule A. Cette couche assez homogène, constituait toute la masse du tertre. La troisième couche inférieure et les petits contreforts en silex, signalés en A, ne se rencontrèrent pas ici.

Dans la partie occidentale de la tranchée, la couche n^o 2 reposait directement sur le sol naturel; mais en avançant vers l'est et presque à la marge du monticule, nous découvriâmes un foyer.

Bien différent du premier que nous venons de décrire, celui-ci était formé par une surface plane de un mètre carré environ de superficie. Au-dessus, nous recueillîmes de nombreux fragments de charbons de bois et quelques débris de poterie présentant les mêmes caractères que ceux du monticule A.

Là, toutefois, se bornèrent nos observations. La plaque d'argile à demi cuite du foyer reposait sur le terrain naturel non remanié, et nous nous assurâmes qu'elle ne se reliait à aucun autre ouvrage.

¹ V. le plan.

Après ce que nous venons de dire des monticules A et B, il n'est guère permis, croyons-nous, de supposer que ces éminences et celles qui les avoisinent soient véritablement des tombelles ou tertres funéraires.

Nous résumons brièvement les raisons qui militent contre une attribution semblable :

Tout d'abord, ces tertres n'ont pas en général de forme bien arrêtée et sont confondus l'un avec l'autre.

Si les fouilles pratiquées sur plusieurs d'entre eux ont révélé à leur base l'existence de foyers, rien ne prouve que ces foyers soient funéraires.

Nous avons vu que, dans les monticules A et B, les foyers étaient très-rapprochés des bords et non pas au centre comme on l'observe d'ordinaire dans les véritables tombelles. Ces foyers en outre n'occupaient pas une position constante par rapport à l'orientation générale des monticules, mais semblaient se trouver comme par hasard à leur pied.

Aucun vase entier, que l'on puisse considérer comme une urne funéraire, ne s'est rencontré à la surface des foyers, mais seulement de nombreux tessons se rapportant à des vases différents et dont la position indiquait nettement qu'ils avaient été laissés sur place comme choses de rebut.

Enfin, et nous insistons de nouveau très-vivement sur ce fait, parmi les ossements recueillis à la base des monticules et que l'illustre naturaliste, M. Ducrotay de Blainville, a tous déterminés avec la plus grande attention, ceux de l'homme font absolument défaut.

L'opinion de M. Feret nous paraît donc devoir être rejetée, et, pour notre part, nous nous rangeons à celle de M. l'abbé de Fontenu qui, dans les tertres qui nous occupent, voyait les « débris d'un ancien mur ¹. »

¹ L'abbé de Fontenu, *Op. cit.*—*Mém. de l'Acad. des Inscip.*, T. X, 1736, p. 408

Un simple sondage que nous effectuâmes à l'est du monticule A, nous procura, presque à fleur du sol, des fragments de charbons de bois et des débris de poterie primitive¹ identiques à ceux des monticules. De semblables débris ont été recueillis en maints endroits de l'enceinte. On ne peut donc douter que de nombreux foyers, dont ces débris attestent le voisinage, se rencontreraient également sur toute la surface du plateau de Limes.

Des fouilles ultérieures les feront certainement reconnaître et démontreront qu'entre ces foyers et ceux observés à la base des tertres, il n'y a pas de différence à établir.

MICHEL HARDY.

¹ Parmi ces débris, nous signalerons un beau fragment de bordure de vase percé d'un trou de suspension. Un débris semblable, quoique plus petit, avait été trouvé par nous dans le monticule B. On sait que pour transporter plus aisément leurs vases, les hommes de l'âge de la pierre polie les perçaient près de la bordure, avant la cuisson, pour les suspendre à l'aide de cordelettes.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Pendant l'année 1875.



SÉANCE DU 12 JANVIER 1875.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, à l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet.

Sont présents : MM. Baudry, de Beaurepaire, de Bellegarde, de Girancourt, Gosselin, Gouellain, Guerroult, des Guerrots, Hardy, de la Serre, Lormier, l'abbé Loth, de Merval, Pelay, l'abbé Somménil et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Brianchon, l'abbé Jeuffrain, l'abbé Lecomte, Simon, se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. l'abbé Cochet observe, à l'occasion de ce procès-verbal, qu'il a fait écrire au curé d'Auzouville-sur-Saône, au sujet de la pierre tombale de Saône-Saint-Just, et qu'il a dû promettre vingt-cinq francs pour l'encastrier dans la muraille ; M. des Guerrots est prié de surveiller cette réparation.

La correspondance comprend :

Mémoire sur les fours à brique de l'Alihermont, par M. l'abbé Decorde (hommage de l'auteur à la Commission); — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 1874; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3^e trim. de 1874; — *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, t. XVI; — *Documents de la Société archéologique de Rambouillet*, t. II, 1873-1874; — *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar*, XIV^e et XV^e années.

Le secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie a écrit pour demander le t. 1^{er} des procès-verbaux. M. Lormier se charge de le lui faire parvenir.

M. le Président fait part à la Commission de la mort d'un de ses membres, M. Ach. Deville, et il est certain d'avance de l'émotion douloureuse qu'elle produira. Si M. Deville n'a pas été le fondateur de la Commission, il en a été l'un des premiers membres; à la date du 2 juillet 1825, il y figurait à côté de MM. A. Le Prévost et H. Langlois, et n'a pas cessé d'apporter à ses séances le tribut de son active collaboration, depuis l'époque de son arrivée à Rouen, comme receveur des Contributions directes, jusqu'à sa nomination comme receveur général à Alençon, en 1848. Il fut en 1831, le fondateur du Musée d'antiquités. Il n'y avait alors que deux salles, mais l'installation était parfaite. M. Deville avait la passion de ce qui était beau et archéologique. Ses publications sont dans la mémoire de ses anciens collègues, et on pourrait le considérer comme la colonne de l'archéologie; c'était de plus un ami parfait. Jusqu'à la dernière heure de son existence, il n'a cessé de travail-

ler à l'exécution de dessins très-finement exécutés, et destinés à l'ornementation de son ouvrage sur le verre.

M. Paul Baudry ajoute que M. Deville dessinait lui-même, sur le registre d'entrée des objets destinés au Musée, chacun de ces objets, et que cette habitude a été au moins, pendant quelque temps, conservée par M. Pottier.

M. de Girancourt rappelle qu'un objet disparu du Musée a pu être retrouvé, grâce à la fidélité de son dessin.

M. l'abbé Cochet communique à la Commission quelques observations relatives à l'impression des procès-verbaux ; il ne dispose à cet effet que d'une somme de 400 fr. Chaque feuille revient à 38 fr. ; vingt feuilles sont absorbées par les procès-verbaux ; quelques travaux annexes les complètent. Pour l'exercice actuel, le crédit sera dépassé de deux ou trois feuilles. Ce serait une légère dépense à répartir sur chaque membre. Il ne veut pas néanmoins la faire avant d'y être autorisé.

La Commission déclare donner son approbation à cette dépense supplémentaire.

Découverte de trésors du XVI^e siècle à Lillebonne.

— M. Brianchon communique, au nom de M. Rœssler, une découverte de pesons, faite à Lillebonne, dans une maison de la rue Césarine. On distingue les types suivants :

- N^o 1. Deux têtes en regard, — double ducat d'Espagne.
 2. Ange, — angelot d'Angleterre.
 3. Le roi dans un vaisseau, — noble à la rose d'Angleterre.

4. Croix entre une fleur de lys et un léopard, — salut d'or du roi Henri VI.
5. Le Roi. champ fleurdelysé, — franc à pied d'or. Cette belle monnaie, à l'effigie de Charles V dit le Sage, a été retrouvée, il y a quelques années, au camp de Sandouville.
6. L'empereur Charles-Quint tenant une épée et un globe, — réal d'or.
7. Tête couronnée, — réal d'or d'Aragon.
8. Id. — ducat d'Aragon.

On reconnaît là une de ces séries dont les changeurs et les commerçants se servaient pour vérifier immédiatement la valeur des monnaies courantes qu'ils recevaient : il suffisait de jeter dans la balance, en regard d'une monnaie, le peson portant le type correspondant pour savoir si la pièce était bonne ou non.

Cette découverte est donc intéressante parce qu'elle fait voir quelles monnaies avaient cours à Lillebonne au commencement du xvi^e siècle.

M. de Beaurepaire croit que le salut d'or d'Henri VI avait été démonétisé antérieurement, ainsi que plusieurs autres monnaies.

La Ronce. — *Fragments gallo-romains.* — M. l'abbé Cochet signale la découverte à *la Ronce* près la Bouille, chez MM. de Colombel, de fragments intéressants de statuettes de Latone et de Vénus, et il rappelle l'opinion anciennement émise par M. Gaillard, que presque toujours les noms de lieu *l'Épine*, *Epinay*, *la Ronce*, indiquent un endroit fécond en antiquités.

Manchouville. — *Sceau de tabellionage* — M. Michel Hardy présente à la Commission la matrice

en cuivre d'un sceau de tabellionage de la baronnie de Manéhouville; il ajoute ce qui suit :

Ce sceau, de forme ronde, est aux armes des d'Orléans-Longueville, et porte l'inscription suivante gravée en lettres gothiques :

✚ SEEL : AUX : OBLIG : DELAV : ET : BARONYE :
DE : MANEHOVVILLE

Par ses caractères, ce sceau de tabellion se rapporte à la première moitié du seizième siècle.

La baronnie de Manéhouville faisait partie, dès la fin du quinzième siècle, du duché de Longueville, comme en témoigne une information de 1495, citée par Dom Toussaint Duplessis; mais, en 1660, elle fut réunie au marquisat de Manneville-Charles-Mesnil qui venait d'être créé en faveur de François-Bonaventure de Manneville.

Mesnières en Bray. — Hachettes en silex. — M. Hardy, après avoir signalé, en outre, la découverte faite, à Mesnières-en-Bray, de deux hachettes en silex poli, dont une lui a été présentée par M. l'abbé Coypel, donne lecture de la note suivante :

Des ouvriers employés aux travaux du port de Dieppe, vis-à-vis les écluses de chasse, ont récemment trouvé dans la vase, à un mètre environ de profondeur, une médaille en argent, que nous croyons assez rare.

Cette belle pièce, acquise pour le Musée de la ville, offre la dimension d'une de nos anciennes pièces de six francs, mais est moins épaisse et pèse vingt-trois grammes et demi.

Elle présente, au droit, une croix passée derrière un briquet; au-dessous, la Toison d'or; dessus, une couronne fermée; à droite et à gauche, un monogramme surmonté d'une couronne ducale. Sa légende est ainsi conçue :

ALBERTVS. ET. ELISABET. DEI. GRATIA.

Au revers est un écusson entouré du collier de la Toison d'or et surmonté d'une couronne fermée, au-dessus de laquelle est la date 1620. On lit au pourtour :

ARCHID. AVST. DVCES. BVRG. BRAB.

La légende complète de cette pièce se suit, du droit au revers, et se traduit ainsi : *Albert et Isabelle, par la grâce de Dieu, archiducs d'Autriche, ducs de Bourgogne et de Brabant.*

L'archiduc Albert, sixième fils de l'empereur Maximilien II, naquit en 1559. Elevé à la cour de Philippe II d'Espagne, dont il était le neveu, il se voua d'abord à l'état ecclésiastique, fut nommé cardinal-archevêque de Tolède, en 1583, vice-roi du Portugal, en 1584, enfin, lieutenant du roi dans les Pays-Bas, en 1596. Deux ans après, la paix ayant été conclue à Vervins entre la France et l'Espagne, il renonça à la pourpre romaine et épousa la princesse Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II.

Depuis cette époque, on regarda les deux époux comme souverains des Pays-Bas catholiques; et leurs noms furent souvent accolés sur les médailles.

Une guerre désastreuse entreprise contre la petite république de Hollande et surtout le siège d'Ostende, qui dura trois ans et entraîna la perte d'un grand nombre d'hommes, attristèrent les dernières années de l'archiduc Albert.

Il mourut en 1621, regretté de ses sujets, dont il avait su se concilier l'affection par une administration sage et bienveillante.

La baronnie de Manéhouville. — M. d'Estaintot croit qu'il y a une erreur évidente dans le passage de la note lue par M. Hardy et qui fait réunir en 1660 la baronnie de Manéhouville au marquisat de Manneville. Il lit une note ainsi conçue :

Cette erreur semble, il est vrai, trouver sa justification

dans Toussaint Duplessis, qui, au t. 1^{er}, de sa *Description de la Haute-Normandie*, n^o 215, s'exprime ainsi :

« Les terres et seigneuries de Charles-Mesnil, Anneville-sur-Scie, *Manéhouville*, Offranville, Manneville, etc., furent unies ensemble et érigées en titre de marquisat, sous le nom de Marquisat de *Manneville-Charles-Mesnil*, par lettres-patentes du mois de décembre 1660, en faveur de François-Bonaventure de Manneville. »

Dans le même volume, à la page 570, l'auteur, dans l'article *Manéhouville*, disait que la baronnie de *Manéhouville* fait aujourd'hui (l'ouvrage était publié en 1740) partie du marquisat de *Manneville-Charles-Mesnil*.

Nous n'avons pu vérifier les lettres-patentes de 1660, qui manquent aux archives de la Chambre des comptes ; il est cependant incontestable qu'en 1660, le fief de *Manéhouville*, réuni au marquisat de *Charles-Mesnil*, était un huitième de fief de ce nom, relevant de la baronnie de *Manéhouville* et non pas cette baronnie elle-même.

Les faits suivants le justifient :

Lorsque, en 1443, Jean d'Orléans, comte de Dunois, reçut du roi le comté de Longueville, la baronnie de *Manéhouville* appartenait à Marguerite de Melun, comtesse de Tancarville, comme dépendance de ce dernier comté.

A la mort de Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville, fils et héritier de Marguerite de Melun, Jeanne d'Harcourt, sa fille, comprit *Manéhouville* dans l'aveu qu'elle rendit au roi en 1488 du comté de Tancarville, et ce fut seulement, à la mort de cette dernière, survenue en 1488, que son cousin-germain, François d'Orléans, comte de Longueville, fils de Marie d'Harcourt, en devint héritier et fit hommage au roi, en 1489, de la baronnie de *Manéhouville*, en même temps que du comté de Tancarville.

Lors de l'information des comtés de Longueville et Tancarville en 1491, il fut établi que *Manéhouville* avait toujours été membre du second comté.

Deux siècles plus tard, lorsque le comté, devenu duché

de Longueville, fit retour à la couronne, le contrôleur général du Domaine prétendit y comprendre la baronnie de Manéhouville; mais la duchesse de Nemours obtint, à la date du 28 février 1696, un arrêt du Conseil qui, au provisoire, la remit en possession de cette terre.

Seulement l'agent du Domaine prétendit que la terre de Sauqueville, aliénée par les d'Orléans-Longueville aux Manneville, faisait partie de l'ancien domaine aliéné de Longueville, et pour éviter les restitutions et dommages-intérêts prétendus par le comte de Manneville, dans le cas où cette aliénation serait annulée, il offrit à la duchesse de Nemours l'échange de la baronnie de Manéhouville contre cette terre de Sauqueville.

L'estimation des deux terres fut faite par M. de Courson, intendant, à la date du 14 décembre 1705, et ce, en vertu d'un arrêt du Conseil du 9 juin précédent. La transaction allait être signée, lorsque la mort de la duchesse de Nemours, en 1707, vint changer la situation, en laissant à la charge de ses légataires universels, les garanties réclamées par M. de Manneville.

Un partage eut lieu entre les héritiers du sang. La baronnie de Manéhouville tomba dans le lot de Jacques de Matignon, comte de Thorigny, petit-fils d'Éléonore d'Orléans-Longueville, et il obtint, à la date du 27 août 1720, un arrêt du Conseil, qui maintint comme définitive, la distraction ordonnée provisoirement en 1696. La baronnie de Manéhouville figurait dans le partage pour une somme de 37,500 l. ¹.

Mais une question restait à vider : l'exercice de la justice féodale dépendant de la baronnie.

Les lettres-patentes d'érection du comté de Longueville en duché, qui portent la date de may 1505, avaient octroyé à François d'Orléans « que pendant le temps que luy et ses enfants mâles, et ses dits frères et enfants mâles

¹ Voir *Recherches sur les sires et le duché d'Estouteville* p. 22.

descendants d'eux, viendront et jouiront dudit duché, que ses sujets de ses comté de Tancarville et sieurie de Gournay, de Varenguebec, Gaillefontaine, Estrepagny et Monville, assis en notre dit pays de Normandie et assis près dudit duché, ressortissent doresnavant en justice et juridiction pardevant les juges et autres officiers dudit duché de Longueville et non ailleurs.... » avec stipulation de retour « à leur première nature », au cas où la lignée du bénéficiaire s'éteindrait faute d'hoirs mâles.

Il fallut encore un procès pour obtenir que cette clause fût respectée. Le comte de Thorigny dut se pourvoir devant le Parlement de Normandie qui, le 18 décembre 1720, rendit un arrêt par lequel il fit « deffenses aux juges et » officiers de Longueville et à tous autres d'apporter aucuns troubles ni empêchement aux officiers dudit sieur de Matignon dans l'exercice de la haute, moyenne et basse justice, dans l'étendue de la baronnie de Manehouville, telle qu'elle appartient à baron, haut-justicier et telle qu'en ont joui les propriétaires d'icelle baronnie avant les lettres d'érection et d'octroy du mois de may mil cinq cens cinq. » L'arrêt fut imprimé ¹ et est suivi de la « déclaration des paroisses dans lesquelles il y a fiefs et arrière-fiefs dépendants de la dite baronnie et haute justice de Manehouville, Fontaine-le-Dun, qui est le lieu du siège de ladicte haute justice. » En voici l'énumération qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler, l'étendue de la baronnie de Manehouville étant assez difficile à déterminer :

Manehouville, Bertreville, Boscrobert, Tourville, St-Laurent-en-Caux, Tostes, Boudeville, Montebourg, Baudribosc, St-Pierre-le-Viger, St-Pierre-le-Petit, St-Pierre-le-Vicil, Crasville-la-Mallet, Vicquemare, Biville-la-Rivière, Bourville, Envemeu. La Gaillarde, Berengeville le-Grand, Etables, Freulleville, St-Germain, Archelles, Muchedent, Lindebeuf, Le Torp, Eurville, Belleville, Tostes,

¹ Rouen, Cabut, in-4^o, 7 pages.

Mauteville-la-Dourdan, Englesqueville, St-Sauveur-de-Thiboutot, St-Souplis, Gueures, Thibermesnil, Bauville, Blossville, la Heuse, Appeville, Heugleville, Berenville-Petit, La Chaussée, La Chapelle-sur-Torchy, Gonnaville, Estalleville, Gelleville, Grainville-la-Regnard, « et plusieurs autres paroisses dans lesquelles il y a fief ou arrière-fief dépendant de la dite haute justice. »

Combien de temps la baronnie de Manéhouville resta-t-elle dans la maison de Matignon? C'est ce que nous n'avons pu exactement déterminer. Cette terre fut vendue à M. de Manneville, très-probablement avant 1750, et lorsque la fille du dernier marquis de Manneville épousa Jean-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, elle lui portait avec le marquisat de Manneville-Charles-Mesnil, la baronnie de Manéhouville. Cette baronnie figure nominativement dans les lettres-patentes d'octobre 1770, contenant nouvelle érection en faveur du duc et de la duchesse de Mortemart: 1^o du marquisat de Manneville; 2^o du comté de Manneville-Charles-Mesnil, et l'on voit que ce dernier était composé du fief, terre et châellenie de Charles-Mesnil, du fief d'Anneville, *de la baronnie de Manéhouville*, relevant, disent les lettres, de notre duché de Longueville, du fief de *Manéhouville*, relevant de la baronnie du même nom, et du fief du Mesnil-Do, assis à Manéhouville.

Saint-Aubin-sur Mer. — *Dolium gallo-romain.* — M. le Président rapporte qu'un *dolium* gallo-romain a été trouvé à Saint-Aubin-sur-Mer.

M. Pelay croit pouvoir fournir quelques renseignements sur ce point. Ce *dolium* a été trouvé en avril 1874, au hameau de Saussemare, dans un champ déjà fouillé par MM. Soltikoff et Estancelin. C'était au fond d'un fossé ouvert, il y a une vingtaine d'années. Les ouvriers sentant de la résistance firent prévenir le maire, M. Ollingue. Le déblaiement fut fait avec soin,

et permit le dégagement d'un *dolium* complet en terre rouge, au fond duquel était une urne pot-au-feu, contenant des ossements calcinés, et recouverte d'une assiette de terre brisée.

Dans le *dolium* se trouvait encore une soucoupe en terre de Samos.

On a également trouvé à Saint-Aubin un statère armoricain.

Porte Guillaume-Lyon. — Projet de suppression.

— M. Hardy donne lecture du travail de M. Brianchon sur la porte Guillaume-Lyon.

Après avoir rappelé les caractères qui distinguent le monument, et qui se trouvent indiqués dans l'adresse présentée à M. le Préfet de la Seine-Inférieure le 20 décembre 1846 (V. Procès-verbaux, t. 1, p. 370), notre collègue passe en revue les décisions administratives dont cette porte a déjà été l'objet; d'une part, les pétitions de 1837, 1838, 1846, 1853, tendant à sa suppression, et les délibérations contraires du Conseil municipal aux dates des 29 mars 1837, 14 décembre 1838, 21 novembre 1848. Dans l'intervalle, le 15 décembre 1846, le Conseil municipal avait fléchi et voté la suppression, mais l'autorité préfectorale, éclairée par l'avis de la Commission des antiquités refusa, par arrêté en date du 18 juin 1848, de ratifier cette délibération. Les choses sont restées dans cet état jusqu'au projet de percement du quartier Martainville, dans lequel figure en première ligne une rue de 12 mètres à ouvrir de la porte Guillaume-Lion au portail des Marmouzets de l'église Saint-Ouen. Ce projet entraîne la démolition de la porte. Un rapport de M. Pinel, lu au Conseil dans la séance du 15 mars 1874, conclut à l'adoption de cette mesure, et il a été suivi

d'un vote conforme. M. Brianchon discute la valeur des raisons tirées d'une prétendue impossibilité de faire dévier la perpendiculaire abaissée du portail des Marmouzets, ainsi que de réduire à 3 m. 66 c., largeur d'ouverture de la porte, une rue de 12 m., et il montre qu'en maintenant la porte au milieu d'un vide de 15 m. de rayon, on répond à toutes les objections.

Il rappelle les deux délibérations déjà prises par la Commission dans ses séances des 13 mai et 1^{er} juillet dernier, et lui demande de persister dans ses votes précédents.

Anciennes portes de Rouen. — En terminant, M. Brianchon a présenté le tableau des anciennes portes de la ville.

I.

Portes des remparts.

1^o *Porte orientale* ou *de Robec* (v^e siècle), au bas de la rue Saint-Romain; reculée, dans la première partie du xiii^e siècle, au carrefour du Ponchel ou du Ponceau, à la jonction des rues de la Chèvre et du Ruissel, sous le nom de *porte de Sainte-Catherine*, du *pont Humphrey* ou du *pont Leffroy*; transférée en 1253 jusqu'à la rue des Prés et appelée *porte de Martinville*, abattue en 1397, reconstruite au xv^e siècle et démolie en 1783;

2^o *Porte Saint-Léonard* (v^e siècle), au bas de la rue de l'Aumône, près l'abbaye de Saint-Amand; reportée rue des Faulx, au bas de la rue de l'Épée, sous le nom de *fausse porte de Saint-Ouen*, détruite en 1539; transférée à la limite de la rue des Prés, entre les portes de Martinville et de Saint-Hilaire, sous le nom de *porte des Prés*, et démolie en _____;

3^o *Porte de Saint-Hilaire*, au bout de la rue Saint-Hilaire, reconstruite en 1570, démolie en 1773;

4^o *Porte des Champs* ou *fausse porte de Saint-Romain*, en haut de la rue des Champs, fermée en 1453 ;

5^o *Porte Sainte-Apolline* (v^e siècle), à la fontaine de la Grosse ; remplacée en 1200 par la *porte d'Aubevoie* ou de *la Rougemare*, au carrefour du Coq, vis-à-vis la rue du Cordier ; transférée en 1454 à l'extrémité de la rue d'Aubevoie ou de Beauvoisine, et appelée *porte de Beauvais* ou de *Beauvoisine* ; abattue en 1790 ;

6^o *Porte Gaalor* puis *Bouvreuil* (1225), presque en face la rue du Cordier, devenue, au xv^e siècle, *porte du Chastel* ; reconstruite en 1520 ; démolie en 1802 ;

7^o *Porte de la Poterne* (xii^e siècle), en haut de la rue de l'Aumône, fermée en 1666 ; changée en *porte d'Arras* ou *Etoupée*, à la limite de la rue Saint-Patrice ; supprimée en 1525 ;

8^o *Porte Occidentale* ou *Massacre* (v^e siècle), à la Grosse Horloge ; reportée, vers l'an 1000, près l'église de Saint-Pierre-le-Portier, rue Cauchoise, vis-à-vis la rue des Jacobins, sous le nom de *Porte Cauchoise* ; supprimée en 1472 ; transférée sous le même nom, en 1525, dans la même rue, vis-à-vis la rue des Bons-Enfants ; démolie en 1775 ;

9^o *Porte aux Febvres* (v^e siècle) ou de *Saint-Clément*, à la jonction des rues Saint-André et des Vergetiers ; supprimée en 1419 ; remplacée (xiii^e siècle), au bas de la rue des Jacobins ou de Fontenelle, par la *Porte du Pré* ou du *Pré de la Bataille* ; murée en 1419.

II.

Portes du quai à partir de la porte Guillaume-Lion.

1^o *Porte du Bout-de-la-rue-Malpalu* (1405), du quai de la Madeleine (1407), du quai de Malpalu (1408), de *Jean-le-Cœur*, de *Jehan Lequeu* (xv^e siècle), au bas de la rue Malpalu, démolie en 1812 ;

2^o *Porte d'Elbeuf* ou de *la Halle au bled*, vis-à-vis la petite rue d'Elbeuf, supprimée en 1809 ;

3^o *Porte de la Basse-Vieille-Tour*, du *Vent d'Aval* (1425),

de la *Poissonnerie* (1776) ou *Dorée*, à l'entrée de la rue de la Porte-Dorée, démolie en 1809 ;

4^o *Porte de l'Épée* ou de *Saint-Cande* (1450), du *Bac* (1564 et 1615), à l'entrée de la rue du Bac, démolie en 1816 ;

5^o *Porte de la Tuile, aux boutiques* (1491) ou de *Paris*, à l'entrée de la rue de la Tuile, détruite en ;

6^o *Porte du Pont-de-Seine*, vis-à-vis la rue du Petit-Salut ; transférée au bas de la rue Grand-Pont sous le nom de *porte de la Paix* (1659), *porte Neuve* ou *Grand-Pont*, démolie en 1810 ;

7^o *Porte des Charrettes, de la Petite-Boucherie* ou de la *Poissonnerie* (fin du xv^e siècle), au bas de la rue de la Comédie, reconstruite en 1742, détruite en ;

8^o *Porte du Crucifix*, au bas de la rue Jacques-le-Lieur ou des Iroquois, démolie en 1803 ;

9^o *Porte des Consuls, de la Bourse, des Cordeliers* ou de l'*Estrade*, à l'entrée de la rue Saint-Etienne ou des Cordeliers, détruite en 1791 ;

10^o *Porte Harenguerie*, au bas de la rue Harenguerie, abattue en 1723, reconstruite en 1725, démolie vers 1820 ;

11^o *Porte de la Vicomté* ou du *quai de la Vicomté*, à l'entrée de la rue de la Vicomté, édifiée en 1405, refaite en 1725, démolie en 1827 ;

12^o *Porte Saint-Eloi*, à l'entrée de la rue Saint-Eloi, reconstruite en 1685, disparue en 1814.

M. de Beaurepaire dit que la procession du *Corpus Domini* et celle des Rogations s'arrêtaient à la porte Sainte-Apolline. Elle ne fut démolie qu'au xvi^e siècle, et le Chapitre n'y consentit que sous la condition que la procession pourrait s'arrêter à la maison bâtie sur son emplacement.

M. Paul Baudry dit qu'à Beauvais, une des portes de la ville a reçu pour la même cause le nom de *Gloria Laus*.

La Commission délibérant sur la proposition faite par M. Brianchon, renouvelle les vœux exprimés dans des votes antérieurs des 13 mai et 1^{er} juillet 1874, et donne à une Commission composée de MM. P. Baudry, Gouellain et Pelay, la mission de faire auprès de l'administration et de la Commission municipales, les démarches nécessaires pour assurer la conservation de la porte Guillaume-Lion.

M. P. Baudry fait hommage à la Commission d'un calque du dessin de la chaire en bois de Notre-Dame. Cette chaire est de 1599. Le rabat-voix seul serait moderne et est composé d'un châssis recouvert en toile.

M. Pelay remet également, pour le portefeuille, l'inscription suivante relevée par lui à la Trinité de Touberville, où elle est incrustée dans la muraille du chœur, du côté de l'évangile.

SVR LE TRESPAS DE DAMOISELLE IANE DE PIGOVSSÉ VI-
VANTE FAME DE DAVID BERTOUT ESCVIER SIEVR DE TOU-
BERVILLE CANONVILLE ET DU BOSGVEROVT CON^r ET SECR^{te}
DV ROY MAISON ET COVRONNE DE FRANCE LA QVELLE DECEDA
LE XVI^e NOVEMBRE MIL VI^e XXVI.

Celle De Qui tu uois icy la sepulture
Grande pour sa uertu merite iustement
Qu'on luy dresse icy bas vn riche monument
De marbre ou de porphyre enrichy de dorure
La douceur de ses meurs fa bonte de nature
attiroint tous les coeurs A laimer tendrement
elle a vescu tousiours auffy pieusement
Que pourra iamais faire aucune creature
Sa vertu cest fait voir en toute occasion
et chacun A congnu de quelle affection
elle aimoit son prochain & uouloit luy bien faire

paffans rendons lui tous la mesme charité
 prions Dieu de bon coeur qu'il luy soit débonnaire
 et qu'il lui donne paix en son éternite

Par contrat passé par deuant les Tabellions de la
 bouille le 26 Jour de feptemb. mil vi^c xxvii il a esté fondé
 une messe basse tous les samedis de lannee & les iiii
 ueilles des iiii bônes festes de nostre Dame pour prier
 Dieu pô lame de la dite desfunte & De selle Du Dit
 Sr De Touberuille son mary auec autres conditions et
 charges portees par le Dit côtrat I recours.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
 VICOMTE D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1875.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COCHET.

La séance ouvre à deux heures, à l'Hôtel de la Pré-
 fecture, sous la présidence de M. l'abbé Cochet, vice-
 président.

Sont présents : MM. Paul Baudry, de Bellegarde,
 Brianchon, de Girancourt, de Beaurepaire, de Glan-
 ville, Gosselin, Hardy, de la Serre, de la Londe, Lor-
 mier, de Merval, l'abbé Somménil et l'abbé Loth, se-
 crétaire-adjoint.

M. le vicomte d'Estaintot, secrétaire et M. Bouquet
 s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la
 séance.

M. de Beaurepaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; le procès-verbal est adopté.

M. le Président, avant de dépouiller la correspondance, distribue aux membres présents la 2^e livraison du tome III du *Bulletin de la Commission des Antiquités*, qui est consacrée aux procès-verbaux et mémoires de l'année 1874.

La correspondance imprimée comprend :

Bulletin de la Société Dunoise (janvier 1875); — *Dictionnaire étymologique de la Langue française* (1^{re} livraison), par Ponthieux; — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* (1874); — *Société libre de l'Eure*, section de Bernay. Compte-rendu du concours de 1874 à Thiberville; — *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg* (1873); — Rapports au Ministre sur la collection des documents inédits de l'*Histoire de Rouen* (1874); — *Cartulaire de Marmoutiers*, par Emile Mabille, sous les auspices de la *Société Dunoise* (1874); *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune* (1874); — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur* (1873); — *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais*. Atlas, 1873.

M. le Président communique à la Commission deux circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique, relatives à la réunion prochaine des Délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. Il donne ensuite lecture de la réponse de la Commission à la circulaire de M. le Ministre, en date du 14 janvier 1873, demandant divers renseignements sur l'histoire et les travaux de la Commission. Cette réponse rédigée par M. d'Estaintot, secrétaire, reçoit l'entière approbation de la Compagnie.

Pierres tombales de Jumièges données au Musée.

— On se souvient que M. le docteur Gueroult avait découvert en 1863, trois belles pierres tombales provenant de l'abbaye de Jumièges et transportées à Caudebec où, après avoir été sciées, elles servaient de marches d'escalier. Notre confrère a consacré à ces pierres une notice éditée avec soin. M. le Président est heureux d'apprendre à la Commission que ces pierres ont été achetées par M. Desgenétais, conseiller général, qui les a généreusement offertes à M. l'abbé Cochet pour le Musée d'Antiquités. Elles ont été acceptées avec reconnaissance. M. Cochet les a rétablies dans leur forme première et leur a donné place dans la riche collection du département.

Pierres tombales d'Auzouville-sur-Ry. — M. le Président voudrait pouvoir réussir avec autant de succès, dans ses démarches, pour sauver les magnifiques pierres tombales provenant de l'abbaye de l'Île-Dieu dont il a déjà signalé la présence à Auzouville. Il s'efforcera de les obtenir de la bienveillance de la Commission administrative.

Porte Guillaume-Lion. — Il est rendu compte de la démarche faite par les délégués de la Commission des Antiquités auprès des membres de la Commission nommée par le Conseil municipal de Rouen, relativement à la porte Guillaume-Lion. M. Cochet s'est fait, auprès de cette Commission, l'éloquent et habile interprète des sentiments unanimes de notre compagnie pour la conservation de ce monument historique. Ses explications et celles des autres délégués ont été écoutées avec intérêt, mais il ne peut prévoir la suite qui

leur sera donnée. Il se plaît encore à espérer que le Conseil municipal prendra en considération les raisons et les vœux qui lui ont été soumis, sans toutefois avoir été trop encouragé dans ses espérances par la Commission devant laquelle il a parlé.

Paratonnerres aux églises. — M. l'abbé Cochet entretient la Commission d'une question qui intéresse au plus haut point la conservation de nos clochers, cette riche et majestueuse parure de nos églises normandes. Il rappelle les nombreux orages qui ont amené la foudre sur nos clochers et les ont, ou détruits, ou notablement endommagés. Il serait temps de prendre des mesures efficaces et d'inviter les communes à munir leurs clochers de paratonnerres. Il propose à la Commission d'émettre à M. le Préfet un vœu dans ce sens.

M. de Girancourt fait observer qu'on ne peut intervenir par voie administrative qu'en faveur des églises dont les clochers sont classés. La Commission décide qu'elle en réfèrera à M. le Préfet.

Inscription dans l'église Saint-Pierre-Bénouville.

— On vient de restaurer dans l'église de Saint-Pierre-Bénouville l'inscription suivante :

Inscription dans l'Eglise de Saint-Pierre-Bénouville.

—
,
Cy gist

le corps. de. Cat^{me} Gvillebert. ve. de. I.
dv. castel. viv^t lab^r dem^t a. Herboville laq^{te}
a fodé en cette. eglise. 15 l. de rente font^{re} par
contract. passé dev^t I. F. Leneslet. et. I. Pe-

tit. no^{re} a Long^{le} le. 6. 7bre 1744. povr dire. a per-
 petvité p^r elle. son. mary. et. tovtte. sa
 famille. onze. messes. basse. et devx havtes
 messes. par le. sievr-cvré ov. son. préposé. aco
 mencer. dv iovr dv décès. de. la donatrice. arrivé
 le 15. 7bre 1745. lesqvelles. 11. messes. ba^e se diro-
 nt tovs. les premiers. samedis. de chaque mois non
 empechez. et les. 2 havte messes se diront avsi
 sc^r le. p^{er} service. le. 1^r dv décez dv d^t l. Dvcastel. arivé
 le dim^e. . . . 9^{bre}. 1734. et le second. non empeché le iovr
 dv deceds de la dite donatrice. et continver d'an
 en an et a petvité et sera paye avd^t s^r cvré ov pré-
 posé 9 l. povr lesd^s 11. messe. et. 2. service de chac-
 vne. havte messe. avec. vn. noctvrne avpara-
 vant les. dits. services. et. vn libera après.
 parceqvil sera. tenv. d'anoncer. av. prone. le.
 iovr ov il celebrera les 11 messes le dimanche
 avparavant. et. de. recommander. ladite donat^{re}
 son. mary. et. sa. familles av priere. pvblique. et
 de dire. vn. de. profundis. nota. povr. lesd. messe
 basse. 5^l. 10^s. povr les. d. devx. service de. chacvn. vne
 grande messe 3^l. et 10^s. povr. les. anoncer. avx
 prone et de dire vn de profundis. après avoir
 anoncé les. d. 11 messes et les. d. 2 services de
 plys. le trésor. donnera 7^s. 6^d av clochetevr
 povr sonner 3 annee donc l'vne le soir
 precedent. et les 2 avtes le iovr dv. d. service
 plys sera donné 2^s. 6^d av clerc qui aydera
 a chanter. les. d. devx g. messes et service de.
 plys. leglise. donnera 10^s av pavvres. qui. a
 sisteront. av. d. service. et le tresor avra 5 l.
 povr. fovrnir. la cire et les ornements necess^e
 povr. dire. les. d. messes. et service

Requiescat in pace.

f. p. moy. p. Hovdeville.

clerc. d'Avzoville. s. s.

La pierre sur laquelle est gravée l'inscription a 1 mètre de hauteur sur 0^m60 centimètres de largeur.

Hypposandales trouvés à Caudebec-lès-Elbeuf. — M. Gosselin fait passer sous les yeux de la Commission huit hypposandales de formes différentes récemment découverts par lui dans les fouilles de Caudebec-lès-Elbeuf.

Mamelons reconnus à Caudebec-en-Caux. — M. le docteur Gueroult, de Caudebec-en-Caux, fait à la Commission une communication sur l'emplacement de l'oppidum calete qu'il croit être dans le mont Calidu exploré et décrit par lui. La note de M. le docteur Guéroult ayant été imprimée dans le recueil des publications de la société Havraise d'Etudes diverses (1875), nous croyons superflu de la reproduire ici.

Plusieurs membres émettent des doutes sur l'attribution que M. le docteur Gueroult croit pouvoir donner aux mamelons dont il parle.

M. de Beaurepaire signale à ce propos un usage du Moyen-Age qui pourrait ou a pu induire en erreur bien des archéologues. Dans les forêts, on avait coutume de planter à des intervalles réguliers des bornes destinées à indiquer l'endroit où se tenaient les plaids. Ces plaids, comme on sait, étaient consacrés à rendre la justice dans les affaires ou différends qui concernaient les riverains des forêts. Outre ces bornes, accompagnées le plus souvent de fossés, il y avait aussi les pierres et les fossés qui séparaient les différentes régions des sergenteries, ou bien encore les endroits abandonnés aux pâturages, et qui servaient à indiquer les ventes. Ces dernières avaient un nom spécial, — lapis divisionis. — On

trouve notamment dans des pièces du ^{xvi}e siècle, relatives à la forêt de Maulévrier, la mention expresse de ce fait. Et pour marquer que ces pierres avaient été placées, non par hasard, mais par une volonté réfléchie, on leur donnait une première assise de briques. Il convient de tenir grand compte, dans les mouvements de terrain qu'on remarque aujourd'hui dans les forêts, de ces différents usages.

Pierre tombale de l'église de Saâne-Saint-Just. — M. le Filleul des Guerots fait au sujet de cette pierre la communication suivante :

M. l'abbé Cochet mentionne, dans ses *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, une belle pierre tombale, dans l'église de Saâne-Saint-Just, qui y fut transportée du prieuré du bourg de Saâne, à l'époque de la Révolution. Il en décrit l'élégante ornementation et en relate l'inscription qui indique une Dame de Freschiennes, décédée en 1303.

Cette pierre, retirée du chœur l'année dernière, a été brisée et séparée en plusieurs morceaux, qu'on a relégués contre le mur extérieur de l'église.

M. l'abbé Cochet, gardien zélé de nos monuments religieux et artistiques, a fait réunir les fragments épars de cette dalle tumulaire et les a fait encastrier avec soin dans le mur intérieur de l'église de Saint-Just, du côté droit de la porte d'entrée.

Malheureusement la partie inférieure de cette dalle a été détruite ou perdue, et nous ne l'avons pas retrouvée dans l'état où M. l'abbé Cochet l'a vue.

On y voit encore cependant un écusson assez bien conservé, mi-parti au 1^{er} de Saâne, gironné d'argent et d'azur de 14 pièces à l'écu de gueules en abîme; au 2^e de Fresquiennes, de à 3 mains de .

Indépendamment du nom de Fresquiennes que M. l'abbé Cochet a lu sur l'inscription, nous trouvons aussi dans le *Veil Armoriais des MSC Bigot, Y 22*, qui paraît avoir, été composé (suivant La Roque, *Histoire d'Harcourt*, tome 1, page 949) pour les bannerets, bacheliers et escuyers du pays de Caux, par les hérauts anglais, pendant l'invasion en Normandie, qu'un sire de Saône épousa une Damoiselle de Fresquiennes à une époque qui coïncide avec la date inscrite sur la pierre en question.

On trouve aussi, dans le *Registre* des visites d'Eudes Rigaud, un Robert de Fresquiennes, chevalier, aux années 1157 et 1167.

Le 19 mai 1414, Jean de Saône, chevalier, seigneur de Fresquiennes, rendit hommage dudit fief à Guillaume, comte de Tancarville.

Le 14 janvier 1419, il fit lesdites foi et hommage à M^{re} Jean de Grey, comte de Tancarville, par donation du roi d'Angleterre.

Cachette monétaire du XVII^e siècle à Londinières.

— M. Michel Hardy fait part à la Compagnie de la découverte d'une cachette monétaire du XVII^e siècle à Londinières.

Dans le courant de l'automne dernier, M. Fournier, cultivateur à Fréauville, a rencontré à Londinières, dans les fondations d'une maison, auprès de la Halle au blé, un pot en grès brun renfermant quarante-deux pièces d'or et une trentaine de pièces d'argent.

Avec ces monnaies, qui sont toutes fleur-de-coin et d'une admirable conservation, se trouvaient deux anneaux ou *tores* en argent dont l'un porte comme chaton une tête en relief.

L'une des monnaies d'or est à l'effigie de Charles-Quint ; toutes les autres sont françaises et se rapportent aux règnes de Louis XII, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

La plupart sont de ce dernier règne et furent frappées entre les années 1648 et 1653.

On peut donc supposer que cette cachette monétaire suivit de peu cette dernière date et eut lieu vers 1660.

M. le Président constate avec satisfaction que la bibliothèque de la Commission a reçu, grâce au zèle et aux bons offices de M. Lormier, un classement méthodique et intelligent. La Commission en adresse à M. Lormier tous ses remerciements.

M. l'abbé Cochet clot la séance en mettant sous les yeux de la Commission, le compte-rendu des frais d'impression du Bulletin de la Commission. Ces frais n'ont pas dépassé la somme de 134 fr. La Compagnie exprime à son digne président sa reconnaissance pour le zèle qu'il a apporté à la publication de ce Bulletin, dont la forme soignée et l'excellente disposition méritent les plus justes éloges.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire-adjoint,

JULIEN LOTH.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1875.

La séance ouvre à deux heures, à l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. d'Yquelon, Conseiller général, au lieu de M. l'abbé Cochet, Vice-Président, retenu chez lui par une indisposition.

Sont présents : MM. Baudry, de Beaurepaire, de Bellegarde, Bouquet, Brianchon, de Glanville, Gouellain, Gueroult, des Guerrots, de la Serre, Lormier, l'abbé Loth, Pelay et d'Estaintot, secrétaire.

M. l'abbé Loth lit le procès-verbal de la séance du 25 février. Ce procès-verbal est adopté.

La correspondance imprimée comprend :

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. xiv ; — *Mémoires de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, t. xvi, 4 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1872-1874 ; — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1872-1874, t. xiv (1874) ; — *Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, juillet 1872 et juillet 1874 ; — *Société historique de Compiègne*. — Excursion archéologique dans les environs de Compiègne, 1869-74 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^e trim. 1874.

M. le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, par une lettre en date du 7 avril, a accusé réception de la 2^e livraison du t. III de notre Bulletin.

M. Gouellain, au nom de M. l'abbé Cochet, exprime les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir assister à la séance. Il transmet en même temps des notes relatives à quelques communications qu'il avait l'intention de faire à la Commission.

Mort de M. le baron de Vanssay, ancien préfet de la Seine-Inférieure, fondateur de la Commission. — La première est relative à la mort de M. de Vanssay,

décédé au château de la Barre, près de Calais, âgé de quatre-vingt-six ans. Il avait été le fondateur de la Commission et l'avait réorganisée en 1821. La Commission s'associera aux regrets de la famille.

Projet de restauration d'une cheminée dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice. — La seconde concerne une communication faite au Conseil général par M. Desmarest, dans sa séance du 9 avril. Elle tendait à la restauration d'une cheminée gothique, dont il avait retrouvé les traces, dans la salle des Pas-Perdus, que l'on restaure en ce moment au Palais-de-Justice. Le Conseil a repoussé ce projet sur le rapport de M. Rocquigny. M. l'abbé Cochet exprime le regret qu'une telle proposition n'ait pas été soumise à l'examen de la Commission départementale des Antiquités.

M. d'Yquelon dit que le Conseil général a repoussé la proposition, parce que rien n'indiquait qu'il eut jamais existé une cheminée dans cette partie du palais.

Cimetière gallo-romain de la Ronce. — Dans la séance du 14 janvier dernier, M. l'abbé Cochet avait communiqué à la Commission les restes de statuettes de Vénus et de Latone, provenant de la propriété de M. de Colombel, à la Ronce, commune de Caumont (Eure). Ces fragments n'étaient pas isolés ; on a également trouvé des squelettes autour desquels étaient placés des vases antiques. Ces vases indiquent un cimetière romain à incinération des IV^e et V^e siècles. M. l'abbé Cochet se propose de l'explorer régulièrement dès qu'il aura la possibilité de le faire.

Débris romains, rue de la République. — Le Jour-

nal de Rouen, du 4 avril dernier, a publié la note suivante sur des découvertes d'antiquités, rue de la République :

« En ce moment, on fait une fouille profonde pour creuser la cave et les assises d'une maison dans la rue de la République, près de la rue de la Chaîne. Ce lieu est précisément celui où fut autrefois l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Amand. Aussi ces fouilles sont-elles surveillées avec soin par des personnes compétentes.

Jusqu'à présent, on n'y a guère rencontré que d'épaisses murailles, restes de constructions chrétiennes du moyen-âge ; et, dans la tranchée du fond des débris de vases en terre rouge dite terre de Samos. Ces vases antiques, qui n'étaient que des fragments, ne représentaient partout que des bas-reliefs inappréciables. Puis on y a rencontré une plaquette en os ornée de ronds concentriques, genre commun à cette époque. M. Gouellain a recueilli ce fragment pour le Musée départemental des Antiquités ; il y a encore récolté un vase chrétien du treizième siècle, qui dut accompagner une sépulture du moyen-âge. »

M. Baudry présente un vase romain en terre noire de 0^m,07 à 0^m,08 de haut, qui provient de la même fouille : il l'apportera à la prochaine séance.

M. Pelay a constaté dans la même fouille la présence de tuiles à larges rebords et des assises de murailles, parallèles à la rue de la Chaîne, qui devaient faire partie de l'enceinte antique de la ville.

Incheville. — Monnaies et objets romains. —
M. l'abbé Cochet a résumé dans l'article suivant, com-

muniqué au *Nouvellisie*, le 7 avril, de récentes découvertes faites à *Incheville* :

« On n'a peut-être pas oublié qu'en 1857, le briquetier Hénocque, d'Incheville près Eu, trouva, au pied du *Camp de Mortagne*, toute une série de vases romains, provenant d'une sépulture des II^e et III^e siècles.

« Ces vases en métal, en terre et en verre, furent décrits par M. l'abbé Cochet, dans son volume des *Sépultures Gauloises, Romaines, etc.*, qui parut alors. Plus tard, la collection fut achetée par le musée d'Amiens, où elle est aujourd'hui.

« Tout récemment, au mois de mars dernier, M. Lelong, négociant à Rouen, rue Saint-Sever, et propriétaire d'une terre à ce même Incheville, vient de faire une nouvelle découverte d'objets romains.

« Il est venu me les soumettre, et après les avoir examinés rapidement, voici les conclusions que j'en ai tirées :

« D'abord, il a été rencontré deux grands bronzes du Haut-Empire, qui ne datent pas par eux-mêmes, mais qui empêchent de s'égarer. Ces deux grands bronzes, où l'on reconnaît difficilement Adrien et Faustine la jeune, ont singulièrement frayé. On les reconnaît à peine, et il faut être versé dans la numismatique pour leur donner une attribution.

« Il m'a été remis, avec les monnaies, un vase aux offrandes en terre noire, dont le col, assez allongé, mesure environ 10 centimètres. Ce vase, qui était vide, accompagnait, selon nous, quelque sépulture. Ce n'était pas une *urne*, mais un *vase aux offrandes*, et il a dû contenir du lait, du vin, de la purée de pois, ou quelque autre matière combustible.

« L'autre objet qui m'a été remis est une espèce de

coquetier, dont les ouvriers ont brisé la partie supérieure.

« Ce sont deux coupes soudées ensemble par un emmanchement qui est plein d'élégance. Celle que nous supposons être la partie inférieure est entière et festonnée. Le métal paraît difficile à définir. Je crois que c'est du bronze, mais bien des parties laissent paraître un blanc mat, de sorte que je ne serais pas surpris que ce métal ait été étamé ou argenté. Dans tous les cas, il est merveilleux que le temps ait respecté le travail de la surface.

« Nous possédons au Musée de Rouen six ou sept coquetiers de ce genre, mais nous n'en connaissons pas parfaitement la destination. Nous les conservons comme des échantillons d'antiquités que l'on découvre chaque jour, et dont nous attendons l'explication d'une circonstance heureuse.

« Le dernier objet que M. Lelong m'ait remis et qui provient d'Incheville, est une plaque de métal de forme ronde, ayant 4 centimètres de diamètre et moins de 1 millimètre d'épaisseur. Cette plaque de métal, que je crois en bronze, est complètement lisse d'un côté, et ne présente aucune attache. Je crois pourtant que c'est un ornement de femme encore plus que de guerrier. Je crois que cette plaquette a été mutilée par les ouvriers qui en auront brisé la monture, afin de connaître la nature du métal qu'ils supposaient toujours être de l'or.

« Je dois donc juger cette pièce sans la garniture, et malgré cela je suis porté à en faire une *fibule*. Dans tous les cas, la plaque est couverte d'émaux et imite assez bien une cocarde. Les couleurs qui dominent sont rondes au centre et rayonnent à la circonférence.

On y distingue surtout le rouge et le vert : il y a aussi des taches jaunes qui alternent. J'ai remarqué quatre segmens qui imitent la mosaïque et qui partagent la décoration. En somme, on est étonné que l'objet ait séjourné si longtemps en terre et ait conservé une si grande vivacité de couleurs. Je ne saurais définir d'une manière absolue l'usage de ce bijou, mais je suis très-porté à penser que cette plaque décorait une fibule, que l'ignorance ou la grossièreté auront complètement défigurée. »

L'abbé COCHET.

La Commission a sous les yeux les charmants dessins décrits dans cet article, exécutés par M. de la Serre pour son portefeuille ; elle lui en adresse ses remerciements.

L'impression de la Commission relativement à l'objet en métal, affectant la forme d'un coquetier, serait que la partie actuelle, avec ses dessins festonnés, serait la partie supérieure, et que, contrairement à l'avis émis par notre honorable Vice-Président, la partie inférieure serait celle qui aurait disparu. Il est du reste assez difficile de se prononcer, dans l'ignorance où l'on est de la destination réelle de l'objet.

Fondations de G. Cappel, chanoine à la Cathédrale. — M. de Beaurepaire communique différentes notes relatives aux fondations de Guillaume Cappel, chanoine, dans la cathédrale.

Guillaume Cappel, avocat en cour d'église, fut reçu à un

canonicat en l'église de Rouen le 27 août 1474 ¹, et nommé par Louis XII, conseiller à l'Échiquier en 1496. Il mourut à l'âge de 86 ans, le 13 octobre 1512. Sur la demande de l'un de ses exécuteurs testamentaires, Guillaume Tullès, son confrère, les chanoines décidèrent que le corps du défunt serait enterré dans la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur, à l'endroit même où Capel avait fait placer une petite tombe. Ils décidèrent aussi que l'inhumation se ferait avec une pompe particulière, en reconnaissance des bienfaits dont l'église lui était redevable.

Capel était entré à l'Échiquier, dans un âge fort avancé et qui ne lui permettait pas d'y rendre des services bien signalés. Il se sentait, à ce qu'il paraît, de la barbarie de l'époque à laquelle le rattachaient son éducation et ses études : il était resté complètement étranger au culte des Muses qui jouèrent à Le Chandelier un assez mauvais tour en lui inspirant, 40 ans plus tard, l'idée de composer en vers latins cette suite d'éloges insipides où nous trouvons consigné ce jugement, peut-être trop rigoureux, que nous venons de rapporter ². Mais ce qui recommande Capel à notre souvenir, ce sont les fondations qu'il fit en

¹ Il avait été nommé chanoine dès 1473. Mais je ne sais quelles difficultés avaient retardé son installation. Il y est fait allusion dans une délibération capitulaire du 2 nov. 1473. *Domini concluderunt quod Guillelmus Lorget tradat in manibus magistri Ernaldi Billon vel notarii capituli scripturas et munimenta que habet pro magistro Guillelmo Capel de prebenda quam nuper obtinebat Do. Jacobus Cochon, et si recuset, quod, quamprimum repertus fuerit in hac ecclesia, incarcerationetur in carceribus hujus ecclesie.*

² *Quod vires nostræ possunt præstare sufficit.
Guillelmus Capel Rothomagensis.*

*Nec tu detrectes, si rem majore paratu
Suscipias humeris quam foret apta tuis.*

*Te senium excusat, veterisque ignavia ritus,
Et non culta illo tempore barbaries.*

*Hoc ævum infelix quondam vidistis et annos
Musarum humano subsidio steriles.*

faveur de l'église de Rouen, fondations qu'il prit soin de rappeler dans l'inscription suivante, écrite de sa propre main, et destinée à être gravée sur une plaque pour être mise près de sa sépulture.

« Cy devant gist venerable et discrete personne maistre Guillaume Cappel presbtre en son vivant par aulcun temps jusques à sa resignacion ¹ chanoine de ceste Eglise de Rouen et conseiller du Roy notre sire lequel, sans jactance, a fait et procuré en son temps plusieurs belles fondacions et dotacions dignes de memoire, et entre aultres choses y a fondé que le salut de *Ave cujus conceptio*, etc, y soit tous les ans chanté en cueur incontinent aprez complie au chant de *Eterne rerum Conditor* par les huit jours de Noel entiers, commencé chascun vers à genoux par deux des enfans de l'église auparmy du cueur; et lors après par le seigneur chanoine faisant le service y sera dit après *pro versiculo* en son siège *post partum* etc., et *pro oremus*, *Deus qui nos conceptionis* etc, et en partant de là sera dit par les assistens le salut *Ave Maria, ad intencionem fundatoris*, se il leur plect, et pour ce sera lors donné chascun jour aux singulliers chanoines à ce presents et continuez, à chascun chinq deniers, et aux chappellains des quatre principaulx collèges d'icelle église à chascun ung denier; et pour la continuacion de ceste fondacion icelluy Cappel a donné à la fabrique de la dicte église sa maison des Trois Mores assize devant ou prez du portail aux libratiers de lad. église de Rouen, ainsi que elle se comporte et aux charges en quoi elle est subgete juxte les lettres sur ce faictes le xxvi^e jour de fevrier mil cccc. iiii^{xx} et quinze.

« Item y a fait mettre et asseoir de neuf les ymages de

¹ Le 8 mai 1509, il demande au chapitre la permission de pouvoir sortir de Rouen. On la lui accorde, en considération de son âge (83 ans), de sa faiblesse et des services par lui rendus à l'église. Pendant le carême de 1512, on lui permet de faire usage d'œufs et de viande, si c'était l'avis du médecin, et de choisir son confesseur pour lui et pour sa famille.

Mons^r S. Michiel d'ung costé et de la Magdalene d'autre à l'entrée de la chapelle Nostre Dame derriere le cueur de l'église avec un chandelier à xij branches pour y servir etc., lesquelles trois parties la fabrique est tenue de entretenir deurement à ses despens à perpetuité tant de lumynaire que toutes aultres choses aux cinq festes Nostre Dame principales, aux deux festes de Mons. S. Michel et à la feste de la Magdalene chascun an appertuité, aux despens de la fabrique d'icelle église, pour laquelle chose ainsy faire icelluy Cappel a baillé et delivré à icelle fabrique une belle maison qu'il avoit en la paroisse S. Nigaise de Roen à l'ymage Notre Dame et en la rue d'Orberue » ¹.

Il est fait mention des mêmes fondations dans le testament de Cappel, dont nous demandons la permission de reproduire ici quelques dispositions :

« Au regard de la sepulture de mon corps, pource que, de la grace de Dieu, j'ay longtemps hanté et conversé tant comme chanoine que aultrement en la grant église Notre Dame de Rouen et y ay eu beaucoup de biens et honneurs, la Dieu grace, je désire et prie encores à mes très honorez seigneurs les doyen et chapitre d'icelle église que il leur plaise qu'il soit à la fin enterré à l'entrée de la chapelle de derrière le cueur d'icelle eglise près une ymage de Mons. S. Michiel là où il a quelque petite tombete en mon nom pres le petit benesquier de ce lieu.

« Item quant à mon enterrement, soient vestus de petit

¹ Cette fondation remontait au 11 octobre 1503. Il est question, en effet, dans le contrat, « de deux ymages, l'une de S. Michel et l'autre de la Magdeleine, posez et assis bien et honnestement agreez, ainsi qu'ils sont de present, establis en deux piliers à l'encontre de la chappelle N. D. d'icelle église avec ung benesquier de cuivre assis sous ledit ymage de S. Michel et aussi ung grand chandelier de cuivre pendu et estably en l'entrée de lad. chapelle près la sepulture de defunt M^r Jehan Le Cornu, archidiaere du Vexin françois, » dont Cappel avait été l'ami et l'exécuteur testamentaire.

drap noir brun treze poures enffans d'au dessous de quinze ans, de robe, chaperon, chausses courtes et soulliers en telz cas accoustumez, chascun là portant une torche ou torchet d'une livre ou environ, en quoy seront preferez mes poures parens et amis cognus, là où il sera donné de mes deniers au partir de l'enterrement à chascun cinq solz.

« Item que aulx enfans de cueur de l'église de Rouen qui sont huit soit donné, le jour de mon premier service, à chascun dix solz pour leur propre et singulier prouffit, et à leur maistre principal vingt solz affin qu'ils prient Dieu pour moy et mes amys trespasés et qu'il ayent mémoire de faire pour moy ce qu'il doibvent faire après mon trespas chascun jour au retour de vespres de l'église, c'est de s'arrester deuant l'ymage Mons. S. Michel à l'entrée de la chappelle Notre Dame de derriere le cueur là où je seray, se Dieu plaist, enterré, et y aura quelque petite representation mortuaire en mon nom en ce lieu, et là debvront pauser chascun d'eulx et dire ung *Ave Maria* à mon intencion, et par la main du plus aisé d'eulx ou de leur sepmainier jecter de l'eaue benoïste en disant ces mots *Requiescat in pace, Amen*, chascun jour après complies.

« Item à la premiere feste Notre Dame qui escherra après mon trespas soit envoyé pour moy ung pèlerin à N. D. de Montfort qui fera là dire une basse messe dont il payera au presbtre ii. s. vi. d., à l'offrende iii. d., et après lad. messe dicte, il offrira devant l'ymaige de la belle dame trois cierges de v. d. pièce, et sy donnera là douze deniers à douze poures pour l'honneur de Dieu, et pour ce faire, sa peine et despens de ce voyage pour tout aura xxxv. s. t.

« Item à Nicolas (fils de Jean Duclou, épicier) donne trois petits hanaps sans pié que j'ay, qui se mettent l'ung dedans l'autre, et ung petit couverteur dessus avec l'estuy de cuyr pour les mettre dedans, qui voudroit.

« Item à tous mes filleux et filleules bien congus loyaument, à chascun vingt sols.

« Item à ma sœur appellée la Phlipotte, demourant à Harfleur donne cent sols t.

« Item plus, en l'honneur de Dieu et pour l'amour de ce que j'ay tousjours eue aux enfans de cueur de l'église de Rouen, par quoy, entre aultres choses, j'ay naguere impe-
tré et obtenu par lettre de Messieurs les doyen et chapitre d'icelle église que, pour le bien et utilité d'iceulx enfans presens et advenir, ils seront logiés après mon trespas et apointés pour leur demeure et logis à perpetuité pour le temps advenir en la maison canoniale où je demeure à present près les trois Maures et le portail des libratiers d'icelle église. »

Le 15 octobre 1512, Guillaume Tulles demanda aux chanoines de mettre les enfans de chœur en possession de la maison de Cappel, conformément au contrat de fondation du 12 décembre 1503, ce qui eut lieu quelques jours après.

Le 9 novembre suivant, le même chanoine déposait sur le Bureau du chapitre une croix d'or léguée par son ami et qui fut immédiatement suspendue à la châsse de la sainte Vierge.

Les statues de S. Michel et de la Madeleine, et le chandelier de cuivre à 13 branches n'ornent plus la chapelle de la Vierge. Elles ont disparu ainsi que la pierre tumulaire et l'inscription. Il est vraisemblable qu'elles furent supprimées dans cette funeste année 1562, quand les Huguenots se rendirent maîtres de la ville de Rouen. »

M. Baudry croit qu'il existait plusieurs auberges des *trois Maures*, ce qui est confirmé par M. de Beaurepaire.

Tombe de Richard de S. Laurens à l'église du Petit-Andelys. — Ce dernier signale une notice de M. l'abbé Porée, vicaire d'Andely, relative à un personnage dont l'église de Rouen doit conserver le

souvenir. Il veut parler de Richard de S. Laurens, archidiacre et doyen de cette église, ami et contemporain d'Eudes Rigaud, qui le plaça à la tête de la collégiale d'Andely. Ses titres littéraires sont rappelés dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 23 ; toutefois, l'inscription qui se lit sur sa tombe, dont le fac-simile est reproduit par M. l'abbé Porée, permet de rectifier une attribution inexacte. On y lit en effet : *Qui compilavit librum de laudibus B. M. V.*

Caudebec. — Découvertes d'objets Gallo-Romains.
M. le docteur Gueroult fait part de la découverte récente, en mars 1875, près Caudebec, du squelette d'un homme jeune et de moyenne stature. Il a été trouvé à un endroit nommé les *Buttes* de toute antiquité, et situé sur le mont *Calidu* à la crête de la falaise Sud.

Ce squelette, qui gisait dans le decubitus dorsal, portait au tibia gauche un large anneau de bronze, de 0^m,25 de contour extérieur, de 0^m,21 de contour intérieur ; son épaisseur était de 0^m,08. Une fente ménagée dans le cercle permettait de l'élargir à volonté, ou peut être était-elle le résultat d'une brisure accidentelle.

Auprès du même endroit on a recueilli une fibule en bronze ornée de pastillages globulaires et munie d'un ardillon d'attache au revers.

Au xvi^e siècle, ces buttes portaient le nom de *Buttes aux Archers* et servaient aux exercices de l'arc.

Au pied du mont *Calidu*, dans le jardin de la métairie, dite le *Camp du roi*, on a trouvé un bronze d'Antonin le Pieux.

M. Brianchon appelle l'attention de la Commission sur le magnifique vase trouvé à *Bezetta* près de Jérusalem.

saalem et dont le dernier numéro du *Monde illustré* contient la description et le dessin.

Inscription tumulaire de deux Curés de Vaudreville. — M. d'Estaintot a relevé chez M. Le Prince, propriétaire du château de Lamberville, les fragments d'une inscription tumulaire donnant les noms de deux curés de l'ancienne église de Vaudreville, aujourd'hui détruite. M. Le Prince l'avait lui-même recueillie dans la cour de l'auberge de Delamare à Longueville.

L'inscription paraît du xvi^e siècle. L'un de ces fragments est malheureusement perdu. Voici ce qu'on peut lire :

Epitaphium probissimorum virorum
 Anthonii Destrepagny et Nicolai Caron
 Rectorum ædis divæ Mariæ de Vaudrevilla
 Sacræ omni virtutum ornatu et sanctimo
 Nia vitæ conspicuorum.

Clausus in hac est Destrepagny Anthonius urnâ
 Ossa sacerdotis busta verenda tenent
 Nicolaus Caron sedem s . . . it eamdem est
 Amborum lectho corpora juncta jacent
 Munere uterque fuit pastor . . . uterque sacerdos

 Ut quorum pi
 Atque sua illustrat
 Atque adeo Christi vestigia
 Divino pastu recte aluer
 Quos studio semper vigili co
 Ni grex ipse lupo præced

Nos pietas, nos Cana fides, h. . . .
 Fluent simul et luctu die. . . .
 Hæc siquidem pietas et amo. . . .
 Omnia sub parvo condita sunt tumulo.
 Corpora terra tenet, superas mens transit ad arces
 Pro studio et meritis præmia justa ferens
 Scilicet omne suos repetit, repetitque recursus
 Ut reditu gaudent singula quoque suo
 Ergo age qui legis hæc. . . . cape jura superbi
 Teque para tumulo mox moriture pari.

 Laus deo virginique matri.

Manneville-la-Goupil. — Eglise et presbytère de Sainte-Marguerite. — M. Brianchon lit une intéressante notice sur les restes de l'ancienne chapelle et de l'ancien presbytère de la léproserie de Sainte-Marguerite de Virville, dépendant aujourd'hui de Manneville-la-Goupil.

Note sur l'ancienne église et sur l'ancien presbytère de Manneville-la-Goupil.

—

La tradition locale, à Manneville-la-Goupil, conserve le souvenir d'une ancienne église, dont il ne reste plus aucun vestige, et d'un ancien presbytère, dont le millésime, sculpté sur bois, existe encore.

« L'ancienne église, dit M. l'abbé Cochet, dans ses *Eglises de l'arrondissement du Havre*, publiées en 1845, était située au hameau d'Ecosse, à un kilomètre de l'église actuelle, dans un champ appartenant à M. Le Canu, de Saint-Jean-de-la-Neuville. Il y a soixante ans, quand on cultiva ce terrain, on y trouva de fortes murailles. Au mi-

lieu du carrefour, se voyait encore le piédestal de la croix du cimetière. Les actes de 1700 mentionnent plusieurs inhumations faites dans l'ancienne église.

« Près de là aussi était l'ancien presbytère qui fut démoli en 1832. C'était une vieille maison en bois, toute couverte de statuettes et de moulures. Sur une des portes, on lisait :

*Curatus de Sancta Margareta XVI^e jour de juiet
MIV c XXXII.*

« De son côté, M. l'abbé Pécuchet, curé actuel de Manneville-la-Goupil, m'écrivait en 1871 :

« Suivant la tradition locale, l'ancienne église était située au hameau d'Ecosse sur un terrain appartenant actuellement à M. Malétra et exploité par N. Houdan. M. Thomas Martin, pépiniériste, en faisant défoncer le terrain, mit à jour en 1784 les fondations d'épaisses murailles qu'il crut reconnaître pour celles de l'ancienne église. M. Pierre Martin, son fils, maire de cette commune, mort en 1849, témoignait avoir vu ces restes de murailles.

« Cette tradition, ajoute notre honorable correspondant, semble confirmée par les registres de la paroisse de Manneville-la Goupil.

« Dans le registre de 1709, on lit :

« Ce troisieme jour d'aoust a esté inhumé dans l'ancienne eglise de ceste parroisse le corps de Jean Le Berquier.

« Dans le registre de 1710 :

« Ce vingt-troisieme jour de mars audit an a esté inhumé, dans l'ancienne église de ceste parroisse, le corps de Charles Rigault.

« L'ancien presbytère se trouvait à une petite distance de l'église.

« Il a été vendu par un sieur Gaudray à Florette Le vesque, qui en fit l'acquisition en 1594.

« Il a été démoli en 1832.

« Aujourd'hui, une maison de ferme, en briques et silex, le remplace. Cette maison appartient à M. Dufflo, de Goderville, et est occupée par M. Baudoin.

« L'ancien presbytère était une forte construction en bois, ornée de sculptures et de moulures. Les linteaux des cheminées et plusieurs impostes étaient revêtus d'inscriptions latines figurées en relief.

« A côté d'une vaste salle était un cabinet garni d'un bois de bibliothèque.

« Au-dessus de la porte de l'escalier, qui a été conservée, se trouve une inscription.

« Près de la porte d'entrée, s'élève un if que l'on estime avoir cinq cents ans d'existence. »

Quelques-uns des renseignements transmis par M. l'abbé Pécuchet sont extraits du registre paroissial ouvert par M. l'abbé Varin, son prédécesseur, décédé récemment doyen de Saint-Romain-de-Colbosc.

Reste à donner le résultat de nos propres investigations.

Duplessis, *verbo* Manneville-la-Goupil, parle d'une ancienne léproserie, commune aux paroisses de Houquetot, Manneville-la-Goupil et Virville, et il ajoute : voyez Virville. Or, à l'article Virville, le savant bénédictin s'exprime ainsi : « Ancienne léproserie. Sainte-Marguerite. Suivant deux aveux, l'un du 1^{er} août 1600, l'autre du 16 novembre 1679, la vavassorie noble de Sainte-Marguerite, assise aux paroisses de Manneville-la-Goupil, Virville, Houquetot et aux environs, avait droit de présenter à la chapelle et maladrerie de Sainte-Marguerite-lez-Virville. Cette léproserie est maintenant unie à l'hôpital du Havre-de-Grâce. »

Quels rapports pourrait-il bien y avoir entre l'ancienne église de Manneville-la-Goupil et la léproserie de Sainte-Marguerite, dont le titulaire signait sa maison de bois, au dire de M. l'abbé Cochet, du nom de *Curatus de Sancta Margareta*? Les deux églises n'en formaient-elles qu'une seule en réalité, ou faut-il distinguer entre l'ancienne

église et la chapelle de Sainte-Marguerite? Simple question que j'indique, et que je laisse à résoudre aux érudits.

En 1871, nous avons visité, au hameau d'Ecosse, l'emplacement de l'ancienne église de Manneville-la Goupil. Il n'en reste pas pierre sur pierre.

Pour l'ancien presbytère, nous avons été plus heureux. Le vieil if verdit encore, et abrite toujours une ancienne grande porte, accompagnée de son *post-huis*. La maison de bois a été renversée, mais pas tout entière. Son pignon Est montre encore une porte en chêne, sur le linteau de laquelle on lit, en caractères ornés, l'inscription suivante :

XV^e JO^r de IUIET

M. V^{ec} XXXIJ

Comme on le voit, M. l'abbé Cochet et moi, nous différons d'un siècle. Je n'ose affirmer que ma version soit la bonne ; mais, sur le bois usé par le temps et l'injure de l'air, je dis ce que j'ai lu.

Le *Curatus de Sancta Margareta* dont parle M. l'abbé Cochet, n'existe plus.

Dans la salle à manger de l'habitation nouvelle, la reproduction en plâtre d'un médaillon, figurant une tête d'homme, et, sous un hangar, quelques poutres sculptées, voilà tout ce qui a survécu de notre presbytère, l'une des plus belles maisons de cette époque, où il n'était si obscur village qu'un artiste n'enrichit, au gré d'un seigneur quelconque, des caprices de son ciseau.

D'après les renseignements que nous avons recueillis de la bouche même de M. Duflo, propriétaire actuel de l'ancien presbytère de Manneville, et témoin de sa destruction en 1832, la maison de bois du XVI^e siècle avait environ cinquante pieds de long sur trente de profondeur. Une

cave, en solage, occupait la moitié de la maison, du côté d'aval. La porte principale, très-lourde, mesurait environ cinq pieds de haut, sur autant de large. Un bas étage surmontait le rez-de-chaussée. Toutes les croisées étaient grillées et garnies de vitrages en plomb. Les volets se fermaient à l'intérieur. Toutes les pièces de bois saillantes, dans tous les appartements, mais surtout au premier étage, étaient couvertes d'inscriptions que l'on croit latines. Plusieurs ont été remises à M. le docteur Robin, de Goderville. Les linteaux des quatre cheminées étaient également chargés de sculptures et d'inscriptions. Ces cheminées étaient construites en briques dites de Mélamare: on n'en a pas compté moins de trente-deux mille à la démolition. Détail plus important: dans les mortaises des linteaux de ces cheminées, on découvrit des papiers, que l'on ne put déchiffrer, et qui furent remis au docteur Robin. Sur les façades du manoir, presque tous les sommiers ou poutres transversales étaient terminées par des têtes, et tous les *posts*¹ ou principales pièces verticales, ornés de moulures et de médaillons.

D'un acte de partage de lots entre les héritiers de Jean Levesque, en date du 18 février 1594, et qui nous a été communiqué par M. Dufflo, est extrait ce qui suit :

. . . « Quy aura le premier locth il aura vne estaige en la grande maison manentte quy est la cuisinne et chaouffe picid d'icelle de fond en comble et de trauers en trauers se séparant par l'entre deulz des cheminez qui (forment) le bout d'amont. . .

. . . « Quy aura le second locth il aura vne estaige en la dicte maison estante en parmy la caue comprise de fond en comble et de trauers en trauers se sepparant par la parmy des cheminez jusques au post où est pendu l'huis de lad' estaige. . . .

. . . « Quy aura le tiers locth il aura vn estaige en

¹ On désigne encore, sous le nom de *posts*, les poteaux ou montants dans le pays de Caux.

la dicte maison quy est le reste et residue d'icelle au bout d'aual de fond en comble et de trauers en trauers se sepparant par le post susdict faisant sepparation de ce dict locth avec le second locth. »

Après cet acte relatif à la *grande maison manente*, voici un aveu de Jehan Le Croq concernant, si je ne me trompe, la *pièce de terre en closage* sur laquelle elle est édiflée, faisant également partie des titres de propriété du même M. Duflø :

« Du tenement ou aïnesse que tient et quitte et porte en aduant en la seigneurie et plain fief de haubert de Manneville la Goupil appartenant à Messire Jaques de Bourgoise cheuallier seigneur et patron de Pommereval Valiquet Beaucoursel et autres lieux Pierre De la mare
tient et aduoue à tenir Jean le Croq de la paroisse du Coudray representant par aquisition honneste homme Jaques Duval, bourgeois du Haure, lequel de sa part representait par aquisition Maistre Guillaume de Sermentot prebstre fils puisné de M. Jean de Sermentot sieur d'Auzouville, une piece de terre en closage contenant sept vergez assize en laditte paroisse de Manneville la Goupil, bornée d'un costé le chemin ou sente tendant d'Escrainuille à St Romain d'autre costé la sente tendant du puis Varin à Sermentot la Guiffart d'un bout Pierre Louuel sieur des Brieres, bourgeois de Rouen, et d'autre bout les heritiers de M^e Ysaac De la croix viuant aduocat à Montiuiller. . . .
doibt ledit le Croq tenant au dit De la mare quatre sols de rente seigneuriale de porte en aduant par chacun an. . . .
suiuant la declaration rendue en la dite seigneurie par le dict maistre Guillaume de Sermentot prestre le vingt sept de juin mil six cens quarante quatre. . . .

Signé : Jehan Le Croq. »

Est-ce à l'un des ancêtres de messire Guillaume de Sermentot, prestre et fils puisné du sieur d'Auzouville, qu'il

faut attribuer la construction de la remarquable maison en bois dont nous déplorons la perte, c'est ce que nous supposons, sans oser l'affirmer. Les armes du bâtisseur, qui figuraient nécessairement à quelque endroit du monument (car c'est un monument qu'un édifice rural fait pour lutter de splendeur et de charme avec les plus belles favorites urbaines de notre regretté collègue, M. De la Quérière), en précisant le nom de sa famille, auraient pu seules nous dévoiler le sien, mais ces armes ont disparu, hélas ! avec les inscriptions curieuses et les ornements de toute sorte.

Un mot, en terminant, sur le médaillon décorant un *post* en chêne destiné au musée du Havre, jaloux de rivaliser avec les souvenirs antiques offerts déjà par Manneville au musée de Rouen. Ce médaillon représente un jeune homme nu, debout, tenant une chopine au couvercle relevé de la main droite, et de la gauche, un verre. Nous n'avons pas la science des symboles, mais nous ne saurions nous empêcher de voir, en attendant mieux, dans la chopine ouverte pour emplir le verre, un cidre du meilleur crû cauchois qui pétille, et, dans le jeune buveur, un type gracieusement réussi de Bacchus normand.

M. de Beaurepaire observe que le titre de *Curatus de Sancta Margareta*, peut très-bien s'appliquer aux chapelains de la léproserie, et n'implique pas pour le titulaire la possession des fonctions curiales de Manneville.

Armes des du Buc, au hameau de Neufmoulin, à N.-D.-du-Parc. — M. Pelay, en passant au hameau du *Neufmoulin*, paroisse de N.-D. du Parc, a relevé, dans la cour d'une ferme appartenant à M. Bouquet, sur un vieux grès un dessein orné d'écusson où se distinguent trois molettes et au-dessous cette inscription :

Nicolas
Levillain.

Plus bas la date de 1553, placée entre deux cœurs et une imitation assez grossière de fleur de lys.

Suivant une tradition du pays, ajoute-t-il, ce manoir aurait été construit par un bâtard de Henri IV.

Sur sa façade se distinguent deux écussons accolés dont l'un présente une bande et l'autre 3 molettes.

M. des Guerrots indique que ces armes seraient celles de Jean du Buc et d'Antoinette Le Villain.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
V. D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 26 AOUT 1875.

Le jeudi 26 août 1875, à 2 heures du soir, se sont réunis à l'Hôtel de la Préfecture, dans la salle ordinaire de leurs séances, les membres de la Commission des Antiquités dont les noms suivent :

MM. le vicomte de Gironde, secrétaire général, président; Paul Baudry, de Beaurepaire, Brianchon, Alfred Darcel, de Girancourt, Gosselin, Gouellain, Gueroult, Michel Hardy, G. Le Breton, le Filleul de Guerrots, Lormier, Maillet du Boullay, Gustave Morin, Rössler, l'abbé Somménil, l'abbé Tougard, et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Se sont fait excuser : MM. l'abbé Lecomte, Bouquet et Pelay.

M. de Gironde prend la parole : il déplore, avec la Commission, la perte cruelle qu'elle a faite depuis sa dernière réunion en la personne de M. l'abbé Cochet.

Devant sa tombe, M. l'abbé Loth, au nom de l'Académie, et M. Brianchon, au nom de la Commission des Antiquités, ont rappelé ce qu'avait été M. l'abbé Cochet.

Sans revenir sur ce qu'ils ont dit de l'archéologue et du savant, M. le Secrétaire-général résume l'éloge de M. l'abbé Cochet, par cette pensée qu'il emprunté à l'un des orateurs, que la science elle-même est en deuil. Il a tenu surtout à affirmer que, pour les membres de la Commission qui furent les collègues et les amis de M. l'abbé Cochet, son souvenir resterait ineffaçable et sa mémoire entourée d'une respectueuse reconnaissance.

Ensuite, M. le Secrétaire général, en présentant à la Commission et en installant le successeur de M. l'abbé Cochet à la vice-présidence, indique que, « dans son choix de M. de Beaurepaire, M. le Préfet ne s'est pas inspiré seulement des études de l'élève de l'école des Chartes, des travaux de l'archiviste distingué du département de la Seine-Inférieure, de l'auteur érudit de nombreux ouvrages, qui nous ont fait connaître de curieux détails sur notre vieille histoire normande, mais qu'en outre il a pris en considération la compétence du correspondant de l'Institut et du membre du Comité des Travaux historiques du ministère de l'instruction publique.

« M. Brianchon a dit avec raison que M. l'abbé Cochet faisait à son successeur une tâche difficile. L'ad-

ministration a la confiance que M. de Beaurepaire est digne de l'entreprendre, elle est heureuse de lui réserver l'honneur de diriger les travaux de la Commission des Antiquités. »

M. le secrétaire-général termine son intéressant exposé en présentant aux membres de la Commission leurs trois nouveaux collègues : M. Maillet du Boullay, inspecteur des monuments historiques et conservateur du musée des antiquités, connu par son goût éclairé des beaux-arts; M. Le Breton, directeur du musée céramique, amateur distingué, et M. l'abbé Tougard, savant helléniste, professeur au petit-séminaire du Mont-aux-Malades, et auteur de plusieurs publications remarquables.

M. le secrétaire-général, président, dépose sur le bureau une lettre, en date du 26 juillet 1875, adressée par M. le préfet aux membres de la Commission départementale des antiquités et ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que, par arrêté en date de ce jour, j'ai nommé vice-président de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, en remplacement de M. l'abbé Cochet, décédé, M. de Beaurepaire, membre correspondant de l'Institut, archiviste en chef du département. »

En conséquence, M. de Gironde déclare M. de Beaurepaire installé dans ses nouvelles fonctions.

Notification est faite ensuite des arrêtés préfectoraux qui nomment membres de la Commission : le 3 juin 1875, M. Gaston Le Breton, conservateur du musée céramique, en remplacement de M. de Lépinos, décédé le 18 novembre 1873; le 3 juin 1875, M. l'abbé Tougard, professeur du Petit-Séminaire, en remplacement de M. Edouard Frère, décédé le 7 avril 1874;

le 9 juillet 1875, M. Maillet du Boullay, conservateur du musée des antiquités, en remplacement de M. l'abbé Cochet, décédé le 1^{er} juin 1875.

M. de Beaurepaire remercie l'honorable secrétaire-général des paroles qu'il vient de prononcer, pour lui si bienveillantes et si justes pour M. l'abbé Cochet.

M. de Gironde se retire.

Il est remplacé par M. de Beaurepaire.

En prenant place au fauteuil, M. le vice-président s'exprime ainsi :

Messieurs,

« En nous retrouvant ici réunis, après une longue interruption de nos séances, notre première pensée doit être pour celui qui n'est plus et dont nous déplorons la perte, pour le savant antiquaire dont la mort (je le sens aujourd'hui mieux que personne) laisse un si grand vide au milieu de nous. Il y aura bientôt dix ans, M. le baron E. Le Roy lui confiait l'honneur d'être son suppléant auprès de vous. Après avoir donné lecture de l'arrêté de sa nomination, M. le secrétaire-général Namuroy put dire que parce choix qui répondait au vœu de tous, M. le préfet avait voulu témoigner l'intérêt qu'il portait à la Commission des Antiquités et s'assurer à lui-même une sérieuse garantie qu'elle ne s'écarterait pas de son but, qu'elle continuerait de rendre à l'administration et au pays, dans la sphère de ses attributions, les services que l'on était en droit d'en attendre. A son tour, M. l'abbé Cochet put rappeler avec vérité un titre qu'on n'improvise pas : trente années d'un dévouement absolu aux intérêts archéologiques dont la sauvegarde est remise à cette Commission.

Dès 1834, n'étant encore que séminariste, il signalait, à Etrétat, l'existence d'une *villa* romaine qu'il y avait reconnue, et rédigeait une notice sur diverses antiquités du moyen-âge, récemment découvertes dans le territoire de cette commune.

Le 26 mars de la même année, il recevait le titre de membre correspondant de la Commission pour les cantons de Goderville, de Criquetot et de Fécamp.

A partir de ce moment, il fut acquis de cœur et d'âme à cette Commission. Il prit une large part à ses travaux, et il est permis de le dire, sans crainte de blesser personne, il ne tarda pas à y jouer un rôle prépondérant, grâce à son infatigable activité, au nombre presque infini de ses explorations, au parti qu'il sut en tirer pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie.

A l'époque de son décès, au mois de juin dernier, M. l'abbé Cochet était, par la date de sa nomination, notre doyen après M. Floquet, dont tous nous connaissons les œuvres, mais que peu d'entre nous ont eu le bonheur de voir et d'entendre ici comme collègue. Il avait survécu aux membres les plus connus et les plus éminents de la commission. Rappelons Hyacinthe Langlois, dont les dessins forment la partie la plus précieuse de nos archives; Auguste Le Prévost, qui contribua si puissamment à répandre, en Normandie, le goût de l'histoire, par ses dissertations qui sont de véritables modèles du genre, par la correspondance qu'il entretenait aussi volontiers avec ses inférieurs qu'avec ses égaux, par sa conversation aussi aimable qu'instructive; André Pottier, esprit si fin, si délicat, propre aux arts comme aux lettres, éloigné de toute préoccupation jalouse et ambitieuse, et dont le plus grand plaisir était d'obliger ceux qui recouraient à sa

complaisance et à son savoir ; Eustache De la Quèrière, qui par ses descriptions d'une scrupuleuse exactitude, par le soin qu'il avait pris de recueillir les dessins des monuments en ruine ou menacés, avait devancé les goûts de notre temps et sauvé tant d'intéressants souvenirs de notre histoire locale ; Achille Déville, enfin, le fondateur de notre musée départemental des Antiquités, l'auteur des notices sur Arques, le Château-Gaillard, Saint-Georges-de-Boscherville, l'éditeur des Comptes de Gaillon et du Cartulaire, de la Sainte-Trinité-du-Mont, homme de littérature et d'érudition, qui, fidèle aux études de sa jeunesse, à 80 ans passés, conservait assez de vigueur d'esprit pour achever son grand ouvrage sur la fabrication du verre dans l'antiquité. A côté d'eux, M. l'abbé Cochet, leur ami, avait su se faire une place à lui, se créer une spécialité, ouvrir à l'archéologie une voie nouvelle, où il n'avait pas de rivaux. Les *Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, la *Normandie souterraine*, le *Tombeau de Childéric*, le *Répertoire archéologique* du département de la Seine-Inférieure se distinguent nettement des productions des Antiquaires dont nous avons rappelé les noms. Ces ouvrages ont popularisé, dans ce pays, l'étude de l'histoire, le goût de l'archéologie ; ils resteront comme les chefs-d'œuvre de notre collègue, chefs-d'œuvre qui ne sont pas près d'être remplacés, bien que chaque jour, pour ainsi dire, amène quelque découverte nouvelle.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, de longs détails sur une vie qui s'est passée pour ainsi dire sous vos yeux. Les services, les travaux de M. l'abbé Cochet sont présents à l'esprit de chacun de vous ; et s'il est utile de les signaler à ceux qui les ignorent, M. Michel Hardy, en son nom personnel, M. l'abbé Loth,

au nom de l'Académie de Rouen, M. Brianchon, au nom de la Commission des Antiquités et de la Société de l'Histoire de Normandie, tous trois nos collègues, tous trois honorés par M. l'abbé Cochet d'une affection particulière, m'ont prévenu et ne me laissent rien à dire.

Je me bornerai à rappeler brièvement ce que nous devons à notre collègue sous le rapport de notre organisation intérieure. Ce point de vue nous concerne tout spécialement, et ne laisse pas d'ailleurs d'avoir son importance.

C'est en grande partie aux démarches de M. l'abbé Cochet que la Commission doit l'allocation de 500 fr. pour laquelle elle figure dans le budget départemental. L'arrêté préfectoral du 3 novembre 1872, qui, pour la première fois, régla l'emploi de cette somme, portait que 400 fr. environ seraient consacrés à l'impression d'une partie des anciens procès-verbaux ; que cette impression serait faite sous la direction de M. l'abbé Cochet, qui voulait bien promettre d'y donner tous ses soins, même d'y concourir par le prêt de quelques gravures d'objets d'antiquité qu'il avait fait préparer pour son usage personnel et qui se concerterait, à cet égard, avec MM. les Secrétaires. »

Cette publication commencée presque aussitôt après, et continuée jusqu'à ce jour, nous a procuré le moyen d'entrer en relation avec un certain nombre de sociétés savantes, d'échanger nos mémoires contre les leurs et de former un commencement de bibliothèque, encore peu nombreuse, il est vrai, mais qui ne peut manquer de s'accroître avec le temps et de nous être d'un grand secours.

Nous devons encore à ses demandes, heureusement

soutenues du crédit de notre excellent collègue, M. de Girancourt, l'appropriation, à notre usage exclusif et personnel, de cette salle où nous sommes aujourd'hui réunis et où nous avons pu rassembler les livres, cartes, et dessins que nous possédons.

Ayant ainsi, ce qui depuis longtemps faisait l'objet de nos vœux, un organe de publicité, et un lieu de réunion, nous devons reconnaître que notre société se trouve dans des conditions plus favorables qu'elle ne l'a jamais été depuis sa fondation en 1818. Le nombre de ses membres s'est graduellement augmenté; comme les procès-verbaux en témoignent, nos séances sont devenues plus nombreuses, plus animées et mieux remplies. Nos mémoires adressés au Ministère de l'instruction publique ont été appréciés d'une manière flatteuse pour nous, et nous ont mérité les allocations qui nous ont mis en état d'achever ce que le secours du Conseil général nous avait permis d'entreprendre.

Par ce que je viens de dire, on peut juger de ce que nous devons de reconnaissance à M. l'abbé Cochet. Assurément, il a été membre d'un grand nombre de sociétés savantes, tant en France qu'à l'étranger. Sa collaboration n'a été inutile ni infructueuse à aucune; à beaucoup elle a été très-précieuse; mais nulle part autant que dans la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure elle n'a été importante et remarquée.

Un homme de ce mérite ne disparaît pas sans mettre un instant en péril les sociétés qu'il soutenait et dont il était l'âme.

Séduits par sa parole ardente et facile, attendant de ses découvertes si multipliées et toujours fécondes en résultats nouveaux, le principal intérêt de nos séances, nous nous sommes habitués à nous reposer du soin de

notre réputation sur son activité et sur son érudition, comme si jamais elles ne devaient nous faire défaut. Désigné, par la bienveillance extrême de M. le Préfet, au périlleux honneur de succéder comme vice-président à notre éminent collègue, je n'ai point, je ne saurais avoir, je vous le déclare, Messieurs, en toute franchise, la prétention de le remplacer auprès de vous. Je m'étonne d'occuper sa place et tout ce que je me crois permis d'espérer de votre indulgence, c'est que vous ne m'en ferez pas un reproche trop sévère. Dans cette situation nouvelle, vous comprendrez la nécessité qu'il y a pour chacun de nous de contribuer pour sa part à l'œuvre commune. Ce ne sera pas trop de tous nos efforts pour réparer la perte que nous avons faite.

A défaut de compétence dans la partie de l'archéologie que M. l'abbé Cochet connaissait si bien, ce que je puis vous promettre, pour répondre à la confiance de M. le Préfet et pour mériter votre approbation, c'est de prendre le plus vif intérêt à vos travaux, d'applaudir à vos découvertes, de me mettre entièrement à votre disposition et de vous aider de tout mon pouvoir, dans toutes les recherches qui pourraient être facilitées et éclairées par les documents déposés dans les archives départementales.

Et à ce propos, permettez-moi, Messieurs, de vous signaler, dans le champ qui est ouvert devant vous, un coin que peut-être, jusqu'à ce jour, vous avez un peu trop considéré comme en dehors de votre domaine. Parmi les matières sur lesquelles on appelait votre attention, je vois indiqués, dans l'arrêté préfectoral du 15 décembre 1821, les objets suivants :

« Tous les anciens titres, chartres, chroniques, mémoires, dessins ou plans de monuments détruits, et

enfin tous les documents manuscrits qui pourraient fournir des renseignements utiles pour l'histoire et qui auraient pu être négligés jusqu'ici soit dans les bibliothèques, mairies ou dépôts publics, soit chez des particuliers auxquels on en demanderait la communication s'ils ne voulaient pas s'en dessaisir.

« L'étymologie des noms de villages et hameaux, des bois, rivières et ruisseaux; indiquer le plus ou moins d'ancienneté de ces villages et noter surtout ceux qui ont succédé à des *mansions* romaines; rechercher, dans les titres, les différens noms que ces lieux ont portés et qui rappellent souvent des souvenirs historiques ou mythologiques.

« Faire apercevoir les erreurs où sont tombés les auteurs qui ont écrit sur l'histoire et les antiquités de la Normandie. »

La Commission des Antiquités a rendu un immense service en fondant en cette ville un Musée départemental, si riche en antiquités nationales. Ce qui a été fait pour une classe de monuments, ne pourriez-vous pas, Messieurs, le faire pour une autre, et quel service ne rendriez-vous pas au pays si vous réussissiez à former ici une collection de documents et de notes sur l'histoire de ce département ?

Dans le cas où la pensée que j'é mets en ce moment vous paraîtrait inexécutable et chimérique, vous voudrez bien me la pardonner en faveur du sentiment qui me l'inspire, qui est un zèle très-sincère pour les intérêts de la Commission. »

Après ces paroles, qui sont vivement applaudies par la Commission, M. le vicomte d'Estaintot, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance,

en date du 22 avril 1873, qui est adopté sans réclamations.

M. d'Estaintot, obligé de s'absenter, est suppléé par M. Brianchon, secrétaire adjoint.

M. le vice-président communique une lettre de M. Albert Claveau, secrétaire de la Société académique de l'Aube, en date du 16 juillet 1875, s'associant aux regrets qu'inspire la mort de l'abbé Cochet.

Ont été adressés à la Commission, depuis la dernière séance, les ouvrages suivants : *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*. 4^e série, t. V, 1874 ; — *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*. T. XVII, n^o 3, 3^e trimestre, 1875 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. 1^{er} trimestre, 1875 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. Amiens, n^o 1, 1875 ; — *Revue des Sciences et de leur application aux arts et à l'industrie*. Numéro du 10 juillet 1875.

Est fait hommage à la Commission, par M. l'abbé Decorde, curé de Notre-Dame-d'Alihermont, membre correspondant, de son *Histoire de Bures-en-Bray*. Neufchâtel, Duval, 1872, in-12 de 90 pages avec portrait photographié de l'auteur ; — par M. Michel Hardy, bibliothécaire-archiviste de la ville de Dieppe et membre de la Commission, de sa *Notice biographique sur M. l'abbé Cochet*. Rouen, Métérie, 1875, in-8^o de 24 p. avec portrait ; — par M. Alfred Darcel, administrateur des Gobelins et membre de la Commission, au nom de M. Sauvageot, architecte de la ville de Rouen, d'une série de photographies du Jubé de Fécamp ; — par M. Gaston Le Breton, conservateur du

Musée céramique et membre de la Commission, d'une photographie de l'*Apollon*, en faïence de Rouen, conservé au Musée de Kensington.

Ce buste, observe M. Le Breton, qui peut rivaliser de splendeur et de rareté avec les sphères du Musée de Rouen, est ainsi décrit sur le catalogue du Musée anglais :

« Buste polychrome, en terre cuite émaillée de Rouen, supporté par une haute console aussi en faïence et de diverses couleurs. Apollon, au front enguirlandé de fleurs et de feuillages retombant jusque sur le cou. Fleurs et fruits au naturel, sur fond gros bleu, avec plinthe ornée d'arabesques. Commencement du XVIII^e siècle. Buste : 0 m. 84 de haut sur 0 m. 58 de large. Hauteur du piédestal : 1 m. 40. Donné par Sa Grâce le duc d'Hamilton. »

Ce magnifique buste, ajoute l'honorable conservateur, extrêmement intéressant à tous les points de vue, constitue, avec quatre autres bustes représentant les quatre saisons, une très-remarquable série de cinq pièces à gaîne en faïence de Rouen, qui a figuré à l'Exposition de Londres, en 1862, parmi les objets appartenant au duc d'Hamilton. C'est en 1872 que le noble amateur anglais offrit l'*Apollon* au Musée de Kensington, lors de son acquisition des faïences françaises de la collection de M. Aigoïn.

Les cinq pièces ont toutes la même dimension, c'est-à-dire 2 m. 24 de hauteur totale (buste et console). Quant au décor, il est à peu près le même partout comme ensemble, et ne varie légèrement que dans les détails.

Telles sont, avec les deux magnifiques sphères décorées par Pierre Chapelle et acquises par la ville de

Rouen au prix de 12,000 fr., les plus belles œuvres connues de la céramique rouennaise au commencement du dernier siècle.

Quoique les faïences du duc d'Hamilton et du Musée de Kensington ne présentent aucunes marques d'ouvrier ni de fabrique, on pourrait, avec assez de certitude, pense M. Le Breton, les attribuer à Guillibeaux, tant elles semblent se rapprocher de sa manière habituelle.

On sait seulement qu'elles proviennent, en dernier lieu, de chez M. Lambert de la Métairie, dont elles ornaient l'établissement, de même que nos deux sphères tirent leur origine de la fabrique de M^{me} Lecocq de Villaray, où elles servaient d'enseigne.

Dans tous les cas, leur réussite est merveilleuse, en raison des difficultés de fabrication.

Chaque pièce se divise en cinq parties : le buste, le support ou piédestal, la gaine proprement dite et la plinthe du bas. Le tout est rehaussé d'ornements polychromes d'une grande perfection, dans le goût français rocaille du xviii^e siècle, ainsi qu'il a été dit plus haut.

L'Apollon et les Saisons sont passés en Angleterre, il y a une trentaine d'années, à la mort de M. Lambert de la Métairie, où elles furent vendues 3,000 fr., somme relativement modique, si l'on songe à ce qu'elles ont dû coûter à établir.

C'est à l'extrême obligeance des conservateurs du Musée de Kensington que M. Le Breton doit les deux photographies de l'Apollon, dont il conserve l'une pour le Musée céramique, et vient gracieusement d'offrir l'autre à la Commission des Antiquités.

M. Gouellain remet une collection de dessins au

crayon et coloriés, au nombre de douze, trouvées dans les papiers de M. l'abbé Cochet et appartenant à la Commission.

M. Maillet du Boullay demande la parole, et, après avoir rendu un juste tribut d'hommages aux améliorations dont le Musée d'Antiquités est redevable à son prédécesseur, il indique, dans les termes suivants, les améliorations qu'il se propose d'y apporter :

Elles se présentent sous deux formes différentes : réparations urgentes par suite de détériorations causées par l'humidité du local, agrandissement des salles par suite des dons et acquisitions faites en faveur du musée. Dans cette circonstance, j'ai cru devoir, d'accord avec M. l'architecte du département, adresser un rapport détaillé à M. le Préfet, en le priant de demander au Conseil général une allocation fixée à 4,400 fr. J'ai tout lieu d'espérer que cette somme sera votée et que je pourrai commencer avant l'hiver des réparations dont l'urgence est incontestable. L'augmentation du local ne sera pas moins précieuse au point de vue du placement définitif de la collection Thaurin, ainsi qu'à celui des nombreux objets offerts au Musée par les amateurs de Paris depuis ma nomination, et dont j'aurai l'honneur de vous soumettre la liste à notre prochaine séance. Je veux aussi vous donner quelques explications au sujet du budget des fonds destinés aux acquisitions d'objets d'art, aux recherches archéologiques proprement dites et à l'entretien annuel du Musée. J'ai obtenu du Conseil général, sur le rapport d'un de ses membres les plus éclairés et les plus compétents en pareille matière, que la somme de 4,000 fr. primitivement divisée en deux budgets distincts, serait réunie en un seul dont j'aurais la libre disposition. En effet, Messieurs, il peut se présenter des cas où l'allocation de 2,000 fr., primitivement réservée aux recherches

archéologiques, se trouve tout-à-fait insuffisante, de même qu'il peut s'en présenter d'autres où cette somme reste presque complètement disponible; c'est ce qui arrive cette année.

J'ai pensé que, dans cette dernière hypothèse, les fonds, au lieu d'être reportés sur le budget de l'année suivante, pourraient être employés utilement, soit en réparations jugées nécessaires, soit en acquisitions d'objets nouveaux. A ce propos, permettez-moi de vous faire remarquer que notre Musée, si riche en objets de toute nature, grâce au zèle éclairé de ses fondateurs, manque un peu de la partie attrayante aux yeux du public appelé journellement à le visiter. En effet, il y a absence presque complète d'objets appartenant aux xvii^e et xviii^e siècles, parmi lesquels je pourrais vous citer, au hasard, les tapisseries dont nous ne possédons pas un seul spécimen, les étoffes tissées ou brodées, les dentelles, les guipures, les bijoux et les fragments de costumes si intéressants de notre ancienne Normandie. Je sais que plusieurs de ces objets pourront ne pas paraître empreints d'un cachet absolument sérieux au point de vue de la science, mais il ne faut pas oublier qu'un Musée doit être ouvert à toutes les intelligences, à celle du savant, de l'artiste, de l'ouvrier, du paysan même, et que chacun d'eux doit pouvoir en profiter dans la mesure de son instinct et de ses aptitudes.

Le catalogue du Musée d'Antiquités donne lieu à un échange d'explications entre M. Alfred Darcel et M. Maillet du Boullay, d'où il résulte que, sans méconnaître le mérite de l'œuvre de M. l'abbé Cochet au point de vue historique et descriptif, il y a une réforme à faire sous le rapport du classement et du numérotage.

M. le D^r Guéroult fait part de deux découvertes faites dans la forêt de Brotonne et de Caudebec.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

Sur le territoire de Hatteville (Seine-Inférieure), dans la forêt de Brotonne, au canton de la Londe, parcelle S, 5^e affectation, on a rencontré, à la fin de juin 1875, des monnaies romaines.

En extrayant du caillou d'une énorme fosse (à configuration coniforme), de 160 mètres de circonférence, avec indice d'entrée de 3 mètres, à l'ouest, les ouvriers ont ramassé, à 19 mètres de profondeur, sous les déblais, 31 grands bronzes du haut empire.

Ils gisaient dans le fond de la fosse, sur un espace de 5 mètres de longueur et de 1 mètre de largeur.

Voici l'inventaire des types monétaires :

17 frustes ou d'une interprétation douteuse.

14 autres de :

A. Faustine jeune, femme de Marc Aurèle 3

FAUSTINA, avers : profil à dextre, d'une facture très-soignée ; coiffure derrière la tête.

Revers : Junon, paon à ses pieds ; patine verte d'une rare conservation.

B. Avers : FAUSTINA AVGVSTA, id.

Revers : Vestale.

C. Avers : DIVA FAUSTINA.

Revers : autel au trépied.

Lucille, femme de Lucius Verus et petite-fille de Faustine mère. 1

Avers : LUCIDA : Profil à droite.

Antonin le pieux, 131 ans après Jésus-Christ.

ANTONINVS. AVGVST PIVS. 6

Buste lauré, imberbe, à droite.

Revers : Mars.

Un seul de ces bas est convenablement conservé.

Marc Aurèle, Antonin, fils d'Antonin le Pieux (161 ans après J.-C.). 2

1^o Avers : M. ANTONINVS AVG.

Tête virile, énergique, barbue ; chevelure laurée et en boucles ; effigie à dextre.

Revers : Hygie donnant à manger sur un autel à un serpent.

2^o Avers : figure identique.

Légende M. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXVII.

Revers : Dans le champ contourné d'une branche de laurier se lit :

VICT.
GERMA
IMP.
COS. III
S C.

Commode. 2

Avers : COMMODVS ANTONINVS AVG-PIVS, fils de Marc Aurèle (180 après J.-C.) buste de l'empereur fixant à droite.

Revers : l'Abondance.

A Caudebec-en-Caux, une tranchée ouverte du 22 au 30 juillet dernier, à l'encoignure de la rue de la Cordonnerie et de la place de La Rive, pour établir un aqueduc, a mis au jour, à un mètre 50 environ de profondeur, de nombreux débris romains.

Là étaient entassés pèle-mêle et jetés au banneau clous, barres, crochets en fer et en cuivre, lames de plomb ; vases fragmentés de toute sorte, noirs, gris, rouges, unis ou ornementés, pouvant être évalués à plusieurs centaines. C'étaient des tessons de *dolium*, de lagènes à libations, à sacrifices, à sépulture, des urnes et terrines, des anses, goulots, panses, bords et fonds de poterie différente.

Au milieu d'un tel amas, se distinguait la magnifique céramique de *Samos*.

Sur les plus beaux morceaux embossés de reliefs, que j'ai eu soin de recueillir, figurent divers attributs rehaussés de décorations d'un gracieux effet.

Entre autres bas-reliefs, on remarque : une scène de chasse représentant un personnage debout, la main levée, tenant peut-être un arc ou un épieu; un sanglier couché, un lièvre en course, à gauche; deux lapins dont l'un lancé et l'autre au repos; deux gladiateurs en attitude de lutte, un enfant nu, prêt à saisir le disque, etc., etc.

Malheureusement il a été impossible de compter les fragments de tant de vases et d'en reconstituer un seul.

Je dois dire qu'ils étaient mélangés à des détritits de vaisselle des 13^e, 14^e, 15^e et 16^e siècles, à des ossements disloqués de squelettes humains et à deux pistoles italiennes, à flanc épais, de billon, petit module. On lit à l'avvers : I. PISTOLE D'ITALE; au revers existe une croix florencée.

A propos du mot *avers*, employé par M. Gueroult, à l'exemple de numismates nombreux, M. Alfred Darcel fait observer que l'expression *avers*, pour signifier la face, est une expression impropre. César, qui savait le latin, appelle *pars aversa* la partie opposée à la face. Il faut dire, en parlant d'une monnaie : le droit et le revers.

Lecture est faite par M. Michel Hardy du résumé archéologique suivant :

Hachettes de pierre trouvées à Grèges, Foucarmont, Tréport et Incheville. — Parmi les objets entrés depuis peu dans ma collection particulière, je signalerai une hachette polie, en silex d'eau douce, trouvée à Grèges, près Dieppe, en 1874; une hachette semblable, mais en silex pyromaque ordinaire, trouvée, la même année, à Foucar-

mont, au lieu dit le *fonds Théodore* ; enfin une autre hachette polie en silex blond, ramassée sur un tas de cailloux à Tréport.

Ces trois objets sont de dimension moyenne et polis sur toute leur surface ; il n'en est pas de même d'une quatrième hachette, appartenant également à l'âge néolithique recueillie au Camp-de-Mortagne, commune d'Incheville, en 1873. Celle-ci, de forme ovulaire allongée, arrondie aux extrémités, est finement retaillée sur les deux faces et ne présente aucune trace de polissage.

Stations de l'âge de pierre aux environs du Havre. — M. Bourdet fils, membre de la Société havraise d'études diverses, a dernièrement découvert deux stations de l'âge de la pierre polie aux environs du Havre.

La première est située sur la rive gauche de la Seine, au lieu dit la *Croix-Rouge*, près de Honfleur.

En une seule excursion, M. Bourdet y a recueilli un grand nombre de silex taillés, parmi lesquels trois beaux couteaux, deux grattoirs, une molette, une hachette en silex poli, malheureusement brisée, et deux pointes de flèches retaillées très-finement et fort jolies.

La deuxième station appartient à notre département et avoisine Montivilliers.

A peine entrevue par M. Bourdet, elle lui a cependant fourni une grande quantité d'éclats, un grattoir et un magnifique couteau d'une matière semi-transparente, granuleuse, de couleur bleutée que nous croyons être une calcédoine.

La municipalité Havraise s'est empressée de mettre à la disposition de M. Bourdet quatre vitrines de son Musée d'antiquités pour recevoir les objets d'archéologie préhistorique déjà trouvés par lui et ceux qu'il rencontrerait par la suite.

Saint-Valery-en-Caux. — *Meule romaine.* — *Le pays de Caux*, journal de l'arrondissement d'Yvetot, dans son

numéro du 7 juillet dernier, annonce qu'une moitié de meule romaine en poudingue a été trouvée à Saint-Valery-en-Caux, dans les travaux exécutés sur la colline, au sud de la *Croix-de-la-Place*, pour l'établissement d'un réservoir des eaux.

Martin-Eglise. — Monnaies du quinzième siècle. — Des nivellements de terrain exécutés au mois d'avril dernier à Martin-Eglise, à la rencontre du chemin du presbytère avec la rue principale du village, ont amené la découverte de trois pièces de monnaie d'argent, toutes trois semblables, se rapportant à la période de la domination anglaise dans notre pays au quinzième siècle.

L'une de ces pièces a été gracieusement offerte par M. l'abbé Malais au Musée de Dieppe.

Elle mesure vingt-huit millimètres de diamètre et pèse 2 grammes 95 centigr.

Sur une de ses faces, on voit les écussons accolés de France et d'Angleterre, au-dessus le mot HERICVS (*Henricus*) et sur le pourtour la légende :

FRANCORVM ET ANGLIE REX.

On trouve au revers le même mot HERICVS que domine une croix latine, accostée d'une fleur de lys et d'un léopard, avec la légende bien connue :

SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV.

Ce *blanc-denier*, dont nous trouvons dans Ducange une bonne description (Nouv. éd. Paris, 1840-50, t. iv p. 509) et une représentation exacte (pl. XII, fig. 6), est d'Henri VI d'Angleterre qui régna de 1422 à 1471.

Les Anglais ayant été expulsés de Normandie en 1450, la présence de ces pièces à Martin-Eglise, où déjà deux autres semblables avaient été trouvées, il y a quelques années, est certainement antérieure à cette date.

RIEUX. — Cachette monétaire du seizième siècle.

Il y a un mois environ, M. Paul Crespin de Rieux, canton de Blangy-sur-Bresle, en défonçant à la pioche l'aire de sa grange pour la refaire à neuf, a rencontré et brisé un vase en grès renfermant 175 pièces de monnaies de billon.

Deux de ces pièces parfaitement conservées nous ont été obligeamment communiquées par M. Pion de la ville d'Eu.

Ce sont des *douzains* ou *grands blancs* de la première moitié du seizième siècle.

L'un d'eux, connu des numismates sous le nom de *douzain au porc épic*, appartient au règne de Louis XII et fut frappé entre les années de 1507 et 1513.

Il porte au droit : *l'écu de France couronné soutenu par un porc épic*, avec la légende :

LVDOVICVS : FRANCORVM : REX.

Au revers : croix cantonnée de quatre fleurs de lys ; légende :

SIT : NOMEN : DNI BENEDICTVM.

Le deuxième, *douzain à la croisette*, est de François 1^{er} et fut frappé à la fin du règne de ce prince.

En voici la description succincte :

DROIT : *écu couronné entouré de sept arceaux* ; LV en monogramme au pied de l'écu ; légende :

FRANCISCVS. DEL. GRA. FRANCORVM. REX

REVERS : Croisette au milieu de quatre arceaux ; légende :

SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM

L'invasion de la Picardie par les troupes de Philippe II en 1557 et surtout la prise de Saint-Quentin déterminèrent probablement l'enfouissement du petit trésor monétaire

que nous venons de signaler : peut-être aussi sa date est-elle un peu plus récente et doit-on l'attribuer aux ravages exercés dans nos contrées par les protestants dans la malheureuse année 1562.

Quoiqu'il en soit, la cachette monétaire découverte par M. Paul Crespin n'est pas la première qui ait été rencontrée à Rieux.

Un article du *Journal de Neufchâtel* du 1^{er} avril 1851, mentionne la trouvaille faite, peu d'années auparavant, dans cette commune sur la propriété de M. Desjobert, d'un certain nombre de pièces d'or, de forme carrée, que nous croyons appartenir également au seizième siècle.

De son côté, M. l'abbé Cochet dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, colonne 188, signale une « pile de monnaies de bronze, du Haut-Empire, recueillie au Cornet, » l'un des hameaux de la commune de Rieux.

Médaille commémorative de la cloche GEORGES D'AMBOISE.

— Dans une note reproduite par la *Semaine religieuse* (n^o du 8 mai 1875) et la dernière peut-être qu'il ait écrite, notre regretté vice-président M. l'abbé Cochet, rendant compte de l'acquisition faite par le Musée des antiquités du battant de la cloche *Georges d'Amboise*, émettait des doutes sur l'existence d'une médaille ou jeton fondue, en 1763, avec des fragments de cette célèbre cloche.

« Différents auteurs, écrivait M. l'abbé Cochet, prétendent qu'avec les débris de cette cloche gigantesque, on fondit quelques jetons avec la légende suivante :

Monument de vanité
Détruit pour l'utilité
L'an deux de la liberté,

« Nous n'avons jamais vu ces jetons, nous n'en possédons aucun. »

Plus heureux que l'illustre archéologue, nous pouvons,

Messieurs, vous soumettre une de ces curieuses pièces qui nous a été obligeamment prêtée par son possesseur, M. A. Guérillon, banquier, à Dieppe.

Après M. Millin, qui l'a décrite et fait graver sur les deux faces dans son *Histoire métallique de la Révolution française*, Paris, 1808. un volume in-8°, nous croyons devoir en donner une nouvelle description :

Cette pièce, en effet, frappée à un très-petit nombre, est aujourd'hui de la plus grande rareté, et, comme on le verra tout-à-l'heure, la plupart des écrivains qui l'ont signalée ne l'ayant fait que par ouï-dire et sans l'avoir entre leurs mains, ont altéré le dernier membre de l'inscription rimée du revers.

Le diamètre de cette médaille est de 28 millimètres, son épaisseur maxima de 4 millimètres et son poids de 43 grammes 50 centigrammes.

Mise en vibration, elle produit un son argentin des plus purs ; c'est du reste le son bien connu du métal de cloche et de ces beaux deux sous blancs à l'effigie de Louis XVI.

Un double rebord uni la circonscrit sur ses deux faces et les caractères, présentant un relief d'un demi-millimètre, se détachent nettement sur un fond grené.

L'inscription du droit est ainsi conçue :

MÉTAL
DE LA CLOCHE
GÉORGES D'AMBOISE.
FAITE EN 1501
DETURITE EN 1793
A ROUEN

Sur le revers on lit :

MONUMENT
DE VANITE
DETRUIT POUR
L'UTILITÉ
L'AN DEUX
DE L'ÉGALITÉ

Nous avons pris soin de reproduire ces deux inscriptions très-exactement, en respectant, avec l'accentuation et la disposition des mots.

Fêlée le 26 juin 1786, au moment où elle annonçait l'entrée du roi Louis XVI à Rouen, la cloche *Georges-d'Amboise* fut brisée à coups de masses dans la Tour de Beurre, au mois de mars 1793.

Les hommes qui se livrèrent à cette misérable besogne durent y employer toutes leurs forces et y travaillèrent plusieurs jours.

Des mémoires contemporains parlent des sons lugubres qui sortaient de la pauvre cloche sous les coups de ses farouches destructeurs et les comparent aux gémissements d'un mourant.

Ses débris, pesés sur le parvis de Notre-Dame, donnèrent 35,391 livres, poids de marc ; on les transporta à Romilly pour y être convertis en canons.

Quelques menus fragments furent adressés à la Monnaie de Paris et servirent à frapper plusieurs exemplaires de la médaille que nous venons de décrire.

M. l'abbé Cochet nous apprend de son côté que d'autres fragments de la célèbre cloche (la première du royaume) ont été heureusement conservés et sont déposés au Musée de Rouen.

Michel HARDY.

Le curieux spécimen de la médaille révolutionnaire fondue avec le métal de la cloche de Georges d'Amboise circule ensuite entre les mains des membres de la Commission.

L'attention de la Commission se porte ensuite sur une communication héraldique de M. Le Filleul des Guerrots :

L'église de Barville, située sur les bords de la Durdent, a conservé mieux qu'une autre les armoiries de ses seigneurs. Il est vrai que, sculptées profondément dans le grès, elles ont pu défier ainsi les ravages des démolisseurs.

Mentionnons d'abord, au chevet de l'église, un écusson carré aux armes des d'*Orléans Longueville*, dont Carville relevait à cause de la baronnie de Cleuille et du duché d'Estouteville.

Au haut du portail principal se voient les armoiries suivantes :

Un écusson à un chevron accompagné de 3 léopards passants, 2 et 1 ;

Au-dessus, un casque de profil, sommé d'une tête et col de cheval et, pour supports, 2 syrènes ;

Le tout enfermé entre deux colonnes tordues en spirales et surmontées chacune d'une petite croix.

Ce sont les armes des *Le Segrestain*, seigneurs de *Barville*, au XV^e et au XVI^e siècles, qui portaient, selon les mss Bigot, de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 léopards passant du même.

Au-dessous de ces armoiries, se lit la devise : *In deo spero*, qui se rapporte à un autre écusson plus moderne, à 3 couronnes duciales (1).

Ces dernières armes sont celles des *Canesson*, seigneurs de *Cany*, au XVII^e siècle, qui portaient *d'azur à trois couronnes d'or*, 2 et 1, et cette devise est la leur.

En effet, nous trouvons dans Moréri, qu'Antoine de Mailly épousa en 1678, en troisièmes noces, Françoise de Canesson, dame de Cany, fille de François de Canesson, seigneur de Cany, et de Gabrielle de Mercastel.

M. l'abbé Cochet et M. Guilmeth avaient déjà remarqué ces curieuses armoiries, mais jusqu'ici on n'en avait pas retrouvé les véritables possesseurs.

(1) Plus bas on lit : commenchée l'an 1527 : ce qui doit se rapporter à l'écusson des *Le Segrestain*.

M. Guilmeth même, dans sa notice sur l'arrondissement d'Yvetot, page 186, doutait que la terre de *Cany* en Caux eût appartenu aux *Cannesson*, et leur attribuait une terre du même nom, située en Picardie.

Ma découverte lève tous les doutes, et puisque les armes et la devise des *Cannesson* furent sur les murs de l'église de Barville, hameau de *Cany* en Caux, c'est la meilleure preuve qu'ils en ont été les seigneurs.

C'est ainsi que l'art héraldique peut arriver quelquefois à percer les ténèbres des temps passés, à rétablir les faits et la chronologie et à servir de guide et de flambeau au critique et à l'historien.

M. Brianchon soumet à l'examen de la Commission deux objets trouvés à Lillebonne, une bague d'argent et un sceau en bronze.

De l'avis de la Commission, et notamment de M. Darcel, dont la compétence est spéciale en cette matière, le cachet date du XII^e ou XIV^e siècle, et la bague remonte aux temps mérovingiens.

Description du cachet : Sceau orbiculaire. Au centre, initiales D. I. entourées d'un cercle à grénétis intérieur. Sur le cercle s'appuient quatre hémicycles remplis chacun d'une fleur de lys. Des feuillages en creux ornent l'espace laissé libre entre les hémicycles et le bord du sceau.

Description de la bague : la bague mérovingienne est centrée d'une croix, avec les capitales SgLLWON, qu'on pourrait peut-être lire : SigILLvm WaratONis. On sait qu'un maire du palais, du nom de Waraton, fonda, en 681, l'abbaye de Montivilliers.

M. Paul Baudry signale la disparition de quelques anciens médaillons aux verrières restaurées de Saint-Patrice. Il regrette également que des pierres tombales

du XVII^e siècle, à l'église de Saint-Hilaire, n'aient pas été conservées.

On se souvient que des sépultures romaines et franques avaient été découvertes à Fécamp et à Bénerville-près-Villers (Calvados). Les procès-verbaux des 16 août 1872 et 6 octobre 1873 contiennent des renseignements à ce sujet. M. Rössler demande si la Commission des Antiquités n'est pas d'avis de faire reprendre les fouilles. Les tombeaux de Bénerville ont paru intacts, et les objets trouvés à Fécamp présentent un intérêt tout particulier. Le passé, dans ces deux terrains, fait bien augurer de l'avenir. Il serait donc à désirer que la mine entr'ouverte put être explorée de nouveau.

M. le conservateur du Musée des Antiquités répond que son budget lui laisse en ce moment deux sommes disponibles, l'une de 500 fr. pour achat d'objets d'art, l'autre de 1,500 fr. consacrée spécialement aux fouilles. Il s'estimera heureux de suivre, à cet égard, les indications de la Commission.

M. de Beaurepaire, en attendant la mise en vigueur d'un règlement nouveau, fait une proposition dont il abandonne le succès à la bienveillance de ses collègues. Il prie les membres de la Commission, qui auraient des communications à faire, de bien vouloir le prévenir par lettre quelque temps à l'avance. De cette façon, les auteurs des mémoires pourraient les lire par date d'inscription, et nos séances y gagneraient en ordre, clarté et économie de temps.

A trois heures et demie, la séance est levée.

BRIANCHON.

Secrétaire-adjoint.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1875.

La séance ouvre à deux heures, en la salle ordinaire des séances de la Commission, à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Brianchon, secrétaire-adjoint, P. Baudry, du Boullay, Bouquet, Desmarest, Gosselin, l'abbé Jeuffrain, Le Breton, de la Londe, Lormier, de Merval, A. Morin, de la Serre, Pelay et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. de Girancourt, l'abbé Somménil, Gouellain et Rœssler se font excuser.

M. Brianchon donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 août 1875 ; ce procès-verbal est adopté.

M. le Président dépose sur le bureau quatre belles photographies de la restauration proposée par M. Sauvageot, du Jubé de l'abbatiale de Fécamp, dont il a été fait mention à la séance précédente. Ces photographies sont offertes par M. Sauvageot ; M. le Président lui en a déjà adressé tous ses remerciements au nom de la Commission.

La correspondance imprimée comprend :

L'Inventaire des Archives départementales de la Seine-Inférieure, série G, tome II, avec une lettre d'envoi de M. le Secrétaire-général, en date du 16 octobre 1875 ; — le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2 et 3 juin 1875 ; — le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, n° 2 1875 ;

— Programme du prix Saint-Seine, proposé par la Commission des Antiquités, de la Côte-d'Or; — *Société des Antiquaires de la Morinie* (avril et juin 1875); — *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen*, 1875; — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1^{er} et 2^e semestre 1875; — *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. ix, 1^{re} livraison.

M. Darcel fait hommage de dessins d'anciennes coiffures normandes portées par les paysannes des environs de Duclair. Il y a joint des croquis de la chapelle Sainte-Anne, au pied des roches de Gargantua.

M. le Secrétaire est chargé de lui adresser les remerciements de la Commission.

M. Brianchon obtient ensuite la parole et donne lecture d'une communication de M. Roessler.

Notre collègue passe successivement en revue les différents événements archéologiques intéressant notre région qui sont parvenus à sa connaissance.

Rétable du cloître de Montivilliers. — En mars dernier, le rétable du cloître du cimetière de Montivilliers a failli être renversé avec ses jolies sculptures de la renaissance. L'intervention des familles Lefebvre et Lechevrel, sollicitée à temps, a pu seule sauver ce gracieux monument de la ruine dont il était menacé. Notre collègue s'élève, à cette occasion, contre l'oubli absolu dans lequel les administrations locales laissent tomber les circulaires qui leur sont adressées par la préfecture. Il se demande s'il ne serait pas indispensable de les rappeler.

M. Roessler signale ensuite quelques découvertes

intéressantes qui, sans se rapporter absolument à notre département, le touchent de fort près.

Honfleur. — Couleuvrine à la Salamandre. — A Honfleur, au pied de la côte de Grâce, et près des bains, M. le baron Balleydier de Hell a recueilli soigneusement une ancienne couleuvrine à la salamandre, qui est un des types les mieux conservés du genre, ainsi qu'il a pu le constater en la comparant à ceux que possède le musée des Invalides. Il observe à ce propos que ces couleuvrines à la salamandre, dont on trouve des modèles catalogués sous les numéros 37, 38, 39 et 42 du Musée d'artillerie, avec leur date incontestée qui les rattache au xvr^e siècle, et dont quelques-unes portent même la devise *nutrisco et extinguo*, ne sauraient être attribuées aux fonderies ha-vraises créées par Richelieu; elles proviennent évidemment de fonderies royales sous François I^{er}. La couleuvrine d'Honfleur vient corroborer cette opinion; on dit qu'elle avait été abandonnée dans les fossés, à la suite du siège de cette ville, sous Henri IV.

Poteries celtiques et romaines. — Haches en silex. — Notre collègue signale encore à Honfleur, sur la côte de Grâce, à la Croix-Rouge et sur le versant de Penne-depie, d'intéressantes découvertes céramiques de l'époque celtique et romaine, présentant des analogies frappantes avec les objets découverts par M. le D^r Gueroult, au cimetière des Caillettes, à St-Wandrille-Rançon; la même localité de la *Craix-Rouge* et surtout Eque-mauville ont révélé la présence d'instruments de silex accusant une station préhistorique. Il annonce sur ce point une étude spéciale et prochaine de M. Ruel, architecte à Honfleur.

Découvertes aux environs du Havre. — D'autres découvertes intéressantes : sur l'emplacement du balnéaire romain de Lillebonne, un vase en terre rouge, malheureusement fragmenté, présentant dans de curieux médaillons les groupes de Vénus et d'Anchise; auprès de Montivilliers, dans le fonds de Nerval, sur le terrain de M. Godard, entrepreneur, rue du Champ-de-Foire, au Havre, au milieu d'un amas de pierres sèches, une curieuse tête barbue en pierre. Notre collègue rappelle que dans les environs on avait signalé, dès 1868, sur la propriété de M. Ancel, au Fontenay, les grands couloirs d'une villa romaine.

Jusqu'ici, les abattis qui s'opèrent sur l'enceinte retranchée de Sandouville n'ont permis de lui attribuer aucun caractère précis.

Beaucamp.—*Calvaire du xvi^e siècle.*—M. Rœssler appelle ensuite l'attention sur le calvaire de Beaucamp, monument du xvi^e siècle, le plus remarquable du pays, dont il réclamerait le classement comme monument historique.

Il termine en parlant de la découverte de deux coques de navire dans le bassin nouvellement creusé de la Floride. Il croit que leur gisement ne doit pas être reporté à une époque bien ancienne, ce qu'il établit en se basant sur la grande quantité de houille retrouvée auprès et sur leur échouement à l'extrémité de ce qui constituait l'ancien poulier.

Cette communication est accueillie avec un vif intérêt.

M. Brianchon donne ensuite lecture de quelques extraits relevés par lui sur l'armorial manuscrit du parlement de Normandie, possédé par M. Gueroult et re-

latifs aux familles Masselin, Patris et Baillard de la Haistrelaie.

M. de Beaurepaire observe que les renseignements sur les Masselin sont contenus dans la notice qu'il a consacrée à Jean Masselin, et M. de Merval, que ceux relatifs à la descendance de la famille de Jeanne d'Arc, pour les Patris et les Baillard, sont également connus.

M. Tougard a adressé une note qui précise, dans les termes suivants, quelques découvertes faites au Mont-aux-Malades.

« Au mois de mars dernier, des travaux exécutés au petit séminaire, pour le nivellement d'un chemin, ont amené quelques découvertes archéologiques.

« Le 1^{er} mars, on trouva d'abord deux squelettes orientés, puis un fragment de pierre sculptée qui avait été jetée dans les fondations d'un mur moderne. Cette pierre accuse la fin du XIII^e siècle ou le commencement du XIV^e. L'entaille pratiquée en dessus pour recevoir un vitrail montre qu'elle formait le sommet d'un meneau. Cette pierre a été conservée.

« Le lendemain, un nouveau squelette fut découvert; près de la tête on trouva une petite monnaie de cuivre absolument illisible.

« Quelques heures après, on rencontra les fondations d'un mur qui doit être l'abside de l'ancienne église Saint-Gilles. Il mesurait 1 mètre 40 à 1 mètre 70 d'épaisseur, et ne put être entamé par la pioche à cause de son extrême dureté.

« Les diverses parties de cette construction du XIII^e siècle qui ont été mises au jour donnent à penser que les deux murs latéraux se rapprochaient sensiblement avant de rejoindre le mur droit qui les réunissait, de façon que cette église aurait été terminée par un

chevet à trois pans, disposition qui mérite d'être remarquée.

« De nouveaux terrassements qui doivent être entrepris révéleront peut-être le tombeau du fondateur de cette église qui avait demandé d'y être enterré. »

Observations à propos de la découverte du tombeau de G. de Ros, abbé de Fécamp. — M. Rœssler a adressé à la Commission le numéro du *Journal officiel* du 5 octobre 1875, où se trouve inséré le procès-verbal de la séance de l'Académie des inscriptions, en date du 1^{er} octobre 1875, où fut annoncée et discutée la découverte du tombeau de Guillaume de Ros, abbé de Fécamp, et de l'inscription sur plomb qui l'accompagnait; M. Brianchon offre en outre, pour le portefeuille de la Commission, deux photographies de cette inscription exécutées par M. Letellier.

Tombeaux de Robert de Thorigny, de saint Pair et de saint Scubilion. — M. de Beaurepaire signale deux découvertes du même genre récemment faites dans le département de la Manche. Au Mont-Saint-Michel, M. Coroyer, architecte, a retrouvé les tombes de deux ou trois abbés, entr'autres celle de Robert de Thorigny, dont la Société de l'histoire de Normandie a récemment édité les chroniques. A la même époque, une fouille analogue exécutée dans le chœur de l'église de Saint-Pair, près Granville, mettait en présence des sépultures de saint Pair, de saint Scubilion et d'un troisième saint.

Ces faits intéressants se trouvent consignés dans la *Revue catholique du diocèse de Coutances*, numéros des 23 septembre et 9 octobre dernier

M. Brianchon a extrait d'un manuscrit du xviii^e siècle, intitulé : *Histoire abrégée de l'abbaye de Fécamp*, et dont copie se trouve entre les mains de M. le D^r Beauregard, du Havre, le passage suivant relatif à Guillaume de Ros.

GUILLAUME DE ROS

3^e abbé

(1082)

Il prit l'habit de Saint-Benoist dans l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, dont Guillaume-le-Conquérant le tira pour le faire abbé de Fécamp. Le village de Ros fut le lieu de sa naissance (1). Il était issu d'une famille illustre : aussi Guillaume de Ros fit-il des fondations importantes en 1084 en faveur du monastère de Fécamp.

Sa grande charité le porta à instituer l'aumosne générale qui se fait encore à l'abbaye de Fécamp, tous les jours de l'année, à la réserve du mois d'aoust. Il ordonna qu'on dirait tous les ans 300 messes, savoir :

100 pour le repos des âmes des fondateurs du monastère,

100 pour les abbés et les religieux deffunts et les 100 autres pour des bienfaiteurs.

De plus, il décida qu'outre les 12 pauvres, auxquels on lavait les pieds, on les laverait, à l'avenir, à 300 autres pauvres,

100 pour les fondateurs,

100 pour les abbés et pour les religieux,

Et 100 pour les bienfaiteurs du monastère.

De plus, il voulut que chacun d'eux reçut 4 deniers.

En l'an 1085, Guillaume de Ros fut en Angleterre pour mettre fin aux usurpations que Guillaume de Brisze faisait sur les revenus du monastère, et y régla tout à son

(1) Peut-être Rosel, village situé à 2 lieues et demie de Caen.

avantage. En l'an 1088, Guillaume de Ros reçut acte de Robert, duc de Normandie, qui restituait à l'abbaye de Fécamp ce que son père lui avait enlevé et accrut ses revenus par de nouvelles donations.

L'an 1089, Guillaume, archevesque de Rouen, interdit le monastère de Fécamp. G. de Ros s'en plaignit au pape Urbain qui priva l'archevesque du pallium pour le punir de son entreprise.

L'an 1099, l'abbé Guillaume fit exhausser le sanctuaire de l'église que Richard I^{er} avait fait bâtir, et le fit mettre au lieu où l'on voit à présent l'autel de Saint-Sauveur. Il fut consacré par Guillaume, archevesque de Rouen, et 4 prélats.

Les méreaux de la vicomté de l'Eau et des chanoines de Notre-Dame de Rouen. — M. de Beaurepaire donne lecture d'une note sur les méreaux de la vicomté de l'Eau et des chanoines de la cathédrale.

Nous la donnons ici dans son entier :

« Le *Dictionnaire* de Trévoux définit le Méreau une petite marque faite ordinairement de plomb ou de carton qu'on distribue aux ecclésiastiques ou chanoines pour remarque de leur assistance à l'office divin ou à quelque fonction ecclésiastique, et pour leur servir à recevoir ensuite la distribution qui leur appartient. »

Ce *Dictionnaire* ajoute : « On appelle encore Méreau en certains lieux le billet qu'on délivre à ceux qui veulent s'en aller des foires. »

Je m'en tiens à ces deux définitions; elles conviennent aux méreaux qui vont faire l'objet de cette note. Je n'y ajouterai qu'une courte remarque philologique. Le mot méreau viendrait, suivant quelques-uns, du grec μέρος (part ou portion), mot qui, de l'église où il était primitivement employé, aura fini par passer dans la langue vulgaire.

Dans la charte de confirmation de la commune de Rouen par Henri II (vers 1150), il est fait mention de

barriers établis aux portes de cette ville et d'enseignes (*intersignia*) qu'on leur remettait, à la sortie, comme preuve du paiement effectué, aux bureaux de la vicomté, de certains droits imposés sur les marchandises et perçus au profit du Roi (1).

« Se l'en baille, lisons-nous dans le Coutumier de la vicomté de l'Eau du XIII^e siècle (2), se l'en baille à aucun merel por signe d'estre aquté à la visconté de Rouen, et puis avient que il le perde, l'en le doit faire jurer que il ne le fait pas malicieusement por li ne por autre, ne en fraude que il ne pait la coustume de la viscontée de l'eaue de Rouen; et, se il ne veut jurer, il le doit amender et paier III. s. por l'amende, et se il emporte le merel outre les bornes et que il ne l'ait baillié en lieu establi à recevoir lei à la porte par où il a passé, il doit forfaire toute la marchandise que il porte, ou il le doit amender et paier XVIII s. por l'amende. »

La première fois qu'une nef construite en Angleterre abordait sur nos quais, elle avait à payer un droit pour ce que l'on appelait ses *épousailles*. Si elle y revenait, elle n'était plus assujettie qu'à la redevance commune de

(1) *Item quod nullus eorum a vicecomite intersignia accipiat ad barrarium, sed ipse affidet barrario quod consuetudinem non debet*, etc... Item qu'aucun bourgeois de Rouen (il y avait privilège en leur faveur) ne soit tenu de prendre d'enseignes (ou de méreaux) du Vicomte pour le *barrier*; mais qu'il lui suffise de faire certifier audit barrier qu'il est exempt de la coutume. Chéruel. *Hist. de la commune de Rouen*, I, pièces justificatives.

« Les religieux de Saint-Ouen pouvoient faire mener blez, denrées et autre choses quelconques par les mettes et destroiz de la Vicomté de l'Eaue... à leur abbaye, franchement sans congié, dépry, ne merel prendre sur ce; et à ceulz qui ainsi ont amené et amènent lesdiz vivres et autres choses dessus dictes à lad. abbaye, l'en a accoustumé de bailler pains de certains poys appelez *Briques*, et mesmement aux charretiers, voituriers ou fermiers d'iceulx religieux, lesquels en retournant et eulx en allant de lad. abbaye et eulx rapassans par les portes et autres passages, en monstrant lesdiz *Briques*, en signifiant qu'ils viennent ou sont d'icelle abbaye, ont tousjours esté et sont laissez aler passer et rapasser franchement. » Lettres du Roi, 4 oct. 1412. Arch. de la S. Inf. F. de Saint-Ouen.

(2) De la Vicomté de l'Eau, p. 299.

3 sous pour le *siège*; mais on pouvait lui demander de prouver qu'elle avait été *épousée*, soit par un *merel*, soit par un autre signe 1.

Au xv^e siècle encore, les méreaux étaient délivrés « en l'ostel de la Vicomté de l'Eau, en la fenestre de l'ostel où il y avoit deux boistes », ou, comme nous dirions, deux bureaux de recette, l'une destinée aux acquits de la Seine et à ceux du poids, l'autre aux acquits de la ferme des quatre-pieds.

Il est vraisemblable que dès cette époque les acquits se délivraient soit sur parchemin, soit sur papier ou carton. L'impression sur ces matières, devenues communes, devait se faire à l'aide de sceaux ou de matrices dont nous croyons reconnaître l'indication dans une quittance de 1425, où il est question de la fabrication de « 4. signés fais de cuivre et gravés pour les merqs et signes, passeportes et acquits de la Vicomté. »

Je dois avouer qu'il ne m'est passé sous les yeux aucun spécimen de ces acquits. Cependant l'usage auquel ils étaient destinés a nécessité leur tirage à un trop grand nombre d'exemplaires ou d'épreuves pour qu'il faille renoncer à l'espoir d'en rencontrer quelques-uns.

Quant aux méreaux que comprend la première partie de la définition précitée, ils sont assez bien connus.

Je n'ai point la prétention de m'engager dans une dissertation approfondie sur ce sujet, laquelle peut-être n'intéresserait que très-médiocrement la Commission. Je m'en tiendrai, pour n'être pas trop long, aux méreaux du chapitre de Rouen sur lesquels je me crois en mesure de fournir quelques renseignements positifs et précis.

On sait que ces méreaux se distribuaient manuellement aux chanoines et aux chapelains présents, par un comptable particulier, nommé le distributeur, dont nous possédons les comptes pour un grand nombre d'années dans les

1 De la Vicomté de l'Eau de Rouen, p. 330.

archives du chapitre. On distinguait ces distributions de celles du pain de matines, et de celles que l'on appelait, distributions *in cedula*, qui se payaient par *quilibets*, et dont le nom venait de ce qu'elles étaient payées, non plus quotidiennement, mais à des époques diverses, suivant les contrats de fondation et d'après des feuilles *cedulae* où étaient écrits les noms de ceux qui avaient assisté aux offices.

Les distributions en méreaux étaient remises aux chanoines pendant la messe. Il en est question dans les statuts de Mgr de Joyeuse (Gaillon 22 oct. 1609), qui y trouva le sujet d'un reproche au chapitre : « Inter missarum solennia, dum sacerdos populo (sursùm corda) proclamat, distributiones manuales fieri solent Canonicis, quæ illos non sinunt esse attentos ad rem divinam (cui tunc vigiliantius monentur incumbere); statuimus igitur ut deinceps illæ distributiones non fiant donec officium sit completum. »

Dans leur réponse à l'archevêque, les chanoines contestèrent que la distribution eût lieu au moment de la préface : « La coutume, disaient-ils, est que durant le *credo* et l'offertoire les distributions se baillent. Nous avons fait cognoître à Mgr en la conférence, que la coutume de donner les distributions durant le service est pratiquée par toute la province, comme aussi Paris et presque en toute la France; que nous avons une particulière considération de les donner à ceste heure-là, savoir est que ceux qui les ont fondez ont voulu que, en les baillant à l'heure susdicte, on dist sur le champ quelques suffrages à leur intention comme *Requiescat in pace* ou l'oraison *Inclina domine* ou *O crux, ave*, et pour ceux qui sont encores vivants *Dominus conservet eum* 1. »

Nous lisons, en effet, dans les *Ordonnances touchant le devoir du distributeur*, arrêtées au chapitre général de l'an 1621 :

1 Imprimé intitulé : « Moyens de nullité du chapitre contre les nouveaux statuts du cardinal de Joyeuse, 1610. »

« Le distributeur ne doit faire la distribution durant la Préface de la messe, mais immédiatement après l'évangile et avec telle diligence qu'elle soiet parfaite avant que la Préface commence.

« En faisant sa distribution, il doit bailler à tous MM. des méreaux excepté aux dispensés *per totum*... Ne sera tenu ledit distributeur de tenir compte ny faire raison à MM. des distributions pour lesquelles ils n'auront voulu prendre des méreaux. » 1.

Il y avait longtemps déjà qu'on se servait de méreaux lorsque, le 29 octobre 1416, je ne sais pourquoi, le chapitre proscrivit ceux qui étaient alors en usage, *Domini voluerunt quod amplius non utatur de ces méreaux gallice pro nunc et ex causa.*

C'était, remarquons-le, une certaine forme de méreaux et non pas l'usage même des méreaux qui était proscrite, puisque nous voyons, le 1^{er} décembre 1423, le chapitre nommer deux commissaires pour faire rentrer les méreaux et en faire fabriquer de nouveaux, sans toutefois apporter aucun changement à la forme ancienne : *Merelli novi sine mutando formam antiquam.*

Le dernier mars 1426-7, le chapitre enjoint à tous les chanoines, détenteurs de méreaux de plomb, d'avoir à les déposer dès le lendemain, avant l'heure de prime, entre les mains du distributeur Gilles Taverne, sous peine d'en perdre la valeur.

Le 13 mars 1446, nouvelle mention de ces sortes de méreaux, désignés sous le nom de *plommeti* dans une délibération par laquelle le chapitre décide qu'il sera fait un coin pour la fabrication de méreaux d'un nouveau modèle. Cette fois encore deux chanoines furent commis pour surveiller cette opération : « *Faciant cugnum illorum plommetorum et ipsos plommetos.* » Ce coin servit à l'émission d'un millier de méreaux dont le distributeur avait déclaré avoir besoin pour son service, 15 janvier 1450-1.

1 Arch. de la S.-Inf. F. du Chapitre.

Ce fut vers ce temps-là que le cuivre fut substitué au plomb dans la fabrication de ces monnaies de convention. Le 4 octobre 1453, le chapitre délibéra qu'il serait fait des méreaux de cuivre pour les chapelains et pour les clercs de l'église présents aux vêpres et à l'*inviolata* du samedi. Dès lors cesse l'emploi de ce mot *plommetus*, oublié, soit dit en passant, dans le savant Glossaire de Ducange.

On fit de nouveaux méreaux pour le chapitre, mais vraisemblablement sans s'écarter notablement de l'ancien type (car le chapitre ne se prêtait que le moins possible aux changements), le 29 août 1470, le 11 fév. 1480-1, le dernier nov. 1484, le 6 août 1492.

Le 18 octobre 1520, on supprime l'usage d'une partie des méreaux, à savoir de ceux qui ne portaient d'empreinte que d'un côté.

En 1587, on comptait pour le moins 8 sortes de méreaux. Il y en avait de 5, de 9, de 11, de 12 deniers; de 3, de 4, de 5, de 10 sous. Cela dépendait des offices dont ils représentaient la rétribution et des contrats qui avaient fondé ces offices. Ces méreaux sont indiqués dans l'état des biens meubles d'un chanoine décédé, Jean Duhamel, chantre de la chapelle de la musique du Roi 1.

En 1596, nous trouvons un marché fait entre le chapitre et un graveur pour la fourniture de 8,000 méreaux de 5, 6, 9, 11, 12 deniers, de 3, 4, 5 et 18 sous « merchez, est-il dit dans le contrat, d'un costé une image de Notre-Dame et au-dessous le numéro de la vailleur et aux deux costez d'icelle image une R, à l'autre costé le numéro de l'année précédente 1595, et au-dessous le numéro de la

1 A propos de méreaux nous citerons un fait qui prouve l'extrême misère qui se fit sentir à Rouen pendant les malheureuses années de la Ligue. Le 14 juin 1591, le chapitre prit une délibération portant qu'on suspendrait « la distribution des méreaux qu'on avoit accoustumé de bailler aux chanoines à la célébration des obits, parce que le peuple croyoit que c'estoit de la monnaie. » On craignoit d'exciter son envie. A cette époque pourtant la pauvreté du chapitre n'étoit que trop notoire.

valleur dudit méreau. » Ils furent payés au graveur à raison de 35 s. le cent.

Si vous voulez bien, Messieurs, vous rappeler les termes de ce contrat, il vous sera aisé de reconnaître que les méreaux soumis à votre examen, et dont je dois la communication à M. Billard, sont incontestablement, quelques-uns de ces méreaux capitulaires. Les méreaux de sous portent la lettre S. Ceux qui ne présentent pas cette lettre sont des méreaux de deniers.

Au 17^e siècle, ces méreaux se fabriquaient dans les ateliers de la monnaie de Rouen. En 1622, le chapitre adressa une requête à M. Piperey, conseiller du Roi, général provincial des monnaies en Normandie, pour être autorisé à faire fabriquer, à la monnaie de cette ville, par les monnayeurs, ainsi qu'en tel cas il était requis, 6,000 méreaux de cuivre portant pour marque, d'un côté, une image de Notre-Dame, de l'autre côté, plusieurs notes différentes devant servir aux distributions de l'église. Cette émission suffit tout au plus pour une dizaine d'années. Nous possédons, en effet, un méreau portant la date de 1632.

C'étaient ces sortes de méreaux qui étaient en usage au chapitre lorsque Boisrobert, abbé de Chatillon, l'un des premiers membres de l'Académie française, s'avisa de composer une pièce de vers commençant par ces mots :

*Apprenez, Messieurs mes confrères,
Dont les lois rudes et sévères
De mes petits droits m'ont exclus
Qu'au méreau je ne songe plus.*

La poésie circula et parvint à la connaissance des chanoines qui ne se sentirent pas d'humeur de rire. Sur les conclusions du promoteur, le 3 octobre 1646, ils décidèrent que le sieur Metel Boisrobert serait repris et blâmé en plein chapitre « comme auteur d'un écrit scandaleux contraire à l'honneur de l'église et de la compagnie et in

digne de la profession d'un ecclésiastique, et que ledit écrit seroit supprimé et lacéré en sa présence, avec défense audit sieur d'en composer de tels à l'avenir, et avec injonction d'appliquer désormais son style à de meilleurs sujets. »

Le jugement était rigoureux et vraisemblablement peu justifié par le caractère de l'offense. Aussi la paix ne tarda-t-elle pas à se rétablir entre le spirituel abbé et ses confrères, qui ne pouvaient avoir complètement oublié les services qu'il leur avait rendus, en plus d'une circonstance, auprès de Richelieu.

Quelques années après, on renonça aux méreaux de cuivre : ils furent remplacés par de simples cartes. Il y eut bien quelques réclamations. Mais on n'y eut point égard, comme le prouve cette délibération du 2 février 1653 :

« Sur ce que le vénérable promoteur a représenté qu'il se commettoit plusieurs abus dans le changement que l'on a fait des méreaux en une carte, demandant que l'usage des méreaux soit remis, il est dit qu'il sera usé de ladite carte au lieu de méreaux, ainsi qu'il a esté arrêté au dernier chapitre général ; cependant, ordonné que le distributeur fera plus ponctuellement sa charge. »

A son tour, la carte ne tarda pas à être supprimée. Le 29 août 1670, il fut décidé qu'on ne distribuerait plus aux chanoines de méreaux dans le chœur et qu'on se contenterait de marquer sur des feuilles les noms des chanoines qui assistaient aux offices ¹. Au xviii^e siècle, on faisait tous les trois mois le relevé de ces feuilles pour payer aux chanoines par quartier les distributions auxquelles ils avaient droit ².

¹ Il fut question de rétablir les méreaux en 1682. « 15 janvier 1682. La délibération à faire si le distributeur donnera des méreaux remise au chapitre général. » (Bib. du chapitre, Reg. capitul.)

² A la même époque la distribution du pain de matines ne se faisait plus en nature, et le four capitulaire était abandonné. On donnait à chaque chanoine, en remplacement du pain, une somme de 12 sous par jour.

L'église cathédrale étant la mère et le modèle des autres églises, on ne sera pas surpris qu'à son exemple, les paroisses aient généralement, un peu plus tôt, ou un peu plus tard, abandonné l'usage des méreaux.

A St-Michel de Rouen, notamment, nous voyons qu'on y renonça dès le 1^{er} avril 1664. Ce fut sans succès que le 1^{er} avril suivant, les prêtres du chœur de cette église demandèrent qu'au lieu de leur payer leurs distributions en argent, à la fin de chaque service de fondation, comme on avait décidé, on le leur payât en méreaux, suivant l'ancien usage, « leur estant plus utile de recevoir à la fin de chaque terme une somme en gros. »

Indépendamment de ces méreaux représentant une somme d'argent, on fit usage, dans la cathédrale de Rouen, pour des cérémonies exceptionnelles, de méreaux qui n'étaient que de simples marques, analogues à nos billets d'entrée.

Ainsi, le 11 avril 1475-6, le chapitre ordonne que désormais on remettra des méreaux à trois cents pauvres admis à la cérémonie du lavement des pieds ou du mandé le jour du jeudi saint 1.

Au mois de septembre 1494, on fit fabriquer, à l'occasion de la réception solennelle de l'archevêque Georges d'Amboise, 2,000 méreaux qu'on distribua au peuple et qui donnaient à ceux qui en étaient munis, le droit d'être placés dans certains endroits de la cathédrale, probablement dans la grande nef. 500 méreaux distincts des premiers furent offerts aux personnes qualifiées pour leur procurer l'entrée dans la chapelle de Notre-Dame et dans le pourtour du chœur.

1 *Ad celebrationem mandati seu locionis pauperum que in ecclesia hac fieri consuevit, ut confusio ex nimia multitudine pauperum illuc se ingerentium vitetur, admittantur dumtaxat illi trecenti pauperes qui cum merellis per officarios domini archiepiscopi signari et introduci debent, et ad hujus observationem preceptum nuncio et custodibus ut ad id attendant diligenter ostium, per quod ipsi pauperes introducuntur, cum auxilio officiariorum domini Rothomagensis archiepiscopi observantes.*

Rouen. — Rue de la République. — Vases gallo-romains. — M. Pelay signale quelques découvertes de vases antiques faites entre les numéros 66 et 68 de la rue Jeanne-d'Arc: un vase élégant, en terre grise, dont la panse se trouve divisée en six renflements et six creux alternés dans le sens de la hauteur; un fragment de terre de Samos où l'on croit lire la marque ECVSIMANV.; un vase en terre rouge en forme de terrine qui, à la moitié de sa hauteur, se trouve fermé et percé de trous, et dont l'usage paraît assez difficile à expliquer.

Il ajoute encore que quelques découvertes antiques ont eu également lieu à l'embouchure de la Durdent.

M. du Boullay entretient la Commission de différentes demandes d'allocations qui lui ont été adressées: par M. le Maire de Fécamp, pour continuer les fouilles de l'abbaye; par M. Hardy, pour celles du *Camp de Mortagne*, et par le Maire de Lillebonne, pour celles du théâtre.

Il rappelle ensuite la promesse qu'il avait faite, à une des dernières séances, d'obtenir le concours d'amateurs de Paris, pour enrichir le Musée départemental d'antiquités. Une vingtaine d'objets lui ont déjà été remis, mais il signalera particulièrement un magnifique devant d'autel en velours brodé, de la fin du xvi^e siècle, offert par M. Basilewski. La valeur de ce cadeau ne saurait être estimée au-dessous de 3,000 fr.

La Commission adresse à M. du Boullay toutes ses félicitations.

Le Secrétaire,
V^{te} D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1875.

La séance ouvre à deux heures, à l'hôtel de la Préfecture, en la salle de la Commission, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Desmarest, de la Londe, P. Baudry, Brianchon, Gouellain, Hardy, Lormier, Pelay, du Boullay et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. l'abbé Tougard, Bouquet et Legrand se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution. Washington, 1875; — *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*. T. XVII, n° 4; — *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*. 1875, nos 8 et 9; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*. 1875, 95^e liv.; — *Bulletin de la Société dunoise*. Juill., octobre 1875; — *Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure, concours de Beaumesnil*. 19 sept. 1875; — *Cinquante ans de l'histoire de N. D. de Laon*, par Ed. Fleury. Laon, 1875; — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*. T. XV, 1^{re} partie, Chambéry, 1875; — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1873; — *La Picardie, Revue historique et littéraire*, nov. 1874; — *Obsèques de M. Ernest Breton*, 13 mars 1875, in-8. — *Grenade*, par M. Ernest Breton. Paris, 1873, in-8.

M. Pelay fait hommage à la Commission d'un exemplaire du volume qu'il vient de publier sous le titre de :

Translation dans la chapelle St-Yon du corps de l'abbé de la Salle le 16 juillet 1834. Rouen, Cagniard, 1875, avec portrait et *fac-simile*.

M. le président lui adresse tous ses remerciements.

M. du Boullay, au nom de M. Charvet, dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

De la Poterie gauloise. Etude sur la collection Charvet, par Henri du Cleuziou. Paris, Baudry, 1872, grand in-8° ; — *Collection J. Charvet. Patère antique en argent représentant les amours de Jupiter*, notice par J. de Witte, in-8 ; — *Collection J. Charvet. Monnaies inédites des princes de la maison d'Anjou*, par A. Carpentier, in-8.

M. le président prie M. du Boullay d'être, auprès de M. Charvet, l'interprète des remerciements de la Commission.

M. le président dépose ensuite sur le bureau l'expédition d'un arrêté rendu par M. le Préfet de la Seine-Inférieure, à la date du 9 novembre 1875, et par lequel il nomme membres de la Commission :

MM. Bouctot, membre du Conseil général ;

Sauvageot, architecte de la ville de Rouen.

L'un et l'autre ont fait parvenir à M. le président l'expression du regret qu'ils éprouvaient d'être retenus aujourd'hui, le premier, par une réunion, et le second par les suites d'un accident.

M. le président appelle ensuite l'attention de la Commission sur quatre arrêtés de classement de monuments historiques pris :

Le premier, à la date du 29 juin 1868, pour le clo-

cher de l'église de *Villedieu-la-Montagne*, commune d'Haucourt, arrondissement de Neufchâtel ;

Le second, le 22 juin 1869, pour la chapelle de St-Julien-des-Chartreux, commune du Petit-Quevilly ;

Le troisième, le 26 janvier 1870, pour le clocher de l'église de Fresquiennes ;

Et le quatrième, le 31 octobre 1874, pour l'église de Virville.

La Commission décide que la chapelle de St-Julien devra être portée dans la première classe, et les autres dans la troisième classe.

M. Desmarest lit ensuite une note relative aux statues qui décorent, à l'intérieur, les pignons de la grande salle des Pas-Perdus, au Palais-de-Justice.

Du côté de la rue aux Juifs, qui était celui de la chapelle, pas de doute. Celle du milieu représente la Sainte-Vierge ; elle a à sa droite St Romain et à sa gauche une statue d'évêque revêtu de la chape avec agrafe, qui semble bénir de la main droite et tenir de la main gauche un bâton pastoral.

Mais la difficulté naît à propos des statues du pignon vers la rue St-Lô. M. Desmarest s'exprime ainsi :

La statue de la niche centrale est vêtue d'une longue robe à larges manches, d'un long manteau attaché sur l'épaule ; les épaules sont recouvertes d'un camail sur lequel est passé un collier à coquilles, avec un St-Michel ; le bras droit est levé.

La figure à gauche du spectateur paraît être un dignitaire de l'Église. Elle est vêtue d'une longue robe, d'une dalmatique frangée à larges manches, d'un amict enveloppant le cou, d'un grand manteau en forme de chape sans agrafe, et enfin d'un large ruban en sautoir, de l'épaule

droite à la hanche gauche et se perdant sous le manteau.

Par son attitude, cette figure semble porter quelque chose sur le bras droit.

La statue vers la droite représente un guerrier armé, enveloppé d'un ample manteau attaché sur l'épaule droite, et tenant son épée sous le bras gauche.

De la main droite, il devait tenir un sceptre dont on voit une partie du bâton se perdre sous le manteau. Les épaules sont couvertes d'un camail, et l'on voit, sur la cotte d'armes recouvrant l'armure, trois grandes fleurs de lys en relief.

Les têtes et les mains de ces statues ayant été complètement détruites, ainsi que les attributs qui pouvaient les personnifier, nous prions nos honorables collègues de la Commission des Antiquités de vouloir bien nous prêter leur savant concours pour nous aider à rétablir ces intéressantes statues dans toute leur intégrité première et toutes les conditions archéologiques qu'elles comportent.

Une discussion s'élève sur les noms à attribuer à ces statues. M. de Beaurepaire croit que la statue, au collier de St Michel, représente le roi Louis XII, ayant peut-être à sa droite son premier ministre, Georges d'Amboise, et à sa gauche un grand officier de la couronne, tel que le premier écuyer.

M. du Boullay indique qu'à Orléans, dans une construction du xv^e siècle, on voit le roi Louis XI entre deux officiers de la couronne, dont l'un porte l'épée et l'autre l'écusson royal.

Quelques objections sont soulevées à cause des armes de France qui figurent sur la cotte d'armes. La Commission décide que les membres présents seront invités à se transporter mercredi prochain au Palais-de-Justice, afin de procéder, en commun, à l'examen de ces statues.

M. d'Estaintot demande si M. Desmarest n'aurait pas quelques renseignements à communiquer à la Commission à propos de la cheminée du Palais-de-Justice, dont il aurait retrouvé les traces et dont il a été question à la dernière session du Conseil général.

M. Desmarest promet ces renseignements pour une des prochaines séances.

M. Hardy signale la découverte, à Janval, près Dieppe, d'un vase romain en terre rouge unie et grossière, de 0^m130 de haut; et à Beautot, commune de Lammerville, d'une magnifique hachette en pierre polie, du type de St-Acheul.

M. Pelay a relevé d'anciennes inscriptions tumulaires de l'ancienne église de St-Hilaire. Il les soumet à la Commission.

.....Gist.Noble.Hôme...illavme.Avber.Sievr.

Vville.Claville.Et.....BocDvrant.

Lequel.....eda.le 7.louvr.De....bvrier.

1587. Priez.Diev.povr.lvy.

(Ancienne église St-Hilaire de Rouen. Pavage du chœur, à droite, dans le bas).

<p>Cy gist Noble homme Aignan de Couy (?) Natif dorleans en son viuant Gienetrez (?) 1 de Gisors qui trespasa en ceste ville de Rouen le II JôdeNouêbre lan mil CCCCIIII^{xx}et quinze.</p>	}	<p>Inscription en caractères gothiques. —</p>
---	---	--

Priez Dieu pr luy.

(Ancienne église St-Hilaire de Rouen. Pavage du chœur, à gauche, dans le haut.)

—
D. O. M.

Cy gist Noble Dame Margverite Hebert en son vivant
 Epouse de Jacques Ledin Esecvyer Seigr de la Chalerie

1 Probablement grénétier (préposé au grenier à sel).

Dinville La Josselinier La Roche Seigr et Patron de la Parroisse de La H. Chapelle, etc. La qvelle Deceda le 20 iouvr de Novembre 1666 aiant choisi sa sepvltyre en ce liev apres de devx de ses enfans Iean Iacques et Iean Baptiste François Ledin Escvyers qui décédèrent le 7^e iouvr de septembre 1666 et le 28^e iouvr d'octobre 1666. Pries Dieu. Povr. Eux.

(Ancienne église St-Hilaire de Rouen. Inscription sciée en deux parties et placée dans le pavage de la nef devant le chœur).

Il a également relevé, dans l'église de Beaumont-le-Harenc, l'inscription suivante relative à un obit fondé au xviii^e siècle. Elle est placée du côté de l'Épître, dans la muraille de la nef :

CY GIST MAÎTRE JACQUES
HOUSSAYE PÈRE CURÉ DE CE
LIEU, DONT LE CORPS EST ÎN
HUMÉ AU PIÉD DE LAUTEL DE
CETTE CHAPELLE, IL A FONDÉ · 2 ·
OBITS, UN LE 2^E DE JANVIER,
LAUTRE LE 2^E DE JUIN &C.
PLUS UN LIBERA & DE PROFUNDIS
CHANTÉ SUR SA TOMBE LE 25^E
JUILLET FESTE DE SON PATRON
APRES VESPRES, LE TOUT A
PERPETUITÉ IL EST ALLÉ DE VIE
EN DECEDS LE MARS

1720

PRIÉS DIEU POUR LE REPOS DE SON AME

M. d'Estaintot a eu l'occasion de rencontrer, chez divers brocanteurs de la ville, des pièces armoriées dont il croit devoir constater le passage :

Chez Heroult, rue de l'Hôpital, en août 1873, une

plaque de marbre noir, gravée aux armes des d'Herbouville et des d'Houdetot, avec une couronne de marquis. Elle se rattachait au souvenir de Charles d'Herbouville, marquis de St-Jean du Cardonnay, et de Charlotte d'Houdetot, mariés vers 1630;

Vers la même époque, place du Clos-St-Marc, une belle plaque de cheminée en fonte, aux reliefs vigoureusement accentués, portant les armes de Bernard d'Avesnes, reconnaissables à leur chevrons de sable et leurs trois trèfles d'azur, avec le chef de la religion, ce qui indique qu'elle avait été fondue pour un des commandeurs de St-Vaubourg. L'écusson était d'ailleurs placé sur une croix à huit pointes et entouré du chaquet de l'ordre.

M. d'Estaintot a également remarqué, sur l'une des verrières des bas-côtés de l'ancienne église de St-Laurent, côté Sud, un écusson de sable au vol abaissé d'argent, accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une croix trefflée, le tout d'or, avec une couronne de marquis. Il croit pouvoir l'attribuer à Louis Voisin de St-Paul, seigneur de St-Grégoire, de la Cour du Vièvre, vicomte de l'Honneur de Montfort et conseiller au Parlement, et mari de Valentine Blain du Quesnay, qui demeurait sur St-Laurent de 1670 à 1687.

M. de Beaurepaire communique à la Commission deux notes relatives : la première, *au Port-Morand*; la seconde, à l'époque de la construction de l'ancien *Bureau des Finances*.

La place de la Calende, suivant Farin, se serait appelée autrefois le *Port-Morand*, le *Port des Navires*, le *Port de Notre-Dame*. « On voit encore, dit-il, dans les caves de cette place, des anneaux de fer où l'on attachait les

bateaux: mais par succession de tems, la rivière s'est retirée, ou plutôt on l'a reculée jusqu'au canal où elle est présentement 1. »

La différence de niveau qui existe entre le lit de la Seine et le terrain occupé par cette place rend, à première vue cette assertion fort suspecte. Il faudrait admettre, en tout cas, que le changement dont il s'agit remonterait à une date fort ancienne puisque, de toutes les rues qui se trouvent comprises entre la cathédrale et la rivière, il en est peu dont on ne trouve l'indication dans des chartes du 13^e et même du 12^e siècle. Je ne suis donc pas surpris que notre regretté vice-président M. l'abbé Cochet ait traité de fabuleux « *ces anneaux de fer dont tout le monde parle et que personne n'a vus* » Telle serait sans doute l'opinion que je m'en formerais encore d'après l'autorité d'un homme si compétent, si le hasard ne m'avait mis sous les yeux un document que je crois inédit : il donne à la fable les caractères de la réalité, et sans justifier absolument Farin, il nous amène à penser que la question vaut pourtant la peine d'être examinée.

Je n'ai pas rencontré dans les chartes les noms de Port des navires, de Port Notre-Dame, comme désignations de la place de la Calende. Quant au nom de Port-Morand, je puis dire qu'il y a été assez fréquemment employé. On voit notamment dans *l'histoire du privilège de St-Romain*, par M. Floquet (T. 1, p. 310), qu'au mois de décembre 1563, une querelle violente s'engagea au Port-Morand, près de la Cathédrale, entre un commis de la rue de l'Épicerie et un sergent nommé Carie. Le 5 octobre 1598, le chapitre charge les surintendants de la fabrique de l'église métropolitaine « de prendre garde à la démolition que faisoient faire MM. de la ville du mur proche du Port-Morand pour accroître l'entrée de la porte nouvellement édiflée pour l'entrée du Roi » 2.

1 Hist. de Rouen, T. I.

2 Il y avait bien une croix sur la place de la Calende, mais

Cette délibération détermine déjà avec assez de précision la situation du Port-Morand. Il se trouvait au coin du parvis de la cathédrale vers St-Herbland. C'est ce que confirment, du reste, un extrait du compte de la fabrique de la cathédrale, de l'année 1500 : « Pour avoir pavé au passage jouxte la croix du Port-Morand, » et une charte de 1243, conservée dans le fonds de l'abbaye de Valasse où nous lisons : « *In parv. S. Ermelandi Rothomagensis juxta postem Morandi in boutho Magni pontis,* » en la par. St-Herbland de Rouen, près le Port-Morand, au bout de la rue Grand-Pont ¹. Cette dernière désignation enlève toute valeur archéologique au nom de Port-Morand : elle nous fait voir que c'est un nom défiguré, comme il y en a tant d'autres.

Le *Post Morand* est devenu *Port-Morand* quand on a perdu de vue la signification du mot *post* (*poteau*), de même que la rue aux *Oues* (oies) est devenue la rue aux *Ours*. Le lieu qu'il désigne ne devait pas être autre chose que l'un de ces porches, qualifiés avant-soliers qui sont figurés sur le plan du Livre des fontaines.

Je suis, de plus très-porté à croire que ni Farin, ni ses continuateurs, lesquels se sont trompés, et sur la signification du nom Port-Morand, et sur l'emplacement que ce nom désignait, n'ont eu l'occasion de constater par eux-mêmes et *de visu* la présence, dans les caves, de ces anneaux de fer où l'on attachait les bateaux. Il est plus que probable qu'ils se sont bornés à reproduire ce qu'ils trouvaient consigné dans les *Antiquités de Rouen*, de Taillepiéd, dont un de nos collègues prépare, en ce moment, une nouvelle édition.

¹ Le Port-Morand est cité dans une charte du mois de juillet 1257 : « *In quodam tenemento sito in merchercia de Post-Morandi in parochia S. Ermelandi Rothomagensis inter terram Rad. Penwacrie.* » F. du chapitre, chapelle St-Sever. — Au xvii^e siècle une maison, située sur la même paroisse, était appelée, par la même corruption de mot, le Port Vatecoucher.

Sur ce point, Taillepied mérite-t-il notre créance? Je n'hésite pas à répondre qu'il y a certainement un fonds de vérité dans ce qu'il a rapporté, malheureusement avec trop peu de détail et de précision. Autant que j'en puis juger, ce qui donna lieu à ces constatations si singulières, ce fut la découverte que l'on fit quand on jeta les fondements de la nouvelle église de St-Herbland vers 1495. Voici, en effet, ce que nous lisons dans un mémoire ms. qui fait partie des archives municipales, mémoire rédigé à l'occasion d'un procès, dans les premières années du 16^e siècle. Ce passage forme, à vrai dire, le principal objet de cette note.

« Est à remonstrer que *antiquitus* la rivière de Seyne avoit son cours où est assise l'église de Notre-Dame, et estoit le port du quey à l'endroit où est assise l'église St-Erbland, et, à cause de ce, est encore appelé le dit lieu *Port-Morant*. »

L'avocat anonyme rappelle « qu'en fouyssant, ont esté trouvé plusieurs aparences (1) et de gros aneaux de fer pour estacher les navires et les bateaux, et que, il ya cinq ou six ans, en fouissant les fondemens de la dite église avoit esté trouvés aucuns bateaux, quasi tous entiers, avec cordeaux ou cables et les anaux fichiés ès anciennes murailles pour iceulx estacher. »

Cet avocat rédigeait son mémoire dans un temps où l'on s'occupait fort peu de recherches archéologiques. Il n'a fait, évidemment, que rappeler une découverte toute récente. Le fait de l'existence, dans le sol ouvert pour la construction de St-Herbland, d'anciens murs, de bateaux, d'anneaux de fer pour les attacher ne saurait faire l'objet d'un doute.

Il m'a semblé qu'il y avait là un problème intéressant pour la topographie du vieux Rouen. J'ai cru de mon devoir de le signaler à l'attention de la Commission. Je m'es-

(1) Ce mot ne signifie pas autre chose que ruines,

timerais heureux si j'avais pu fournir un point de départ certain, une base sérieuse pour les travaux qu'il s'agirait d'entreprendre.

NOTE SUR LE BUREAU DES FINANCES DE
ROUEN.

L'attention publique ayant été appelée récemment sur l'ancien Bureau des Finances de Rouen, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour la Commission des Antiquités de recevoir la communication de quelques documents concernant cet édifice historique et monumental. Ces documents, à vrai dire, sont en petit nombre : ils suffisent cependant pour nous renseigner sur ce qu'il nous importe le plus de connaître : l'époque de la construction et le nom de l'architecte.

On sait que cet élégant hôtel, avant d'être attribué au Bureau des Finances, fut habité pendant près de deux siècles par la Cour des Généraux dite plus tard la Cour des Aides. Cette dernière juridiction est mentionnée dès 1480 comme ayant son siège près des changes, devant l'aître de la cathédrale ¹, où elle avait remplacé les boulangers de Rouen qui y avaient leurs *étaux*, peut-être leur boulangerie, aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, les changeurs qui avaient pris la place des boulangers aux XIV^e et XV^e siècles, et aussi les juridictions du Roi que l'on y voit installées, je ne saurais dire si c'était à titre provisoire ou à titre définitif, en 1423 et 1431. Dans la visite qu'il rendit à

¹ « Devers les changes, à l'endroit de la Cour des Généraux, » 1480 (Arch. de la S.-Inf., F. du Chap.). Cette Cour ne doit pas être confondue avec l'hôtel où l'on recevait les aides, qui était situé rue des Tonneliers. *Parochia S. Stephani in rivo doliatorum in domo in qua recipiuntur subsidia.* (Ibid. F. de l'archev. Compte de l'officialité.)

l'église métropolitaine, au mois d'octobre 1508, Louis XII, qui aimait les arts, fut singulièrement choqué de l'étrécissement des rues qui entouraient le parvis. Il ordonna la destruction des petits changes ¹, échoppes de changeurs adossées aux murs de l'aître et faisant face aux bâtiments de la Madeleine, et tout nous porte à croire que ce fut dès ce temps-là qu'il décida la construction, aux frais de l'Etat, d'un nouvel hôtel des Généraux, propre à la décoration de la place et digne de la juridiction qui s'y trouvait installée. Le premier des Généraux, dit habituellement le Général de Normandie, était alors Antoine Bohier, baron de St-Ciergue, frère du cardinal Bohier, archevêque de Bourges, abbé commendataire de St-Ouen et de Fécamp et premier président de l'Echiquier de Normandie ².

Le 26 mars de l'année 1510, le chapitre eut à délibérer

¹ Lundi 7 oct. 1510. Délibération touchant l'usurpation faite sur la voirie « en l'hostel des Généraulx sur les changes que fait M^e Roullant Le Roux, maistre machon des ouvrages de machonnerie de lad. ville, qui a entrepris sur lad. voirie de 12 piez, en l'un des bouts de lad. maison. » — Roger Gouel, procureur du Roi, dit « à propos de l'édifice que l'on faisoit aux Généraux, que ce a esté mal fait d'entreprendre sur la voirie, et en doit-on atraire le dit Roullant en amende, mais n'est pas d'opinion que on y touche pour ce que le dit Roullant et ceux qui ont entrepris faire ledit édifice se sont submys le rendre prest dedans le jour de Pasques prochain venant, ce qu'ils ne pourroient faire s'il estoit dit que l'édifice fut retiré, aussy que le Roy, si ainsi estoit qu'il en oist parler, pourroit estre malcontent et pourroit ledit édifice demourer. » Cette entreprise sur la voirie, vice originel de l'hôtel des Généraux, est encore, aujourd'hui, ce qui lui est le plus reproché et ce qui lui est le plus défavorable.

² Arch. de la S.-Inf. Délib. cap. des 3 et 21 oct. 1508. — « En assemblée des xxiiii faicte en l'ostel commun de ceste ville, devant M^e Loys Daré, lieutenant, en le iii^e jour de nov. eudit an cinq cents et huit, pour délibérer et sçavoir ce qui est à faire touchant l'abatement des Petits-Changes assis devant l'église et l'hostel-Dieu de la Magdalaine, ainsi qu'il avoit esté ordonné par le Roy, notre souverain seigneur, aprez les opinions oyes, dit et

sur une demande du Général de Normandie. Il s'agissait de lui permettre de faire établir une loge dans le cimetière de la cathédrale, près de la croix, devant la Cour des Généraux. Pareille permission avait été accordée aux paroissiens de St-Herbland pour la reconstruction de leur église, en 1495. Cette loge devait servir aux maçons. On laissait espérer que les travaux pourraient être achevés dans l'espace d'une année. Le chapitre accueillit favorablement la demande qui lui était faite; il prit toutefois quelques mesures pour sauvegarder les intérêts du public et de l'Eglise ¹.

Plus de deux ans après, le 3 mai 1512, les locataires du chapitre, qui occupaient des maisons proches de la loge, réclamèrent la démolition de cette construction, alléguant que la bâtisse de l'hôtel des Généraux était abandonnée, et qu'il n'y avait point d'espoir de la voir continuer. Les chanoines firent droit à leur plainte : ils décidèrent qu'on en parlerait à l'architecte Rouland Le Roux, qu'on lui prescrirait de faire enlever la loge et de nettoyer la place, ainsi qu'il en avait pris l'engagement, en 1510.

Le 23 juillet, il fallut de nouveau lui rappeler sa conclusion a esté ordonné par ledit Daré que, après appréciacion faicte d'office de justice, de la valeur et de ce qui pourra pendre eudit dédommagement, lesd. changes seront abatuz en suivant le commandement du Roy. » Arch. de la ville, Reg. des Délib.

¹ 26 mars 1509 (V. S.). *Ad instantiam pro parte domini Generalis Normannie factam de licentia unius logie seu casule situande intra cimiterium ecclesie juxta crucem inferiorem ante domum Curie generalium pro ipsa domo componenda ex lapide de novo, ut laborent in ea lathomii, et hoc, ut dicebatur, pro uno anno vel circa, Domini, intuitu multorum, assenserunt premissis, ita quod evacuent excisiones lapidum in loco ex nunc consistentes, et pariter post finem operis similiter evacuent excisiones, deputando duos Dominos superintendentes fabricae ad visitandum locum et conveniendum de hiis que requirunt, advertendo etiam quod dicta logia sit bassa, etc.*

messe. Le 28 septembre, on se montra peu satisfait des prétextes auxquels ils avaient eu recours pour gagner du temps, et on l'avertit que, s'il différait d'obtempérer aux ordres du chapitre, on allait lui intenter un procès. Comme dans les délibérations postérieures à cette date, il n'est plus question ni de la loge, ni de l'hôtel des Généraux, il n'est pas douteux que la menace du chapitre n'eût produit l'effet que l'on avait en vue, et que dès ce moment l'aire de la Cathédrale n'ait été débarrassée des bâtiments et des matériaux qui l'encombraient. C'est donc en 1510 et 1512 qu'il faut placer l'époque de la construction de l'hôtel des Généraux. Ce fut, remarquons-le, l'œuvre d'un maître des œuvres très renommé, dans le temps où il vivait, de Roland Le Roux, architecte de la Cathédrale, le neveu de ce Jean Le Roux, auquel on doit la construction de la façade de cette grande église.

L'hôtel des Généraux fut achevé en 1541-1542, comme donnent lieu de le supposer les deux actes suivants consignés au registre de la Cour des Aides. « Du lundi, 24 mai 1541 : La Court, après avoir lu les lettres patentes du Roy données à S. Prix, le xviii^e jour d'octobre 1548, par lesquelles ledit sieur a ordonné la somme de mil liv. provenant des amendes et exploitz de ladite court pour estre employée en la perfection de l'édifice de la maison encomencée à faire où se trouve lad. Cour de présent, a ordonné et ordonne que vendredi prochain sera publié et fait savoir publiquement à son de trompe, par les carrefours de ceste ville de Rouen, que l'édifice de maçonnerie qu'il convient faire en lad. maison sera, le mardi ensuivant, criée et subastée au rabais en la fin de l'audience de lad. Court, juxte le devis de ce fait, et que tous ouvriers, maçons qui voudroient mettre ledit ouvrage au rabais se treuvent et comparent audit jour et heures, et ils y seront oys et receus comme il appartiendra.

« 3 juin 1541 : Après avoir par plusieurs journées fait publier l'édifice et ouvrage de maçonnerie qu'il convient

faire en la maison de lad. Court au rabais et faict lecture du devis en la présence de maîtres Jean Onffray, Jehan Choppin, Robert Boecte, Martin Fosse, Jehan Le Roux, Jehan Guiffart, Jacques Jalouys, Estienne Guiffart, Jehan Loudin, et plusieurs autres maçons et ouvriers comparens, suivant la publication faicte par les carfourgs de ceste ville de Rouen et présentement fait publier sur le prix de XI l. X s. la toise, IIII ^{xx} l. la cheminée et V s. chacune marche, comprins... à quoy ledit Onffray les avoit, après plusieurs autres, mis, eu jour d'hier au rabais, par ledit Guiffart à IX l. VII s., VI d. la toise, par ledit Jalouys à IX l. V s., par le dit Fosse à IX l. et par ledit Jalouys à VIII l. XV s., lad. cheminée audit prix de IIII ^{xx} l. et les d. marches audit prix de L s. chacune d'icelles et portant son noyau, ausquels prix la Court a adjudgé audit Jalouys ledit ouvrage pour toutes matières et établis, et aux charges et conditions contenues audit devis et à la charge de bailler, par ledit Jalouys plege et caution suffisante, dedens huitaine, de faire agréer bien et deuement ledit ouvrage dedans le temps de huit mois. » Les cautions de Jalouys furent Jean Onffray, Nicolas Berneval et N^{as}. De la Haye.

Il y avait alors, à la Cour des Aides, une chapelle où la messe était dite chaque jour par un religieux cordelier.

Pendant assez longtemps il n'y eut pas de prisons spéciales à cette juridiction. Les prisonniers détenus par ordre des Généraux étaient envoyés au Vieux-Palais. Une lettre du Roy du 26 juin 1549, mit un terme à cet usage. Elle nous paraît mériter d'être rapportée :

« De par le Roy. Noz amés et féaulx, nous avons esté advertiz que vous mectez ordinairement plusieurs prisonniers en notre Viel palays de Rouen, et en avez encore de ceste heure qui y occupent et empeschent le logis, et pour ce que nous avons ordonné ledit lieu pour la retraite de toutes les munitions d'artillerie et de guerre que nous avons et faisons mener audit Rouen, et que, à ceste cause, nous ne vouldons que autre loge audit Viel palais que le

trésorier et garde qui en a la charge ou son commis, nous vous mandons, commandons et expressément enjoignons que incontinent vous faictes retirer tous les prisonniers qui y sont de présent par votre ordonnance, et les faites mettre et transporter en telles autres prisons ferrées de la ville que vous adviserez, sans doresnavant y en envoyer un seul, vous avisant que nous avons escrit et défendu audit trésorier et garde ou son dit commis qu'il n'ait à en recevoir un seul, ne mestre et loger au dit Vieil palais autre chose que les municions, pour n'empêcher le lieu et mesmes obvier aux inconveniens qui en pourroyent advenir, par quoy vous ne ferez faute d'obéissance et satisfaire en cela à notre intention. Donnée à Paris, le XXVI^e jour de juing 1549. Signé : Henry et Bochetel ¹.

A cet abus en succéda un autre. Les contribuables arrêtés par ordre de la Cour des Aides ou des Elus furent, pendant plusieurs années, incarcérés dans les prisons de la justice ordinaire, « avec les criminels et autres mal famez, lesquels leur faisoient des opprobres et grandes molestations, chose répugnante à raison, attendu la qualité de leurs emprisonnements. » Les Etats de Normandie s'en émurent et en firent l'objet d'une de leurs doléances, dans leur assemblée de l'an 1554. Henry II écrivit à ce sujet à la Cour des Aides laquelle, le 29 juin 1557, fieffa au nommé Toustain, pour être affectée à usage de conciergerie, une maison ayant appartenu à Jean Paviot, en lui permettant « de pratiquer une ouverture à la muraille de la salle de la Cour pour, par la montée de ladite maison, joignant lad. huisserie, faire aisément entrer les contribuables. »

La Cour des Aides ayant été réunie à la Chambre des Comptes en 1705, se transporta dans le palais de cette Chambre, situé rue des Carmes, et laissa son hôtel au Bureau des Finances, qui l'occupa jusqu'à l'époque de la Révolution.

¹ Copie des lettres du Roy touchant le palais sur Seine et conciergerie de la Cour présentées ce jour-luy en icelle par Pierre Dauvergne. (Arch. de la S.-Inférieure, Cour des Aides, reg. de Conseil, 10 juillet 1549.)

A propos de la première de ces notes, M. Baudry observe que des poteries romaines ont été trouvées dans le bas de la ville, et notamment sous la maison du libraire Méterie, près St-Vincent; cette circonstance, jointe à la différence de niveau, lui fait croire que la Seine a pu difficilement s'étendre jusqu'à la hauteur de St-Herbland. Telles est aussi l'opinion de M. de Beaurepaire.

M. Pelay signale une médaille d'Antoine Bohier, général des finances de Normandie.

M. de Beaurepaire indique que c'était le frère de l'abbé de St-Ouen.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

V^{te} D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU JEUDI 23 DÉCEMBRE 1875.

La séance ouvre à deux heures à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. de Merval, Bouquet, de Girancourt, l'abbé Loth, Gouellain, Gosselin, de la Serre, Lormier, Pelay, Le Filleul des Guerrots, Maillet du Boullay, G. Le Breton, Bouctot, Sauvageot et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. P. Baudry, Brianchon et Gueroult se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre est lu et adopté.

La correspondance comprend le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, tome II, 2^e fascicule.

M. Bouquet expose le résultat des recherches qu'il a entreprises au sujet des trois statues du chevet de la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice.

Il cite d'abord, à l'occasion des trois statues du pignon sud, le passage de Millin, *Antiquités nationales*, t. xxx, chapitre 31 (reproduit par M. de Stabenrath, dans son ouvrage sur le Palais-de-Justice, publié en 1842), passage dans lequel les trois statues sont indiquées comme étant, au milieu, celle de la Ste-Vierge, et de chaque côté, celles de Geoffroy Hébert, évêque de Coutances, et d'Antoine Bohier, abbé de St-Ouen.

M. Bouquet rappelle qu'Antoine Bohier obtint que tous les abbés de St-Ouen fussent conseillers d'honneur au parlement de Normandie. Il fut président à la création, plus tard cardinal et archevêque de Bourges. Geoffroy Hébert, évêque de Coutances, était lieutenant de Georges d'Amboise au gouvernement de Normandie et avait, à ce titre, droit « quand il lui plairait, de venir « au parlement, d'avoir lieu et place au-dessus de tous « les présidents, présents et advenir. » Notre collègue ajoute qu'il faudrait opter entre l'une ou l'autre de ces représentations, puisqu'il paraît admis que la statue à la droite de la Ste-Vierge, représente St Romain, reconnaissable à l'attribut de la gargouille, et peut-être, dans ce cas devrait-on préférer l'évêque de Coutances à l'abbé de St-Ouen.

Pour le pignon du sud, l'ouvrage de Millin ne contient aucuns renseignements.

La statue du milieu peut bien être celle de Louis XII, le fondateur de l'échiquier, en 1499, et plus tard du Parlement.

La statue à droite, à la place d'honneur, semble être celle de Georges d'Amboise, légat en France, cardinal-archevêque de Rouen, Il contribua à l'établissement de l'échiquier et obtint pour la construction du palais les libéralités de Louis XII.

La statue de gauche serait celle de Charles d'Amboise, neveu du cardinal, gouverneur du duché de Milan et grand-maître de France. Les grands-maîtres avaient pour insigne un bâton de commandement ils suivaient toujours le roi, et aux funérailles royales, après avoir touché de leur bâton le caveau funèbre, proclamaient l'avènement du successeur à la couronne, en disant à haute voix : *le roi est mort, vive le roi.*

C'est à raison de ces fonctions qu'il porte sur sa cuirasse *trois fleurs de lys* ; il dut accompagner le roi à Rouen lorsqu'en 1508 il vint siéger à l'échiquier de Normandie. Ce qui confirme cette désignation c'est qu'à Gaillon se trouvaient dans le même ordre, les trois statues du roi, du cardinal et du grand-maître. M. Deville indique, dans ses comptes du château, qu'elles furent envoyées de Milan à Gaillon, où elles parvinrent au commencement de l'année 1509. « Les deux dernières ont disparu ; il ne reste de la première que le torse en marbre que M. Lenoir fit déposer au musée des souverains. » On lit cette inscription sur la bordure inférieure de la cuirasse « Mediolanensis Laurentius Denungiano opus fecit 1508 » [Introd., p. 125 et 126].

Dans l'album, joint à l'ouvrage de M. Deville, le buste est reproduit, et il part du dessous de la ceinture. Le roi est nu-tête, porte le collier de saint Michel avec un médaillon dans lequel est représenté saint Michel terrassant le dragon. (V. ouvrage de M. Deville, p. 287 et p. 62 de l'Introduction.)

Notre collègue cite en terminant quelques notes empruntées au même volume et justifiant que les mêmes ouvriers travaillaient à Gaillon et à Rouen (p. CII).

M. d'Estaintot ne croit pas que l'attribution proposée par M. Bouquet doive être acceptée sans examen.

Le caractère distinctif de la statue de gauche, c'est les trois fleurs de lys qui se dessinent non sur la cuirasse, mais sur la cotte d'armes qui la recouvre. Cette décoration peut-elle être revendiquée par le grand Maître de France?

Il cite un passage emprunté à la Science héroïque de Wulson de la Colombière (p. 491), à propos du grand écuyer : il s'exprime ainsi :

« Aux entrées que les rois font aux villes capitales des provinces, ou en celles où il y a parlement, et non ailleurs, il porte une casaque de velours azuré semé de fleurs de lys d'or en broderie, son cheval bardé et caparaçonné de mesme, avec l'espée et le baudrier du roi semés de fleurs de lys d'or ¹. »

Cette place d'honneur, réservée au grand écuyer, se trouve indiquée dans quelques récits d'entrées solennelles, qui se taisent sur celle du grand maître. A l'entrée de Charles VII à Rouen, en 1447, on lit : « Après le dit de Fontenelle et *sans moyen devant le Roy*, estoit le sire de St-Treille, grand escuyer d'escurie du Roy et bailly de Berry, lequel estoit armé tout en blanc, et monté sur un grand destrier et pareillement couvert et harnaché de velours azuré à grands affiches d'argent doré, lequel portoit en escharpe la grande espée de parement du Roy, dont le pommeau, la croix, la blouque, le morgant et la bouterolle de la gaine estoient pareillement couverts

¹ Dans l'entrée de Charles IX à Bordeaux, en 1564, on lit : « En estoit aussi M. le grand escuyer monté sur un bragard cheval, caparaçonné de velours violet semé de fleurs de lys, qui est le parement de son cheval lorsque le roy fait son entrée en ville où il y a cour de parlement, . . . » (Cérémonial françois, I, p. 909.)

de velours azuré, et par-dessus semées de fleurs de lys d'or et après estoit le Roy..¹ »

Le même ordre s'observe à l'entrée du 10 novembre 1449.

Pothon de Saintrailles, grand écuyer, y précède encore immédiatement le roi².

Lors de l'entrée de Louis XII, à Gênes, en 1507, le grand écuyer précède encore immédiatement le roi³, et si Charles d'Amboise vient ensuite, après quatre cardinaux, et a l'épée au poing, c'est que l'entrée a lieu dans son gouvernement et qu'il y figure comme « capitaine dompteur et vainqueur desdits Genevois, sous la main du Roy. »

A l'entrée de Charles IX à Troyes, en 1564 : « En après M. de Boissy, grand escuyer, lequel estoit semblablement habillé de velours noir persmé de fleurs de lys d'or avec le chapeau et plume blanche dessus. Aussi avoit l'espée royale mise en escharpe toute magnifique, à savoir la garde dorée et le fourreau de mesme, semé de fleurs de lys d'or, les esperons et estriers dorés. Venoit après le roy notre sire... »⁴.

Ces citations, dans la pensée de M. d'Estaintot, sont tout simplement pour démontrer, que rien n'établit que la cotte d'armes fleurdelysée soit un attribut du grand maître et que l'on devrait plutôt admettre, avec les passages cités, que le costume désignerait le grand écuyer.

Il est vrai que l'épée qu'il porte au côté n'est point l'épée royale ; elle est dissimulée dans les plis d'une draperie, ce que l'artiste eût évité, si elle eut été l'insigne du personnage qu'il représentait ; son épée ne présente d'ailleurs aucun des ornements qui désignaient l'épée de parement du monarque. Il resterait seulement à savoir

¹ Godefroy. Cérémonial français. t., p. 660.

² id., p. 667.

³ id., p. 716.

⁴ id. p. 89.

quel était l'objet appuyé sur la cuisse droite qui était porté par le bras droit.

Cette communication provoque une discussion qui porte tout à la fois sur l'existence d'une cotte d'armes, sur la différence qu'il convient de faire entre une cotte d'armes fleurdelysée et les fleurs de lys réduites au nombre de trois, qui ornent la poitrine de la statue, et enfin sur ce que l'objet, tenu par la main droite de la statue, serait non une épée mais un bâton.

M. de Beaurepaire estime d'ailleurs qu'il y a une grande différence à faire entre les salles du Palais-de-Justice. A Gaillon, il était tout naturel que le cardinal d'Amboise choisit, pour l'orner, les portraits des membres de sa famille, mais à Rouen, dans un édifice élevé aux frais de la ville, les sujets choisis ne devaient pas être les mêmes.

Il est décidé que les membres de la Commission se transporteront de nouveau au Palais-de-Justice, lundi prochain, à une heure, pour examiner les statues.

M. du Boullay fait hommage à la Commission, au nom de M. Le Véel, statuaire, de la photographie d'un buste représentant Jeanne d'Arc. Il donne en même temps lecture d'une courte brochure écrite par le même artiste sous le titre de : *Considérations sur Jeanne d'Arc au point de vue de sa représentation plastique.*

M. le Président remercie M. du Boullay, au nom de la Commission, de cette intéressante communication.

M. G. Le Breton fait passer sous les yeux de la Commission une curieuse assiette trompe-l'œil de la fabrication du sieur Custine, à Niederwille, avec la date 1774. Cette assiette va être déposée au musée céramique.

M. de Beaurepaire donne lecture d'une notice ayant pour titre : *Documents relatifs à la construction de l'église St-Ouen de Rouen.*

—

Documents relatifs à la construction de l'église St-Ouen de Rouen.

Il en est de l'église de St-Ouen, comme de la plupart des plus beaux monuments du moyen-âge. On ignore le nom de l'architecte qui en conçut le plan, et les plus habiles se trouvent dans l'embarras quand il s'agit d'assigner une date précise à telle et telle partie de cet admirable édifice. L'incertitude où nous nous trouvons tient au petit nombre des documents qui nous ont été conservés. Les comptes et les pièces justificatives des comptes étaient déjà perdus, lorsque Dom Pommeraye composait son *Histoire de l'abbaye de St-Ouen*. Aussi s'en est-il tenu à quelques renseignements généraux qui sont loin de satisfaire notre curiosité. Toutes les recherches qu'on avait pu faire depuis étaient restées sans résultat lorsqu'en 1852, un homme des plus compétents, M. Jules Quicherat, publia, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* ¹, deux pièces inédites concernant la construction de St-Ouen, pièces qui lui avaient été communiquées par M. Léopold Delisle et dont les originaux existent aux archives de la Seine-Inférieure. Le mémoire de M. Quicherat nous fait connaître quelle nature de revenus les moines affectèrent, en 1322, à la construction de leur nouvelle église, et l'importance de la dépense qu'ils eurent à supporter. Il nous apprend encore à quel point les travaux étaient parvenus, au commencement de l'année 1441, lorsque l'énorme poids de la tour, élevée sur les quatre gros piliers du tran-

¹ 3^e série, tome 3 p. 464-476. Le mémoire a pour titre : *Documents inédits sur la construction de St-Ouen de Rouen.*

sept, causa un affaissement qui donna l'alarme et auquel on s'occupa de remédier.

A ces documents, dont un savant commentaire fait ressortir tout l'intérêt, nous sommes heureux de pouvoir ajouter quelques renseignements nouveaux qui concernent les travaux entrepris pendant la période intermédiaire entre 1330 et 1441.

L'église paroissiale de St-Ouen fut longtemps confondue avec l'église conventuelle. Par suite des grands travaux entrepris sous l'abbé Marcdargent, il fallut disposer une église provisoire pour les paroissiens dans le cimetière contigu à l'abbaye. Cette petite église dut être agrandie, par ordonnance de l'archevêque Aymeri Guenaut, ordonnance datée du 10 juillet 1340, et rendue sur la requête du curé et des paroissiens, lesquels avaient exposé la nécessité où ils s'étaient trouvés de sortir de l'église conventuelle. Il n'y avait pour eux aucune sécurité à rester dans la place qui leur avait été affectée, et d'ailleurs on ne pouvait espérer de voir, avant bien longtemps, l'achèvement de la basilique monastique. A cette époque la nef de la vieille église n'était donc pas encore détruite, et même tout porte à croire qu'elle ne le fut que beaucoup plus tard. Mais elle était dans un tel état de ruine qu'il y aurait eu danger à y faire l'office divin ¹.

En 1364, les religieux vendent à Richard de Cormeilles, écuyer, les maisons qui leur avaient été données par Colart Morelet, « considéré la très-grant et urgente néces-

¹ *Propter reedificationem ipsius, adeo ruinosa est quod curatus, ad celebrandum et sacramenta ministrandum, dictique parochiani, ad audiendum et recipiendum, non possunt, absque propriorum periculo corporum, inibi interesse, nec sit spes quod, de magno tempore, opus reedificationis ipsius monasterii fuerit consummatum.* L'église provisoire avait été commencé sous le prédécesseur d'Aymeri, Pierre Roger, qui devint pape sous le nom de Clément VI, *auctoritate archiepiscopi incepta ac speciale nostri predecessoris licencia precedente.* Archives de la Seine-Inférieure, F. de St-Ouen.

sité qu'ils avaient et qui les contraignait de faire édifier et ouvrir en leur moustier pour icelui continuer et soutenir. » Cette vente produisit 350 florins d'or nommés francs ¹.

Le 15 mai 1382, ils vendent à Pierre de Veules dit Poutrel 200 livres de rente, moyennant 1,100 francs d'or, du coin du Roi, « pour le prouffit, nécessité, besongnes et utilité de eux et de leur église ². »

De cette année il nous faut passer à la fin du xiv^e siècle. En 1396, je trouve un marché relatif à la construction de deux travées de voutes. Voici ce contrat, tel que je l'ai relevé dans les archives du tabellionage de Rouen.

Du diemençe XXVI^e jour de novembre 1396.

« Marchié fait entre les religieux abbé et convent de St-Ouen de Rouen, d'une part, et Thommas et Raoulin diz Gaagnet, frères, et Thomas Hue et Pierres du Bosc, machons, d'autre, par le pris et somme de six-vingt-dix l. t. pour faire l'ouvrage qui ensuit, c'est assavoir :

Pour asseyr les pouchons, les chintrez de deux clefs et les branches de deux croisies avecques un doublel parmy qui sont faiz à present, et quant les diz chintrez aront servi à une clef eulx les releveront à l'autre clef. Item eulx se escharfauderont sur les traitiez qui sient avec le planchié et les souglachez qui sont assises dessus ledit planchié, et en leur trouvera escharfaux bosc dolle, clayes, caaignons et lieures. Item quant eulz aront assis une clef, les branches et les quarties pendantes et, que la croisie sera preste, eulx cangeront des treities dessus diz à l'autre costé pour asseir l'autre clef. Item ilz asseeront et fermeront les deux clefs dessus dictes, les branches des deux croisies et un doublel parmy sur le puis du moustier. Item l'en leur trouvera ogives et doubliaux qui sont tailliez à présent pour meittre oudit ovrage, et se il ny a assés de taillés

¹ Arch. de la Seine-Inf. F. de St.-Ouen.

² Ibidem, Cart. de St-Ouen n^o 28 b. p. 301.

eulx en tailleront pour fournir ledit ouvrage, et s'il en y a plus qu'il ne fault, eulx demeurront à l'autre euvre pour l'autre ouvrage. Item, eulx aront le pendant taillié qui est en la loge et tailleront le sourplus qui fault pour parfournir les dictes croisées et quartiers. Item euls pendanteront les dis quartiers et asseerront et feront asseyr les chintres des quartiers dessus dis, et l'en leur trouvera bosc, ès ou douvain convenable ad ce faire. Item eulx se feront servir de toute matiere quelconques pour le dit ouvrage par ainssy que l'en leur trouvera cheval et le harnas qui y faudra audit cheval pour vuidier la matière dessus dicte avec le caable, cordal et les poulliez qui leur faultront eudit ouvrage. Item l'en leur trouvera mortier convenable ad ce faire. Item l'en leur trouvera plastre pour ledit ouvrage, prins par eulx en la plastrerie. Item l'en leur trouvera cuve gaalle pour le vuidier et maittre eau. Item l'en leur trouvera deux bacqués pour lever leur mortier. Item l'en leur trouvera bloc, clayez, pailletes prins par eulx en la machonnerie. Item generalement eulx seront tenus rendre toutes prestes lesdictes deux croisiées, clefz, doublel, fermées, pendantes, contrées par dessous et couvertes par dessus de bonne cotelle tout en la forme et manière que dessus est dit, bien et loyalment comme il appartient, au regart de maistre Jehan de Baieux et d'autres gens congnoissans ad ce, et eulx aront pour chacun machon une choppine de vin pour jour, tant comme l'ouvrage durra, et sy prendront aides pour avanchier ledit ouvrage toutes fois que eulx en seront requis. Item Guillaume Doré l'ainsné ouvrera eudit ouvrage en prenant ses journées pour la somme dessus dicte et entreront eudit ouvrage lundi prochain venant et continueront audit ouvrage de jour en jour tant que ledit ouvrage sera fait et promistrent lesdiz machons ensemblez et chascun pour le tout faire et parfaire de jour en jour bien et deument lesdiz ouvrages juques ad ce que ilz soient accomplis ainssy que dessus est dit et devisé obligèrent biens etc. jurèrent etc. »

Bien que cet acte soit un peu long, je n'ai point hésité à le rapporter en entier. Les renseignements qu'il fournit, insignifiants à première vue, ne sont pas sans utilité, étant donnée la pénurie de documents que j'ai précédemment signalée. Je ne parle pas des termes de métier qui s'y trouvent employés, et que je me garderai d'expliquer devant des architectes, du prix qui y est indiqué et qui permettrait de juger, par voie de comparaison, de la dépense totale à laquelle peut être évaluée une partie notable de l'église. Les noms des ouvriers ont aussi leur intérêt. Les maçons auxquels on s'était adressé n'étaient pas les premiers venus. Guillaume Doré et Thomas ou Thomassin Gaignet nous sont connus par d'autres travaux. Ainsi l'on voit, à la date du 14 mars 1402, le premier chargé, par les trésoriers de Saint-Patrice de Rouen, de faire abattre le pignon de leur église derrière le maître autel et de construire, à la place du mur plein abattu, « une fourme de pierre de taille de Vernon de telle hauteur et ainsi feullie et ordonnée comme celle de Saint-Laurent de Rouen, excepté qu'en la fourme de S. Patrice il devoit y avoir une voussure » ¹. Le second est chargé, en 1402, par le riche bourgeois Robert Alorge de la construction d'une élégante chapelle au couvent des Cordeliers ². Quant à Jean de Baieux auquel on s'en rapportait du soin de juger de la bonne exécution des deux voutes, on savait déjà qu'il avait été architecte de la cathédrale ³, qu'il avait été, en même temps, architecte de la ville et que c'est à lui qu'est due la construction du beffroi de la Grosse-Horloge ⁴. J'ajouterai qu'il avait été nommé, en 1390, par le

¹ Tabellionage de Rouen, reg. 9, f^o 294 v^o

² Ibidem, f^o 392 y^o.

³ A. Deville, *Revue des Architectes de la cathédrale*. On y voit que Jean de Baieux avait succédé à Jean Périer.

⁴ E. De la Quérière, *Notice historique et descriptive de l'ancien hôtel-de-ville*, p. 25 et suiv.

roi Charles VI, maître des œuvres de maçonnerie du bailliage de Gisors en remplacement de Pierre Sadet, décédé ¹, que dans le compte de Géraud De la Roche, de l'année 1378, où il est question de travaux importants exécutés au château de Gaillon, qui lui furent confiés par l'archevêque, il est positivement désigné comme maître de l'œuvre de maçonnerie de l'église S. Ouen, *magistro Johanni de Baiocis, lathomo, magistro operis lathomie S. Audoeni Rothomagensis* ². Si cette qualification ne lui est pas donnée dans notre contrat, c'est qu'elle était réservée à l'un des moines, directeur des travaux, et dont le rôle était analogue à celui du procureur de la fabrique de la cathédrale ³. Il ne saurait être douteux que Jean de

¹ Léop. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles VI* p. 947.

² Arch. de la S.-Inf. F. de l'Arch. G. 8. Die xix^a mensis februarii tradidi magistro Joanni de Baiocis, lathomo, magistro operis lathomie S. Audoeni Rothomagensis, pro reparacione cujusdam muri per ipsum facienda, 200 franc. Die xxiii^a mensis maii tradidi dicto Joanni de Baiocis super dicta reparacione xx lib. Item, die xi^a mensis junii eidem quinquaginta libras. Item die xxiii^a junii eidem quinquaginta libras tur. — En 1388, le même Jean de Baieux, fit à la cathédrale la fosse où fut descendu le cercueil de l'archevêque de Lestrenges. G. 9. — Je suis porté à rattacher à la famille de cet architecte un maître Guillaume de Bayués qui fit, en 1350, par ordre de Simon du Broc, maire de Rouen, l'estimation de 226 charettes et demie de pierre fournies par l'abbaye de S. Ouen pour la construction de la porte d'Aubevoie. (Cart. de S. Ouen n° 28 B, p. 408.) Peut-être était-ce le père de Jean de Bayeux. Peut-être ne faut-il pas chercher, en dehors de cette famille d'architectes, l'habile artiste qui fut choisi par l'abbé Marc dargent.

³ Le maître des œuvres était frère Jean Lenquelaiz (De la Quérière, ouvrage précité, p. 24.) Gaufridum Anglici, magistrum fabricæ seu operis S. Audoeni, 5 avril 1401. (Cart. de S. Ouen n° 28 B, p. 400.) Damp Guieffroy Angulez, maître de l'œuvre de l'église S. Ouen, 1402. (Tab. de Rouen, reg. g. f° 441 v°.) Mention de dom Geoffroi Angeules, maître de l'œuvre et fabrique de l'é-

Baieux ne fût encore, à la date du mois de novembre 1396, le véritable architecte de l'abbaye. Si un autre eût rempli cette fonction, son nom eût été certainement substitué à celui de Jean de Baieux dans l'acte que nous avons rapporté.

La position des deux travées qu'il s'agissait de construire, est encore à remarquer. Elle peut être exactement déterminée, grâce à cette indication précise qu'elles étaient au-dessus du puits du moutier. Or, ce puits du moutier, bouché à une époque assez récente, se trouvait dans le bras gauche du transept, un peu au-delà de l'autel.

Il est indiqué dans le plan de l'église de St-Ouen, publié par Dom Pommeraye. Il faut donc en conclure, contrairement à l'opinion émise par M. Quicherat, qu'au moins une partie du transept était voutée, antérieurement au procès-verbal de 1441.

On voit enfin que le travail spécifié dans notre acte de tabellionage, n'était que l'un de ceux en cours d'exécution. On doit, en effet, le conclure non seulement des ces mentions de la *machonnerie*, de la *plastrerie*, de la *loge*, toujours debout et approvisionnées, mais encore de la fourniture faite aux ouvriers de pierres taillées, comme *ogives*, *doubliaux* et *pendants*.

Un document vient à l'appui de cette conclusion et nous autorise à supposer que les travaux durent être repris avec une certaine activité vers la fin du xiv^e siècle. Ce sont des lettres de Charles VI qui font partie de la Bibliothèque nationale. (Carton 1625). Elle m'ont été obligeamment communiquées par M. Léopold Delisle, aujourd'hui directeur administrateur général de cet établissement.

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France à noz
 glise de S. Ouen, du temps où Gaspard Carit était curé de S. Vivien. (Arch. de la S.-Inf. F. de S. Ouen.) Après lui, les religieux Pierre de Rauville, 1412, Michel Clément 1446, Nicole de la Fosse, 1465, Michel Du Cellyer, 1550, Michel de Rouves, 1584, 1591, Jean Duval, 1592, 1598.

amez et féaulx trésoriers à Paris, salut et dilection. Nous avons receu la requeste de noz amez les religieux abbé et convent de St.-Ouen de Rouen fondez de nos prédécesseurs roys de France dès le temps du roy Clotaire filz de Clovis, premier roy de France chrétien, contenant comme jà pieça et de grant ancienneté leur église de St.-Ouen eust esté arse et destruite par un mauvaiz Sarrasin, qui lors estoit nommé Hastan, après laquelle arseure et destruccion ainsi faicte par ledit Hastan, ils eussent ycelle église refaicte et remise sus au mieulx qu'ilz eussent peu, laquelle, longtemps après ce, eust de rechief esté arse et démolie par fortune de feu en tele ¹ manière que l'on n'y pouvoit habiter pour faire le service divin, si comme ce peut assez apparoir par l'inspection d'icelle, pourquoy feu de bonne mémoire messire Charles de Valoys, oncle de feu nostre prédécesseur le roy Phillippe, que Dieu pardoint, qui vit la dite église ainsi arse et destruite, eust de ce pitié et compasion, et, sur son exortacion et esmonnement, ledit roy Phillippe la fist commencer à l'abbé, qui lors estoit, à faire neuve. de tele façon et ouvrage comme elle est commencée et pour se faire y donna six mil livres qui y furent mises et employées, depuis lequel temps les diz supplians ont tousjours fait ouvrier et font de jour en jour au mieulx qu'ilz ont peu et pevent selon leur puissance et revenue. et y ont mis et employé une grant partie de leurs boys et forests que ilz ont pour ce venduz et distribuez, qui est l'une des plus grans revenues de leur église, et si se sont restrains et restraint de leurs vivres et sustentation au moins qu'ilz ont peu et pevent, afin de tousjours plus acroistre et avancer le dit ouvrage; mais ce nonobstant ne l'ont peu ne ne pevent parfaire ne accomplir pour les grans fraiz et mises dont elle est et ne seroit

¹ Dans un mémoire de 1415, c'est encore à l'incendie qu'est attribuée la ruine de l'église de St.-Ouen : « Pour ce que lad. abbaye fust grandement gastée et destruite par fortune de feu. »

pas parfaite ainsi qu'elle est commencée pour cinquante mille livres et plus, laquelle somme ils n'ont ne n'auront où prendre, ne ilz n'y ont mès que mettre, et pour ce est en voye d'estre et de demourer imparfaite, si comme ilz dient, si nostre grace et aumosne ne leur est sur ce impartie, requerant qu'il nous plaise avoir regart à l'estat de l'ouvrage d'icelle église, qui ainsi fust commencée par ledit feu roy Philippe et au divin service qui y est fait de jour en jour pour nous et noz prédécesseurs et leur donner la somme de trois mille livres tournois pour mettre et employer à parfaire le dit ouvrage et y celle prendre et avoir pour une foys sur le tiers et danger que nous avons et prenons en leur diz boys et forestz, quand ilz les vendent, tant sur les ventes qui desjà y sont faites, dont les termes à paier ledit tiers et danger sont encores à escheoir, comme sur les ventes et marchiez que ilz font ou feront pour le temps avenir en quelzconques lieux ou vicontés que les diz boys et forestz soient assiz en nostre pays de Normandie. Pourquoy savoir vous faisons etc.,... (le Roi accorde la dite somme) Donné à Rouen, le xv^e jour de novembre l'an de grâce mil ccc. IIIIxx et dix neuf et de nostre règne le XX^e. »

Bien qu'il me soit impossible de préciser les travaux qui furent exécutés dans les années qui suivirent, je ne doute pas que des travaux n'aient eu lieu et n'aient été poursuivis activement.

En janvier 1401, les religieux faisaient payer par leur maître des œuvres 25 liv à 2 carriers de Vernonnet pour une batelée de pierre de Vernon, de 10 tonneaux. ¹

Le dimanche 1^{er} novembre 1411, ² le maître des œu-

¹ Tab. de Rouen, Reg. 9 f^o 125 v^o.

² Ibid. Reg. 14 f^o 187 v^o. « Nombre de C tonneaux de pierre dont il faut XXX toises de quartiers qui monctent LX pierres de III piez et demy en un sens et III piez en l'autre sens et de XIII poux de haut, et le sourplus de quartiers jusques au nombre de C tonneaux seront de quartiers de III, de IIII et de V piés de

vres faisait marché avec un carrier de St.-Leu de Cerences pour la fourniture à faire par ce dernier, sur le quai de Rouen, pour l'œuvre de St.-Ouen, de 100 tonneaux de pierre. La livraison devait avoir lieu en présence de maître Gilles de Baieux, de Gilles Mounet, de Robert du Port Gueroult et de Jean de Baieux, que nous supposons être le fils de l'architecte du même nom, décédé en 1398, et qui, vraisemblablement, lui succéda dans les fonctions d'architecte de St.-Ouen. ¹ Rappelons, en passant, que Jean de Baieux le fils fut nommé, par le roi Charles VI, maître des œuvres de maçonnerie du bailliage de Rouen, ce qui est une présomption en faveur de sa capacité.

Sandrin ou Alexandre de Berneval, après lui, maître des œuvres de maçonnerie du même bailliage, fut aussi architecte de St.-Ouen pour le moins, à partir de 1422. ² Est-ce à lui qu'il faut attribuer l'ouvrage de la tour centrale, et peut-on admettre que cette construction était toute récente à la date de 1441. J'hésite, pour ma part, à faire honneur d'une conception aussi hardie, d'une entreprise aussi dispendieuse, aux 26 années qui s'écoulèrent de 1415 à 1441, c'est-à-dire à une époque de guerre, d'invasion, de ruine et de misère, époque pendant laquelle long, de II piés et de II piés et demy de teste, d'un pié au menu bout et de la hauteur dessusdicte pour le prix de X S. pour le pesant d'un tonnel de la dicte pierre et sera toute la dicte pierre assemillée bien et deument, et sera touteladicte pierre du blanc vergelé sur lequel marché le dit Cordier recevra du dit maistre de l'œuvre XX livres, et doit livrer ladicte pierre au plustost que faire se pourra raisonnablement. »

¹ Fut présent au contrat comme témoin et comme caution jusqu'à concurrence de la somme de 8 l. Colart Delven, maçon demeurant à Senlis.

² Il est nommé dans le Compte de la recette et de la mise de la fabrique de St.-Ouen, année 1422 : Pro pensione magistri Alexandri, XI. — Alexandre de Brenveal, machon expert, est cité le 3 juin 1417, dans une pièce de procédure passée devant le bailli de Rouen. Cart. de St.-Ouen n° 29 f° 105.

nous voyons le désordre à son comble dans le monastère de St.-Ouen, les moines poursuivis pour leur indiscipline, l'abbé condamné au tribunal de l'officialité diocésaine et emprisonné pendant plusieurs années pour sa mauvaise administration. Il me semble aussi que, dans le cas où Alexandre de Berneval aurait eu le mérite d'élever sur la croisée de l'église une tour aussi merveilleuse, on ne se fût pas contenté de le représenter, comme on l'a fait sur sa tombe, traçant un segment de cette rose qui a donné lieu à la légende que l'on sait et dont M. Quicherat a démontré la fausseté. Certains caractères d'architecture qu'on peut remarquer dans la partie inférieure de la tour en question se rapportant à la fin de 14^e siècle, il nous paraît plus vraisemblable de voir dans un des deux Jean de Baieux l'auteur de ce grand et magnifique travail.

M. Desmarest a pu constater, dans les travaux qu'il a eu l'occasion d'exécuter que l'église gothique occupe exactement l'emplacement de l'église romane. Dans la chapelle actuelle de St-Joseph, on a trouvé des fondations qui semblaient offrir un développement parallèle à celui de la *Tour aux clercs*. Lorsqu'on a élevé la chaire de St-Ouen on a également rencontré les assises des anciens piliers de la nef et des collatéraux, et tout autorise à penser que la nouvelle église offre les mêmes dispositions que l'église primitive.

M. d'Estaintot signale les travaux de restauration entrepris cette année à St-Nicaise. On a enlevé l'ancien plâtre en menuiserie de la fin du siècle dernier qui revêtait l'abside jusqu'à la hauteur de la naissance des vitraux. Cette suppression a fait voir les traces de l'ornementation primitive, qui de chaque côté offrait une porte élégante encadrée dans deux pilastres quadrangulaires, vus d'angle; et, au-dessus de son cintre

surbaissé et de chaque côté de l'accolade qui le surmonte, le vide se trouvait rempli par une décoration du style flamboyant. Ces ornements se dessinaient sur un fonds peint en bleu foncé et décoré de fleurs de lys d'or. A droite, à même le pilier qui soutient l'arcade du sanctuaire, avait été réservée pour la piscine une niche gracieuse également revêtue de peintures polychromes au milieu desquelles se détachaient, à hauteur de la tablette inférieure, deux burettes d'or de forme antique. A gauche de la porte qui ouvre à la droite de l'autel, un enfoncement de forme carrée, pratiqué dans la muraille, servait à conserver les hosties consacrées, ainsi que l'atteste une inscription en caractères romains, dont l'or se détachait sur la peinture rouge qui en cet endroit recouvrait la pierre. Mais malheureusement cette riche décoration qui s'étendait aux piliers du chœur, également fleurdelysés, avait disparu au moment du placement des lambris, et l'on avait fait sauter toutes les moulures décoratives dont la saillie empêchait l'adhérence des panneaux de menuiserie. M. le curé de St-Nicaise vient de diriger des travaux de restauration qui ont fait revivre ces moulures, mais ont malheureusement entraîné la disparition définitive de l'ornementation polychrome qui en accusait si vigoureusement le relief.

Aujourd'hui les deux burettes dorées ont disparu, et le creux ménagé pour le Saint Sacrement est rempli par du plâtre.

Notre collègue a profité de cette visite à St-Nicaise pour relever les dates et les inscriptions qui ornent les trois dernières clefs de voute du collatéral de droite, devant l'autel de sainte Catherine, chapelle jadis fondée par les de Croismare, seigneurs de Saint-Jean-du-Cardonnay.

Sur la clef de voute la plus rapprochée de l'autel on lit : *Sancta Katherina ora pro nobis* et à la naissance de l'anneau la date de 1550.

Sur le suivant : *Sancta Barbara ora pro nobis* et la date de 1551.

Sur le troisième : *Sancta Margarita ora pro nobis* et la date 1552.

Le vitrail le plus rapproché de la nef, qui est d'un grand caractère, porte la date de 1555; au-dessus du personnage central et dans un médaillon au-dessus de la sainte placée dans la partie droite du vitrail, est encadrée une délicate marine où se remarque un navire voguant à pleines voiles très finement exécuté.

M. le curé de St-Nicaise a retrouvé une ancienne inscription en caractères gothiques relatant la fondation d'un obit. M. d'Estaintot y a relevé les lignes suivantes, d'autant plus intéressantes à retenir que l'inscription n'a pas été donnée par Farin, ce qui ferait penser que, dès cette époque, elle avait été masquée.

« Cy-devant gist messire Cornille du Désert, curé de Monville, lequel fonda, en son vivant, en ceste église de St-Nicaise, en l'honneur de Dieu et de la Vierge-Marie, une basse messe de la Vierge-Marie avecques ung memoire des trespassez et de Mons. Saint Michel, pour le salut de son âme et de tous ses amis trespassez..... et trespassa le dessusdit M^e Cornille du Désert, l'an de grâce mil CCCCC le 19^e de septembre. Priez Dieu pour luy. »

Notre collègue relève ensuite une particularité assez curieuse des murs qui séparent les collatéraux de la nef. L'étage inférieur repose sur trois colonnes monocylindriques qui supportent des arcatures du XVI^e siècle.

Mais ce qu'elles offrent de singulier, c'est qu'au-dessus de ces arcatures règne un mur plein, jadis percé de trois baies à plein cintre; et l'examen attentif de l'aplomb de ces baies prouve qu'elles portent toutes en faux aplomb sur les arcatures actuelles, de telle sorte que le mur roman a été maintenu en l'air, pendant que l'on refaisait, au xv^e siècle, les baies qui font actuellement communiquer la nef et les collatéraux.

On remarque encore, du côté des collatéraux, un cordon en saillie qui règne au-dessous des ouvertures à plein cintre, cordon sous lequel venait s'appliquer le toit des bas-côtés, dont la charpente s'appuyait sur des corbeaux encore en place, au-dessous du cordon de pierre.

Cette disposition a été supprimée, lorsqu'on a surélevé les murs extérieurs des collatéraux qui ont peut-être été élargis, et les toits des trois nefs règnent aujourd'hui à la même hauteur, ce qui assombrit singulièrement le haut de la nef centrale. Il a paru précieux de relever ces traces de l'époque romane dans l'église St-Nicaise, qui eut du reste l'honneur d'être consacrée par St Romain.

La fin du xiii^e siècle a également marqué de son empreinte la nef elle-même, ainsi que le prouve le dernier pilier de droite, du côté du chœur, où se voient encore trois fûts de colonnettes avec leurs chapiteaux octogones, ornés d'une décoration végétale. La grande ogive qui surmonte le portail appartient à la même époque.

M. le Président remercie M. d'Estaintot de sa communication.

M. Pelay demande ensuite si l'on a quelques détails sur l'accident survenu à l'église de Gournay; il croirait

utile qu'un des membres de la Commission pût se renseigner à cet égard.

M. du Boullay accepte de remplir cette mission.

M. Le Breton fait part de l'espoir manifesté par M. le curé de Fécamp, d'arriver à l'exhumation d'un nouvel abbé.

Quelques observations sont échangées au point de vue du secours sollicité pour l'exécution de ces nouvelles fouilles et de la nécessité qu'un membre de la Commission fût à même d'en surveiller l'exécution, et de faire ensuite que les objets qui en proviendront soient conservés pour le Musée.

M. Brianchon sera prié de se charger de cette surveillance.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

Vte d'ESTAINTOT.



TABLE DES GRAVURES.

<p><i>Epoque Gauloise.</i></p> <p>Plan de la cité de Limes, 314. Rouelles en plomb d'Orléans, 207. Vases gaulois de Bellozane, 75, 264.</p> <p><i>Epoque Romaine.</i></p> <p>Cippe tumulaire de Lillebonne, 268. Perles côtelées, anneaux en métal et coq en bronze, 175, 270. Statue de la déesse Salus trouvée à Lillebonne, (dessin de M. Devaux), 142, 150, 269. Trésor de Cailly (collier, médailles etc.) deux planches dessinées en 1822, par Hyacinthe Langlois, 140. Vase antique de Lillebonne, 271. Villa de Saint-Martin Osmonville, 130, 274.</p>	<p><i>Epoque Franque ou Mérovingienne.</i></p> <p>Agrafe de ceinturon en bronze du camp Sainte-Marie, 11. Chaton de bague en or, fibule en bronze cizelé et garniture de poignard en argent trouvés à Criel, 251.</p> <p><i>Epoque du Moyen-Age.</i></p> <p>Tuile coudée de Bouteilles, 95.</p> <p><i>Epoque Moderne.</i></p> <p>Ecusson de Marie Cassagnet de Tilladet, abbesse de Saint-Saens en 1668, 135, 280. Médaille de Louis XIV de 1685, trouvée à Saint-Saens (revers), 90, 137, 281. Fragment d'un cercueil en plomb trouvé à Rouen, 258.</p>
---	---

TABLE DES NOMS DE LIEU.

<p style="text-align: center;">A</p> <p>Albane (collège), Rouen, 49, 50. Alihermont (N.-D. d'Aliermont), cant. d'Envermeu, 322. Alizay (Eure), 232. Ambourville, cant. de Duclair, 61. Amfreville-la-Campagne (Eure), XV. Ancourt, cant. de Dieppe, 75. Andelys (les), 188, 197, 355, 356. Anglesqueville-l'Esneval, cant. de Criquetot, 175. Anneville-sur-Scie, cant. de Longueville, 190, 327, 330. Appeville à Hautot, cant. d'Offranville, 330. Archelles, à Arques, cant. d'Offranville, 48, 329. Argueil, chef-lieu de cant., arr. de Neufchatel, 75. Arques, cant. d'Offranville, 38, 40, 48, 102, 104, 191, 194, 195, 275, 279, 370.</p>	<p>Assy, près Pont - Audemer (Eure), 60. Auffay, cant. de Tôtes, 32, 45, 46, 59, 62, 108, 149, 151, 218, 219, 262. Augusta (Eu), 84, 105, 127. Aumale, chef-lieu de cant., arr. de Neufchatel, 103. Auquemesnil, cant. d'Envermeu, 145, 146. Aurecher à Gonfreville-l'Orcher, canton de Montivilliers, 119. Autels-sur-Clères (les Authieux-Ratiéville), cant. de Clères, 180. Auzouville, 363. Auzouville-en-Caux (Auzouville - Auberbosc), cant. de Fauville, 46. Auzouville-sur-Ry, cant. de Darnétal, 338, 340. Auzouville-sur-Saône, cant. de Bacqueville, 249, 321.</p> <p style="text-align: center;">B</p> <p>Bacqueville, chef-lieu de cant., arrond. de Dieppe, 191, 263.</p>
---	---

- Bailleul (Bailleul - Neuville), cant. de Londinières, 147.
 Baons-le-Comte, cant. d'Yerville, 74.
 Barres (seigneurie des), 120.
 Barville-sur-Durdent à Cany, 389, 390.
 Basset (seigneurie du), 23.
 Baudribosc à Berville, cant. de Doudeville, 329.
 Bauville-la-Cité (Bretteville-St-Laurent), cant. de Doudeville, 330.
 Beaubec (Beaubec-la-Rivière), cant. de Forges, 40.
 Beaucamp, à Saint-Aubin-Routot, cant. de St-Romain, 395.
 Beaucoursel (seigneurie de), 363.
 Beaulieu (prieuré de) à Préaux, cant. de Darnétal, 58.
 Beaumesnil (Eure), 419.
 Beaumont à Eu, 243.
 Beaumont-le-Hareng, cant. de Bellencombre, 424.
 Beautot à Lammerville, cant. de Bacqueville, 55, 56, 57, 263, 423.
 Beauval (seigneurie de), 124.
 Beauvoir-en-Lyons, cant. d'Argeuil, 79.
 Béc-aux-Cauchois (le) à Valmont, 176.
 Béc-Crespin (seigneurie du), 110, 222.
 Belbeuf, cant. de Boos, 29.
 Bellemare (seigneurie de), 123, 124.
 Bellencombre, chef-lieu de cant. arrond. de Dieppe, 102.
 Belleville-en-Caux, cant. de Tôtes, 329.
 Bellozane à Brémontier-Merval, 73, 74, 75, 78, 103, 263, 264.
 Bénerville (Calvados), 76, 77, 277, 278, 391.
 Bérengville-le-Grand, 329.
 Bérengville-le-Petit, 330.
 Bernay (Eure), 257, 337.
 Bernesault (prieuré de) à Roumesnil-Bouteilles, cant. d'Offranville, 49, 93.
 Bertreville, 329.
 Bévilliers à Gonfreville-l'Orcher, cant. de Montivilliers, 79, 93, 118, 120, 121, 123, 124, 125.
 Bezancourt-en-Lyons, cant. de Gournay, 234.
 Bezetha près Jérusalem (Palestine), 356.
 Bihorel à Rouen, 208.
 Billonde (la) à Lammerville, 55.
 Biville-la-Rivière, cant. de Bacqueville, 329.
 Bizey (Eure), 17.
 Blainville-Crevon, cant. de Buchy, 58, 279.
 Blangy, chef-lieu de cant., arr. de Neufchâtel, 8, 65, 66, 67, 106, 232, 273, 275, 385.
 Blossenville-Bonsecours, cant. de Boos, XV.
 Blossenville-en-Caux, cant. de Saint-Valery, 330.
 Boisguillaume, cant. de Darnétal, 56, 60.
 Bois-l'Abbé, à Eu, 12, 13, 75, 105, 127.
 Boissey (seigneurie de), 230.
 Bolbec, chef-lieu de cant., arr. du Havre, 54, 80, 81, 160, 174, 189, 221, 224, 267.
 Bonnebosq (Calvados), 84.
 Bonne-Nouvelle à Neuville-le-Pollet, 194.
 Bord (forêt de) près d'Elbeuf, 129.
 Bordeaux-Saint-Clair, cant. de Criquetot, 129, 395, 438.
 Boudeville, cant. de Doudeville, 329.
 Bosc-Durand (seigneurie de), 423.
 Bosc-Geffroy, cant. de Londinières, 146, 147, 148.
 Bosc-Gueroult (seigneurie de), 335.
 Bosc-Guilbert (seigneurie de), 230.
 Bois-l'Abbé à Manéhouville, 191, 283.
 Bosc-le-Comte (seigneurie de), 108.
 Bosc-Robert, 329.
 Bosc-Roger, cant. de Buchy, 250.
 Bosmelet (le) à Auffay, cant. de Tôtes, 45, 62.
 Bouelles, cant. de Neufchâtel, 74, 263.
 Bouille (la), cant. de Grand-Couronne, 324.
 Bourbon-lès-Gaillon (Eure), 25.
 Bourdeilles (abbaye de) en Angleterre, 189.

- Bourg-Achard (Eure), 29.
 Bourville, 320.
 Bouteilles, (Rouxmesnil - Bouteilles), cant. d'Offranville, 48, 87, 93, 94, 95, 96, 270.
 Bracquemont, cant. de Dieppe, 40, 307.
 Brémoutier-en-Bray ou Brémontier-Merval, cant. de Gournay, 78, 201, 211, 212, 213.
 Bretonnière (seigneurie de la), 121.
 Brotonne (forêt de) près Vatteville, 47, 108, 379, 380.
 Buchy, chef-lieu de cant., arr. de Rouen, 180, 181.
 Bures, cant. de Londinières, 375.
 Buttes ou Buttes-aux-Archers, (les) près de Caudebec-en-Caux, 356.
- C
- Cailly, cant. de Clères, 140, 141, 154, 165, 166.
 Calidu (mont) à Caudebec-en-Caux, 341, 356.
 Camp-Comtois (le), à Blangy, 65, 69, 70, 106, 232, 233, 273.
 Camp-de-César à Bracquemont, 40, 41, 305, 308, 315, 317.
 Camp-de-Mortagne (le), à Incheville, 38, 348.
 Camp-de-Sandouville (le), à Sandouville, 324.
 Camp-Dolent, à Sandouville, 221.
 Camp-du-Roi (le), à Caudebec-en-Caux, 356.
 Campigny (le), 2, 3, 57.
 Camp-Sainte-Marie (le) à Nesle-Normandeuse, 8, 9, 11, 66, 67, 69, 273, 275.
 Camp-du-Bos (le), à Notre-Dame-d'Aliermont, 236, 252.
 Cantелеu, cant. de Maromme, XIV.
 Cany, chef-lieu de cant., arr. d'Yvetot, 389, 390.
 Carville à Darnétal, chef-lieu de cant., arr. de Rouen, 150, 389.
 Catillon (le) à Lillebonne, 160, 229, 267, 269, 294, 295, 396, 297, 298.
- Caudebec-en-Caux, chef-lieu de cant., arr. d'Yvetot, XV, 33, 34, 107, 177, 294, 338, 341, 356, 379, 381.
 Caudebec-lès-Elbeuf, cant. d'Elbeuf, XV, 57, 75, 85, 96, 104, 177, 264, 265, 278, 341.
 Caumont (Eure), 208, 346.
 Caudecote à Dieppe, chef-lieu d'arr., 40, 47, 48.
 Cauville, cant. de Montivilliers, 239.
 Cave-au-Diable (la), à Cailly, cant. de Clères, 166.
 Château-Gaillard, à Bordeaux-Saint-Clair, 120, 370.
 Château-Sohier, à Montivilliers, 222, 230.
 Cité de Limes à Bracquemont, 40, 41, 47, 74, 242, 304, 305, 306, 307, 309, 311, 312, 313, 314, 315, 320.
 Clais, cant. de Londinières, 108.
 Claville (seigneurie de), 230, 423.
 Cleuille, cant. d'Ourville, 389.
 Clos-Jacquet à Auffay, 62, 151, 201, 218.
 Colleville, cant. de Valmont, 77, 278.
 Cormoulins ou Colmoulins à Montivilliers, 222.
 Cornet (le) à Rieux, 386.
 Côte-de-Grâce (la) dans le Calvados, 394.
 Côte-du-Floquet à Cailly, 141, 166.
 Coudray (le) à Vergetot, 363.
 Cour-du-Vièvre (seigneurie de la), 425.
 Crasville-la-Malet, cant. de Cany, 320.
 Crestot (Eure), 197.
 Criel, cant. d'Eu, 250, 251.
 Criquetot-l'Esneval, chef-lieu de cant., arrond. du Havre, 55, 369.
 Croix-de-la-Place (la) à Saint-Valery-en-Caux, 383, 394.
 Croix-Saint-Leufroy (la), dans l'Eure, 2, 166.
 Crosville-sur-Scie, cant. de Longueville, 184, 190, 191, 283.

D

Dampierre-sur-Varenne, cant. d'Envermeu, 176.
 Darnétal, chef-lieu de cant., arrond. de Rouen, 102, 150, 207, 209, 267.
 Deauville (Calvados), 76, 77, 277.
 Dénestanville, cant. de Longueville, 190.
 Désert (sieurie du), 2.
 Déville, cant. de Maromme, 244.
 Dieppe, (chef-lieu d'arr.), XIV, XV, 32, 39, 40, 41, 46, 47, 48, 49, 73, 74, 75, 83, 87, 93, 94, 95, 101, 102, 109, 140, 168, 190, 192, 193, 195, 211, 236, 244, 263, 279, 280, 304, 305, 307, 325, 342, 375, 382, 384, 387, 423.
 Douvrend, canton de d'Envermeu, 232.
 Duclair, (chef-lieu de cant., arrond. de Rouen), 60, 61, 62, 393.

E

Ecosse (hameau d') à Manneville-la-Goupil, 358, 361.
 Ecrainville, cant. de Goderville, 221, 363.
 Élbeuf, chef-lieu de cant., arrond. de Rouen, XIV, 53, 54, 105, 129, 333.
 Englesqueville-les-Bras-Longs, canton de Fontaine-le-Dun, 330.
 Envermeu, chef-lieu de cant., arrond. de Dieppe, 23, 27, 71, 145, 329.
 Epinay, désignation générale, 324.
 Epinay à Dieppe, 195.
 Epine (l'), désignation générale, 324.
 Epouville, cant. de Montivilliers, 184, 187, 188, 276.
 Equemauville (Calvados), 304.
 Ermenouville, cant. de Fontaine-le-Dun, 202.
 Ernemont à Rouen, 209.
 Estelan (Saint-Maurice d'Estelan), canton de Lillebonne, 120.
 Estimaerville (fief d'), cant. de Montivilliers, 120.

Estouteville (seigneurie d'), cant. d'Yerville, 230, 328, 389.
 Estrépagne (sieurie d'), dans l'Eure, 329.
 Essarts-Varimpré (les), cant. de Blangy, 75, 263.
 Etables (Saint-Germain d'Etables), cant. de Longueville, 329.
 Etalleville, canton de Doudeville, 330.
 Etran, à Martin-Eglise, cant. de Dieppe, 49.
 Etrétat, cant. de Criquetot, 129, 195, 369.
 Eu, chef-lieu de cant., arrond. de Dieppe, 12, 13, 34, 35, 74, 102, 105, 126, 236, 243, 270, 348, 385.
 Eurville, canton de Tôtes, 329.
 Exeter (en Angleterre), 7, 30, 31.

F

Faguillonde à Lammerville, 55.
 Falentin (fief du), dans le Pas-de-Calais, 203.
 Fatouville (Eure), 2.
 Fay (le) à Yvetot, 255.
 Fécamp, chef-lieu de cant., arr. du Havre, 21, 22, 54, 58, 77, 97, 98, 104, 119, 222, 254, 278, 299, 369, 375, 391, 392, 397, 398, 399, 418, 430, 455.
 Flamanville, cant. d'Yerville, 230.
 Floride (bassin de la), au Havre, 395.
 Folleville (Saint-Jean de Folleville) cant. de Lillebonne, 298.
 Fonds-Théodore (le) à Foucarment, 383.
 Fontaine-le-Bourg, cant. de Clères, 165.
 Fontaine-le-Dun, chef-lieu de cant., arrond. d'Yvetot, 108, 165, 329.
 Fontaine - sous - Montdidier, (commanderie de), dans la Somme, 5, 6.
 Fontaine-sur-Duclair (la) à Hérouville, 60, 61, 62.
 Fontenay (le), cant. de Montivilliers, 395.

Fontenelle (abbaye de) à St-Wandrille-Rençon, cant. de Caudebec. 212.
 Forêt-Verte (la) à Houpeville, canton de Maromme, 198.
 Forges-les-Eaux, chef-lieu de cant., arrond. de Neufchatel, 75, 87.
 Formentin près Bonnebosq (Calvados), 84.
 Foucarmont, cant. de Blangy, 751 382.
 Franquay (sieurie du), 123.
 Fréauville, cant. de Londinières, 343.
 Fresles, cant. de Neufchatel, 87, 279.
 Fresnoy-Folny, cant. de Londinières, 163.
 Fresquiennes, cant. de Pavilly, 55, 58, 278, 279, 342, 343, 421.
 Freulleville, cant. d'Envermeu, 329.

G

Gaillarde (la), cant. de Fontaine-le-Dun, 329.
 Gaillefontaine, cant. de Forges, 216, 329.
 Gaillon (Eure), 25, 370, 412, 437, 438, 440, 446.
 Gainneville, cant. de Montvilliers, 118.
 Gargantua (les roches de) dans le cant. de Duclair, 393.
 Gelleville, 330.
 Gerville, cant. de Fécamp, 330.
 Gisors (Eure), 184, 432, 446.
 Goderville, chef-lieu de cant., arrond. du Havre, 254, 360, 361, 362, 369.
 Gouffreville-l'Orcher, cant. de Montvilliers, 93, 123.
 Gonzeville, cant. de Tôtes, 330.
 Gonzeville, cant. de Doudeville, 23.
 Goupillières-Renfeugères, cant. de Pavilly, 72, 73.
 Gournay, chef-lieu de cant., arrond. de Neufchatel, 73, 75, 187, 277, 329, 454.
 Gouville, cant. de Clères, 230.
 Grainville (sieurie de), 60.
 Grainville-le-Renard, cant. de Fontaine-le-Dun, 330.

Grandmont à Rouen, 244.
 Grandcourt, cant. de Londinières, XV, 236.
 Grande-Fosse, à Bracquemont, 313, 314, 319.
 Graille-Sainte-Honorine, cant. du Havre, X, 109, 184, 221.
 Gravois, 120.
 Grèges, cant. de Dieppe, 40, 382.
 Grémonville, cant. d'Yerville, XV.
 Grénouville, 125.
 Gros-Hêtre (le), à Martigny, 194, 196, 275.
 Gruchet-le-Valasse, cant. de Bolbec, XV, 21, 221, 303.
 Gueures, cant. de Bacqueville, 330.

H

Hartleur, cant. de Montvilliers, 78, 93, 99, 118, 120, 121, 258, 259, 355.
 Haucourt, cant. de Forges, 421.
 Havre (le), chef-lieu d'arr., X, XV, 27, 73, 76, 77, 102, 109, 156, 157, 158, 160, 199, 230, 253, 255, 278, 283, 284, 295, 300, 358, 360, 363, 364, 369, 383, 395, 398.
 Haye-au-Vidame (seigneurie de la), 60.
 Haye-de-Lintot (la), à Gruchet-le-Valasse, 189.
 Hellotière (fief de la), 120.
 Hénouville, cant. de Duclair, 61.
 Herbouville, à Saâne-St-Just, 339.
 Herquebosc (fief de), 122.
 Hengleville-sur-Scie, cant. de Longueville, 149, 204, 330.
 Heuse (fief de la), 330.
 Hoc (le), au Havre, 221.
 Hontleur (Calvados), 105, 383, 394.
 Houdetot, cant. de Fontaine-le-Dun, 29, 30, 59, 278.
 Houquetôt, cant. de Goderville, 360.

I

Incheville, cant. d'Eu, 38, 87, 236, 347, 348, 349, 382, 383.

Ingouville, au Havre, 32, 75.
Isle-Dieu (abbaye de l'), 28,
338.

J

Janval à Dieppe, 193, 423.
Josselinère (fief de la), 424.
Juliobona (Lillebonne), 265,
267, 295.
Jumièges (abbaye de), cant. de
Duclair, 38, 61, 213, 338.

K

Kensington en Angleterre, 68,
376, 377.

L

La Londe (forêt de), cant.
d'Elbeuf, 106, 380.
Lamberville, cant. de Bacque-
ville, 357.
Lammerville, cant. de Bacque-
ville, 55, 363, 423.
Lanquetot, cant. de Bolbec,
221.
Lardenière (fief de), 38.
Liffremont, à Mauquenchy,
cant. de Forges, 127.
Ligugé (abbaye de), dans la
Vienne, 203.
Lillebonne, chef-lieu de cant.
arr. du Havre, 63, 105, 107,
108, 128, 142, 152, 159,
160, 174, 189, 229, 265, 266,
267, 268, 269, 271, 294, 295,
296, 298, 299, 302, 323, 324,
390, 395, 418.
Lindebeuf, cant. d'Yerville, 329.
Lintot, cant. de Bolbec, 221.
Lisors (Eure), 188, 190, 277.
Loges, (les), cant. de Fécamp,
252, 253, 254, 255.
Loiselière, aux Trois Pierres,
cant. de St-Romain, 221.
Londinières, chef-lieu de cant.
arr. de Neufchatel, XV, 2,
56, 68, 70, 75, 108, 278,
343.
Longueville, chef-lieu de cant.
arr. de Dieppe, 108, 213,
219, 283, 325, 327, 328, 329,
330, 340, 357.
Lyons (forêt de), dans l'Eure,
234.

M

Magny-les-Hameaux (Seine-et-
Oise), 240.
Maison des Douaniers (la), à
St-Maurice d'Etelan, 105.
Maladreries (les), à Martigny,
194.
Manéhouville-sur-Scie, cant. de
Longueville, 184, 190, 191,
283, 324, 325, 326, 327, 328,
329, 330.
Maniquerville, cant. de Fé-
camp, 221.
Manneville (seigneurie de), 163.
Manneville-Charlesmesnil à Ma-
néhouville, cant. de Longue-
ville, 190, 325, 326, 327,
330.
Manneville-la-Goupil, cant. de
Goderville, 32, 358, 359,
360, 361, 363, 364.
Marais-Vernier (le), dans l'Eure,
125.
Mare-Pavée (triège de la), à
Eu, chef-lieu de cant., 270.
Marettes (les), à Londinières,
chef-lieu de cant., 56, 57.
Marmoutiers (abbaye de), dans
l'Indre-et-Loire, 337.
Maromme, chef-lieu de cant.
arr. de Rouen, 244.
Martigny, cant. d'Offranville,
168, 185, 192, 194, 195, 275.
Martin-Eglise, cant. d'Offran-
ville, 77, 278, 384.
Maucomble, cant. de St-Saens,
126.
Maulévrier (comté et forêt de),
cant. de Caudebec, 119, 120,
177, 342.
Mauny (seigneurie de), 119.
Mauteville-la-Durdent, 330.
Mélamare, cant. de Lillebonne,
108, 362.
Mellefont (seigneurie de), 60,
125.
Merval à Brémontier-Merval,
cant. de Neufchatel, 38.
Mésa (Palestine), 201, 206.
Mesnières, cant. de Neufchatel,
251, 252, 325.
Mesnil-Do (fief du), à Mané-
houville, cant. de Longue-
ville, 330.

- Mesnil-sur-Lillebonne (le), à Lillebonne, chef-lieu de cant. 294, 295, 296.
- Monchy-sur-Eu, cant. d'Eu, 34.
- Mont-à-la-Chèvre (le), dans l'Eure, 106.
- Mont-aux-Malades (Mont-Saint-Aignan), cant. de Maromme, 3, 16, 33, 40, 187, 367, 366.
- Mont-Canisy (le) dans le Calvados, 77, 277.
- Mont-de-Caux, (le) à Dieppe, 192.
- Montebourg (fief de), dans la Manche, 329.
- Montvilliers, chef-lieu de cant. arr. du Havre, 31, 22, 118, 119, 120, 121, 123, 182, 183, 184, 185, 188, 189, 198, 199, 201, 220, 221, 222, 223, 224, 230, 258, 363, 383, 390, 393, 395.
- Montmain, cant. de Boos, 237.
- Mont-St-Michel (le), dans la Manche, 180, 397.
- Monville, cant. de Clères, 329, 452, 453.
- Mortemer-en-Lyons (abbaye de), dans l'Eure, 189, 190, 277.
- Motteville-l'Esneval, cant. d'Yerville, 229, 230, 231.
- Moulin-Basnage (fief du), 124.
- Moulineaux, cant. de Grand-Couronne, 29, 74, 105, 263.
- Muchedent, cant. de Longueville, 329.
- Muchegros, 62.
- N
- Néhou, dans la Manche, 166.
- Nesle-Hodeng, cant. de Neufchatel, IX, 16, 70.
- Nesle-Normandeuse, cant. de Blangy, 2, 8, 11, 66, 67, 232, 233, 234, 273, 275.
- Nerval à Montvilliers, 395.
- Neufchatel-en-Bray, chef-lieu d'arr., XV, 32, 37, 39, 55, 73, 87, 93, 105, 211, 212, 252, 375, 386, 421.
- Neufchatel-sur-Tyne (Angleterre), 99.
- Neufmoulins, à Notre-Dame-du-Parc, cant. de Longueville, 364.
- Neuville-le-Pollet, cant. de Dieppe, 31, 152, 184, 192, 193.
- Neuville-sur-Eaulne, cant. de Londinières, 147.
- Niederwiller (Lorraine), 440.
- Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), 119.
- Notre-Dame d'Aliermont, cant. d'Envermeu, XIV, 236, 251, 252, 375.
- Notre-Dame-du-Parc, cant. de Longueville, 364.
- O
- Offranville, chef-lieu de cant., arr. de Dieppe, 327.
- Oissel, cant. de Grand-Couronne, 150.
- Orcher, à Gonfreville-l'Orcher, 93, 118, 121, 122, 125.
- Ouville-la-Rivière, cant. d'Offranville, 327.
- P
- Paluel, cant. de Cany, 259.
- Pavilly, chef-lieu de cant., arr. de Rouen, 180.
- Payennière (la), à Épreville, cant. de Montvilliers, 46.
- Périgord (grottes du), Dordogne, 103.
- Penne-de-Pic (Calvados) 394.
- Petit-Quevilly (le), cant. de Grand-Couronne, 201, 214, 215, 421.
- Petiville, cant. de Lillebonne, 78.
- Pierrecourt, cant. de Blangy, 8.
- Plaimbosc (le), à Etoutteville, cant. d'Yerville, 230.
- Pommeréval, cant. de Bellencombres, 363.
- Porte de la Grande-Fosse (la), Portelette ou Porte de Bracquemont 307, 309, 310, 313.
- Port-Jérôme, à Lillebonne, 174, 268, 296.
- Port-Royal (abbaye de), dans le dép. de Seine-et-Oise, 222, 240.
- Poste (ferme de la), à Epouville, 187, 276.
- Poterie (la), à Saint-Pierre-en-Val, cant. d'Eu, 12.

Prémontré (abbaye de), dans l'Aisne, 28.
 Puits-Varin (le), 363.
 Puys, à Neuville-le-Pollet, 304, 347, 313.

Q

Quatremares, à Sotteville-lès-Rouen, cant. de Grand-Couronne, 208, 266.
 Quillebeuf (Eure), 2.

R

Renardière (seigneurie de la), 158.
 Rieux, cant. de Blangy, 385, 386.
 Rogerville, cant. de Saint-Romain, 78, 138.
 Rombosc (châtellenie de), à Mont-Cauvaire, cant. de Clères, 125.
 Rocquemont, cant. de Saint-Saëns, 231.
 Rome (Italie), 92, 140.
 Ronce (la), dans l'Eure, 324, 346, 424.
 Roncherolles-le-Vivier, cant. de Darnétal, 250.
 Roquefort, cant. de Fauville, 22, 23.
 Rouen, VII, IX, XIII, XIV, XV, 2, 7, 16, 22, 30, 31, 37, 38, 41, 42, 44, 49, 50, 51, 59, 60, 61, 62, 63, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 81, 82, 87, 97, 98, 99, 101, 102, 104, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 122, 123, 124, 125, 128, 133, 138, 143, 150, 151, 152, 155, 161, 162, 163, 165, 168, 169, 170, 173, 177, 178, 179, 180, 187, 189, 190, 191, 199, 200, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 215, 216, 218, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 231, 237, 238, 239, 250, 241, 242, 244, 249, 252, 257, 258, 261, 265, 266, 268, 270, 282, 284, 285, 288, 295, 296, 305, 320, 322, 329, 332, 337, 338, 347, 348, 349, 351, 352, 353, 354, 355, 364, 371, 375, 376, 377,

387, 388, 393, 399, 400, 411, 414, 415, 417, 418, 420, 423, 424, 326, 427, 428, 429, 432, 437, 438, 440, 441, 443, 445, 446, 448, 449, 450.

Ros ou Rosel (Calvados), 398.
 Rotomagus, capitale de la seconde Lyonnaise, 265.
 Rouelles, cant. de Montivilliers, 120, 176.

S

Saône-Saint-Just, cant. de Bacqueville, 249, 321, 342.
 S-Acheul (Somme), 15, 423.
 S-Amand (abbaye de), à Rouen, 2, 191, 347.
 S.-André-sur-Cailly, cant. de Clères, 165.
 S.-Antoine-la-forêt, cant. de Lillebonne, 221.
 S.-Aubin (seigneurie de), 230.
 S.-Aubin-des-Cercueils ou Routot, cant. de S.-Romain, 77, 278.
 S.-Aubin-sur-Mer, cant. de Fontaine-le-Dun, 330, 231.
 S.-Aubin-sur-Scie, cant. d'Offranville, 195.
 S.-Cyprien (abbaye de), 203.
 S.-Denis-Chef-de-Caux (Ste-Adresse), cant. du Havre, 221.
 Ste-Austreberthe, cant. de Pavilly, 177.
 Ste-Barbe-en-Auge (prieuré de), 216.
 Ste-Barbe près Rouen (monastère de), 123.
 Ste-Beuve-Epinay ou en Rivière, cant. de Neufchatel, 74, 105, 263.
 S.-Etienne (seigneurie de), 230.
 S.-Eustache-la-forêt, cant. de S.-Romain, 199.
 S.-Germain-sur-Eaulne, cant. de Neufchâtel, 55, 329.
 S. - Georges - de - Boscherville (abbaye de), cant. de Duclair, 167, 185, 196, 240, 370.
 S.-Grégoire (seigneurie de), 425.
 S.-Jean-de-Jérusalem, à Dieppe, 193.

- S.-Jean-de-la-Neuville, cant. de Bolbec, 221, 358.
- S.-Jean-du-Cardonnay, 425, 452.
- S.-Laurent-de-Brèvedent, cant. de S.-Romain, 158, 329.
- S.-Laurent-en-Lyons (prieuré de), dans l'Eure, 79.
- S.-Léger-du-Bourg-Denis, cant. de Darnétal, 102, 177.
- S.-Leu-de-Cerences ou de Sérrens (S.-Leu d'Esserent), dans l'Oise, 97, 126, 450.
- S.-Lô (prieuré de), à Rouen, 216.
- S.-Lucien, près Beauvais (abbaye de), dans l'Oise, 107.
- Ste-Marguerite-de-Virville, à Manneville-la-Goupil, 358, 361, 364.
- Ste-Marguerite-sur-Mer ou sur Saâne, cant. d'Offranville, 40, 41, 127, 120, 195.
- Ste-Trinité-du-Mont (abbaye de), à Rouen, 370.
- Ste-Vaubourg (commanderie de), au Val-de-la-Haye, 5, 6, 7, 425.
- S.-Marcel, à Gruchet-le-Valasse, 189.
- S.-Marcel (seigneurie de), 123, 124.
- S.-Martin-de-Boscherville, cant. de Duclair, 106.
- S.-Martin-du-Bec, cant. de Criquetot, 55.
- S.-Martin-Osmonville, cant. de S.-Saens, 54, 75, 76, 126, 130, 143, 177, 243, 252, 270, 273, 274.
- S.-Martin-le-Blanc (S.-Martin-Osmonville), cant. de Saint-Saens, 126, 271.
- S.-Maurice-d'Ételan, cant. de Lillebonne, 105.
- S.-Nicolas-de-la-Haye, cant. de Caudebec, 222.
- S.-Ouen (abbaye de), à Rouen, 58, 150, 777, 190, 200, 283, 430, 435, 436, 441, 442, 446, 448, 450, 451.
- S.-Ouen-le-Mauger, cant. de Bacqueville, 249.
- S.-Pair (Manche), 397.
- S.-Pierre-aux-Ifs, 30.
- S.-Pierre-Bénuville, cant. de Tôtes., 339.
- S.-Pierre-en-Port, cant. de Valmont, 59.
- S.-Pierre-en-Val, cant. d'Eu, 12, 13, 39.
- S.-Pierre-le-Petit, 329.
- S.-Pierre-le-Vieux ou le-Vieil, cant. de Fontaine-le-Dun, 108, 320.
- S.-Pierre-le-Viger, cant. de Fontaine-le-Dun, 192, 234, 319.
- S.-Remy-en-Rivière (S.-Riquier-en-Rivière), cant. d'Eu, 75.
- S.-Romain de Colbosc, chef-lieu de cant., arr. du Havre, 221, 360, 363.
- S.-Saens, chef-lieu de cant., arr. de Neufchatel, 87, 91, 126, 132, 133, 135, 137, 145, 242, 243, 271, 280, 281.
- S.-Sauveur-de-Thiboutot, 330.
- S.-Souplis à Octeville, cant. de Montivilliers, 330.
- S.-Victor-en-Caux ou l'Abbaye, cant. de Tôtes, 282.
- S.-Valery-en-Caux, chef-lieu de cant. arr. d'Yvetot, 73, 383, 384.
- S.-Vigor d'Imauville, cant. de S.-Romain, 221.
- S.-Vincent-Cramesnil, cant. de S.-Romain, 221.
- S.-Vincent-de-Nogent, 75.
- S.-Wandrille-Rençon, cant. de Caudebec, 74, 212, 263, 304.
- Sandouville, cant. de S.-Romain, 324, 395.
- Sarraz (seigneurie de la), 124.
- Sauqueville, cant. d'Offranville, 328.
- Saussemare, à S.-Aubin-sur-Mer, 330.
- Sénitot (hief de) à Gonfreville-l'Orcher, 118, 119, 120, 121, 122, 125, 221.
- Sermentot-la-Guiffard, 363.
- Sommery, cant. de St.Saens, 75.
- Sommesnil, cant. d'Ourville, 28.

T

- Tancarville, cant. de S.-Romain, 221, 327, 329, 343.
- Tête de Bray à Brémontier-Merval, 73, 74, 263.

- Thibermesnil à Yerville, chef-lieu de cant. arr. d'Yvetot, 330.
- Thiberville (Eure), 337.
- Torp (le), 320.
- Tosny, près les Andelys (Eure), 197.
- Tôtes, chef-lieu de cant., arr. de Dieppe, 320.
- Touffreville-sur-Cailly (Esteville), cant. de Clères, 58, 279.
- Toupin (seigneurie du), cant. de Montivilliers, 120.
- Tourville, 320.
- Trait (forêt du), cant. de Duclair, 177.
- Trappe (seigneurie de la), 120.
- Tréport (le), cant. d'Eu, 382, 383.
- Trigny (seigneurie de), 2.
- Trinité de Thouberville (la), 335, 336.
- Turretot, cant. de Criqueotot, 121.
- U
- Ugatte* (Caudebec-les-Elbeuf), 265.
- V
- Valasse (abbaye du), à Gruchet-le-Valasse, 180, 190, 221, 277, 427.
- Val de Gland, à Eu, 13, 14, 15.
- Val de la Haye, cant. de Grand-Couronne, 5, 6.
- Val des Feux, à Mauny, cant. de Duclair, 208.
- Valiquet (seigneurie de), 363.
- Valmont, chef-lieu de cant., arr. d'Yvetot, 29, 106.
- Varengueville, 60.
- Varenguebecq (Manche), 328.
- Varennes (abbaye de), à S.-Martin-Osmonville, 132.
- Varimpré, aux Essarts-Varimpré, XV.
- Varneville-aux-Grès (Varneville-Bretteville), cant. de Tôtes, 118.
- Vatteville, cant. de Caudebec-en-Caux, 380.
- Vaudreuil (le), dans l'Eure, 74.
- Vaudreville à Longueville, 357.
- Vergetot, cant. de Criqueotot, 58.
- Vergier, 07.
- Vernon (Eure), 17, 23, 24, 26.
- Vernonnet, (Eure), 449.
- Veulettes, cant. de Cany, 259.
- Vicquemare, à Prétot-Vicquemare, cant. de Doudeville, 180.
- Vieux-Port, (le), dans l'Eure, 180.
- Villedieu-la-Montagne, à Haucourt, 421.
- Villeneuve, près Londinières, (seigneurie de), 2.
- Villiers (seigneurie de), 2.
- Villers-sur-Mer (Calvados), 77, 227, 291.
- Vintelané* (abbaye de), à Brémontier-Merval, 212.
- Virville, cant. de Goderville, 248, 360, 421.
- Vitteleur, cant. de Cany, 201, 217.
- Y
- Yainville, cant. de Duclair, 29.
- Yvetot, chef-lieu d'arr. 150, 219, 255, 256, 370, 383, 390.

TABLE DES MATIÈRES.

- Aître de S.-Maclou, 16, 17, 31.
 Allocation pour fouilles et monuments historiques, 418.
 Antiquités romaines et du moyen-âge à Neuville-le-Pollet, 192.
 Armorial ms. du Parlement de Normandie, 305, 306.
 Assiette polychrome révolutionnaire en faïence de Rouen, 34.
 — trompe-l'œil de Niederwiller, 440.
 Auberge des Trois-Maures, à Rouen, 355.
 Bague d'argent mérovingienne, trouvée à Lillebonne, 390.
 Baptistère en plomb de Houdetot, 29, 30, 59.
 Bas-relief de l'autel de Saint-Etienne à la cathédrale de Rouen, 36, 79.
 — en bois de l'église de Brémontier-Merval, 78, 79.
 Battant du bourdon de Georges d'Amboise à Déville, 244.
 Blasons de l'église d'Heugleville-sur-Scie, 149-150.
 Cachet du xiii^e ou du xiv^e siècle, trouvé à Lillebonne, 390.
 Cachette monétaire du xiv^e siècle, offerte au musée des antiquités, par M. Billiard, 54.
 — romaine à Monchy-sur-Eu, 34.
 Cadrans solaires du collège Louis-le-Grand, 21.
 Canons aux armes des Le Cornu de Bimorel ou des Mauduit, 1-2.
 Casse-tête en silex poli, trouvé à Auquemesnil, 145-146.
 Catalogue du musée des antiquités, 379.
 Cercueils de lépreux, trouvés au Mont-aux-Malades, 33.
 — francs d'Epouville, 187-188.
 — du cimetière de St-Laurent à Rouen et du Mont-aux-Malades, 33.
 — romains en pierre et en plomb, trouvés à St-Hilaire de Rouen, 207, 210.
 Chaire en bois de Notre-Dame à Rouen, 335.
 — Louis XIII, de St-Sever, à Rouen, 240-241.
 Chapelle St-Romain de la Basse-Vieille-Tour à Rouen, 155-156.
 Cimetière romain de Lillebonne, 142-143.
 Circulaires ministérielles, 29, 82, 155, 337.
 Classement de l'église de Virville au nombre des monuments historiques, 248.
 — de quatre monuments historiques, clocher de Villedieu-la-Montagne, chapelle de St-Julien des Chartreux, clocher de Fresquiennes, église de Virville, 420-421.
 Clefs d'Ugolin, trouvées à Pise dans l'Arno, 177.
 Coiffures normandes, 303.
 Collection de médailles de M. de Sauley, 15-16.
 Couleuvrine du xve siècle, à Hartleur, 78.
 Croix de Caudebec-lès-Elbeuf, 177.
 — de la dédicace, à la cathédrale de Rouen, 231.
 — de Malte en bronze, 141-142.
 — de Ste-Austreberte, 177.
 — reliquaire du xne siècle, trouvée dans la Seine à Caudebec-en-Caux, 34-55.
 Croquis de la chapelle Sainte-Anne, près Duclair, 393.
- COMMISSION DES ANTIQUITÉS.
- Allocation de M. le ministre de l'instruction publique, 65.
 — Bibliothèque, 344.
 — Décès de M. l'abbé Cochet, vice-président, 369, 374.

- Décès de l'abbé Colas N. Déville, 237-238.
- — Féret, 39, 41.
- — Pouchet (Félix), 7.
- — Baron de Vanssay, second fondateur de la Commission des antiquités, 345-346.

HOMMAGES.

- Calques, 55.
- Cartes cantonales, 75.
- Croquis, 393.
- Dessins, 2, 31, 53, 61, 83, 93, 143, 149, 177, 187, 350, 393.
- Estampage, 50.
- Gravures, 243.
- Photographies, 3, 37, 54, 87, 155, 160, 177, 187, 199, 375, 376, 392, 397.
- Planches, 187.
- Plans, 177.
- Portefeuille, 28, 102.
- Portraits, 83.
- Publications diverses, 3, 38, 39, 51, 52, 53, 64, 82, 83, 139, 140, 155, 168, 186, 187, 201, 204, 224, 235, 236, 247, 248, 322, 337, 345, 375, 392, 393, 419, 420, 436.
- Liste des membres de la commission au 9 avril 1873, XIII-XV.

NOMINATIONS.

- Secrétaire adjoint, M. Brianchon, 248.
- Vice-président, M. de Beaurepaire, 367.

MEMBRES.

- MM. Bouctot, 420.
- D'Iquelon, 28.
- Le Breton (Gaston) 367.
- Le Filleul des Guerrots, 204-205.
- Legrand, 186.
- Lormier, 53.
- Maillet du Boullay, 368.
- Pelay, 53.

- MM. Sauvageot, 42.
- Tougard (l'abbé), 367.

Dalles tumulaires de :

- Michel Lescuyer, François Le Marinier et François Gaffer, dans les églises de Crosville et Manéhouville, 190, 192.
- Nicolas Nepveu à Goupillières-Renfeugères, 72, 73.
- N... conseiller de la ville de Caudebec-en-Caux, en 1624, 177.
- Port royal des Champs, dans l'église de Magny - les - Hammeaux, 240.
- Robert Touzé à la cathédrale, 240.

Découverte de la statue de la déesse Salus, à Lillebonne, 159-160.

Dernières notes de M. l'abbé Cochet. (Mort du baron de Vanssay. — Projet de restauration d'une cheminée dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice. — Cimetière gallo-romain de la Ronce. — Débris romains de la rue de la République. — Monnaies et objets romains d'Incheville, transmis à la commission, par M. Gouellain), 345, 350.

Description de l'angon, par Agathias, 71-72.

Dessins de :

- brique coudée de Bouteilles, 87.
- colonne romaine, trouvée à St-Laurent de Rouen, 37.
- croix de Ste-Austreberthe 177.
- crosse d'une abbesse de St.-Amand de Rouen, par Mademoiselle Pottier, 2.
- Église du Mont-aux-Malades par M. Quemain, 187.
- Trésor de S.-Jacques de Dieppe, par M. Am. Féret, 244.
- vase de verre gallo-romain ou mérovingien, offert par M. de Bommy, 2, 3.
- vase italico-grec ou étrusque, par M. de la Serre, 53.

- vases grecs et italo-grecs ou étrusques, par M. de la Serre, 38.
 - villa romaine de S.-Martin-Osmonville, 177.
 - Devant d'autel du xv^e siècle, en velours brodé, offert au musée d'antiquités de Rouen, par M. Basilewski, 418.
 - Documents relatifs à la construction de l'église S.-Ouen de Rouen, 441-451.
 - Dolium gallo-romain, trouvé à S.-Aubin-sur-Mer, 330-331.
 - Ecusson de Louis Voisin de S.-Paul, 425.
 - d'une pierre tombale à Roncherolles-le-Vivier, 250.
 - Eglise de Gournay-en-Bray, 455.
 - de S.-Ouen de Rouen, bâtie sur l'emplacement d'une église romane, 451.
 - Enceinte antique de la ville de Rouen, 347.
 - Enseignes de pèlerinage, 150.
 - Extraits de l'*Histoire de Rouen*, de Farin, concernant les abbayes normandes, relevés par M. le docteur Guérout, 35.
 - des manuscrits de Gaignières, concernant les abbayes normandes, relevés par M. le docteur Guérout, 35.
 - Fauchard en fer trouvé dans la Forêt-verte, 198.
 - mérovingien trouvé à Nesle-Hodeng, 16.
 - mérovingien trouvé dans l'Orne, 16.
 - Fouilles de l'abbaye de Fécamp, 455.
 - d'une villa romaine à St.-Martin-Osmonville, 126, 136.
 - romaines de Beaumont, 243.
 - romaines de Cailly, 165.
 - romaines de Mesnières-en-Bray, 252.
 - romaines de S.-Martin-Osmonville, 243, 244.
 - Four gallo-romain, à Notre-Dame-d'Aliermont, 236, 237.
 - à tuiles gallo-romain, du Champ-du-Bos, à Notre-Dame-d'Aliermont, 252.
 - Fragment de corniche romaine, trouvée au Bois-l'Abbé près Eu, 35.
- G
- Gravure d'une plaque commémorative, trouvée à l'abbaye de Saint-Saëns, 242, 243.
- H
- Hachette celtique en syénite, trouvée à Bezancourt-en-Lyons, 234.
 - en pierre polie, trouvée à Lammerville, 423.
 - en silex poli, à Mesnières-en-Bray, 325.
 - Hipposandales trouvées à Caudebec-lès-Elbeuf, 96, 341.
- I
- Incendie de Bolbec, 81, 82.
 - du prieuré de Beaulieu, 51.
 - Inclinaison du chevet des églises gothiques, 231.
 - Inscriptions de l'église de Pavilly, 180.
 - Inscription de Cavelier de la Salle, dans la cathédrale, 184.
 - commémorative de l'église du Petit-Quevilly, 214, 215.
 - commémorative de l'incendie de Bolbec en 1765, 54.
 - manuscrite des orgues de l'abbaye de Montivilliers, dans l'église de la Trinité de Fécamp, 11, 22.
 - funéraire antique, trouvée à S.-Gervais de Rouen, 51.
 - relative à la fondation d'un curé de Buchy, au xiii^e siècle, 180, 181.
 - Inscription tumulaire d'Alips d'Auzouville dans l'église d'Auffay, recueillie par M. des Vastines, 45, 46.
 - tumulaire d'Antoine d'Étré-pagny et de Nicolas Caron, curés de Vaudreville, 354, 358.

- tumulaire de Catherine Guillebert dans l'église de S.-Pierre-Bénouville, 339, 341.
- tumulaire de Jeanne de Pigousse, dame de Thouberville, relevée dans l'église de la Trinité de Thouberville, 335, 336.
- tumulaire de Richard de Coëtlogen, dans l'église de Tosny, 197, 198.
- tumulaire de Georges de Motteville, au château de Motteville, 229, 231.
- tumulaire de Girard Le Mercier des Hautes-Loges, dans l'église de Bosc-Roger, 250.
- Inscriptions tumulaires de Guillaume Auber, de Marguerite Auber, dans l'ancienne église S.-Hilaire, et de Jacques Houssaye, curé, dans l'église de Beaumont-le-Hareng, 423, 424.
- tumulaires de Guillaume Auvré, chanoine de Rouen et curé de S.-Maclou, et de Guillaume et Laurent de la Vacherie, l'un curé de Muchegros, l'autre chapelain du Clos-Jacquet, à Auffay, 62, 63.
- J
- Jubé de l'église de Caudebec-en-Caux, 33.
- Jubés de S.-Ouen, S.-Maclou, S.-Laurent de Rouen, de Bourbourg, Bergues, Fécamp, 58.
- L
- Lampe en terre cuite, trouvée à Rome, donnée par Mgr. le Cardinal archevêque de Rouen, 92.
- Litre des Montmorency-Luxembourg, sur l'église de Carville, à Darnétal, 150.
- Lourdé, sculpteur de la cathédrale de Rouen, des églises de Valognes et du Mont S.-Michel, 180.
- Mâchoire d'auroch, trouvée au cimetière romain du Catillon sous Lillebonne, 229.
- Maison en bois de 1523, au Havre, 27.
- Mamelons du Mont-Calidu à Caudebec-en-Caux, 341-342.
- Manoir de Bévilliers, 79.
- des Bauquemare, à St-Léger du Bourdeny, 177.
- Marteau en pierre dure, 146.
- Médaille d'Antoine Bohier, 435.
- Médaille d'argent décernée à M. Blanchet, fondateur et conservateur de la bibliothèque de Montivilliers, 223.
- d'or, trouvée à Crestot, 197.
- Mesures à Rouen, Cherbourg, Arques, Jumièges, Merval, 37-38.
- Miniature d'un ms. du xve siècle, offerte au musée d'antiquités, par M. l'abbé Barbier de Montault, 177.
- Monnaie carlovingienne, trouvée au Mont-aux-Malades, 49.
- d'or, de Charles IX, 33-34.
- de 1785, trouvée à Caudebec-les-Elbeuf, 96-97.
- Monnaies trouvées dans la Villaine à Rennes, 176.
- du xve siècle, 150.
- Mort de M. de Caumont, 52-53.
- Notes relatives à diverses inscriptions ayant existé dans l'église des Autels-sur-Clères, aujourd'hui les Authieux-Ratiéville, 180.
- — à la Fontaine-sur-Duclair, hameau d'Hérouville, 60-62.
- — à Jean de la Fontaine, 219, 220.
- — à la découverte d'instruments en silex, trouvés dans le diluvium au Val-de-Gland, près Eu, 13, 15.
- — à une cachette monétaire de l'époque romaine, trouvée au hameau de la Poterie, à St-Pierre-en-Val, 12-13.

- — à une station de l'âge néolithique à Beautot commune de Lamerville, 55, 57.
- — aux statues qui décorent, à l'intérieur, les pignons de la grande salle du Palais - de - Justice, à Rouen, 421-422.
- — aux substructions de la rue Morand, à Rouen, 177-180.
- — aux trois statues du pignon sud, intérieur du Palais-de-Justice, 436, 338.
- — à des briques coudées et émaillées du xiv^e siècle, trouvées à Bouteilles, près Dieppe, 93, 96.
- — à des cheminées du xv^e siècle au Fay, près d'Yvetot, 255-256.
- — à des découvertes romaines, dans la forêt de Brotonne et à Gaudebec-en-Caux, 379, 382.
- — à des dessins lithographiques de H. Langlois, 166-167.
- — à des maisons du xv^e siècle, aux Loges, 252, 255.
- — à des monnaies romaines trouvées à Dieppe en 1720, 192, 194.
- — à la baronnie de Manéhouville, 326, 330.
- — à la chapelle du Clos-Jacquet, à Auffay, 218-219.
- — à la découverte au Mont-aux-Malades, de vases des xiii^e et xiv^e siècles, 3, 5.
- — à la découverte d'un cimetière de l'époque franque à Martigny, 194, 196.
- — à la geôle de Vittelleur, 217-218.
- — à la litre seigneuriale des Groulard dans l'église de Bosc-Geffroy, 146, 150.
- — à la médaille commémorative de la révocation de l'édit de Nantes, 90, 92.
- — à la pierre tombale de Thomas Erquemboosc à Cauville, 230.
- — à celle d'Eustache de Bernart d'Avernes, commandeur de St-Vaubourg, dans l'église du Val-de-la-Haye, 5, 7.
- — à l'ancienne église et à l'ancien presbytère de Manneville-la-Goupil, 358, 364.
- — à l'Apollon, en faïence de Rouen, du musée de Kensington, 375, 377.
- — à la porte Guillaume-Lion, 331-334.
- — à la restauration de la Tour Jeanne-d'Arc, 143, 145.
- — au Bureau des finances de Rouen, 420, 434.
- — au cimetière chrétien de St-Ouen de Rouen, 163, 165.
- — au cimetière franc du Mont-Canisy, à Bénéville (Calvados), 76, 78.
- — au cimetière gaulois de Bellozane, près Gournay, 73, 75.
- — à l'église de Vernon, 23, 26.
- — à l'église St-Nicaise de Rouen, 451, 454.
- — au Port Post Morand, 425, 429.
- — à l'imagier Etienne Desplanches, dit de Rouen, à propos du rétable de St-Etienne, M. 58, 112, 117.
- — aux armoiries de l'église de Barville, 338, 390.
- — aux cadrans solaires du

- n° 47, de la rue Vieille du Temple à Paris, 17, 21.
- Note sur des découvertes archéologiques aux environs du Havre: *Rétable du cloître de Montivilliers*. — *Coulevrine à la Salamandre d'Honfleur*. — *Poteries celtiques et romaines à Honfleur, et instrument de silex à Equemauville*. — *Vase de Samos à Lillebonne, tête en pierre à Montivilliers, ville romaine au Fontenay, terrassements du camp de Sandouville*. — *Calvaire du xv^e siècle à Beaucamp*, 303, 305.
- Note sur les découvertes faites dans l'arrondissement de Dieppe: *Instruments en silex à Caudecôte*. — *Urne romaine d'Archelles*. — *Débris romains à Caudecôte*. — *Ruines du prieuré de Bernesault à Bos-teilles*, 46, 90.
- Note sur les découvertes faites par M. Montier-Huet, dans le cimetière romain du Catillon sous Lillebonne, en décembre 1873, 152, 104, 303.
- sur les fondations de Guillaume Cappel, chanoine, dans la cathédrale de Rouen, 350, 356.
 - sur les fouilles du cimetière romain de Lillebonne, en février 1874, 174, 176.
 - sur les inscriptions obituaires de l'église du Boisguillaume, 59, 60.
 - sur les méreaux de la vicomté de l'eau et des chanoines de Notre-Dame de Rouen, 300, 417.
 - sur quelques découvertes faites au Mont-aux-Malades, 306, 307.
 - sur un cimetière romain de Neuville-le-Pollet, 152, 153.
 - sur une cachette monétaire du xv^e siècle à Londinières, 343, 344.
 - sur les découvertes archéologiques à St-Saens, 133, 138.
 - sur une étoffe arabo-per-
- sane, conservée à la bibliothèque de Rouen, par M. de Linas, 42, 45.
- sur une fouille à Notre-Dame d'Aliermont, 236, 237.
 - sur une inscription relative à une fondation faite en faveur du collège d'Albane, à Rouen, 49, 50.
 - sur une médaille d'argent, découverte à Dieppe, 325, 326.
 - sur une pierre tombale de l'église de Saâne-St-Just, 342, 343.
 - sur un sarcophage en plomb du iv^e siècle, découvert à St-Hilaire, 207, 210.
 - sur un trésor du xv^e siècle, découvert à Lillebonne, 323, 324.
- Nouvelles recherches sur la cité de Limes, 242, 304, 320.
- Objets gallo-romains de Caudebec-lès-Elbeuf, 57, 58.
- Ossements découverts dans la rue du Cordier, à Rouen, 165, 168.
- Paratonnerres aux clochers, 330.
- Pavé émaillé de Lisieux, 99.
- Pavés émaillés, trouvés à l'Abbaye, à Dampierre-sur-Varenne, 176.
- Peinture à fresque, *Mater dolorosa*, à St-Ouen de Rouen, 150.
- Photographie de l'épi fleurdelisé de la tour Jeanne d'Arc, 187.
- Photographie du jubé de Fécamp offerte par M. Sauvageot, 375, 392.
- Photographie d'un autographe de la Fontaine, 187.
- Photographie d'un buste de Jeanne d'Arc, offert par M. Le Véel, 440.
- Photographie du monument de Brevière à Forges-les-Eaux, 87.
- Photographie du rétable de l'église de Fresles, 87.
- Photographie du saint sépulcre de l'église de Neufchatel, 37.
- Photographies et notes relatives à l'ancienne église St-Jean-d'Elbeuf, offertes par M. Pelletier, 53, 54.

- Pierre-limite à Maromme, 244.
- Pierres polies de St-Pierre-le-Viger, signalées par M. l'abbé Comont, 234.
- Pierres tombales de Jumièges, données au musée d'antiquités, par M. Desgenétais, 338.
- Pierres tombales de l'abbaye de Plisle-Dieu, à Auzouville-sur-Ry, 338.
- Pierre tombale du xiii^e siècle dans l'église de Saâne-St-Just, 249.
- Pierre du xv^e siècle à St-Ouen-le-Mauger, 249, 250.
- Pierre tombale du xviii^e siècle à Caudebec-en-Caux, 33, 34.
- Pierre tombale du xviii^e, à l'église de St-Hilaire de Rouen, 390, 391.
- Pierre tombale à Saâne-St-Just, 321.
- Plan de la ville de St-Martin-Osmonville, 252.
- Plaque de cheminée aux armes de Fouquet-Bellisle, 17.
- Plaque de cheminée en fonte aux armes de Bernart d'Avernes, 425.
- Plaque de cheminée en marbre noir, aux armes des d'Herbouville et des d'Houdetot, 424, 425.
- Plaque mérovingienne, trouvée au cimetière du Bec-aux-Cauchois, 176.
- Plombs historiques, trouvés dans la Seine à Rouen, 246.
- Portes de St-Maclou, 224, 228.
- Porte Guillaume-Lion, 199, 200.
- Portrait de Madame de Ganzeville, au château de Rouzfort, 22, 23.
- Portraits des ducs de Normandie dans le chœur de l'abbaye de Fécamp, 22.
- Poteries celtiques et romaines à Honfleur et Penneleprie, 334.
- Poterie romaine trouvée à Rouen, 90.
- Prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons, 79.
- Procession du feu à Bolbec, 54.
- Procès-verbal du rétablissement de l'inscription tumulaire des trois frères Raoulin, dans l'église de Notre-Dame du Havre, 156, 158.
- Rapport à la Commission des Antiquités sur le projet de restauration des portes de St-Maclou de Rouen, 285, 293.
- annuel à M. le préfet de la Seine-Inférieure, sur les opérations archéologiques de son département, 191, 111, 260, 283.
- sur la bibliothèque-musée de Montivilliers, 181, 184, 198, 199, 220, 223.
- Reconstruction du chœur de l'église de Lillebonne, par M. Simon, 63, 160, 161.
- Relèvement des dalles tumulaires en général, 240.
- Remparts d'Harfleur, démolis au xvii^e siècle, 258, 259.
- Réponse de la Commission à la circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 14 janvier 1873, demandant des renseignements sur l'histoire et les travaux de la Commission, 337.
- Restauration de la chapelle de la Vierge et du saint sépulchre de l'église de Neufchâtel, 32.
- Résumé archéologique *Ilachettes en pierre trouvées à Grèges, Foucarmont, Tréport et Incheville*. — *Stations de l'époque de pierre aux environs du Havre*. — *Meule romaine à St-Valery-en-Caux*. — *Monnaies romaines à Martin-Eglise*, 382, 388.
- Rétable de la chapelle du couvent de St-Valery-en-Caux, 73.
- Rétable de la chapelle Saint-Etienne, à la cathédrale, 31, 32, 99, 100.
- Rétables des églises de Fresquiennes, Touffreville-sur-Cailly, Blainville et Autfay, 58, 59.
- Rouelles de plomb, trouvées à Orléans dans la Loire, 176.

- en plomb, trouvées dans la Loire, 206, 207.
- Sacristie de la cathédrale de Rouen, 231, 232.
- S.-Leufroy à Cailly, 166.
- Sulut d'or, trouvé à Paluel, 259.
- Sceau de Robert Coupequesne, trouvé à Longueville, 219.
- Sceau du collège des Espagnols à Cologne, 90.
- Sceau du tabellionage de Manéhouville, 324, 325.
- Sépultures chrétiennes de l'église St-Hilaire à Rouen, 257, 258.
- de l'église St-Laurent à Rouen, 258.
- des Romé de Fresquiennes à Fresquiennes et à St-Martin-du-Bec, 55.
- franques de Criel, 250, 251.
- franques de Lisors, 188, 190.
- Squelette, trouvé sur le Mont-Calidu, à Caudebec-en-Caux, 356.
- Statue de St-Pierre, 36.
- Statue de Jean-Baptiste de la Salle, 245, 246.
- Statue de la déesse Salus, à Lillebonne, 159, 160.
- Sépultures romaines et franques de Bénésville, 391.
- Statue romaine, trouvée à Lillebonne, 142, 143.
- Statues de la salle des Pas-Perdus au Palais de Justice de Rouen, 436, 440.
- Statues de St-Pierre, du xiv^e siècle, à Houdetot, au portail de la Calende et à St-Pierre aux Ifs, 30.
- Statue votive de la Vierge, à Graville Ste-Honorine, 184.
- Stèle de Mésa, cédée au musée du Louvre, 206.
- Testament de Guillaume Auvré, chanoine de Rouen et curé de St-Maclou, de 1478 à 1480, 151, 152.
- Théâtre romain à Rouen, 168.
- Tombeau de Denis Gastinel, à la cathédrale, 229.
- Tombeau de Guillaume de Bos, abbé de Fécamp, 397.
- Tombeaux de Robert de Thorigny, de St-Paër et de St-Scubilion, dans le département de la Manche, 397.
- Tombe de Richard de Saint-Laurent, à l'église du Petit-Andely, 356.
- Tombes de lépreux des xiii^e et xvi^e siècles, trouvées au Mont aux Malades, 16.
- Tour Jeanne d'Arc à Rouen, 161, 162.
- Trésor de Cailly, 140, 141.
- Trésor gallo romain de Néhou, 165, 166.
- Trésors des chapitres, 232.
- Urne romaine en verre de Manneville-la-Goupil, 32.
- Vase de Bezetha près Jérusalem, 356, 357.
- Vase monétaire du xiv^e siècle, trouvé à Rouen, 199.
- Vase romain, trouvé à Janval, près Dieppe, 423.
- Vaseromain, trouvé à St Amand de Rouen, 347.
- Vases gallo romains, découverts à Rouen, 418.
- gaulois de Douvrend, 232.
- italiens d'Incheville, 38.
- mexicains ou étrusques, 38.
- romains, trouvés à Neuville-le-Pollet, 31, 192.
- Verrières de St-Patrice, 390, 391.
- Villa romaine, à S. Martin Osmonville, 75, 76.
- Vitrail de Ste-Vaubourg, 7.
- Vitraux des cathédrales d'Exeter et de Rouen, 7, 30, 31.

TABLE DES ERRATA.

<i>Pages. Lignes. Au lieu de :</i>	<i>Lisez :</i>
12 17 Otacilia.	<i>Octacilia.</i>
18 23 NEC. VLTIMA. SIT. PRIOR.	<i>Nec. Vltima. Si Prior.</i>
32 10 dépenser.	<i>disposer.</i>
34 10 Otacilia.	<i>Octacilia.</i>
60 30 Ducler.	<i>Duclair.</i>
60 33 Bill. Mastamile.	<i>Bibl. Martainville.</i>
66 6 Pilum.	<i>filum.</i>
67 31 mollette.	<i>molette.</i>
68 8 métatrase.	<i>métatarse.</i>
69 4 pâtée.	<i>pâtée.</i>
» 33 filigrames.	<i>filigranes.</i>
76 5 deux.	<i>d'eux.</i>
70 11 oreilles.	<i>oreille.</i>
78 5 Léchant.	<i>Léchant.</i>
86 15 Pativa.	<i>Patrice.</i>
90 2 REVOCATÆ.	<i>Revocata.</i>
234 21 <i>Syenite.</i>	<i>Syenite.</i>
240 3 Légons.	<i>Le Jour.</i>
266 3 égome.	<i>égohine.</i>
269 17 Devois.	<i>Davois.</i>
276 14 vergelé.	<i>Vergelé.</i>
292 8 chef-d'œuvres.	<i>chefs-d'œuvre.</i>
310 5 impreigné.	<i>imprégné.</i>
317 1 flaquage.	<i>placage.</i>
330 32 Soltikoff.	<i>Sollicoffre.</i>
331 9 Lyon.	<i>Lion.</i>
346 1 Calais.	<i>Saint-Calais.</i>
364 32 dessein.	<i>dessin.</i>
368 22 l'inté-.	<i>l'intérêt.</i>
380 2 Hatteville.	<i>Vatteville.</i>
425 9 d'Avesnes.	<i>d'Avernes.</i>
» » chevrons.	<i>chevron.</i>
» 12 St.-Vauboug.	<i>Ste-Vaubourg.</i>
440 31 Nederwille.	<i>Niderwiller.</i>

Nota. — De 400 la pagination passe à 411, et se poursuit régulièrement jusqu'à la fin du volume. C'est une erreur qui ne porte aucun préjudice au texte ni à la table; mais par suite de cette erreur, le nombre de pages du T. III du *Bulletin* porté à 455, se trouve réduit à 445.



GETTY CENTER LIBRARY



